HISTOIRE

DE LA VIE ET DE L'ÉPISCOPAT

DE

S. CHARLES BORROMÉE

CARDINAL DE SAINTE PRAXÈDE, ARCHEVÊQUE DE MILAN;

PAR

ALEXANDRE MARTIN.

PARIS,

MELLIER FRÈRES, LIBRAIRES, PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

LAGNY FRERES, LIBRAIRES, RUE BOURBON-LE-CHATEAU, 1.

LYON,

GUYOT PÈRE ET FILS, LIBRAIRES, GRANDE RUE MERCIÈRE, 39.

1847.

HISTOIRE

DE

SAINT CHARLES BORROMÉE.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.



SAINT CHARLES.

HISTOIRE

DE LA VIE ET DE L'ÉPISCOPAT

DE

S. CHARLES BORROMÉE

CARDINAL DE SAINTE PRAXÈDE, ARCHEVÊQUE DE MILAN;

PAR

ALEXANDRE MARTIN.

PARIS,

MELLIER FRÈRES, LIBRAIRES,
PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

LAGNY FRERES, LIBRAIRES,
RUE BOURBON-LE-CHATEAU, 1.

LYON,

GUYOT PÈRE ET FILS, LIBRAIRES, GRANDE RUE MERCIÈRE, 39.

1847.

JOHN MURPHY & Co
BALTIMORE.

PRÉFACE.

Si de nos jours le martyrologe romain contient les noms de saints évêques non moins vénérés que celui de saint Charles Borromée, nul d'entre eux, quel que soit l'éclat de sa vie bienheureuse, ne saurait l'emporter sur le pieux cardinal dont la mémoire sera bénie dans toute la chrétienté, tant que le catholicisme triomphera des fausses doctrines, tant que l'amour de la patrie fera battre le cœur de ses enfants. Dieu accorda ce saint pasteur à son Eglise, à une époque où elle avait besoin de grands dévouements et de grands exemples, et en même temps qu'il lui donnait saint François Xavier, saint Ignace de Loyola, saint Louis de Gonzague, et qu'il se préparait à lui envoyer saint Vincent de Paul et saint François de Sales. On ne sera donc point étonné d'apprendre qu'un grand nombre d'écrivains nationaux aient retracé cette vie si humble, si remplie, si édifiante. A la tête de ces biographes il faut placer l'évêque de Novare Bescapé, J.-B. Possevin, l'un des secrétaires de saint Charles, et J.-P. Giussano, prêtre de la congrégation des oblats. C'est, aidé de ces témoignages contemporains et de précieux manuscrits, dont nous avons obtenu la communication en Italie, que nous avons tenté d'ajouter quelques fleurs à la couronne d'immortelles tressée par nos doctes prédéces-

seurs, en l'honneur du saint illustre dont les vertus et les actions admirables ne sauraient être assez connues des lecteurs chrétiens. Noble famille que cette pieuse famille Borromée qui a donné à son pays tant de noms éminents, et qui, pour la gloire et le triomphe de l'Eglise, revit dans un de ses rejetons que sa sainteté Pie IX vient lui-même de consacrer au service des autels !

Toutefois, s'il n'est point de nom en Italie plus populaire que celui du saint cardinal; si son souvenir est dans tous les cœurs comme son image est dans toutes les églises; si les peintres, les statuaires, les écrivains d'au delà des monts, se sont réunis pour payer leur tribut d'hommages à cette grande gloire de l'épiscopat, à peine en France connaît-on autrement que par la renommée de ses vertus le nom de l'Apôtre de Milan. La conclusion du saint concile de Trente due en partie à sa pieuse persévérance; l'hérésie de Zwingle anéantie dans le Piémont par sa fermeté; la victoire des armes chrétiennes à Lepante accordée à ses ferventes et perpétuelles oraisons; les Milanais secourus au milieu des plus imminents périls, durant les ravages causés par la peste qui les désola de 1576 à 1577, sont les uniques actions du saint cardinal que l'histoire générale ait jusqu'ici retracées. Pour nous, nous nous sommes appliqué à faire connaître le héros chrétien tout entier. Le lecteur le suivra donc tour à tour à Milan où un peuple incrédule et sensuel recouvrera sa foi et son innocence en écoutant ses exhortations paternelles; dans les monastères où les sages règlements qu'il tracera rétabliront l'ordre et la discipline méconnus; dans les conciles et synodes de l'Eglise de Milan, où sa voix persuasive rendra à un clergé malheureusement trop turbulent et trop ambitieux l'obéissance et l'humilité indispensables aux ministres des saints autels; dans ces

pénibles visites pastorales où sa charité le conduira jusqu'aux lieux les moins accessibles, au milieu de peuplades ignorées, souvent sans foi, sans pasteurs, et qu'il ne quittera qu'après en avoir fait des hommes et des chrétiens ; dans son palais archiépiscopal où, fuyant le monde et l'éclat, et retiré dans son oratoire, il passera des nuits entières en prières au pied de la croix, ou livrera son corps affaibli à des austérités et des mortifications continuelles. Nous dirons également les noms et les travaux des prélats et des savants amis du cardinal Borromée affiliés à l'*Académie des Nuits Vaticanes*, cette docte assemblée créée par ses soins à Rome; nous assisterons avec lui aux conclaves où Pie V et Grégoire XIII montèrent dans la chaire de saint Pierre; nous visiterons la congrégation des oblats de saint Ambroise rétablie par le saint archevêque à Milan, et celle des Pères jésuites appelés aussi par le prélat dans cette vaste cité; nous accompagnerons Charles à Turin où nous nous agenouillerons devant le saint suaire, au mont Varalle où nous prierons avec lui, enfin nous assisterons à son agonie bienheureuse.

Nous avons pensé qu'on serait bien aise de retrouver dans notre livre l'analyse de deux traités écrits par le saint cardinal, et dont les exemplaires sont devenus d'une grande rareté en France. Ces deux ouvrages, empreints d'une érudition et d'une charité tout évangélique, sont le *Traité contre les danses et les comédies*, que Charles composa à l'époque où il entreprit d'arracher le peuple de Milan aux scandaleux excès auxquels il se livrait les jours de fêtes, et le *Pastoral* qu'il destina aux curés du Milanais, et qui renferme de nombreux fragments des lois, ordonnances et lettres pastorales que le prélat plaça dans la collection qu'il publia sous le titre modeste d'*Actes de l'Eglise de Milan* (Acta Ecclesiæ Mediolanensis). « Ces Actes, a dit un

illustre prélat français (1), sont le trésor commun de toutes les églises du monde. Dieu versa dans l'esprit de leur saint auteur toutes les lumières de la science ecclésiastique. Nous ne voyons dans l'antiquité aucun évêque qui les ait possédées avec une si grande perfection. En réglant son diocèse il a réglé tous ceux de la chrétienté. Aussi dans tous les siècles le meilleur évêque sera celui qui pourra approcher le plus près de saint Charles. »

(1) Antoine Godeau, évêque de Vence.

HISTOIRE

DE

SAINT CHARLES BORROMÉE.

CHAPITRE PREMIER.

La maison Borromée. Le comte Gabriel. — Jacques, évêque de Pavie. — Le comte Gilbert, père de saint Charles. — Sa mère Marguerite Medicis. — Naissance de saint Charles. — Son enfance. — Ses premières études. — L'université de Pavie. — Charles y étudie le droit civil et le droit canon. — Son professeur Alciati. — Mort du comte Gilbert. — Charles est reçu docteur.

Il y a peu de noms aussi universellement vénérés que celui de saint Charles, le défenseur des libertés de l'Eglise, le réformateur de la discipline ecclésiastique, le modèle des évêques, le bienfaiteur de l'humanité. En vain trois siècles nous séparent de son glorieux épiscopat, le souvenir des nombreux et éminents travaux de ce pontife chrétien (1), de son mâle et persévérant courage, de sa piété éclairée, s'est perpétué de génération en génération jusqu'à nos jours, et les catholiques s'unissent, quel que soit leur pays, pour honorer et invoquer « ce nouvel Esdras, envoyé de Dieu pour relever les ruines de son temple, ressusciter la grâce du sacerdoce et rallumer les flammes de

(1) L'abbé de Ravignan, *Conférence du 5 avril 1840.*

çette charité tendre dont les premiers chrétiens étaient si ardemment embrasés (1). »

Issu de la très-noble et très-illustre famille Borromée, qui jeta dès son berceau tant d'éclat sur Milan, le saint cardinal dont nous avons entrepris de retracer l'histoire trouva dans sa maison de pieux et glorieux exemples. Dans la longue suite des comtes de ce nom, qui se signalèrent aux xv[e] et xvi[e] siècles par leur courage, leur savoir et leur piété, apparaît d'abord le comte Gabriel. Dédaignant le rang et les honneurs qui l'attendent au milieu de ses concitoyens, il quitte le monde pour se livrer au service du Seigneur. Il entre dans l'ordre des prêcheurs, il y mène une vie sanctifiée par la pénitence et la prière, et meurt en odeur de sainteté.

Le comte Vitallien, père des pauvres et de la patrie (2), fonda à Milan la pieuse *maison* dite *de l'Humilité* (*il luogo pio dell' humiltà*) (3).

Le comte Jean, vaillant et habile guerrier, fut gouverneur de Milan.

Le comte Camille dut à sa rare prudence et à ses nombreux exploits la confiance dont l'honora l'empereur Charles-Quint, qui le chargea de plusieurs négociations et commandements importants.

Jacques Borromée, l'un des plus doctes et des plus vertueux prélats de son siècle, occupa le siége de Pavie de l'an 1446 à l'an 1453.

Les annales espagnoles et milanaises ont recueilli les glorieux exploits des comtes René et Jean-Baptiste.

(1) Henri, évêque de Châlons, *Lettre pastorale,* 6 *février* 1685.

(2) M. Spelta, *Hist. delle vite di tutti i vescovi della città di Pavia. — Pavia, MDCII.*

(3) Idem.

Le comte Gilbert fut le père de saint Charles. Il avait épousé Marguerite Medicis, sœur du cardinal Ange Medicis, qui plus tard fut élevé au pontificat et prit le nom de Pie IV. L'humilité de ces deux époux était plus grande encore que la noblesse et la splendeur de leurs illustres maisons. Leur piété était émerveillable (1), leur charité était sans bornes, « et pour ce, ils vouloient que tous les jours en leur maison, avant qu'ils se missent à table, on donnast l'aumône aux pauvres, et que Jésus-Christ fust repeu devant qu'eux, pratiquant ainsi ce que le Saint-Esprit ordonne par la bouche du Sage : *Honora Dominum de tua substantia et de primitiis omnium frugum tuarum* (2). » Dieu bénit ce ménage chrétien, et lui accorda deux garçons et quatre filles. L'aîné des fils fut le comte Frédéric, qui épousa Virginie de la Rovère, sœur du duc d'Urbin. Le cadet fut saint Charles. Le *monastère des Vierges* à Milan, devint l'asile où Isabelle se consacra à Dieu. Les trois autres sœurs furent unies par les liens du mariage aux familles les plus illustres. Camille fut la femme de César Gonzague, prince de Malfette; Jéronime épousa Fabrice Gesualde, fils du prince de Venosa, et Anne fut mariée à Fabrice, fils de Marc-Antoine Colonne, prince romain. Cette dernière sœur de saint Charles se distingua par sa charité, et mérita le surnom de *Mère des pauvres*. Elle posséda toutes les vertus chrétiennes : « meüe et excitée qu'elle estoit par l'exemple de son frère le cardinal, se donnant du tout à Notre-Seigneur, praticquant l'oraison et fréquentant les sacrements avec un si grand sentiment et esprit tel, que particulièrement après la sacrée communion, demeu-

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo. Roma, MDLXXXXI.*

(2) Idem.

rant bien deux heures en oraison, elle paroissoit immobile, tant elle estoit joincte et unie à Dieu de cœur et d'affection (1). »

Charles naquit au château d'Arona le mercredi deuxième jour d'octobre 1538. Au moment même où la comtesse Marguerite mit au monde ce noble fils, une clarté miraculeuse illumina spontanément ce dernier, non pour proclamer l'éclat de l'antique et glorieuse maison dont le nouveau-né était sorti, mais pour enseigner à tous que sa venue était agréable à Dieu, et que ce faible enfant serait plus tard, par sa piété, son savoir et ses vertus évangéliques, le flambeau de l'Eglise romaine et l'un de ses plus saints pasteurs. Le jeune Borromée commença de bonne heure à donner des signes d'une raison précoce, « fuyant les légèretés et entretènements enfantins, abhorrant toutes les choses contraires au culte divin, et n'ayant d'autre délectation et plaisir qu'à élever et orner de petits autels, et à chanter les louanges du Seigneur (2). » La charité aussi était déjà une des vertus du noble enfant, qui s'étudiait avec les ménagements les plus délicats à secourir les pauvres et à cacher avec modestie ses généreuses libéralités (3).

Ces innocentes récréations occupèrent ainsi les premières années de Charles. Mais le temps de l'étude survint, et les progrès que fit le studieux élève firent concevoir dès lors à ses instituteurs les plus heureuses espérances pour l'avenir. L'extérieur décent du jeune Borromée, sa conduite exemplaire, sa piété dans un âge si voisin de l'en-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort et miracles de saint Charles Borromée, etc.*; traduction en françois de Nicolas de Soulfour, prestre de la congrégation de l'Oratoire. Paris, MDCXV.

(2) Idem.

(3) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi.*

fance, fixèrent sur lui tous les regards. Un vénérable prêtre nommé Bonaventure Castiglion, prévôt de l'église collégiale de Saint-Ambroise le Majeur, se faisait surtout remarquer parmi les partisans de Charles. Le bon vieillard ne le rencontrait jamais en son chemin sans l'arrêter, le questionnant avec bonté, et applaudissant à ses réponses inspirées. Interrogé sur l'empressement qu'il mettait à écouter le jeune Borromée, Castiglion répondit ces paroles prophétiques : « Vous ne connaissez point ce sage enfant. Il sera un jour le réformateur de l'Eglise et exécutera d'admirables choses. »

A mesure que Charles croissait en âge, il croissait aussi en sagesse ; aussi, lorsqu'il eut atteint sa douzième année, le comte Jules-César Borromée, son oncle, lui résigna l'abbaye de Saint-Gratinien, située non loin d'Arona, et dont les revenus étaient considérables. A peine instruit des obligations canoniques des abbés commendataires, le pieux enfant alla trouver le comte Gilbert son père, qui jusque-là avait pris le soin d'administrer les revenus de ce riche bénéfice, et le conjura de trouver bon que le produit de *ce patrimoine de Jésus-Christ et des pauvres* ne fût point distrait de sa sainte destination, mais qu'il fût consacré en entier à l'entretien et au soulagement des indigents. Cette résolution du jeune abbé, loin d'affliger le comte, le remplit d'une joie incomparable; aussi s'empressa-t-il de remettre dès cet instant à Charles l'administration temporelle de l'abbaye, afin qu'il pût suivre les généreux mouvements de son cœur et exercer sa charité si ardente envers les pauvres, les veuves et les orphelins, qui ne cessaient à l'envi d'appeler sur leur jeune protecteur les bénédictions du ciel. « Et si quelques fois il avenoit que pour cause occurrente il prestast quelque argent à son père, il en faisoit mémoire, et

vouloit en quelque façon que ce fust, qu'il lui fust rendu, pour le distribuer aux malheureux, tant il se monstra, dès ses jeunes ans, juste dispensateur des biens ecclésiastiques (1). »

Charles venait d'atteindre sa seizième année lorsque le comte Gilbert se décida à se séparer de lui et à l'envoyer à Pavie pour y étudier le droit civil et le droit canonique. L'université de Pavie, *la cité aux cent tours*, était déjà considérée à cette époque comme l'un des plus célèbres gymnases de l'Italie. Des priviléges considérables étaient le partage des savants professeurs qui y enseignaient, et des nombreux écoliers accourus de toutes parts pour suivre leurs doctes leçons. Toutefois à son arrivée à Pavie la surprise de Charles dut être grande. Les universités les plus illustres étaient alors un champ d'armes plutôt qu'un lieu d'études. Ce n'étaient point les plus studieux, les plus instruits, ceux dont la conduite était la plus régulière qui acquéraient le nom de jeunes hommes distingués. Cette qualification était le plus souvent le partage de ceux qui surpassaient leurs camarades en dissipation, qui se faisaient remarquer par l'éclat de leurs vêtements et la licence de leurs mœurs. Au milieu d'une société semblable, il ne faut pas s'étonner si des tentations de toutes espèces vinrent assiéger Charles, candide jeune homme, d'une maison illustre, riche des biens de sa famille et des revenus des opulents bénéfices ecclésiastiques dont on a vu qu'il avait été pourvu dès sa première jeunesse. Quoique étranger à la manière de vivre de la multitude des autres jeunes gens, il eut plus d'une fois à subir les épreuves si difficiles auxquelles est exposée

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

la vertu d'un jeune homme excité par les instigations et les sarcasmes de ceux qui se font une gloire de mener une vie dissipée et scandaleuse. Mais Dieu ne permit point qu'il succombât. Fuyant la dissipation et les mauvais exemples, il s'adonna à l'étude avec une louable opiniâtreté, se faisant un devoir rigoureux de remplir au delà de la tâche que lui imposaient ses maîtres, et goûtant à ce travail un plaisir toujours nouveau.

Cette conduite régulière, ces laborieuses veilles attirèrent sur le jeune écolier les regards de ses professeurs. L'un des plus illustres, François Alciati, parent d'André (1) qui l'institua son héritier, charmé de la candeur et de l'application de son jeune disciple, lui voua une affection toute paternelle. Charles ne devait point être ingrat. Il se ressouvint plus tard de son ancien maître. Il l'appela à Rome, lui confia les plus hauts emplois, les missions les plus importantes, et obtint de Pie IV qu'Alciati, déjà honoré de l'épiscopat et en possession de riches bénéfices ecclésiastiques, fût élevé à la dignité de prince de l'Eglise.

Les progrès du jeune Borromée furent donc rapides; mais la modestie, qui dans ce pieux jeune homme s'unissait à toutes les autres vertus, paralysait ses moyens et l'empêchait de faire preuve vis-à-vis du monde du savoir qu'il avait su acquérir. Ainsi il évitait de prendre part aux confé-

(1) Illustre jurisconsulte milanais, le restaurateur de la science du droit, à Milan, au XVIe siècle. Ses *Emblèmes* le placèrent au premier rang des poëtes italiens de cette époque. Comblé d'honneurs et de dignités pendant sa vie, il mourut en 1550, comme l'apprend l'épitaphe suivante, gravée sur son tombeau élevé dans l'église de Saint-Epiphane, à Pavie : *Andreæ Alciato Mediolanensi J. C. comiti, protonotario apostolico, cæsareoque senatori, qui omnium doctrinarum orbem absolvit, primus legum studia antiquo restituit decori. Vixit annos LVII m. VIII d. IV obiit pridie Idus januarias, anno MDL.*

rences publiques, dans lesquelles, selon l'usage de ce siècle, on traitait les questions scientifiques et littéraires avec une grande abondance de paroles et les plus subtils arguments. Néanmoins la renommée qu'il fuyait vint le trouver dans sa retraite, et, grâce aux bienveillantes indiscrétions d'Alciati, le savoir du jeune Borromée ne fut plus un mystère pour personne. Quelque attentif, quelque appliqué pourtant que fût Charles aux enseignements de la science, jamais il ne négligeait aucun des devoirs que la religion impose au véritable chrétien. Il consacrait ordinairement ses moments de récréation à la méditation ou à des exercices de piété, fuyant le désœuvrement et la dissipation. Etait-il contraint de recevoir les visites de quelques-uns de ses condisciples dont les familles étaient alliées ou amies de sa maison, il savait par son maintien réservé, son visage austère, ses expressions chastes, écarter de la conversation toute parole futile ou condamnable, et forcer ses interlocuteurs, quelque hardis qu'ils fussent, à s'observer devant lui et à respecter ses croyances et sa vertu.

La mort du comte Gilbert Borromée, qui advint en 1558, contraignit Charles à suspendre le cours de ses études. Cette perte cruelle d'un père qu'il honorait et aimait tendrement le jeta dans une affliction profonde et le plus douloureux découragement. Mais sa famille réclama son assistance et son appui, lui confiant la direction et l'administration des intérêts de la noble maison à laquelle il appartenait, et qui devait un jour lui devoir une illustration nouvelle, une splendeur plus grande encore. Charles ne resta point sourd à l'appel des siens ; il quitta Pavie, se rendit à Milan, à Arona, et visita également les autres fiefs que le comte Borromée avait possédés, prenant connaissance de l'état de ces biens, des abus qui s'étaient introduits dans leur adminis-

tration, des améliorations à y apporter, et donnant les ordres nécessaires pour que tout fût exécuté avec justice, vigilance et économie. Cette sage et équitable conduite du jeune Borromée était de bon augure pour l'avenir, suivant la maxime de saint Paul, qui dit : « Si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment prendra-t-il soin de l'Eglise de Dieu ? »

Mais Charles avait hâte de retourner à Pavie, et d'acquérir les connaissances qui lui manquaient encore pour obtenir le grade de docteur. Dès que sa présence ne fut plus nécessaire à sa famille, il s'achemina de nouveau vers cette docte cité, où à peine arrivé, il s'adonna au travail avec une telle opiniâtreté, que sa santé en fut visiblement altérée. Alciati, alarmé de l'état critique de son jeune disciple, exigea qu'il cessât toute occupation sérieuse et se livrât quelque temps au repos et à la dissipation. Charles obéit; mais évitant, comme par le passé, le contact pernicieux de la plupart de ses condisciples, ce fut à la solitude et aux charmes de la musique qu'il dut le retour de la santé et la faculté de reprendre les leçons qu'il avait été contraint d'interrompre. Néanmoins le mal ne cessa point entièrement, et il lui resta une légère toux qui dégénéra plus tard en un catharre opiniâtre « qui lui demeura familier jusques à quelques années près de sa fin, que l'humeur pituiteux à force d'abstinence se sécha, en sorte qu'il donna lieu au proverbe italien : *Il remedio del cardinale Borromeo* (le remède du cardinal Borromée (1). »

Ce fut vers la fin de l'année 1559 que Charles, parvenu à sa vingt-deuxième année, reçut le grade de docteur en droit

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

Frascati et ceux d'Ostie et de Velletri. Enfin, étant âgé de quatre-vingts ans et doyen du sacré collége, il fut élu pape le jour de la fête de l'Ascension de l'an 1555, et succéda à Marcel II, dont le court pontificat n'avait point duré au delà de trente et un jours. Le dévouement de Paul IV à la foi catholique, son savoir, son éloquence, sa libéralité, lui attirèrent dans les premiers temps des louanges universelles; mais la sévérité qu'il fut contraint de déployer plus tard contre quelques cardinaux ambitieux irrita ceux-ci contre lui et le rendit odieux au peuple. On résolut d'attenter à sa vie. Heureusement cette trame exécrable fut déjouée et l'ordre maintenu dans Rome. Quoi qu'il en soit, le calme qui succéda à ces jours de désordres ne dura que peu de temps, et dès que le peuple eut appris que le pape avait cessé de vivre, il retrouva son implacable et aveugle fureur; il se rua sur la statue du souverain pontife, l'abattit, en traîna la tête et les bras dans les rues de Rome, et à la fin de la troisième journée les précipita dans les eaux profondes du Tibre.

Tandis que ces scènes impies jetaient la terreur et la désolation dans les âmes des hommes religieux et craignant Dieu, les obsèques de l'illustre trépassé se célébraient sans pompe au Vatican, et les restes mortels du pieux successeur de saint Pierre étaient déposés sans bruit dans un humble tombeau en briques, où ils devaient demeurer oubliés jusqu'au temps du pontificat de Pie V, qui, jaloux de conserver à la postérité une des gloires de l'Eglise romaine, fit élever à Paul IV dans l'église de la Minerve un mausolée splendide sur lequel on grava cette épitaphe :

« PAULO QUARTO CARAFÆ PONTIFICI MAXIMO,
ELOQUENTIA, DOCTRINA, SAPIENTIA SINGULARI
INNOCENTIA, LIBERALITATE, ANIMI MAGNITUDINE
PRÆSTANTI, SCELERUM VINDICI INTEGERRIMO,
CATHOLICÆ FIDEI ACERRIMO PROPUGNATORI
PIUS V. PONTIFEX MAXIMUS GRATI ET PII
ANIMI MONUMENTUM POSUIT. VIXIT
ANNOS LXXXIII. MENSEM 1. DIES XX.
OBIIT ANNO MDLIX.XV. KAL. SEPTEMBRIS,
PONTIFICATUS SUI ANNO QUINTO. »

Ce fut le cardinal Jean-Ange Medicis (1), frère de Jean-Jacques, marquis de Marignan, l'un des plus grands hommes de guerre de son temps, qui succéda à Paul IV. La faveur dont avait joui naguère en Italie le vainqueur de Sienne, le rival heureux du redoutable Strozzi, avait puissamment contribué à l'élévation de Jean-Ange; mais cette fois le doigt de Dieu lui-même sembla indiquer aux cardinaux divisés celui d'entre eux qui devait réunir les suffrages unanimes du conclave. Ainsi, une colombe étant entrée dans la chapelle Sixtine, alla, après avoir voltigé çà et là, se poser au-dessus de la cellule occupée par le cardinal Medicis. Cet incident inattendu gagna à Jean-Ange presque autant de partisans que les prières et les promesses de ses amis les plus dévoués lui en avaient obtenu, et son élection, désormais assurée, fut à l'instant proclamée.

A peine le nom du nouveau pape fut-il connu à Milan, que les habitants firent éclater la joie qu'ils ressentaient en voyant l'un de leurs plus illustres citoyens élevé à la première dignité du monde chrétien. Toutefois, au milieu de

(1) *Medicis*, *Medici* ou *Mediquin*, famille de Milan, reconnue, selon quelques auteurs, par Côme I[er], grand-duc de Toscane, comme sortie de l'illustre maison des Médicis de Florence.

l'allégresse générale, Charles, comme si Pie IV ne lui était attaché ni par les liens du sang, ni par l'affection paternelle qu'il lui avait toujours témoignée, semblait étranger à ce qui se passait autour de lui. Aussi ne vit-il qu'avec indifférence les honneurs extraordinaires qu'on se préparait à lui rendre comme au neveu du souverain pontife, et ne reçut-il que par bienséance, et sans témoigner nul mouvement de joie, les félicitations que les magistrats et les nobles milanais vinrent lui offrir en même temps qu'à son frère, le comte Frédéric Borromée, « montrant ainsi, dit un écrivain de la vie de saint Charles (1), les sentiments de son cœur, qui était déjà trop bien fondé en l'estime et en l'amour des grandeurs du ciel, pour être transporté de l'éclat des grandeurs de la terre qui s'offraient à lui. »

Tandis que le comte Frédéric s'empressait de se rendre à Rome, impatient d'être mis en possession des charges et priviléges auxquels sa naissance l'appelait, Charles se retirait avec ses sœurs dans le château d'Arona, et là, agenouillé au pied des autels, il priait le Seigneur de fortifier son cœur contre les vanités terrestres, et de répandre ses dons et ses lumières sur le nouveau pontife et sur lui-même. Mais cette retraite devait bientôt avoir un terme. Pie IV, qui avait reconnu dans son neveu autant d'aptitude aux affaires temporelles que de vigilance pour les intérêts de la religion, annonça l'intention où il était de confier l'administration de l'Eglise aux mains de Charles. Il le contraignit donc à quitter Arona et à venir le rejoindre au Vatican. Quelque désir que Charles eût de continuer à vivre dans la solitude, il s'empressa d'obéir aux ordres du pape. Arrivé à Rome, Pie IV le reçut avec les marques de la plus

(1) A. Godeau, évêque de Vence, *Vie de saint Charles Borromée.*

tendre affection, et le nomma successivement protonotaire (1), cardinal (2), chef de la consulte (3) et archevêque de Milan.

Charles dans l'exercice de ces charges éminentes montra que son activité, son savoir et sa prudence n'étaient point au-dessous de la haute mission dont la faveur du souverain pontife l'avait investi. Avide de remplir les intentions du pape, le premier soin du jeune cardinal fut de s'entourer de doctes ecclésiastiques aux conseils desquels il pût recourir toutes les fois qu'il s'agissait de traiter quelque affaire considérable, professant non moins de respect pour leur sapience que d'admiration pour leurs vertus, et soumettant le plus souvent ses avis à leurs arrêts.

Mais de nouvelles faveurs devaient encore devenir le partage de Charles, créé par Sa Sainteté grand pénitencier, légat de Bologne, de la Romagne, de la Marche d'Ancône, protecteur des cantons suisses catholiques, protecteur des ordres de Saint-François, des Carmes, des Humiliés, etc.

Cette vie si nouvelle, ces honneurs inaccoutumés ne changèrent point les inclinations intérieures du cardinal Borromée : toutefois, quelque vif penchant qu'il eût pour la retraite, quelque détaché qu'il fût déjà des vanités du monde, il crut comprendre les devoirs que lui imposait la volonté du souverain pontife, et se persuada qu'il servirait peut-être plus efficacement encore les intérêts de Dieu si, dans la position élevée où Pie IV l'avait placé, il n'affectait

(1) Le premier des notaires apostoliques qui était chargé d'écrire les actes des martyrs et les circonstances de leur mort.

(2) Sous le titre de cardinal-diacre du titre de saint Martin des Monts.

(3) Société établie pour donner son avis sur les matières qui regardent a foi ou la discipline.

point de se dérober trop ostensiblement aux usages de la cour romaine, et se conformait au moins extérieurement aux coutumes observées par la plupart des cardinaux et par les grands. Ainsi sa maison fut nombreuse et brillante. Sa table fut splendide. Ses appartements renfermèrent les meubles les plus somptueux. Les chefs-d'œuvre de peintres illustres, de statuaires habiles, ornèrent ses vastes galeries. L'or, les marbres, l'airain, employés à profusion, annoncèrent la demeure du cardinal-ministre, et attirèrent dans son palais la foule avide de contempler la richesse et la splendeur dont était entouré le neveu bien-aimé du chef de l'Eglise. Mais, au milieu de ce luxe éblouissant, dans ces assemblées fastueuses où l'étiquette contraignait Charles à assister, l'humilité et la réserve austère du jeune cardinal, déjà assujetti en secret à la pratique de la plus rigide discipline ecclésiastique, témoignaient assez les pieuses préoccupations de son âme, vertus qui devaient plus tard édifier le monde chrétien, et placer le nom de l'archevêque de Milan à côté de ceux de saint Barnabé, de saint Eustorge et de saint Ambroise.

Des réunions plus en harmonie avec les inclinations du cardinal Borromée succédaient le soir à ces audiences tumultueuses. Nous voulons parler de l'*Académie des Nuits vaticanes* (*Noctes vaticanæ*). La fondation de cette société illustre fut un des premiers biens dus à la sollicitude éclairée du jeune ministre. Jaloux de bannir l'oisiveté de la cour de Rome et d'exciter parmi les clercs et les écrivains laïques une noble et utile émulation, Charles voulut que les membres de la nouvelle académie pussent se réunir le soir dans la partie du palais qu'il habitait, et se livrer en commun à la culture des belles-lettres, à la pratique de l'art oratoire et à l'étude des livres saints. Les académiciens pre-

naient, lors de leur admission dans la compagnie, un nom imaginaire. Charles voulut être appelé *le Chaos*. Des noms illustres figurent parmi les premiers membres de l'*Académie des Nuits vaticanes :* Augustin Valère, qui devint évêque de Vérone et cardinal ; Ugo Buoncompagni, élevé au pontificat sous le nom de Grégoire XIII ; Charles Visconti ; François Gonzague ; Guido Ferrier, savant théologien ; Louis Simonetta ; François Alciati, que nous avons vu à Pavie, le maître de Charles, et qui plus tard, à l'instigation de son noble disciple, obtiendra la pourpre du cardinalat. Sperone Speroni (1) fut aussi une des lumières de cette docte et chrétienne assemblée, où siégea également Guillaume Sirlet (2).

Tandis que Charles travaillait à la gloire de l'Eglise et à l'édification de son siècle, la mort inopinée du comte Frédéric vint jeter le deuil et la consternation au milieu de la famille Borromée. Cet événement funeste, qui enlevait à

(1) Né à Padoue en 1504. Il y professa dès l'an 1528 la philosophie et l'éloquence. Ses compatriotes lui décernèrent les surnoms d'*Aristote*, d'*Homère* et de *Démosthène*, et lui érigèrent une statue après sa mort.

(2) L'un des plus savants prélats du XVIe siècle. Il était né à Stilo, en Calabre, l'an 1518. Gratian dit de lui (*) que c'était un homme d'une grande érudition et d'une si prodigieuse mémoire qu'il citait sans aucun effort, non-seulement les pensées, mais le texte même des passages les moins connus des principaux ouvrages grecs, latins et hébreux des auteurs anciens et modernes. Marcel II, devenu pape, l'appela auprès de sa personne et le chargea de plusieurs missions importantes. Paul IV le nomma protonotaire apostolique. Pie IV, à l'instigation du cardinal Borromée, le décora de la pourpre romaine. Pie V le pourvut de l'évêché de Saint-Marc, et plus tard de celui de Squillace, en Calabre. Mais en 1570 Sirlet résigna ce dernier siége à son neveu Marcel, pour se livrer tout entier à la culture des lettres et à son goût pour les livres. Retiré au Vatican, où le pape lui avait confié la direction de sa bibliothèque, il mourut le huitième jour d'octobre de l'an 1583.

(*) *Vie du cardinal Commendon.*

l'Etat un jeune seigneur non moins illustre par ses vertus et sa piété que par la haute fortune à laquelle l'avait élevé le chef de l'Eglise, causa une affliction générale à Rome. Pie IV, qui aimait tendrement ses neveux, ne cacha point ses larmes. Seul, le cardinal Borromée sut dissimuler la douleur dont son âme était oppressée, ne quittant point le lit du mourant, assistant ce frère chéri avec un courage héroïque, et ne paraissant préoccupé que de l'idée consolante que la fin édifiante du comte appellerait sur lui les miséricordes de Dieu, et lui assurerait dans l'éternité les félicités promises aux justes.

Quelque sérénité, quelque résignation que Charles eût témoignée au moment de cette cruelle séparation, la mort prématurée d'un frère qu'il aimait fut pour le jeune cardinal-ministre la plus douloureuse épreuve. Convaincu de l'inconstance et de la fragilité des biens terrestres, il résolut d'entrer dans la voie de pénitence la plus austère, et dans la crainte que les instances de sa famille n'ébranlassent ses saintes inclinations, il fit appeler le soir même son confesseur, le père Ribera, et traça sous les yeux du vertueux et savant religieux de la compagnie de Jésus les règles principales de la réforme qui devait régler désormais les moindres actions de sa vie.

Mais, tandis que le cardinal Borromée s'appliquait en secret à échapper aux pompes et aux vanités du monde, le pape, dans l'intention d'augmenter encore la splendeur de sa maison, avait conçu le dessein d'unir Charles en mariage à l'une des plus nobles et des plus riches héritières de l'Etat de Milan. A peine le jeune cardinal eut-il eu connaissance de ce projet, si éloigné de sa vocation, qu'il s'empressa d'y opposer un obstacle insurmontable en recevant le sacrement de l'ordre des mains du cardinal Cesis. Cette action hardie

causa un extrême déplaisir au souverain pontife, et comme il témoignait à son neveu son mécontentement et lui reprochait le peu de déférence qu'il avait montré pour sa volonté, le jeune cardinal s'excusa, et répliqua avec une douceur angélique : « Père sainct, que Vostre Saincteté ne se pleigne point de moy, car j'ai pris l'épouse par moy de longtemps et uniquement désirée (1). »

Pendant que ces idées de retraite et de pénitence préoccupaient Charles, la Providence conduisait à Rome un illustre et vertueux prélat, dom Barthélemy des Martyrs, dont les sages et prudents avis devaient triompher des irrésolutions et des scrupules du jeune cardinal-ministre. Humble religieux de l'ordre de Saint-Dominique, dom Barthélemy avait hésité longtemps avant d'accepter l'archevêché de Bragua ; mais les instances de la reine de Portugal et les ordres formels du père Louis de Grenade, son supérieur et son ami, l'avaient contraint d'obéir. Appelé au concile de Trente, chacun avait été bientôt à même d'apprécier ses pieuses inclinations et son savoir immense. Pendant une suspension des travaux de cette sainte assemblée, le cardinal de Lorraine, qui avait conçu pour l'archevêque de Bragua une grande estime, tenta de le déterminer à l'accompagner à Rome. Dom Barthélemy accepta. Ils partirent le 18 septembre 1563. L'entrée du cardinal dans la capitale du monde chrétien fut brillante et attira un grand concours de peuple. Le cardinal-ministre et le cardinal Altaemps (2) allèrent au-devant du cardinal de Lorraine jusqu'au delà

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) Fils d'une des sœurs de Pie IV et de Wolfgang Altaemps, comte de l'empire.

des portes de Rome, et l'accompagnèrent au sacré palais, où un appartement splendide lui avait été préparé. Ce fut ce jour-là que Charles et dom Barthélemy, qui déjà depuis plusieurs années avaient été à portée de se connaître et de s'estimer mutuellement, se virent pour la première fois.

Dans la première audience que le cardinal de Lorraine obtint du pape, il l'entretint de l'archevêque de Bragua et de son zèle éclairé pour les intérêts et la gloire de l'Eglise. « Je connais, répondit Pie IV, le mérite de ce vertueux évêque, et il y a longtemps que j'ai envie de le voir. » Charles témoigna également un vif désir d'entendre le pieux prélat.

Le lendemain dom Barthélemy se présenta au Vatican.

Le pape le reçut avec les marques de la plus vive affection. « Je sais, lui dit-il, avec quelle ardeur vous avez travaillé au rétablissement de la discipline de l'Eglise. Je la désire comme vous, et voici, ajouta-t-il, en montrant Charles qui était présent, un jeune homme que je vous remets entre les mains. Commencez par lui la réformation de l'Eglise, des cardinaux et des évêques. » — « Si j'avais trouvé tous les cardinaux, répondit l'archevêque, dans l'état où Dieu a mis monseigneur le cardinal Borromée, je n'aurais pas proposé au concile de les réformer, mais je les aurais présentés eux-mêmes comme les modèles de la réformation des évêques et des autres ministres de Jésus-Christ (1). »

A peine quelques jours s'étaient écoulés depuis l'arrivée de l'archevêque de Bragua à Rome, que Charles, toujours préoccupé de l'idée de quitter la cour et de fuir le

(1) Le Maître de Sacy, *Vie de dom Barthélemy des Martyrs.*

monde, fit prier le prélat de venir le trouver dans l'appartement qu'il occupait auprès de Pie IV. Dom Barthélemy se hâta de se rendre à l'invitation du jeune cardinal. « Je m'étais formé avant de vous avoir vu une haute idée de vos vertus et de votre savoir, lui dit Charles ; mais, depuis que j'ai pu vous entendre, mon respect et ma confiance vous sont acquis à jamais. Soyez mon guide, faites-moi la grâce d'éclaircir les doutes qui m'assiégent ; » et comme ce prélat semblait étonné, le cardinal ajouta : « Les périls qui m'environnent ici sont infinis. Jeune, sans expérience et n'ayant de vertu que le désir d'être vertueux, ne dois-je point fuir des tentations auxquelles je pourrais un jour succomber ? Neveu du souverain pontife, on cite partout les prétendus services que je rends à l'Eglise, mais Dieu demande-t-il cela de moi ? N'exige-t-il pas plutôt que je me tienne en garde contre ma faiblesse et mon infériorité ? Si j'en crois mes pressentiments, sa volonté est que je m'affranchisse des liens qui m'attachent au monde, que je fuie ses joies trompeuses, et que je me retire dans une sainte retraite pour y achever mes jours dans la pénitence et la contrition. »

Cette vertu si pure, cette humilité si sincère, ce mépris si profond des biens terrestres, pénétrèrent l'archevêque de Bragua d'admiration pour le jeune cardinal. « Je ne puis que louer un dessein si pieux, répondit dom Barthélemy, après un moment de silence, car je connais par expérience les avantages de la solitude et de la méditation. Vous voulez sortir du tumulte du monde. J'en suis sorti avec délices, mais en le quittant je n'ai laissé aucun devoir à remplir. Vous, vous ne pouvez déserter le poste éminent et difficile où vous a élevé la volonté du souverain pontife.

» Si vous étiez avide d'honneurs et de richesses, si votre

humilité et votre prudence ne vous garantissaient point des piéges de l'orgueil, je serais le premier à vous presser de fuir la vie dangereuse de Rome; mais puisque Dieu vous a fait la grâce d'être insensible aux vanités du monde, puisqu'il semble avoir voulu se servir de vous pour réformer son Eglise, je le loue en louant ses dons et ses œuvres dans votre personne, et je vous adjure de lui rendre grâce et de vous humilier devant lui de ce qu'il a bien voulu vous douer de la prudence, du zèle et de la fermeté qu'il vous a dispensés, et qui ont porté déjà tant d'heureux fruits. Ne désertez donc point un poste auquel vous étiez destiné, et achevez l'œuvre que vous avez si heureusement commencée (1). » — « Ainsi, répondit Charles, votre avis est que je ne dois point suivre mes inspirations secrètes; que je ne dois point sortir de l'état où la volonté de Dieu m'a placé; que je ne dois point faillir aux devoirs que l'épiscopat réclame de moi : j'obéirai! mais ne penserez-vous pas que mon devoir le plus impérieux est avant tout de résider dans mon Eglise, au milieu des âmes confiées à ma vigilance épiscopale, à mon amour! J'ai déjà demandé à plusieurs reprises et avec instance cette grâce au pape; mais Sa Sainteté s'est toujours opposée à mon départ (2). »

— « Votre désir est louable, répliqua l'archevêque, et conforme à ce que le concile de Trente a décrété dans une de ses dernières sessions; mais il pourrait y avoir du danger à prendre une pareille détermination avec trop de précipitation. Le souverain pontife a atteint déjà un âge avancé. Il a besoin d'avoir à ses côtés une personne dévouée. Un

(1) Le Maître de Sacy, *Vie de dom Barthélemy des Martyrs*.
(2) Idem.

autre que vous pourrait abuser de l'autorité dont il serait en possession ; ajournez donc à un temps plus opportun votre légitime et louable dessein. Le moment n'est peut-être pas éloigné où vous pourrez le mettre à exécution (1). »

Charles, convaincu par ses sages paroles, se jeta dans les bras de l'archevêque de Bragua. « C'est Dieu lui-même qui vous a conduit ici, s'écria-t-il, pour me montrer le chemin que je dois suivre. Avant votre arrivée, mon cœur était oppressé, abattu. J'étais sans courage, sans espoir. Mais je vous ai entendu, et j'ai retrouvé toute mon énergie, toute mon ancienne ardeur. Non, je ne quitterai point Rome; je ne déserterai point le poste que la confiance du pape m'a départi : puisse du moins mon zèle et mon dévouement aux intérêts de l'Eglise me tenir lieu de talent et ne me rendre point tout à fait indigne de la mission difficile confiée à mes mains inhabiles (2). »

Cette victoire que dom Barthélemy venait de remporter remplit l'âme du pieux prélat d'une joie inexprimable. Dès ce moment, les deux amis devinrent inséparables, et Charles puisa chaque jour dans ces amicales conférences la force dont il avait besoin pour vaquer avec fruit aux affaires importantes dont il avait la direction. Mais les sessions du concile étant sur le point d'être reprises, l'archevêque de Bragua fut contraint de retourner à Trente. Cette séparation causa une vive affliction au cardinal-ministre. Quoi qu'il en soit, les deux amis se promirent, en se quittant, de s'écrire souvent, et dom Barthélemy, avant de s'éloigner de Rome, remit à Charles, en souvenir de son affection, un

(1) Le Maître de Sacy, *Vie de dom Barthélemy des Martyrs.*
(2) Idem.

petit traité écrit en entier de sa main, *l'Aiguillon des pasteurs* (*Stimulus pastorum*), qu'il avait composé pour son usage, et qui devait servir plus tard de guide à Charles, alors que celui-ci serait de retour dans son archevêché de Milan.

CHAPITRE III.

Le saint concile de Trente. — Ses sessions sous Paul III. — Sa translation à Bologne. — Jules III le convoque de nouveau à Trente. — Sa suspension en 1552.

Au nombre des plus utiles et des plus éminents travaux accomplis par le cardinal Borromée, nous placerons la continuation et la conclusion du concile de Trente, œuvre immense, dû en grande partie aux pieuses préoccupations de Charles pour le salut des âmes, la réforme des mœurs, le rétablissement de la discipline ecclésiastique et l'extirpation des nouvelles hérésies. Cette sainte assemblée, commencée sous le pontificat de Paul III dans la cité de Trente, le treizième jour de décembre de l'an 1545, transférée depuis à Bologne, rétablie plus tard à Trente, puis interrompue à l'occasion des troubles survenus dans la Germanie, avait été définitivement suspendue depuis l'an 1551, lorsque Pie IV, touché des instances du cardinal neveu, et n'ignorant point d'ailleurs que les doctrines de Luther, de Calvin, de Zwingle et de quelques autres réformateurs disciples de ces fléaux de l'Eglise, faisaient de continuels progrès en Allemagne, en France et en Angleterre, prit la sainte résolution de convoquer de nouveau le concile œcuménique et d'opposer ainsi une digue salutaire à la contagion qui déjà avait pénétré dans le pays des Grisons et dans une partie du Piémont.

La multiplicité des travaux du concile de Trente, l'im-

portance des résultats obtenus par l'observation de ses saints décrets ne sauraient être assez proclamées. Nous avons donc cru devoir rappeler succinctement aux lecteurs l'origine, les phases diverses et la conclusion de ce concile célèbre « appelé *tridentinum* par la Providence divine, dit un écrivain contemporain (1), pour ce qu'ainsi comme l'antiquité pleine de fables croyoit que Neptune gouvernoit la mer par son *trident*, et venoit par icelui à appaiser les ondes et les flots, aussi Dieu qui est très-bon et très-puissant a conclu et arresté de ramener en tranquilité par elle comme si c'estoit par un divin trident la mer de ce monde qui estoit trouble et partout agitée et ébranlée par les horribles flots des hérésies et des mœurs dépravées et corrompues, et rendre à toute la chrétienté la vraye foy et les bons préceptes de bien vivre et la paix et le repos désiré. »

Continué sous les pontificats de Jules III et de Pie IV, ce fut sous celui de Paul III, le dimanche troisième de l'avent, le treizième jour de décembre de l'an 1545 que s'ouvrit la première session.

Les légats du saint-siége apostolique étaient les cardinaux Jean-Marie de Monte et Marcel Cervin qui devaient plus tard revêtir successivement la tiare et gouverner l'Eglise sous les noms de Jules III et de Marcel II, et Regnaut Pole, diacre de Sainte-Marie et aussi cardinal de l'Eglise romaine.

Le nombre des pères du concile ne s'élevait point à cette époque au delà de quarante députés, en y comprenant les généraux des ordres mendiants et plusieurs docteurs en théologie, séculiers et réguliers.

Assistaient à cette session les orateurs de Ferdinand,

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

roi des Romains, Castelalte, capitaine de la cité de Trente, et Antoine Quéta.

La première séance fut consacrée à la célébration des cérémonies accoutumées aux sessions publiques et à la lecture des bulles de l'indiction et de la signification du concile, qui fut déclaré ouvert et commencé, puis ajourné au septième jour de janvier de l'an 1546, après la Nativité.

Dans la seconde session, tenue ledit jour septième de janvier, le lendemain de la fête des Rois, le décret sur *la manière de vivre au lieu du concile* fut examiné, discuté et adopté par l'assemblée. Ledit décret exhortait les évêques et les autres députés constitués en l'ordre sacerdotal à s'efforcer de donner au peuple l'exemple des bonnes mœurs et d'une piété exemplaire, observant et gardant les commandements du Seigneur, priant pour la paix des princes chrétiens et pour l'union de l'Eglise, jeûnant au moins tous les vendredis, célébrant le saint sacrifice de la messe au moins tous les dimanches, « auquel jour Dieu créa la lumière et ressuscita de mort à vie, et espandit le Saint-Esprit sur ses disciples, priant pour le souverain pontife, pour l'empereur et pour les rois (1). » Chaque jeudi les pères devaient célébrer ou entendre la messe du Saint-Esprit; « et ce temps, pendant qu'on die le divin sacrifice qu'on ne parle et qu'on ne devise point ensemble; mais qu'on assiste à celui qui le célèbre et de bouche et de cœur (2). » Le même décret recommande « que les évêques soient irréprochables, sobres, chastes et bien gouvernant leurs maisons; qu'il n'y ait à leur table ni excès ni superfluité de viandes, et qu'on lise la sainte Ecriture

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.
(2) Idem.

pendant le repas ; qu'ils se montrent honnêtes en habillements et accoutrements et en toutes leurs actions (1). »

Lorsque le moment de délibérer sur les matières proposées et soumises aux lumières et à la piété des pères du concile sera arrivé, « qu'on ne vienne point à bruire par voix immodestes, ou troubler par quelque tumulte, débattre par de fausses, vaines et obstinées disputes, mais quelque chose qu'on die que cela soit tempéré par une si douce prolation de paroles, que ni les auditeurs soyent offensés, ni le fil du droit jugement se retourne et se rebrousse, la pensée estant troublée (2). »

La profession de foi fut lue dans la troisième session où siégèrent cinq cardinaux, six archevêques et trente évêques, et où assistèrent également les orateurs du roi des Romains.

C'était le texte traditionnel du sacré concile de Nicée. « Je croys en un Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles. Et en un Seigneur Jésus-Christ, unique Fils de Dieu, et né du Père devant tous siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vray Dieu du vray Dieu, engendré et non fait ou créé, qui est de la même substance que le Père, par lequel toutes choses ont été faites. Qui est descendu des cieux pour l'amour de nous qui sommes hommes, et pour l'amour de nostre salut. Et a été incarné par le Saint-Esprit de la Vierge Marie, et a esté fait homme, a esté aussi crucifié pour nous sous Ponce Pilate, a souffert, et a esté ensevely. Et est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures. Et est monté aux cieux. Et est assis à la droite de son Père.

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.
(2) Idem.

Et viendra encore avec gloire pour juger les vivants et les morts. Le royaume du ciel n'aura aucune fin. Et au Saint-Esprit Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils. Qui est adoré et glorifié ensemble avec le Père et le Fils; qui a parlé par prophètes. Et une sainte Eglise catholique et apostolique. Je confesse un baptême pour la rémission des péchés; et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à advenir. Amen. »

Neuf archevêques et quarante évêques siégèrent dans la quatrième session qui avait été ajournée au jeudi huitième jour d'avril. On détermina, à l'exemple des conciles précédents, la réception et le nombre des saints livres du *Vieux et du Nouveau Testament,* et on déclara la version ancienne appelée *la Vulgate* la seule authentique.

La cinquième session se tint le dix-septième jour du mois de juin. Quatre cardinaux, neuf archevêques, cinquante évêques, deux abbés de l'ordre de Saint-Benoît et deux généraux de l'ordre des mendiants y assistèrent. Le décret sur *le péché originel* et celui sur *la réformation de la discipline* furent examinés et adoptés par l'assemblée, qui ajourna la sixième session au treizième jour de janvier de l'an 1547, « à cause des guerres et tumultes suscités en Allemagne par le landgrave et par le duc de Saxe contre le victorieux empereur Charles-Quint, propugnateur et défenseur de la foy et de la religion chrétienne (1). »

La lecture de la sainte Ecriture et la prédication de l'Evangile sont enjointes en ces termes par le décret de la réformation publiée dans cette cinquième session.

« Le saint concile..... a ordonné et arrêté, qu'aux églises auxquelles on trouve ou prébende ou prestimonie ou

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

quelque autre salaire, comment que ce soit qu'on l'appelle : députés pour les docteurs de la sainte théologie, évesques, archevesques, primats et autres ordinaires des lieux, viennent à contraindre ceux qui ont la prébende, ou prestimonie, ou aucun tel salaire, même en leur ôtant les fruits, à exposer et interpréter la sainte Escriture, par eux-mesmes s'ils sont idoines, sinon par un substitut idoine....... et que doresnavant la prébende, prestimonie ou semblable salaire ne se baille plus sinon à personnes idoines et capables, et qui puissent d'eux-mesmes exercer la charge, et que la provision faite autrement soit nulle et de nulle valeur. Aux églises métropolitaines, aux cathédrales, aux collégiales, qu'on ait également lecture de la sainte Escriture. . . . .
« . . . . Que pareillement aux colléges et universités publiques où cette honorable et plus nécessaire lecture que de toutes autres choses n'a pas jusqu'ici été instituée, qu'elle soit instituée par la piété, dévotion et charité des princes dévotieux et des républiques, pour la défense et accroissement de la foy catholique, et pour la conservation et avancement de la bonne et sainte doctrine ; et où elle avoit été instituée et négligée, qu'elle soit instituée. . . . .

» . . . . . Que ceux qui enseignent la sainte Escriture, cependant qu'ils lisent publiquement aux escoles, et les escoliers qui y estudient, viennent à jouir entièrement de tous priviléges, de recevoir les fruits de leurs prébendes et bénéfices en leur absence, qui leur ont été octroyés de droit commun. . . . .

» Et pour ce que la prédication de l'Evangile n'est pas d'une moindre nécessité que la lecture, et cela est la charge principale de l'évesque, le même saint concile a ordonné et arrêté que tous les évesques, archevesques, primats et

autres prélats d'églises sont tenus de prescher eux-mesmes le saint Evangile de Jésus-Christ, s'ils ne sont empeschés légitimement. . . . . (1). »

Dans la sixième session tenue le dix-septième jour de janvier 1547, et où siégèrent cinq cardinaux, dix archevêques, cinquante évêques, deux abbés et cinq généraux des ordres mendiants, la matière de *la justification* fut résolue en seize chapitres et en trente-trois canons. La doctrine, empruntée en grande partie aux livres de saint Augustin contre les pélagiens, y est traitée avec une lumière admirable et digne des siècles de l'Eglise les plus éclairés.

Dans cette mémorable séance, les anciens décrets des conciles relatifs à la résidence des évêques furent renouvelés, et il fut décidé que les prélats absents de leurs diocèses au delà du terme de six mois, sans légitimes empêchements, seraient privés du quart de leur revenu; et que si leur absence se prolongeait l'année entière, un second quart leur serait retenu pour être consacré à la nourriture des pauvres. En cas de récidive, les absents devaient être soumis à la rigoureuse censure des canons.

La septième session se tint le jeudi troisième jour du mois de mars. Le décret des *sacrements de l'Eglise* y fut publié. Le nombre des pères du concile s'éleva à soixante-quinze, les évêques d'Albe, de Trévise et de Narni s'étant réunis aux députés rassemblés à Trente pendant la sixième session.

La huitième session s'ouvrit à Trente, le seizième jour de mars 1547. Cependant quelques symptômes de peste s'étant déclarés dans la cité, l'effroi s'empara d'un certain nombre d'évêques qui quittèrent le concile et s'éloi-

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

gnèrent. On se décida donc à transférer l'assemblée dans la ville de Bologne, malgré l'opposition des ambassadeurs de l'empereur, qui tentèrent inutilement de retenir les pères du concile à Trente. La majorité souscrivit au décret *de translation* qui fut soumis à l'assemblée par le révérendissime et illustrissime cardinal de Monte, président et légat du concile.

Les neuvième, dixième et onzième sessions eurent lieu à Bologne, le jeudi vingt et unième jour d'avril, le second jour de mai et le mercredi quatorzième jour du mois de septembre 1548.

Le concile universel et général légitimement congrégé par le Saint-Esprit (1), vu l'absence d'aucuns pères, lesquels il espéroit qu'ils viendroient de brief, ordonne que l'examen des matières soumises à l'assemblée soit ajourné au jeudi après la fête de la Nativité de la benoîte Vierge Marie, le vingt-cinquième jour du mois de septembre suivant.

Et le vingt-quatrième de septembre, veille dudit jour désigné pour la continuation du saint concile, les évêques étant réunis dans le lieu où ils avaient coutume de tenir les congrégations générales, décidèrent, sur la proposition du cardinal de Monte, président de l'assemblée, qu'en l'absence d'une partie des députés la session serait prorogée indéfiniment.

Peu de jours après que l'ajournement du concile eut été prononcé, la nouvelle de la mort de Paul III parvint à Bologne. Déjà un grand nombre d'évêques avaient quitté cette ville. Le cardinal de Monte se mit aussitôt en route pour Rome afin de se trouver au conclave, où, étant arrivé, il

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

fut élu pape le septième jour de février 1550, et prit le nom de Jules III. L'un des premiers soins du nouveau pontife fut de convoquer les évêques à Trente, où il envoya ses légats, le cardinal de Saint-Marcel, Sébastien Pighin, archevêque de Siponte, et Aloisius Lipomanus, évêque de Vérone.

La première session, ou plutôt la onzième, eut lieu dans l'église cathédrale de la cité de Trente, le premier jour de mai 1551.

Après les cérémonies accoutumées on lut la bulle de rétablissement, puis on ajourna la douzième session au premier jour du mois de septembre suivant; mais ce jour arrivé, les pères du concile, considérant qu'un assez grand nombre d'évêques, tant d'Allemagne que d'autres pays, ne s'étaient point encore rendus à l'appel du souverain pontife, arrêtèrent que la session indiquée serait ajournée de nouveau, afin de laisser aux prélats absents le temps de se réunir aux membres de l'assemblée.

Le 11 octobre 1551, jour fixé par le décret du 1er septembre de l'année précédente, on tint la treizième session, et le décret du *saint sacrement de l'eucharistie* fut soumis à la sanction des pères du concile, qui définirent contre les sacramentaires la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au saint sacrement de l'autel, et contre les luthériens la transsubstantiation, l'adoration de la sainte hostie, et la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, même hors de l'usage de ce divin sacrement. En ce qui touchait la communion sous les deux espèces pour les laïques et le saint sacrifice de la messe, l'assemblée déclara par son troisième décret qu'elle ajournait toute discussion jusqu'à l'arrivée des ministres protestants, « qui désirent d'estre ouys du

saint concile sur ces mesmes articles, devant qu'ils soient définis; et pour ceste cause luy ont demandé foy publique, afin qu'ils puissent venir ici sûrement, et demeurer en ceste ville, et dire et proposer librement devant le concile ce qu'ils sentent, et puis après s'en aller quand il leur plaira : le saint concile, combien qu'il ait déjà attendu leur venue avec un grand désir par plusieurs mois, toutefois comme une bonne mère, qui gémist et est en douleur d'enfants, désirant grandement et se travaillant, qu'entre ceux qui sont appelés chrestiens il n'y ait point de schismes ni divisions, mais ainsi qu'ils recognoissent tous un mesme Dieu et Rédempteur, ils dient et croyent aussi une mesme chose, et aient un mesme sentiment et espèrent qu'ils seront réduits à une sainte et salutaire concorde d'une foy, espérance et charité, en cecy s'accordant volontiers à leur demande, leur a donné et octroyé la sûreté et foy publique, qu'on appelle *sauf-conduit*, qu'ils ont demandé; et pour l'amour d'eux, a différé la définition de ces articles-là jusques à la prochaine session. Laquelle, afin qu'ils y puissent être commodément, il a signifiée et intimée au jour de la fête de la Conversion de saint Paul, qui sera le vingt-cinquième jour du mois de janvier de l'année 1552 (1). » Les légats apostoliques, le cardinal-évêque de Trente, les électeurs et princes du saint-empire, un archevêque, trente-trois évêques, quatre abbés et généraux d'ordres religieux, assistaient à la présente session.

La quatorzième session fut ouverte le vingt-cinquième de novembre, jour de la fête de sainte Catherine. On y exposa la doctrine de l'Eglise romaine touchant *les saints sacre-*

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

ments de la pénitence et de l'extrême-onction. Les prélats qui souscrivirent aux décrets et canons portés dans cette séance furent les mêmes que ceux qui avaient siégé dans la session précédente.

On résolut d'accorder et on accorda aux protestants, dans la quinzième session, qui eut lieu le vingt-cinquième jour de janvier 1552, un nouveau et plus large *sauf-conduit* que le précédent qui leur avait été adressé, leur réitérant l'invitation de se réunir aux membres de l'assemblée, « le concile ne désirant rien plus que d'oster toutes dissensions et schismes de la religion, de la très-excellente nation d'Allemagne, et de donner ordre à son repos, paix et tranquillité, estant prest de les recevoir humainement, s'ils viennent, et les ouïr gracieusement, et se fiant qu'ils viendront non pas pour affection qu'ils ayent de combattre obstinément la foy catholique, mais pour le désir qu'ils ont de cognoistre la vérité, et qu'à la fin ils acquiesceront aux décrets et à la discipline de la sainte Eglise romaine, le concile a différé la session prochaine au jour de la feste de saint Joseph, le dix-neuvième du mois de mars, non-seulement pour qu'ils ayent assez de temps et d'espace pour venir, mais aussi pour proposer ce qu'ils voudront devant que ce jour arrive.... (1). »

Le nombre des pères du concile qui siégèrent dans cette session s'éleva au delà de soixante; plusieurs prélats étant survenus depuis la session précédente.

Trois mois s'étaient écoulés depuis le 25 janvier 1552, et les pères du concile étaient sur le point de reprendre leurs saints travaux lorsque l'on apprit à Trente que la guerre s'était rallumée en Allemagne, et que les troupes de l'élec-

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

teur de Saxe, réunies à celles du margrave de Brandebourg et du landgrave de Hesse, assiégeaient la ville d'Augsbourg et semblaient menacer la cité de Trente. A cette nouvelle un grand nombre d'évêques se disposèrent à quitter cette ville, et les légats apostoliques se virent dans la nécessité de suspendre les travaux du concile. Cependant une dernière session, la seizième, fut tenue dans l'église de Saint-Vigile le jeudi 28 avril. L'archevêque de Siponte et l'évêque de Vérone, légats et présidents, tant en leur nom qu'au nom du cardinal de Saint-Marcel, « absent à cause de sa très-griefve maladie (1), » soumirent à la sanction de l'assemblée un décret de suspension, pendant l'espace de deux années, du saint concile de Trente, « convoqué et assemblé dans cette cité par Paul III d'heureuse mémoire, et restitué par notre très-saint père Jules III, afin de réduire en son premier état la religion qui est misérablement divisée en diverses opinions, en plusieurs endroits du monde, et principalement en Allemagne, et pour amender les abus et les mœurs fort dépravées des chrestiens. Et comme ainsi fust, que pour ce faire, plusieurs Pères n'aiant eu aucun esgard à leurs labeurs et périls, y fussent venus alègrement de divers pays; et que la chose allast en avant vaillamment et heureusement, y estant une grande concurrence des fidèles, et qu'il y avoit un espoir assez grand que les Allemands qui avoient esmeu ces nouveautés viendroient au concile, ayant le cœur et l'intention d'acquiescer unanimement aux vraies raisons de l'Eglise; et que finalement il sembloit que quelque lumière vînt à reluire au monde, et que la république chrestienne, auparavant abattue et affligée, commenceoit à lever la tête tout subitement par la cautèle de l'ennemy

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

du genre humain, se sont enflambés tels tumultes et telles guerres, que le concile estoit contraint quasi de l'arrester et de rompre son cours à non petite incommodité; et tout l'espoir de passer outre lui estoit osté en ce temps-cy. Et tant il s'en falloit que le saint concile remédiât aux maux et incommodités des chrestiens, que contre son intention il irritoit plutôt les cœurs de plusieurs qu'il ne les apaisoit. Comme ainsi donc fut, que le saint concile vit que tout pays, et principalement Allemagne, estoient enflambés de guerres et discordes, et que presque tous les évesques d'Allemagne, et principalement les princes électeurs, s'en estoient allés du concile pour pourvoir à leurs églises, il a esté d'avis et a esté arrêté de ne s'ahurter point à l'encontre d'une si grande nécessité, et de le remettre en un meilleur temps, afin que les pères, puisqu'il ne leur est pas permis maintenant de faire cecy, pussent retourner à leurs églises pour donner ordre et pourvoir à leurs brebis (1). »

La presque unanimité des évêques présents sanctionna le décret de suspension proposé par les légats du saint-siége, mais contre lequel protesta énergiquement l'archevêque de Tarente et douze autres évêques demandant « que le saint concile, suivant la voie qu'il a toujours jusques icy tenue et gardée, prolonge à un terme modéré la session qui a esté signifiée au premier jour du mois de mai prochain venant; et qu'il ne faille point attendre autre convocation, déclaration, ou intimation par quoi tous les prélats ne puissent et ne soient tenus de s'assembler à ce lieu de concile (2). »

Quoi qu'il en soit, et nonobstant cette protestation des prélats dissidents, l'assemblée passa outre, et le concile fut

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.
(2) Idem.

ajourné au commencement de l'an 1554. Mais un long espace de temps s'écoula avant que cette sainte assemblée pût se réunir de nouveau, et ce ne fut que dix ans plus tard, sous le pontificat de Pie IV, le troisième jour de décembre de l'an 1563, que le saint concile de Trente tint sa vingt-cinquième et dernière session.

CHAPITRE IV.

Continuation du saint concile de Trente. — Ses sessions sous Pie IV. — Sa conclusion.

Le zèle et la persévérance du cardinal Borromée obtinrent enfin leur récompense, et Pie IV, obtempérant aux instances de Charles, résolut d'ordonner sans plus de retardement la continuation des saints travaux du concile de Trente. Non moins jaloux de la paix et de la splendeur de l'Eglise que le cardinal neveu, le saint-père réunit les cardinaux dans un consistoire extraordinaire, où il appela également les ambassadeurs des princes chrétiens qui se trouvaient à Rome. Le pape exposa alors le mal qui menaçait l'Eglise et la désolation qui s'étendait déjà sur les provinces où l'hérésie avait pénétré, ajoutant que des calamités semblables étaient à la veille de frapper d'autres pays voisins des premiers, et exhortant les assistants à réunir leurs efforts aux siens pour exterminer l'hérésie et arracher à l'enfer les âmes que de hardis et pernicieux réformateurs s'efforçaient d'abuser et de perdre à l'aide de leurs doctrines criminelles et diaboliques.

Le discours du souverain pontife, prononcé avec une éloquence persuasive, fit passer dans l'âme des assistants le désir de coopérer à cette œuvre sainte : aussi la proposition papale fut-elle accueillie avec une vive sympathie par l'assemblée entière, et approuvée unanimement.

Dans l'intention d'appeler sur le saint concile les bénédictions de l'Esprit-Saint, le souverain pontife ordonna que l'on fît des prières publiques dans toutes les églises de Rome, et assista accompagné du cardinal Borromée, du sacré collége et des ducs de Florence et d'Urbin, ses parents, aux processions générales et aux cérémonies qui eurent lieu dans l'église de Saint-Pierre, et qui durèrent plusieurs jours, attirant une foule innombrable de peuple.

Enfin, la bulle de convocation du concile œcuménique parut à Rome le vingt-neuvième jour de novembre, l'an 1560 de l'incarnation de Notre-Seigneur, « signifiant et dénonçant le saint, universel et général concile en la cité de Trente, au saint jour de la résurrection de Notre-Seigneur, prochainement venant (1), ordonnant et décernant qu'il ait à être célébré là quelque suspension que ce soit (2). »

Le jour de Pâques de l'année suivante 1561, les cardinaux légats du saint-siége, Hercule de Gonzague, Jérôme Seripant, Stanislas Hosius, Louis Simonetta et Marc d'Altaemps, neveu de Pie IV et cardinal du titre de la basilique des Douze-Apôtres, étaient réunis à Trente.

La foule du peuple accourue de toutes parts était innombrable. Chacun était impatient d'assister à l'ouverture de cette mémorable assemblée. Mais les légats furent contraints d'en ajourner les sessions nouvelles, les démêlés et les guerres qui troublaient l'Allemagne, la tiédeur de quelques prélats et l'éloignement d'un grand nombre n'ayant permis qu'à neuf évêques seulement de se rendre au temps marqué par la bulle du 29 novembre 1561, à la convocation du successeur de saint Pierre.

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.
(2) Idem.

Enfin, la première session ou plutôt la dix-septième du concile se tint le 18 janvier 1562.

On lut le premier décret « touchant les choses qui sembleraient aptes et convenables pour soulager les calamités de ce temps, apaiser les différends de la religion, refrener les langues frauduleuses et pleines de déception, corriger les abus et mettre une vraye et chrestienne paix en l'Eglise (1). »

Le second décret soumis à la sanction des pères du concile, qui l'approuvèrent, ajournait au jeudi 27 février suivant la session prochaine.

Puis les légats proposèrent à la pieuse assemblée de décider dans cette première séance, « qu'il estoit de fort grande importance pour restituer la doctrine de la foi en sa pureté, que les livres écrits par divers autheurs, après que les hérésies se sont levées, et aussi les censures que les catholiques ont mis en divers lieux soient examinés. Desquelles choses tout ce qu'en aura ordonné le saint concile sera publié en son temps, comme un saint décret, afin qu'il soit gardé de tous sans aucune tergiversation..... et également, qu'il ne sera pas hors de propos d'inviter à pénitence tous ceux qui sont tombés en quelques hérésies que ce soit, et y sont encore enveloppés, en leur octroyant un ample sauf-conduit, et leur promettant une grande et singulière clémence et bénignité, pourvu qu'ils reviennent à leur bon sens et recognoissent la puissance de la sainte Eglise catholique. »

La dix-huitième session, la deuxième sous le pontificat de Pie IV, eut lieu le 26 février 1562. Dans cette séance, les pères du saint concile invitèrent pour la troisième fois

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

les protestants à se rendre dans l'assemblée œcuménique, « afin de délibérer et ordonner plus commodément ce qui semblera être plus propre pour oster le scrupule des cœurs de plusieurs, et leur tirer dehors certaines causes de comptainte..... Et afin que tous recognoissant la mère commune, qui ne peut oublier ceux qu'elle a enfantés, tous d'un cœur et d'une bouche nous venions à glorifier Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le concile invite et exhorte tous ceux qui n'ont pas communion avec nous, à concorde et reconciliation, et qu'ils viennent, et qu'ils embrassent charité qui est le lien de perfection, et qu'ils montrent qu'ils ont la paix de Jésus-Christ, tressaillant de joye en leurs cœurs, à laquelle ils ont été appelés en un corps. Oyant donc cette voix qui n'est pas humaine, mais du Saint-Esprit qu'ils n'endurcissent pas leurs cœurs. Mais en ne cheminant point en leur sens, et ne se plaisant point à eux-mesmes, qu'ils s'excitent et se convertissent à la bonne et salutaire admonition de leur mère. Et le saint concile ainsi qu'il les invite a ordonné que la foy publique ou sauf-conduit se pourra donner en une congrégation générale, et aura une mesme force et vertu, et fera le mesme effet que si elle avoit esté donnée et ordonnée en une session publique. »

Le second décret, publié dans la même session du 26 février 1562, ordonna et arrêta que la prochaine séance se tiendrait le lundi après la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, le douzième du mois de mai.

Des différends s'élevèrent dans la dix-neuvième session, entre les ambassadeurs de l'empereur et ceux de France et d'Espagne. Les derniers demandaient que l'assemblée fût déclarée convoquée à Trente pour continuer le concile ouvert dix-sept ans avant dans cette cité, tandis que les envoyés de France et d'Allemagne étaient d'avis que l'on considérât

la présente réunion des évêques comme un concile nouveau et indépendant du premier. Mais le refus des légats de changer quoi que ce soit aux décisions apostoliques et d'indiquer une indiction nouvelle, détermina les ambassadeurs à renoncer à leur prétention.

Et le 4 juin 1562, jour fixé par les pères du concile pour tenir la vingtième session, les mêmes envoyés demandèrent qu'on différât tout examen et décision sur la doctrine de la communion jusqu'à l'arrivée des protestants; ce que le concile accorda, ajournant la prochaine session au 16 juillet suivant, « afin que toutes choses aillent avecques plus grande délibération, et que la doctrine se traite et se détermine avecques ce qui appartient à la réformation; ajoutant néanmoins que le saint concile peut, selon son jugement et son bon plaisir, librement restraindre et prolonger ledit terme d'ajournement, ainsi qu'il pensera estre expédient pour le bien des affaires du concile (1). »

La vingt et unième session se tint le seizième jour de juillet 1562.

On publia doctrine de l'administration du saint sacrement de l'eucharistie, « prohibant et défendant à tous les fidèles de Jésus-Christ, qu'ils ne soyent si osés ni si hardis d'escrire ou enseigner, ou prescher dorénavant autrement qu'il n'est expliqué et déterminé par les présents décrets (2). » Ainsi le saint concile « déclare et enseigne que les laïques et les clercs, qui ne célèbrent pas, ne sont obligés par aucun commandement de Dieu, à prendre le sacrement de l'eucharistie sous les deux espèces, et qu'il ne faut aucunement douter, la foy sauve, que la communion d'une seule espèce

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.
(2) Idem.

ne suffise à leur salut ; car combien que Notre-Seigneur ait institué en sa dernière cène ce divin sacrement ès espèce de pain et de vin, et l'ait baillé à ses apôtres, néanmoins cette institution ne tend pas à cela que tous les fidèles soyent obligés à prendre l'une et l'autre espèce. Car celui qui a dit : Si vous ne mangez de la chair de l'homme et buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous, a dit aussi : Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. Et celuy qui a dit : Qui mange ma chair et boit mon sang il a la vie éternelle ; a dit aussi : Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde ; et finalement celuy qui a dit également : Qui mange ma chair et boit mon sang, il demeure en moy et moy en luy ; a dit néanmoins : Qui mange ce pain vivra éternellement (1). »

Le concile s'occupa dans la vingt et unième session de la réformation des abus qui s'étaient glissés dans la collation des ordres sacrés, et décréta de pieux règlements relatifs à la déposition des curés ignorants, à la visite des monastères par les évêques, etc., etc.

Dans la vingt-deuxième session, qui eut lieu le dix-septième jour de septembre 1562, on lut le décret « *de la vraye et catholique doctrine qu'en la messe s'offre le vray et propitiatoire sacrifice* (2). » Et pour qu'en ce divin sacrifice qui se fait à la messe, Jésus-Christ y est contenu et immolé, le saint concile enseigne que si nous venons à Dieu avec un vray cœur et la foy droite, avec crainte et révérence, contrits et pénitents, nous obtenons miséricorde, et trouvons grâce en temps opportun. Car le Seigneur apaisé par l'oblation d'icelle, octroyant grâce et don de pénitence,

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.
(2) Idem.

pardonne les crimes et les péchés, mesme grands et énormes .... (1). »

A la fin de la présente session, les pères du concile lurent et sanctionnèrent un décret de réformation renouvelant les anciennes constitutions réglant la vie des clercs. On détermina également les qualités que devoient posséder ceux qui seraient appelés à l'épiscopat.

Le concile signifia et dénonça ensuite pour la tenue de la vingt-troisième session le cinquième jour après l'octave de la fête de tous les saints le 12 novembre 1562, annonçant que l'assemblée définirait dans cette session *les saints sacrements de l'ordre et du mariage.*

Cependant de nouveaux obstacles survinrent, le bruit s'étant répandu à Trente que le souverain pontife se disposait à dissoudre le concile à cause des dépenses énormes occasionnées par la tenue de cette assemblée, et du mécontentement qu'il ressentait des prétentions des prélats qui voulaient qu'on décidât l'obligation de la résidence comme de droit divin. D'un autre côté, l'empereur et le roi Charles IX proposaient, sous de sérieux prétextes, de différer la continuation du concile à un autre temps et même de l'ajourner indéfiniment. Mais le cardinal Borromée instruit de cet incident par les légats, qui lui rendaient chaque jour, selon la volonté de Pie IV, un compte exact des dispositions et des résolutions du concile, et prévoyant combien il était urgent de rétablir la paix et l'union dans l'assemblée et d'en hâter la conclusion définitive, s'empressa de porter à la connaissance du souverain pontife les nouvelles difficultés qui semblaient s'opposer à l'achèvement de l'œuvre sainte qu'il avait entrepris et dont le

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

succès était si nécessaire aux intérêts de l'Eglise et à la gloire du saint-siége.

Quoique les prétentions des pères du concile et les dispositions de l'empereur et du roi de France pussent faire craindre à Charles que le pape redoutât de prendre incontinent un parti, le cardinal, qui espéra toujours contre tout espoir, ne dissimula rien de ce qui se passait à Trente, et demanda au saint-père les ordres qu'il était dans l'intention de faire expédier à ses légats. Pie IV, comprenant qu'il était urgent d'arrêter le mal avant qu'il eût fait plus de progrès, et disposé d'ailleurs par caractère à la bienveillance et à la modération, s'empressa de charger le cardinal neveu, de mander en son nom aux cardinaux de faire connaître aux pères du concile qu'il entendait et qu'il voulait que leurs décisions fussent libres et que chacun parlât dans le concile œcuménique selon sa manière de voir et selon sa conscience. Sa Sainteté ajouta qu'elle ne s'opposait également en quoi que ce soit à la décision que les évêques croyaient devoir prendre touchant la résidence, mais qu'elle les engageait toutefois à ralentir un peu l'ardeur qui paraissait les animer, et à se pénétrer que sa volonté ne le céderait en rien à la leur dans tout ce qui tendrait à assurer le bien de l'Eglise et la gloire du Dieu tout-puissant.

Cette assurance des intentions pacifiques du vicaire de Jésus-Christ rétablit en peu de temps la concorde et la paix parmi les pères du concile, et tout semblait présager que la session ne tarderait point plus longtemps à s'ouvrir, et que les prélats continueraient leur sainte mission, lorsque de nouvelles difficultés s'élevèrent et donnèrent à craindre aux légats qu'une suspension plus longue que la première, qu'une rupture même s'ensuivissent. Comme les cardinaux instruisaient Charles de ce nouveau contre-temps, Pie IV

tomba dangereusement malade; mais le cardinal Borromée, loin de se rebuter et de perdre courage, sut habilement faire servir ces circonstances critiques à l'achèvement de l'œuvre sainte à laquelle il avait contribué jusque-là avec autant de prudence que d'habileté. Bien loin de dissimuler l'état fâcheux du souverain pontife, il le fit connaître sans réticence aux légats apostoliques, leur enjoignant de réunir tous leurs efforts pour empêcher une scission si funeste aux intérêts de la chrétienté, et d'employer tous les moyens qu'ils pourraient avoir en leur pouvoir pour hâter la reprise et la conclusion du concile œcuménique.

Le zèle des légats, qui exécutèrent ponctuellement les instructions de Charles, fut couronné d'un plein succès, et le vingt-troisième jour de juillet de l'an 1563, l'union et la paix étant rétablies parmi les évêques, le saint concile de Trente tint sa vingt-troisième session où fut définie « *la doctrine vraye et catholique du sacrement de l'ordre*, le saint concile déclarant et donnant à cognoistre et entendre qu'en cet ordre hiérarchique les évesques comme vrays et légitimes successeurs des apostres tiennent rang et lieu plus apparent, éminent, et de plus grande authorité que les autres degrés ecclésiastiques, qu'iceux aussi estant mis par le Saint-Esprit pour régir et gouverner l'Eglise, sont à cette occasion les supérieurs des prêtres, confèrent seuls le sacrement de confirmation, ordonnent par les saints ordres les ministres de l'Eglise, bref ont puissance de faire plusieurs autres choses, que ceux qui sont en ordre et degré inférieur, n'ont pas puissance de faire ni entreprendre... Davantage le sacré et saint concile donne cet enseignement qu'en la promotion des évesques, prestres et autres ordres n'est point de telle sorte requis que le peuple, ni tous autres potentats et magistrats séculiers soient appelés pour y consentir et

l'authoriser, que sans de tels consentements et authorité leur promotion soit déclarée nulle et de nul effet, arrestant et déterminant que ceux qui appelés et établis par le seul magistrat et puissance séculière s'ingèrent à vacquer à l'exercice desdits ministères quant et quant ceux qui de leur propre et privée authorité ou plutôt témérité les entreprennent, ne doivent point estre estimés ministres de l'Eglise, ains larrons et brigands, qui ne sont point entrés par l'huis.... (1). »

Ainsi le concile détermina la *hiérarchie de l'Eglise.* Puis on lut le décret de *la résidence,* et l'assemblée adhérant aux règlements, « ci-devant saintement et utilement arrêtés sous feu de très-heureuse mémoire Paul III pape (2), » le saint et sacré concile déclara que « tous patriarches, primats, métropolitains, archevesques et évesques commis à la charge desdites églises, par titre et qualité que ce soit, ores mesme qu'ils soient cardinaux de la sainte Eglise romaine, seroient tenus et obligés à résider en personne et non par autre qu'eux-mesmes en leurs église et diocèse, et a faire le dû de leur charge et office, sans se pouvoir éloigner et absenter sinon pour causes et raisons justes et légitimes reçues comme bonnes et vrayes et approuvées par écrit de notre saint-père le pape, ou par le métropolitain ou en son absence par son suffragant, le plus ancien évesque résident. . . . . . Le saint et sacré concile les admoneste et exhorte qu'ès tems de l'avant de Notre-Seigneur et du carême, et jours aussi de Noël, Pasques, Pentecoste et de feste Dieu, ils ne s'absentent en quelque sorte que ce soit de leur église cathédrale,

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.
(2) Idem.

parce qu'en tels jours principalement les ouailles doivent estre repues, rassasiées, si ce n'est que leur charge les contraigne lors estre en quelque autre lieu de leur diocèse et là s'emploier à quelque œuvre de leur office et estat d'évesque. . . . . Aussi que les défaillans seront punis des peines arrestées et ordonnées par les anciens et saints canons. . . . (1). »

Au nombre des saints canons établis dans la présente session pour la collation des ordres sacrés se trouve le dix-septième touchant l'ordonnance des colléges dans chaque diocèse, « érigés près des églises cathédrales, métropolitaines ou en autre lieu convenable tel qu'il plaira eslire et choisir à l'évesque. Or en ce collége ne soit reçu aucuns enfants qui ne soient âgés de douze ans, procréés de bon et loyal mariage, qu'ils ne sachent aussi assez bien et suffisamment lire et escrire, et qui ne descouvrent et fassent apparoir qu'ils ont volonté de s'emploier toujours au service de l'Eglise. Veut aussi et entend qu'on prenne et choisisse entre autres les enfants des pauvres, sans toutefois rejetter et debouter les enfants des riches, moyennant qu'ils s'entretiennent audit collége à leurs despens et que par leur physionomie ils monstrent et déclarent une affection et desir de servir à Dieu et à l'Eglise. . . . . . .

» Et afin que lesdits enfants se rendent plus dociles et que plus aisément soient façonnés en ceste discipline ecclésiastique, porteront toujours la marque de tonsure et l'habit clérical. Apprendront la grammaire, le chant, le compost de l'Eglise, ensemble l'escriture sainte, les livres ecclésiastiques, les homélies des saints, les formes et manières

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

d'administrer les sacrements, principalement celles qui seront propres pour bien et dûment ouïr les confessions, bref toutes autres coutumes et cérémonies de l'Eglise. L'évesque aussi donnera ordre que lesdits écholiers tous les jours assistent à la sainte messe, et à tout le moins une fois le mois aillent à confesse et reçoivent, si ainsi est advisé par leur confesseur, le précieux corps et sang de Notre-Seigneur-Jésus-Christ. . . . . (1). »

La vingt-quatrième session eut lieu le 11 novembre. L'assemblée déclara *le mariage* « véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme à juste cause les conciles et l'universelle tradition de l'Eglise avaient toujours enseigné. »

Cependant les saints travaux du concile de Trente allaient toucher à leur fin. La sagesse et la persévérance de Charles, l'activité et la haute intelligence des légats apostoliques, étaient parvenus à surmonter les nombreux obstacles qui à plusieurs reprises avaient failli mettre en péril l'achèvement de l'œuvre sainte qui devait affermir et assurer à jamais la paix de l'Eglise. Le troisième jour de décembre avait été fixé par les pères du concile pour tenir la vingt-cinquième et dernière session, qui dura deux jours entiers. Trois décrets y furent publiés : le premier touchant *le purgatoire*, le second *l'invocation des saints, le culte de leurs images et reliques* et le troisième *le légitime usage des indulgences, l'observation des fêtes, l'abstinence des viandes* et *le jeûne.*

L'assemblée publia également plusieurs ordonnances re-

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

latives à la *conduite des monastères*, à la *clôture des religieuses*, à la *vie intime et épiscopale des cardinaux et des évêques*, les exhortant à la modestie, à la frugalité et à la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Les travaux du saint concile étant sur le point d'être clos, l'assemblée déclara « que la calamité de ces temps estoit si grande et la malice des hérétiques si invétérée, qu'elle avoit principalement pourvu et donné ordre de condamner et anathématiser leurs erreurs, et de bailler et enseigner la vraye et catholique doctrine, ainsi qu'elle avoit condamné, anathématisé et défini.

» Et comme ainsi soit, que les évesques déjà longtemps évoqués de diverses provinces de la chrestienneté, ne puissent estre absents de leurs églises, sans grand dommage du troupeau qui leur a été baillé en garde et sans un danger universel, et qu'il n'y a aucun espoir que les hérétiques, tant de fois invités avec le sauf-conduit tel qu'ils ont désiré, et si longtemps attendus, soient plus pour venir icy; et à ceste cause, il faut nécessairement mettre fin à ce saint concile, admonestant tous les princes de s'employer à ce qu'ils ne permettent que les choses qui ont été décrétées et arrestées soient dépravées ou violées des hérétiques, mais qu'eux et tous en général les reçoivent dévotement et les observent fidèlement. Si à les recevoir il s'élève quelque difficulté, ou s'il advient qu'il y ait quelque chose, ce que le concile ne pense, qui requière déclaration ou définition, outre les autres remèdes qui sont ordonnés par ses décrets, le saint concile à ceste fiance que notre bienheureux saint-père donnera ordre que, ou en évoquant des provinces desquelles la difficulté s'est levée, ceux qu'il verra expédients pour traiter l'affaire, ou mesme en célébrant un concile général, s'il juge qu'il soit nécessaire, ou en toute manière

qui lui semblera plus commode, on pourvoye à la nécessité des provinces pour la gloire de Dieu et la tranquillité de l'Eglise (1). »

Après la lecture des décrets portés par le concile sous les pontificats de Paul III et de Jules III, et sous celui du souverain pontife Pie IV, pape et évêque de Rome, l'un des légats, le cardinal Moron (2), se leva et dit à haute voix :

« Il a plu à tous les pères de mettre fin à ce saint concile, et qu'on demandât la confirmation à notre saint-père le pape Pie IV; à cette cause, nous légats et présidents, mettons fin audit saint concile, et nous demanderons la confirmation à nostre saint-père le plus promptement qu'il sera possible.

» Vous pères illustrissimes et révérendissimes, après avoir rendu grâces à Dieu, allez-vous-en en paix (3). »

Le cardinal de Lorraine succéda au légat du saint-siége, et prononça les acclamations.

— Au bienheureux pape Pie, évêque de la sainte Eglise universelle, plusieurs années et mémoire éternelle.

Et les pères du concile répondirent :

Seigneur Dieu, gardez et conservez longtemps en l'Eglise nostre saint-père.

— Paix du Seigneur et gloire éternelle et félicité en la lumière des saints, soit aux âmes des bienheureux papes Paul III et Jules III, par l'autorité desquels a été commencé ce saint concile universel.

Et les pères du concile répondirent :

Amen!

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

(2) Nommé légat en remplacement du cardinal de Mantoue, décédé pendant les sessions du concile.

(3) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

— La mémoire de Charles cinquième, empereur, et des roys sérénissimes, qui ont promu, maintenu et défendu ce concile universel, soit en bénédiction.

Et les pères du concile répondirent :

Amen !

— Au sérénissime empereur Ferdinand, toujours auguste, catholique et pacifique, et tous roys, républiques et nos princes, plusieurs années.

Et les pères du concile répondirent :

Seigneur Dieu, conservez et gardez l'empereur religieux et chrestien. Empereur céleste, gardez les rois de la terre, conservateurs de la vraye et droite foy.

— Aux légats du saint-siége apostolique et présidents en ce saint concile, grandes grâces, avec plusieurs années.

Et les pères du concile répondirent :

Grâces, grâces, Dieu le leur rende !

— Aux révérendissimes cardinaux et illustres ambassadeurs !

Et les pères du concile répondirent :

Grandes grâces, et plusieurs années !

— Aux saints évesques, vie et heureux retour à leurs églises.

Et les pères du concile répondirent :

Aux prédicateurs de la vérité, mémoire perpétuelle ; au sénat tenant la vraye et droite foy, plusieurs années.

— Le saint concile de Trente, général et universel, confessons sa foy, gardons toujours ses décrets.

Et les pères du concile répondirent :

Confessons-les toujours ; gardons-les toujours.

— Nous croyons tous ainsi, nous sentons tous ainsi. Nous souscrivons tous, y consentant.

Ceste-cy est la foy de saint Pierre et des apostres. Ceste-cy est la foy des pères. Ceste-cy est la foy des bien pensans et catholiques.

Et les pères du concile répondirent :

Nous le croyons ainsi : nous sentons ainsi : nous souscrivons.

— En se tenant et s'arrêtant à ces décrets, que nous soyons rendus dignes des miséricordes et de la grâce du premier et du grand suprême prestre Jésus-Christ, qui est Dieu, intercédant quant et quant Nostre-Dame qui est sainte, pure et Vierge et Mère de Dieu, et tous les saints.

Et les pères du concile répondirent :

Ainsi soit-il ! Ainsi soit-il ! Amen ! Amen !

— Anathème soit à tous les hérétiques !

Et les pères du concile répondirent :

Anathème, soit (1) !

Et comme un grand nombre d'évêques s'étaient levés et se disposaient à sortir de l'église, le cardinal Moron prit la parole et dit :

« Illustrissimes et révérendissimes pères, il vous est commandé, sous peine d'excommunication, que nul prélat ne parte de cette cité de Trente, devant qu'il ait soubscrit de sa main propre tout ce qui a esté ordonné et arresté en ce saint et universel concile. »

Et les décrets furent signés par les légats apostoliques, les cardinaux Hosius, Simonetta, Moron et Bernard Navagero (2), par le cardinal de Lorraine, par le cardinal Madruce, évêque de Trente, par trois patriarches, vingt-

(1) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

(2) Bernard Navagero, Vénitien, cardinal de la sainte Eglise romaine, avait été nommé légat à la place du cardinal Seripant, décédé pendant les sessions du concile.

cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, trente-neuf représentants de prélats absents, et sept généraux d'ordres religieux.

Les légats, les cardinaux, les patriarches, les archevêques et les évêques signèrent *par droits* et les autres *par grâce;* les évêques comme *juges* et les autres comme *témoins*.

L'Eglise de France fut représentée par les prélats, abbés et docteurs dont les noms suivent :

Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, abbé de Cluny.
Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun.
Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, puis cardinal et archevêque de Reims.
Gabriel Leveneur, évêque d'Evreux.
Guillaume Barton de Montbas, évêque de Lectoure.
Gabriel de Bouveri, évêque d'Angers.
Pierre Duval, évêque de Séez.
Nicolas Psaume, évêque de Verdun.
Eustache du Bellay, évêque de Paris
Jean de Morvillers, évêque d'Orléans.
Louis de Brézé, évêque de Meaux.
Jacques-Marie Sala, évêque de Viviers.
Tristan de Bizet, évêque de Saintes.
Jérôme Bourgeois, évêque de Châlons-sur-Marne.
François de Beaucaire, évêque de Metz.
Charles d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans.
Pierre Danès, évêque de Lavaur.
Philippe du Bec, évêque de Vannes, puis de Nantes, puis archevêque de Reims.
Charles de Roussy, évêque de Soissons.

Charles d'Epinay, évêque élu de Dol.
Gilles Spifame, évêque de Nevers.
Bernard d'Elbène, évêque de Nîmes.
Louis de Genouillac, évêque de Tulle.
Louis du Beuil, évêque de Vence.
Etienne Boucher, évêque de Quimper.
Antoine le Cirier, évêque d'Avranches.
Simon Aléot, évêque de Fréjus.
Pierre d'Albret, évêque de Comminges.
Jean Clausse, évêque de Séez.
François de la Valette, évêque de Vabres.
Antoine de Camera, évêque de Bellay (cette ville appartenait alors au duc de Savoie).
Louis de Baissey, abbé de Cîteaux.
Jérôme de Souchier, abbé de Clairvaux.
Claude Sainctes, abbé de Lunéville.
Les docteurs de la faculté de théologie de Paris étaient :
Nicolas Maillard, doyen.
Jean Pelletier, principal de Navarre.
Antoine Démocharès.
Nicolas de Brie.
Jacques Hugon.
Simon Vigor.
Richard du Pré.
Noël Paillet.
Robert Fournier.
Antoine Coquier.
Lazare Broychot.

L'Eglise d'Italie compta au concile de Trente cent quatre-vingt-sept évêques, celle d'Espagne trente et un ; trois

évêques portugais et deux prélats allemands seulement se rendirent à l'assemblée œcuménique, où siégèrent encore un évêque d'Angleterre, un d'Irlande, trois de Croatie et de Moravie, un de chacune des provinces illyriennes, trois de Hongrie et deux de Pologne.

CHAPITRE V.

Charles à Milan. — Premier concile provincial. — Bref du pape au cardinal-archevêque. — Maladie du pape. — Retour du cardinal Borromée à Rome. Mort de Pie IV. — Election de Pie V.

Au milieu des immenses travaux du cardinal Borromée, l'Eglise de Milan n'avait pas cessé un seul moment d'être présente à sa pensée. Les besoins spirituels, les intérêts matériels de ce vaste diocèse confié à sa sollicitude pastorale, réclamaient trop impérieusement la présence de Charles, pour qu'il restât plus longtemps sourd à la voix de son troupeau, et qu'il ne tentât point de nouveaux efforts pour obtenir de Pie IV l'autorisation de quitter Rome et d'aller résider dans son palais archiépiscopal de Milan. Il conjura donc Sa Sainteté de lui permettre de se rendre dans cette cité où son intention était de tenir un concile provincial comme les décrets du saint concile de Trente le commandaient aux évêques.

Le pape, vaincu par les instances de Charles, consentit enfin à son éloignement, mais à la condition expresse que, le concile achevé, il reviendrait à Rome, et continuerait, comme par le passé, d'exercer les charges importantes qu'il lui avait confiées. Toutefois, afin de prévenir les difficultés qui pourraient survenir pendant le voyage du cardinal-archevêque et durant la tenue du concile, Pie IV le pourvut d'une autorité supérieure, et le nomma avant son départ légat *à latere* pour toute l'Italie.

Le premier soin de Charles fut d'interroger un certain nombre de théologiens et de canonistes renommés par leur doctrine et leur savoir. Parmi les plus doctes se trouvaient Scipion Lancelot, qui fut depuis décoré de la pourpre romaine, Jean-Baptiste Castello, et Michel Thomaso, deux des lumières du saint concile de Trente. Il appela aussi plusieurs savants illustres qu'il emmena également à Milan, entre autres Sylvie Antoniano, Jean-Baptiste Amalthée et Jules Poggio.

Tout étant disposé pour le départ du cardinal, il sortit de Rome, accompagné d'une suite nombreuse, le premier jour de septembre de l'an 1565, après avoir reçu la bénédiction du souverain pontife, son oncle, qu'il ne devait plus revoir que pour l'assister aux dernières heures de sa vie.

L'entrée du cardinal-archevêque dans la cité de Milan fut un véritable triomphe. C'était un dimanche, le vingt-neuvième jour de septembre. Dès le matin la population entière, revêtue de ses habits de fête, remplissait toutes les issues qui conduisaient à la cathédrale. Toutes les maisons devant lesquelles devait passer le prélat étaient tendues de riches tapisseries, et, de distance en distance, on avait élevé des portiques ou arcs ornés de fleurs, de symboles et d'emblèmes, composés en l'honneur de Charles. Arrivé à l'église de Saint-Eustorge, le cardinal-archevêque, après une courte prière, se revêtit de ses habits pontificaux, puis, ayant pris place sous un riche dais, se rendit processionnellement à l'église cathédrale, accompagné du duc d'Alburquerque, gouverneur de Milan, des prélats, des nobles, du sénat et des principaux magistrats de la cité.

Le pieux cortége traversa ainsi une partie de la ville, s'ouvrant un passage à travers la foule des Milanais accourus de toutes parts pour assister à cette mémorable céré-

monie, « montrant un chacun de visage et de langage, un contentement et joye indicible, entendant parmi cette foule et tourbe de peuple plusieurs et diverses voix d'applaudissements et d'exaltation et quelques-uns quasi comme prophétisant, disoient, à voir seulement la face de ce jeune homme, que ce seroit un nouvel Ambroise, et qu'on verroit quelque jour sa bannière semblable à celle de ce saint, paroles qui sont jà accomplies. On entendoit d'un autre côté une confusion de cris lamentables de personnes possédées qui mugissoient comme bestes, heurloient et crioient desesperement comme si la présence de ce saint archevesque leur eust esté une douleur extrême, chose qui fut notée alors comme admirable (1). »

Parvenu à l'église métropolitaine, Charles, après être resté quelques instants prosterné devant le très-saint sacrement, donna solennellement sa bénédiction à son troupeau, puis il rentra dans son palais archiépiscopal où son premier soin fut de se retirer dans sa chapelle où longtemps il resta agenouillé devant l'autel, priant Dieu de verser sur lui les précieux dons de sa grâce, afin qu'il pût travailler efficacement au salut des Milanais qui venaient de lui témoigner tant de confiance et tant d'affection.

Les jours suivants le cardinal-archevêque reçut la visite du duc d'Alburquerque, celle des principaux nobles milanais et les compliments des diverses corporations religieuses et civiles. L'affabilité et la modestie que Charles apporta dans ces différentes audiences charmèrent tous ceux qui eurent le bonheur de le voir et de l'entendre.

Le cardinal-archevêque célébra la messe le dimanche

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

suivant avec une grande pompe. Toute la ville de Milan assistait à cette solennité. A l'issue du saint sacrifice, Charles monta en chaire et prononça une exhortation pastorale qui commençait par ces mots que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait adressés à ses apôtres dans la dernière cène : *Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum.* « J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous. » Le jeune et pieux archevêque, animé de l'esprit divin, adjura les Milanais de revenir à Dieu en s'efforçant de remplir les devoirs que la religion leur imposait, et exhorta le clergé à s'appliquer avec zèle et charité à instruire les fidèles par la prédication, et à les édifier par l'exemple de leur piété, assurant les uns et les autres qu'il était préparé à sacrifier non-seulement son repos et sa santé, mais sa vie même, si elle était nécessaire, pour assurer le salut du troupeau que Dieu avait confié à sa sollicitude épiscopale.

Ce discours, prononcé avec onction, remplit tous les assistants d'une reconnaissance profonde; aussi la plupart des Milanais ne quittèrent la métropole qu'après avoir adressé au Très-Haut les prières les plus ardentes pour la conservation du pasteur que le ciel leur avait départi et qui promettait de réunir en sa personne les vertus et la piété de ses plus saints prédécesseurs.

Pendant que ceci se passait, les évêques que Charles avait appelés à Milan s'étaient rendus à la convocation de leur métropolitain. Ces prélats illustres étaient Bernardin Scot, cardinal de Trani, évêque de Plaisance (1), Guy Ferrier, évêque de Verceil, qui reçut le chapeau de cardinal des mains de Charles pendant le concile, Jérôme Vida,

(1) Non suffragant de l'archevêque de Milan.

évêque d'Albe, Maurice Piétra, évêque de Vigevano, César Gambara, évêque de Tortone, Scipion d'Este, évêque de Casal, Pierre de Costachiaro, évêque d'Acqui, Dominique Bolano, évêque de Brescia, Nicolas Sfondrat, évêque de Crémone, élevé depuis au pontificat sous le nom de Grégoire XIV, Jérôme Gallarato, évêque d'Alexandrie de la Paille, et Frédéric Cornaro, évêque de Bergame. Les évêques de Lodi, de Novare, d'Asti et de Savone, absents par empêchements, y furent néanmoins représentés par leurs délégués. L'évêque de Vintimille étant trépassé, cette église envoya également un député au concile. Les cardinaux Castiglione et Bobba voulurent aussi assister à cette assemblée, non qu'ils fussent suffragants de l'archevêque de Milan, mais pour donner des marques publiques de leur respect pour cette action sainte, premier fruit du concile de Trente.

C'était un imposant spectacle que celui qu'offrit la métropole le jour de l'ouverture du concile. Les robes rouges des cardinaux, les insignes pastoraux et abbatiaux des évêques et des abbés, l'image des saints patrons représentée sur les nombreuses bannières élevées devant les pasteurs des différentes paroisses de l'Eglise de Milan, la pompe des cérémonies, les chants sacrés, le son des cloches retentissant dans les airs, tout était nouveau et solennel pour les Milanais accourus pour unir leurs prières à celles des ministres du Seigneur, et appeler les bénédictions du ciel sur les saints travaux de leur pieux et bien-aimé archevêque.

A l'issue de la messe, à laquelle le duc d'Alburquerque, le sénat de Milan et les principaux magistrats assistèrent, le cardinal-archevêque alla se placer sur un siége qui avait été préparé au centre de la cathédrale et qui lui était des-

tiné. Alors la session du concile commença. Charles prit la parole, et le discours qu'il prononça put convaincre les prélats qui l'écoutaient qu'aucun des besoins de l'Eglise de Milan n'était ignoré de son vigilant pasteur, et que ni l'éloignement, ni les occupations importantes qui l'avaient jusque-là retenu à la cour de Rome, ne lui avaient point fait perdre de vue le troupeau au salut duquel il était résolu de se dévouer jusqu'à sa dernière heure.

On sera sans doute bien aise de trouver ici quelques fragments de l'exhortation du pieux métropolitain.

« . . . Nous avons pensé, très-révérends pères, qu'en renouvelant l'ancien usage des conciles provinciaux, nous donnerions une preuve de la soumission que nous professons pour le saint concile de Trente, et que là surtout nous trouverions les meilleurs remèdes aux maux qui désolent cette Eglise. Nous n'eussions point différé jusqu'à ce jour, si l'obéissance qui nous retenait ailleurs ne se fût trop longtemps opposée à ce que nous devions à notre dignité de métropolitain et à notre amour pour une ville, notre patrie, qui a été notre mère et qui est devenue notre fille.

» Dès qu'il a plu au Seigneur d'exaucer nos vœux, nous n'avons rien eu de plus pressé que de visiter cette épouse chérie, résolu de travailler, avec le secours de la grâce et de vos lumières, à compenser le retardement par une plus grande diligence et par une application continuelle aux affaires. Nous voici donc assemblés pour porter de ce lieu élevé nos premiers regards sur toutes les parties de notre province, afin que, selon les accroissements du prophète Ezéchiel, nous cherchions ce qui est égaré, attentifs à relever ce qui est tombé, à lier ce qui avait été brisé, à fortifier ce qui est toujours faible et à consoler ce qui est resté

fort et bon. Mais Dieu seul peut nous donner la force de remplir ces devoirs. . . . . »

Le prélat récapitula ensuite les soins qui devaient occuper les membres de la sainte assemblée, afin de parvenir à la correction des abus, à la réforme des mœurs et à terminer les dissensions funestes au bien de l'Eglise. Il retraça les vertus et les travaux des anciens évêques, et continua en ces termes :

« ... Il nous sera moins difficile de rétablir l'ordre, la discipline et la régularité, si, fidèles nous-mêmes à marcher sur les traces des saints évêques, nos prédécesseurs, nous n'employons pour nous faire obéir que les mêmes moyens dont ils se sont si heureusement servis pour introduire d'abord et pour conserver dans les premiers siècles les mêmes lois que nous sommes chargés de remettre en vigueur. Proposons-nous donc, très-révérends pères, et tâchons d'imiter la sainteté de leur vie et la sagesse de leur gouvernement. Irrépréhensibles dans leurs mœurs, chastes, doux, humbles, simples, modestes, assidus à la prière et à de saintes lectures, ils savaient s'oublier eux-mêmes pour ne donner leurs soins et toute leur attention qu'au salut des âmes. Ils aimaient et pratiquaient l'hospitalité; l'économie et la plus grande frugalité n'étaient que pour eux seuls, la libéralité et une sainte profusion pour les autres. Ils cultivaient avec beaucoup de soin et de travail la vigne du Seigneur; ils paissaient ou nourrissaient, par la parole, par l'exemple et les sacrements, les brebis confiées à leur conduite. A l'imitation du souverain Pasteur, qui a donné pour elles sa vie et son sang, ils s'exposaient de même à toutes sortes de peines et de travaux pour le salut des peuples; et en tout cela ils n'envisageaient aucune récompense temporelle, afin de recueillir des fruits plus abondants dans la vie future... »

Enfin Charles termina ainsi : « La grande et illustre ville de Milan, qui nous voit ici assemblés, implore aujourd'hui votre sagesse ; elle sollicite votre charité. Tous vos troupeaux attendent de vous le même bienfait, et la province entière le réclame moins par des paroles que par des besoins qui ne vous sont point inconnus. Le dirai-je enfin, Jésus-Christ attend de nous cette preuve de notre amour pour des brebis qu'il n'a point refusé de racheter de son sang, et qu'il a voulu confier à notre prudence. Craignez donc qu'il ne nous rende responsables de leur perte, si elles venaient à périr par notre faute, ou à être dispersées par notre négligence. »

Après cette exhortation, qui obtint l'assentiment général, les décrets du saint concile de Trente furent publiés et acceptés solennellement. Charles, les évêques et tous les autres députés firent leur profession de foi. Puis on procéda à l'examen des propositions soumises au concile par le cardinal-archevêque. Ces travaux occupèrent plusieurs sessions. Les ordonnances et constitutions furent ensuite approuvées par l'assemblée entière.

Ainsi on régla la discipline ecclésiastique. On détermina une sage réforme dans les mœurs et la conduite des clercs et des évêques même. On condamna la sacrilége témérité de ceux qui abusaient des saintes Ecritures. On traita de la prédication de la parole de Dieu, du culte des images, de la vénération des reliques, de la magie, des divinations, du blasphème et de la célébration des fêtes.

Des statuts particuliers réglaient l'administration des sacrements en général, et ce qui concernait en particulier la sainte messe et le jeûne. Les devoirs des évêques, des curés et des chanoines étaient déterminés invariablement. Les premiers devaient célébrer le plus souvent pos-

sible le saint sacrifice, être vêtus modestement, tenir une table propre et frugale, composer leur maison de personnages doctes, pieux et de mœurs exemplaires.

La bibliothèque des curés devait renfermer les livres saints, un recueil d'homélies approuvées par l'évêque, la *Somme théologique* de saint Antonin, *le Pastoral* de saint Grégoire et le *Traité du sacerdoce* de saint Jean Chrysostome.

Il était ordonné aux ecclésiastiques de porter l'habit clérical conforme à leur ordre et à leur dignité, avec la tonsure et les cheveux courts.

Il leur était interdit de recevoir aucune femme dans leur demeure, leurs parentes même (1), de porter des armes, d'assister à aucune espèce de jeu public et de spectacle, et de se dispenser de la résidence dans leurs bénéfices.

D'autres ordonnances réglaient les devoirs divers des ministres de l'Eglise, l'ordre à observer dans les cérémo-

(1) Le cardinal Borromée n'autorisa que dans de rares occasions la transgression de cette défense. Voici le texte d'une permission qu'il accorda pour la durée de l'année 1573 à un ecclésiastique, vieillard infirme qui avait été contraint de solliciter l'autorisation d'appeler et de conserver auprès de lui, pour le soigner, sa sœur *âgée elle-même de soixante-dix ans*. L'original de cette curieuse pièce, signée de la main de Charles, et revêtue du sceau archiépiscopal, est conservé à Milan dans les archives de la maison Borromée.

Carolus cardinalis Borromeus, archiepiscopus Mediolani tibi presbytero Hier. de Carrara Annibalem et Laurentium nepotem de Margheritam sororem mulierem, ætatem annorum septuaginta, domi habere licere his litteris concedimus, quas per annum tantum suffragari volumus.

Dat. ex ædibus archiepiscopalibus die xxij Mensis junii. Anno 1573.

Signé : *C. Archiep*[s].

On lit plus bas :

1574. *Die p*[r]. *x*[bris].
prorogata per annum.
Signé : *C. Archiep*. — *R. Prefectus*.

nies religieuses et l'administration de la juridiction ecclésiastique.

Des constitutions obligeaient les femmes de mauvaise vie à se vêtir d'habillements de couleurs particulières, interdisaient les comédies et les jeux de hasard et modéraient les repas somptueux.

En ce qui concernait les maisons religieuses, à l'évêque seul appartenait le droit de régler la dot que les novices et les pensionnaires devaient payer lors de leur réception.

On menaçait d'excommunication les pères qui feraient violence à la vocation de leurs filles.

Tout commerce entre un chrétien et un juif était interdit. Enfin des peines sévères étaient prononcées contre quiconque n'observerait point ou enfreindrait les ordonnances du concile.

Les travaux de la pieuse assemblée étant sur le point d'être clos, le cardinal Borromée prit une dernière fois la parole, et adressa à ses suffragants une exhortation touchante, leur représentant la sainteté de leurs fonctions, l'importance et l'étendue de leurs devoirs, et les exhortant à suivre personnellement et à faire observer aux fidèles confiés à leur direction spirituelle les saints règlements qu'ils venaient de sanctionner, et qu'ils devaient considérer désormais comme des règles dictées par l'Esprit-Saint lui-même.

Les jours qui suivirent la tenue du concile provincial furent employés laborieusement par le cardinal-archevêque, dont les travaux venaient d'être couronnés d'un si éclatant succès. Il s'empressa d'adresser au souverain pontife une copie du procès-verbal des sessions, soumettant à la sanction du pape les diverses ordonnances et constitutions qui avaient été approuvées et ordonnées.

L'approbation papale ne se fit point attendre, et le saint-père, à peine informé de ce qui s'était passé à Milan, témoigna au cardinal neveu, par le bref suivant, sa vive satisfaction.

PIE IV AU CARDINAL CHARLES BORROMÉE.

« Vos lettres m'ont toujours été très-agréables, mais beaucoup plus qu'aucune autre, celle que j'ai reçue le dix-huitième jour du présent mois, par laquelle vous me faites savoir l'heureux succès du concile de votre province, et particulièrement la déférence publique que l'on a rendue aux décrets du concile de Trente, la disposition que vous avez rencontrée dans ces peuples à embrasser toutes les choses que vous avez réglées dans le synode ; comme aussi les promesses que le gouverneur et les autres ministres du sérénissime Roi catholique vous ont faites de favoriser de leur assistance et de leur crédit l'exécution de ces décrets. En quoi reconnaissant un secours visible de la bonté divine qui seconde l'ardeur et la sagesse de votre zèle, nous vous en louons comme vous le méritez, et nous vous exhortons à continuer d'établir le bon ordre, et d'édifier les peuples par tout ce que vous pourrez leur donner de bons exemples. Lorsqu'il sera temps, allez à Trente visiter les princesses (1) et leur rendre vos honneurs ; et vous ferez ensuite tout ce que vous savez être selon notre intention et notre volonté, étant très-persuadé que votre prudence et votre bonne conduite vous feront venir à bout de toutes choses avec succès. Notre-Seigneur vous conserve. A Rome, le vingt-septième décembre mil cinq cent soixante-cinq. »

(1) Les sœurs de l'empereur Maximilien, Jeanne, mariée à François de Médicis, et Barbe, à Alphonse d'Este, duc de Ferrare.

Le cardinal Borromée se hâta d'exécuter la mission que le souverain pontife lui avait confiée. Il quitta Milan et se rendit à Trente, où se trouvaient les deux sœurs de l'empereur. Il accompagna Jeanne à Florence et se disposait à suivre la duchesse de Ferrare en Toscane, lorsqu'un courrier lui apporta la nouvelle que le pape était dangereusement malade. Charles prit aussitôt congé de la princesse et se rendit à Rome, où il apprit que l'état du souverain pontife était de plus en plus alarmant. Interrogés par le jeune cardinal, les médecins de Sa Sainteté déclarèrent même qu'ils avaient perdu tout espoir de le sauver. Quelque tendre affection, quelque vive reconnaissance que Charles éprouvât pour Pie IV, il sut cacher à tous les yeux l'affliction profonde que lui causait cette funeste révélation, et il accourut auprès de l'illustre mourant, le visage calme et résigné, non pour lui dissimuler l'état critique auquel il était réduit, mais pour l'éclairer sur sa fin prochaine et le préparer à quitter sans regret les biens trompeurs de la terre, et à mériter, par une mort digne de sa pieuse vie, la paix éternelle et les félicités du ciel.

La vue du cardinal neveu rendit pour un moment quelque force au souverain pontife; il tendit à Charles une main déjà glacée, et lui témoigna, autant que le mal le lui permettait, le contentement qu'il éprouvait de le revoir une fois encore avant de mourir. Un des prélats présents à cette entrevue ayant tenté d'éloigner de l'esprit du pape cette idée d'un trépas prochain, Charles l'interrompit avec ménagement, et, présentant à Pie IV l'image de la croix, il fit succéder à ces paroles timides cette courageuse exhortation :

« Très-saint-père, tous vos désirs et toutes vos pensées ne doivent plus se tourner que du côté du ciel. Voilà Notre-

Seigneur Jésus-Christ, l'unique fondement de toutes nos espérances : il est notre résurrection et notre vie; il est notre médiateur et notre avocat; il est la victime et le sacrifice offert pour nos péchés; il ne rejette aucun de ceux qui, touchés d'un repentir sincère de l'avoir offensé, mettent en lui toute leur confiance; il est la bonté et la miséricorde même : cette miséricorde se laisse toujours fléchir aux larmes des pécheurs, et fait grâce à qui la demande dans un véritable esprit de pénitence, et avec un cœur parfaitement contrit et humilié. »

Pie IV, qui avait écouté attentivement les pieuses paroles du cardinal, déclara que tels étaient sa croyance et son espoir. Charles invita alors les assistants à unir leurs prières à celles du vénérable pontife, et à éviter d'entretenir ce dernier d'aucune affaire étrangère à son salut. Dès cet instant le cardinal ne quitta plus l'illustre mourant, l'exhortant avec une fermeté et un dévouement admirables. Le mal étant arrivé à son dernier terme, « il lui administra de sa propre main le saint sacrement du viatique et de l'extrême-onction, moyennant lequel secours, en très-bonne disposition et avec un particulier contentement d'esprit, et par l'assistance continuelle que lui donna son neveu bien-aymé, ce très-saint pontife passa de cette vie à une meilleure le dixième jour de décembre mil cinq cent soixante-cinq, en l'an de son âge le soixante et sixième, huit mois et six jours, ayant toujours conservé une entière cognoissance et proférant comme il expiroit ces paroles du saint vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum Domine secundum verbum tuum in pace* (1). »

(1) « Seigneur, vous renvoyez maintenant en paix votre serviteur selon votre parole. »

Le pontificat de Pie IV avait duré moins de six années. Mais comme Jean-Ange Medicis excellait en sapience, en piété et en munificence, ce court espace de temps lui avait suffi pour remédier aux maux qui affligeaient l'Eglise, terminer le saint concile de Trente, encourager les lettres et les arts, fonder une imprimerie au Vatican, et restituer à Rome moderne un grand nombre de ses monuments antiques. Ce qui fit dire à un poëte contemporain qu'Auguste l'avait faite de marbre quand elle n'était avant lui qu'en briques; mais que sous le pape Pie IV la cité aux sept monts avait été transformée en or :

Marmoream me fecit, eram cùm terrea, Cæsar;
Aurea sub quarto sum modo facta Pio.

Après avoir donné quelques courts instants à la douleur profonde où l'avait jeté la mort de Pie IV, de ce parent si tendre, si dévoué, Charles, animé d'une soumission sans bornes aux volontés du ciel, ne songea plus qu'à user du crédit et de l'autorité dont il jouissait à Rome pour contribuer à procurer au monde chrétien un chef pieux, vigilant et éclairé. Il se prépara à cet acte important par des jeûnes rigoureux et des oraisons continuelles. Loin de prêter l'oreille aux conseils de ses parents et de ses amis qui le pressaient de faire en sorte que le choix du conclave tombât sur un des cardinaux qui lui étaient attachés par les liens de la parenté ou par la reconnaissance, ce fut Michel Ghislieri, religieux de l'ordre des prêcheurs, partisan des Caraffa, mais qu'il savait animé d'un zèle ardent pour la réformation de l'Eglise et l'exécution des décrets du saint concile de Trente, qui lui sembla le plus capable d'occuper dignement le poste redoutable de vicaire du divin Sauveur des

hommes. Michel Ghislieri était issu d'une des plus nobles familles de Bologne. Victimes des désordres et de la confusion qui suivirent les guerres civiles qui embrasèrent l'Italie au XIVe siècle, les seigneurs de Ghislieri avaient été dépossédés de leurs biens, chassés de Bologne, et s'étaient réfugiés à Rome et à Bosco (1). Ce fut donc dans ce petit bourg, situé à trois lieues d'Alexandrie, que naquit Michel, le 17 janvier de l'an 1504.

Admis dans la congrégation de Saint-Dominique dès l'âge de quatorze ans, prêtre à vingt-huit, commissaire du saint-office en l'an 1550, Paul IV qui avait été à même d'apprécier la sainteté de la vie et la variété et l'étendue de la science du père Michel Ghislieri, l'appela aux évêchés de Sutri et de Nepi, et le créa cardinal de Sainte-

(1) L'acharnement de leurs ennemis, tous Gibelins fanatiques, était tel qu'ils firent murer la porte Saint-Isaïe par laquelle les seigneurs de Ghislieri étaient sortis de la cité, comme pour leur enlever tout espoir d'y rentrer jamais. Mais, à l'exaltation du pape Pie V, les Bolonais s'empressèrent de réparer l'injure faite à ses ancêtres. On rouvrit la porte Saint-Isaïe, qu'on nomma depuis la porte Pie, et pour conserver la mémoire de cette réhabilitation on fit graver en lettres d'or sur deux tables de marbre les deux inscriptions suivantes :

D. O. M.
PORTAM CIVILIS SEDITIONIS CAUSA CENTUM
ET AMPLIUS ANNOS OBSTRUCTAM, PIO V.
PONTIF. MAX. IN SUMMA CIVIUM TRAN-
QUILLITATE JOANNES BAPTISTA DORIA BO-
NON. PRÆS. PUBLICO COMMODO ATQUE OR-
NAMENTO APERIRI, CONSTRUI, PIAMQUE NO-
MINARI VOLUIT EX S.C. MDLXVIII.

—

PIO V PONT. MAX.
PORTA PIA APERTA ET CONSTRUCTA
JOAN. BAPT. DORIA GUBERN.
MDLXVIII.

Marie la Minerve qu'il changea peu après en celui de Sainte-Sabine. Suprême inquisiteur en 1558, Pie IV l'avait nommé évêque de Montréal. Le 7 janvier 1566, les cardinaux le déclarèrent unanimement pape, « avec un si grand et si soudain contentement que si d'aventure quelques-uns doutoient encore pour lors, si les papes estoient créés ou par le jugement des hommes ou bien par la Providence divine, tout ce doute sembla leur estre osté à cette élection, et ce ne furent ny les images de ses ancestres ny la grandeur de ses richesses, ny les recommandations mendiées des princes qui lui préparèrent le chemin du pontificat. La mesme vertu qui l'avoit toujours accompagné depuis sa naissance, servit en ce sujet et à ses mérites, et aux vœux des gens de bien, et le plaça de ses propres mains en ce souverain siége de dignité, laquelle avoisine Dieu parmy les hommes (1). »

La nouvelle d'une élection aussi spontanée fut bientôt répandue dans toute la chrétienté, et les catholiques s'en réjouirent. Satisfait d'avoir contribué à procurer à l'Eglise un des plus saints pontifes qui l'aient gouvernée, le cardinal Borromée eut hâte de donner personnellement connaissance de cet heureux événement au cardinal Henri de Portugal. Cette épître confidentielle fait mieux connaître que tout ce qu'on pourrait avancer ici la pureté des vues et les intentions admirables qui guidèrent Charles dans ce choix important.

AU CARDINAL DE PORTUGAL.

« Quoique je ressentisse, de la mort du souverain pon-

(1) *Histoire des papes et souverains chefs de l'Eglise*. Paris, MDCXVI.

tife mon oncle, toute la douleur dont me pouvait rendre capable le grand attachement que j'avais pour sa personne, et l'amour vraiment paternel qu'il me témoignait, la grandeur néanmoins de cette perte et de mon affliction ne ralentit nullement mes désirs, et ne donna pas la moindre atteinte à l'affection que j'ai toujours eue pour les intérêts du saint-siége apostolique.

» Dans ce fâcheux état je me trouvais encore accablé d'une double inquiétude : car d'un côté je me voyais obligé de faire plusieurs choses conjointement avec les autres cardinaux ; et de l'autre j'estimais qu'il était de mon devoir particulier d'en faire beaucoup d'autres que ce même siége semblait exiger de moi durant sa vacance : car lorsque je faisais réflexion au contre-temps dangereux pour l'Eglise qu'avait apporté la mort de celui dont la sagesse, la vigilance et les rares vertus maintenaient sa puissance et sa dignité, et à tous les maux qui étaient à craindre dans une si grande révolution de la part des hérétiques et des ennemis irréconciliables du nom chrétien, si le saint-siége demeurait longtemps privé de son chef, j'étais dans une peine étrange, et je jugeais bien qu'il n'y avait point à prendre de parti plus assuré, que celui de remplir promptement la place du pape qui venait de mourir, d'un sage et excellent successeur qui suivît ses traces et secondât avec vigueur ses saintes intentions.

» Lors donc que nous fûmes entrés dans le conclave pour faire l'élection d'un pape, selon les lois et les cérémonies qui nous ont été marquées par nos anciens, quels furent le but, l'objet et la fin de toutes mes pensées, de mes désirs, de mes négociations, de tous mes entretiens publics et secrets ? C'est ce que personne ne peut savoir. Cependant je ne doute point que votre seigneurie illustris-

sime et tous les autres n'aient pu découvrir la vérité par la suite des choses que l'on m'a vu entreprendre. Il est certain qu'étant fortement persuadé que la principale chose que j'avais à faire dans cette conjoncture était de veiller avec grande circonspection sur moi-même, et d'empêcher soigneusement que mon cœur ne fût séduit ou prévenu de quelque affection plus puissante que celle que je devais avoir pour le service de la religion, je formai tous mes desseins et je réglai toutes mes démarches, non selon mon propre intérêt et mon goût particulier, mais pour le bien et l'utilité de toute l'Eglise.

« Comme il y avait longtemps que je connaissais à fond le cardinal d'Alexandrie, et que j'avais une très-grande estime de sa solide piété, de son intégrité, de son exactitude ainsi que de la pureté et de la droiture de ses saintes intentions, je pensai que l'on ne pouvait confier plus sûrement qu'à lui le gouvernement de la république chrétienne. Dans cette pensée j'employai tous mes efforts pour le faire élever au souverain pontificat : ce qui réussit peu de temps après avec une satisfaction générale et incroyable de tout le sacré collége.

» En mon particulier rien ne pouvait me consoler plus efficacement que le bonheur de voir succéder à mon oncle, de sainte mémoire, un pontife qui, marchant sur ses traces et secondant ses saintes résolutions, fût capable de défendre avec la même grandeur et la même force de courage l'honneur et l'autorité de la religion; et de nous dédommager en même temps de la perte de tous les autres avantages qui peuvent nous avoir été enlevés, comme votre seigneurie illustrissime le remarque avec tant de piété.

» Je me suis fait encore un singulier plaisir de l'espérance que j'ai, que bien que nous ayons un pontife d'une sagesse

consommée, et que sa prudence égale à son zèle, ne nous laisse rien à désirer en sa personne, votre autorité néanmoins et vos conseils ne lui seront point inutiles; non pour ajouter quelque chose à sa vertu, qui est accomplie en elle-même, mais pour lui donner une belle matière à l'exercer, et des occasions de se répandre avec plus d'éclat.

» Je ne dois point taire que ce qui a contribué encore beaucoup à adoucir mes peines dans le malheur qui m'est arrivé, c'est la part que vous avez bien voulu y prendre : je sens, comme je le dois, tout le prix de ces marques d'une solide et véritable affection dont vous m'honorez, et la force des raisons qu'il vous a plu de me représenter avec une bonté si engageante, et une prudence si chrétienne, que l'une a réprimé l'excès de ma douleur, et l'autre m'a rempli d'une consolation toute particulière. Je ne manquerai jamais à ce que la reconnaissance et le respect m'obligent de rendre à votre seigneurie illustrissime : je prie Dieu de la conserver dans une santé parfaite, et de la combler d'un véritable bonheur. A Rome, le vingt-sixième février de l'année mil cinq cent soixante-six (1). »

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

CHAPITRE VI.

Etat du diocèse de Milan. — Charles entreprend la réforme du clergé. — Il pourvoit au gouvernement de l'Eglise. — Splendeur de la cathédrale (*il duomo*).

Lorsque l'on considère l'étendue et l'importance de l'archevêché de Milan, on comprend ce que l'administration de cette Eglise imposait de devoirs à son premier pasteur. Mais le zèle et la charité du cardinal Borromée n'étaient point au-dessous de la mission difficile à laquelle Dieu l'avait appelé. Loin de suivre l'exemple de la plupart des évêques qui, pendant le siècle précédent, avaient négligé de résider dans leur diocèse, abandonnant la conduite de leur église à leurs vicaires, aussitôt que Charles avait été libre de ses actions, il s'était empressé de quitter Rome, de se dérober aux honneurs dont il était entouré, et d'accourir au milieu de son troupeau, résolu de ne le plus quitter et de lui consacrer tous les instants de sa vie. Cette admirable résolution était assurément une inspiration du ciel. Jamais la présence d'un archevêque n'avait été si nécessaire à Milan.

Une démoralisation presque générale s'était emparée des clercs et du peuple. « Les mœurs des premiers ne pouvoient estre ni plus scandaleuses, ni d'exemple pire, vivant non point comme prestres, mais d'une vie sansuelle, s'habillant en séculiers, portant armes publiquement; la plupart se vautrant dans la fange de concubinages invété-

rés... (1). » Les jours de fêtes, les églises étaient désertes, « ou si peu respectées, que les négoces ou affaires qui se font par les places publiques se faisoient en icelles, mesme devant le divin office. On voyoit de petites troupes d'hommes et de femmes de toutes conditions, deviser à haute voix de choses prophanes, rire dissolûment et se promener comme s'ils eussent esté là pour passe-temps..... Dans la cité ces mesmes jours étoient prophanés de spectacles, jeux, bals et autres dissolutions..... (2). » Enfin la perversité et l'irréligion étaient portées à un tel point, que le même écrivain, contemporain de saint Charles, ajoute : « En quelques lieux du diocèse on faisoit les festes de villes et le bal dans les églises, sans faire aucune difficulté ny scrupule d'y battre le bled, l'avoine et autres grains, et les cérémonies de nostre sainte religion étoient réduites à un si misérable estat que ne servant plus, par manière de dire, que de risée à la plupart, il se trouvoit des gens si impudents, qu'après bon vin comme l'on dict, et à demy ivres, ils alloient trouver des confesseurs pour se moquer d'eux, feignant se vouloir confesser, pour les faire fuyr, d'autres qui masqués entrant à l'église, faisoient mine de porter de l'argent au prestre à l'offrande par moquerie, et prenoient celuy qu'avoient donné les autres..... (3). »

La difficulté d'apporter, à des maux aussi grands, à des égarements aussi scandaleux, des remèdes efficaces, n'effraya point la charité du cardinal Borromée. Plein de confiance dans la miséricorde divine, il résolut de s'occuper sans relâche de la réforme de l'Eglise de Milan, et de n'é-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*
(2) Idem.
(3) Idem.

pargner ni sueurs ni fatigues pour arracher à l'enfer les âmes des malheureureux confiés à son active vigilance. Toutefois, avant d'entreprendre cette tâche généreuse, le prélat appela à son aide les lumières célestes, ayant recours à l'oraison, son premier refuge dans toutes les circonstances difficiles. L'exemple des anciens évêques de Milan, saint Barnabé, saint Eustorge, saint Protais, saint Ambroise, remplit aussi l'âme de Charles d'un pieux désir d'imiter les actions héroïques de ces saints prélats. Sa vénération et sa dévotion pour le dernier, dont il devait un jour rappeler le savoir, la piété et les vertus chrétiennes, était telle qu'il plaça son troupeau et sa personne sous sa protection bienheureuse.

Son zèle ardent ne se borna point là. Avide d'enseignements pieux, il réunit les instructions et les écrits des évêques qui avaient édifié le monde par leur vie exemplaire, leur science, leur sollicitude pastorale, puisant ainsi à cette sainte école, les dons nécessaires à l'accomplissement du projet qu'il avait conçu.

Le choix d'un vicaire général dont les mœurs pures, la fervente piété, la connaissance profonde des matières ecclésiastiques fussent dignes de la haute mission à laquelle il le destinait, occupa ensuite le cardinal-archevêque.

Ce vertueux et docte auxiliaire, il le rencontra dans une modeste cure du diocèse de Vérone, où Nicolas Ormanetto s'était modestement retiré après avoir rempli successivement l'office de grand vicaire, et plus tard celui d'assesseur du cardinal Regnault Pole, lorsque ce légat apostolique avait été envoyé en Angleterre pour lever l'interdit que le souverain pontife avait été contraint de fulminer contre ce royaume.

Il nomma également deux vicaires chargés de l'administration des affaires civiles et criminelles du diocèse.

Il rétablit, selon les anciennes coutumes, un chancelier de l'Eglise, chanoine de la métropole de Milan et de l'ordre des diacres, et lui adjoignit plusieurs coadjuteurs et notaires.

Il nomma un trésorier, un *protecteur des prisonniers*, un *avocat des pauvres*, chargés de la défense gratuite des indigents, un *barigel* ou huissier, un garde des prisons et huit hommes d'armes pour la garde et la sûreté du tribunal diocésain.

Il institua un certain nombre de prêtres-visiteurs ou préfets, qui s'assemblaient une fois par semaine, sous sa présidence.

Il choisit également parmi de vertueux ecclésiastiques soixante vicaires forains ou doyens ruraux, dont la charge consistait à visiter chaque année les églises situées sur le territoire de leurs vicariats, à tenir la main à l'exécution des ordonnances, à décider, dans les assemblées convoquées par eux à cet effet, les cas de conscience et la conduite à tenir par le clergé dans la direction des âmes.

Un vicaire et des visiteurs spirituels furent élus avec la mission de visiter les monastères à certaines époques déterminées par le cardinal-archevêque, afin de surveiller et d'étendre les progrès de la discipline.

Enfin le cardinal nomma d'autres officiers « comme préfets des clercs, tesmoins synodaux, moniteurs secrets, punctuateurs du clergé, lesquels estoient les yeux, les pieds et les mains de Charles, et par le moyen desquels il vint à bout de tant de choses (1), » comme le lecteur le verra plus loin.

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

A peine le cardinal-archevêque, eut-il pourvu au gouvernement de son Eglise, qu'il s'empressa d'apporter un prompt remède au mal contagieux qui s'était introduit parmi le peuple, et qui menaçait de s'étendre de plus en plus à cause du voisinage de zwingliens, qui avaient déjà tenté à plusieurs reprises de prêcher dans ces contrées leurs doctrines hérétiques. La vigilance de Charles ne pouvait s'exercer dans une circonstance plus opportune, et comme les livres suspects et défendus par l'Eglise se colportaient ouvertement, soit dans certaines villes du diocèse de Milan, soit dans la cité même, Charles défendit sous les peines les plus rigoureuses l'introduction de ces écrits impies, interdisant à son troupeau la lecture de tout ouvrage qui ne serait point revêtu de la permission du père inquisiteur, fonctions importantes que le cardinal avait déléguées à l'un des plus pieux et des plus doctes ecclésiastiques du clergé milanais.

Tout commerce, toute communication entre les habitants des pays infectés d'hérésie et ses diocésains, furent sévèrement interdits par le cardinal-archevêque, à moins que ces derniers n'eussent une autorisation expresse de leurs curés, auxquels il était recommandé de n'accorder lesdites autorisations qu'à des hommes pieux et assez instruits dans les vérités de notre sainte religion, pour n'avoir rien à redouter de l'audace et de la malice des hérétiques.

Ces prudentes et salutaires dispositions achevées, le cardinal Borromée entreprit de commencer la réforme du clergé, attribuant avec raison les désordres et l'irréligion du peuple aux exemples scandaleux offerts par un certain nombre de clercs ignorants ou corrompus. Toutefois, malgré l'impatience légitime dont Charles était animé, il sut

apporter une sage lenteur dans l'exécution de ses desseins. Tous les ecclésiastiques du diocèse durent se rendre au palais archiépiscopal. Là, le cardinal, que de longues investigations avaient éclairé sur leur conduite, les interrogea lui-même, s'enquérant de leurs noms, des bénéfices qu'ils possédaient; examinant, avec une sévérité qui n'excluait point l'indulgence, les exemples de piété ou de scandale qu'ils avaient pu donner à leurs ouailles, encourageant les bons, admonestant les mauvais, et n'appelant à l'exercice du saint ministère, que les cœurs remplis de la crainte du Seigneur et d'une soumission sans bornes aux saints canons de l'Eglise. Cette juste rigidité, tempérée par une charité inépuisable, produisit les plus salutaires résultats. Parmi les ecclésiastiques qui s'étaient livrés au désordre, beaucoup n'étaient qu'égarés. Ils s'empressèrent à la voix de leur pasteur de confesser leur criminelle conduite, et s'efforcèrent de faire oublier le scandale que leur vie passée avait provoqué.

Il restait néanmoins encore au cardinal Borromée un dernier pas à faire pour atteindre le but glorieux qu'il s'était proposé : celui de rappeler les Milanais aux croyances du catholicisme et à la vénération pour la demeure du Seigneur.

Le lecteur a vu plus haut que l'abandon coupable dans lequel les derniers archevêques avaient laissé les églises de la cité de Milan, et la négligence condamnable qu'on apportait naguère dans les cérémonies du culte, abandonné le plus souvent à des prêtres étrangers au diocèse, avaient accoutumé peu à peu le peuple, qui assistait encore de loin en loin aux prières publiques, à ne plus envisager le lieu saint avec le respect et le recueillement qui lui étaient dus. La conduite scandaleuse de certains ministres des autels avait

causé un mal plus grand encore, en affaiblissant la foi chez les laïques qui négligeaient peu à peu de remplir leurs devoirs spirituels et finissaient par abandonner tout à fait la foi de leurs pères, les uns pour se ranger sous la bannière de l'athéisme, les autres pour adopter les enseignements criminels des disciples de Luther, de Zwingle ou de Calvin.

Mais cette magnificence des temples consacrés au vrai Dieu, cette pompe des cérémonies de l'Eglise universelle allaient reparaître à Milan avec une splendeur nouvelle. Suivons un moment le cardinal Borromée, et nous connaîtrons tout ce que ce prélat entreprit dans cette cité pour rehausser l'éclat et la majesté du culte divin.

La cathédrale (*il duomo*), cette huitième merveille du monde si la basilique de Saint-Pierre n'existait point, devait éveiller la première la sollicitude de Charles. Les formes gigantesques de cet édifice religieux, construit en entier en marbre blanc, ses pyramides hardies, ses arceaux suspendus, ses aiguilles élancées, ses aqueducs aériens, ses milliers de statues, ses sculptures, ses bas-reliefs attiraient alors comme aujourd'hui tous les regards. Mais pénétrait-on dans l'intérieur de la métropole, l'obscurité qui régnait sous ses voûtes silencieuses, l'absence presque complète de chapelles et d'autels, les mausolées des ducs de Milan encombrant la nef, les armes et les bannières des principales familles de la cité appendues çà et là sans ordre, transformaient le lieu saint en crypte, en charnier; aussi les Milanais ne le parcouraient-ils le plus souvent que par curiosité ou désœuvrement, profanation que le zèle pieux de Charles ne tarda pas à faire cesser. Il ordonna qu'on enlevât ces vains monuments, ces orgueilleux trophées, impatient qu'il était de restituer à son Eglise métropolitaine le caractère religieux dont on l'avait trop longtemps déshé-

rité. Puis également avide de ramener les Milanais au respect et à l'admiration que la maison de Dieu commande, il s'entoura d'habiles artistes, de nombreux ouvriers, encourageant les uns, dirigeant les autres, élevant de nouveaux autels (1), relevant ceux abandonnés, et employant à cet effet avec profusion l'or et l'argent, le marbre et l'airain.

La restauration du maître-autel achevée, on entreprit la construction du chœur sur les dessins mêmes de Charles, « car il estoit homme fort intelligent en l'architecture (2). » On y plaça les orgues et deux chaires à prêcher, « lesdites chaires richement et artificiellement accomodées, l'une pour l'archevesque et l'autre pour les prédicateurs ordinaires (3). »

Les stalles des chanoines, plus élevées que celles des officiers et des clercs inférieurs, « estoient entaillées d'un très-beau relief et artistement effigiées d'histoires ecclésiastiques, labeur de main maîtresse, grandement agréable et artificiel, où se voyoit particulièrement entaillée la vie de saint Ambroise, patron singulier de l'église et cité de Milan, œuvre estimé de très-grand prix (4). »

Le *scurulo* ou confession, situé sous le chœur supérieur fut aussi restauré; « on l'orna de divers ouvrages de stuc, érigeant un autel au milieu, dedans lequel on mit plusieurs corps saints et autres sacrées reliques, recueillies de divers lieux. On l'environna de siéges de chœur, afin qu'au tems d'hyver les chanoines s'en pussent servir pour réciter leurs

(1) L'autel de Notre-Dame d'Albero, où Charles fit placer la précieuse image de l'*Annonciade de Florence,* et celui de *saint Bon,* archevêque de Milan, où reposa le corps du saint prélat, furent au nombre des plus magnifiques.

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(3) Idem.

(4) Idem.

matines, ayant depuis obtenu pour cet autel, du saint-siége apostolique, le privilége qu'a l'autel de Saint-Grégoire de Rome de tirer une âme du purgatoire toutes les fois qu'on y dit la messe, ce qui augmenta tellement la dévotion du peuple, qu'il fut toujours fort fréquenté, meu particulièrement du bon exemple de Charles, lequel s'y entretenoit toujours longtemps en oraison et fort souvent y célébroit la sainte messe (1). »

Les fonts baptismaux, où plus tard Charles devait venir chaque année, suivant une ancienne coutume de l'Eglise, à Pâques et à la Pentecôte, administrer solennellement le sacrement du baptême à de pauvres enfants, avait été aussi orné avec une grande richesse. « Un fort beau baptistère d'une précieuse pierre de porphyre taillée en cuvette sous une capula ou petit dôme, soustenu de quatre colonnes de très-fin marbre occupoit le centre, et des balustres de fer, agréablement eslabourés et ornés entouroient la chapelle (2). »

La richesse des ornements et des vases sacrés destinés aux cérémonies du culte divin, les premiers fabriqués avec les étoffes les plus précieuses, les seconds en or et en argent, ornés de topazes, d'améthystes et d'émeraudes, vinrent encore ajouter aux merveilles que l'église cathédrale renfermait, et attirèrent les regards émerveillés de la multitude. Aussi la métropole si vaste, si immense, fut dès lors insuffisante, certains jours, pour contenir la foule qui s'y portait, avide de contempler l'éclat et la splendeur de la maison de Dieu.

Ainsi la glorieuse et difficile mission que Charles avait entreprise avait été bénie du Seigneur.

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) Idem.

CHAPITRE VII.

Le cardinal Borromée appelle les pères théatins et les pères jésuites à Milan. — Les oblats de saint Ambroise.

Il fallait entretenir ces heureuses dispositions des Milanais; il fallait des ouvriers habiles et laborieux pour instruire, exhorter et diriger cette multitude à laquelle la venue de Charles avait apporté la foi et le repentir. Le clergé du diocèse de Milan était nombreux, mais composé en grande partie de vieillards. Il était urgent de donner à ces pieux soldats du Christ des auxiliaires valides et diligents. Le cardinal Borromée appela à cet effet les pères théatins et les pères jésuites. On citait les premiers, dans toute l'Italie, pour leur zèle pour le salut des âmes et pour leur science dans la prédication. La compagnie de Jésus, quoique encore à son berceau, attirait également sur elle tous les regards, « parce que faisant profession de piété et de savoir, et n'admettant le plus souvent dans son sein que des sujets d'avenir, elle comptait parmi ses membres un certain nombre d'intelligences privilégiées, capables de joindre à l'enseignement des vérités de notre sainte religion, l'enseignement de la philosophie et des belles-lettres (1). » Ce fut à cette docte congrégation que Charles confia la direction du séminaire de Saint-Jean-Baptiste. Pour être admis dans

(1) Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana.*

cet institut supérieur, les jeunes clercs devaient posséder déjà une parfaite connaissance de la grammaire.

On étudiait à *la Canonica* le catéchisme du saint concile de Trente, les cas de conscience et les règles de la discipline ecclésiastique.

Dans les séminaires de Sainte-Marie-la-Noix, de Sainte-Marie de Celane, fondés dans les doyennés de Maliano, d'Incino et de Brevio, on se bornait à l'enseignement de la grammaire.

Ces trois pieuses écoles, dirigées par de vertueux ecclésiastiques choisis la plupart parmi les chanoines de la cathédrale, renfermaient toujours au delà de cent jeunes clercs qui allaient plus tard achever leurs études soit à Saint-Jean, soit à la Canonica.

Les élèves, à quelque famille aisée qu'ils appartinssent, n'étaient tenus d'apporter avec eux en entrant, que leurs vêtements et leurs livres d'études. La sollicitude pastorale du cardinal-archevêque pourvoyait les enfants des pauvres de ces objets de première nécessité, et suppléait également à tous leurs autres besoins.

Toutes les semaines, Charles réunissait dans une assemblée qu'il présidait les recteurs et les professeurs des séminaires de la cité de Milan. On traitait alors et l'on discutait devant lui toutes les matières qui avaient rapport à l'enseignement des livres saints et des sciences humaines, à l'observance des règlements et à la conservation des bonnes mœurs.

Ce zèle ardent, cette vigilance admirable du saint évêque, amenèrent les plus heureux résultats. Une foule de jeunes prêtres pieux, instruits et de mœurs sévères, sortirent en peu d'années de ces écoles, les uns pour aller occuper des cures et des vicariats éloignés, les autres char-

gés par le cardinal-archevêque de la conduite des âmes, ou voués au saint ministère de la prédication.

L'institution des oblats que Charles fonda plus tard acheva de fournir à l'Eglise de Milan un grand nombre de sujets infatigables et dévoués. Convaincu de l'indispensable nécessité de maintenir la discipline ecclésiastique, de faire exécuter les ordonnances du saint concile de Trente, de venir en aide aux ecclésiastiques chargés de la direction des séminaires et de pourvoir de bons pasteurs les paroisses voisines des pays infectés par l'hérésie, Charles avait conçu depuis longtemps la résolution d'instituer cette congrégation nouvelle. Ce fut le jour de la fête de saint Simplicien évêque, le seize août 1578, que le cardinal Borromée choisit pour mettre cette pieuse pensée à exécution. Il plaça les oblats sous l'invocation de la sainte Vierge et sous celle de saint Ambroise, protecteur et archevêque de Milan. Il les dota d'une partie des revenus qui avaient appartenu à l'ordre des humiliés, et leur assigna l'église du Saint-Sépulcre, située au centre de la cité et qui était en grande dévotion parmi le peuple milanais.

Voici quelques-unes des pieuses règles que le cardinal Borromée prescrivit à la congrégation des oblats (1).

« Comme la congrégation des oblats, dit le saint archevêque, se compose de sujets qui se vouent volontairement à notre saint père Ambroise, patron de l'Eglise de Milan, ils doivent s'appliquer avec zèle à l'étude des ouvrages de ce saint évêque, particulièrement à ceux qui traitent des devoirs du clergé.

(1) Ces instructions que Charles traça lui-même ont été conservées dans le livre des *Actes de l'Eglise de Milan.*

» Ils doivent également acquérir la science des saints canons, des constitutions pontificales, des conciles et des décrets qui regardent les mœurs ecclésiastiques et en suivre les prescriptions soit pour diriger les autres, soit pour se diriger eux-mêmes.

» Ils apporteront le plus grand soin à connaître tout ce qui regarde les rites, les cérémonies, les statuts, les décrets et les constitutions de l'Eglise de Milan. Ils les pratiqueront et les exécuteront avec zèle et exactitude, excitant et animant à suivre leur exemple les autres ecclésiastiques et religieux de la cité et du diocèse.

» Ils se montreront assidus aux conférences, sermons et exercices pieux, à moins qu'ils n'en soient empêchés par des devoirs que leur aurait imposé le révérendissime archevêque.

» Plus que tous les autres prêtres du diocèse, ils se tiendront toujours prêts à obéir en toutes choses aux vicaires archiépiscopaux, aux visiteurs, aux prévôts et aux curés.

» Ils célébreront les offices divins, et rempliront les fonctions du sacré ministère avec humilité, douceur et respect.

» Conformément aux décrets des conciles provinciaux, aux synodes diocésains et aux ordonnances archiépiscopales, leur nourriture, leurs vêtements et leur ameublement, seront d'une frugalité et d'une simplicité cléricale.

» Les oblats ecclésiastiques ou laïques se livreront chaque jour à un examen exact et sévère de leur conscience, de façon à la purger des souillures dont elle pourrait être chargée.

» Les prêtres se confesseront au moins deux fois par semaine. Les clercs et les laïques approcheront du tribunal de la pénitence quatre fois au moins par mois et commu-

nieront tous les huits jours, à moins que leurs directeurs spirituels leur prescrivent de s'acquitter de ce devoir à des époques plus ou moins rapprochées.

» Les directeurs spirituels seront ordinairement choisis par le révérendissime archevêque, ou par le recteur du saint sépulcre (*prevosto*) parmi les membres de la nouvelle congrégation.

» Les oblats seront tenus de célébrer chaque jour l'office divin, à l'exception des confesseurs ou de ceux d'entre eux qui en seraient empêchés par quelque devoir qui leur aurait été imposé par le recteur.

» La possession d'un bénéfice ecclésiastique ou une charge de quelque nature qu'elle soit, ne sera point un obstacle à l'admission d'un prêtre ou d'un laïque dans la congrégation, surtout si celui-ci n'est tenu à résidence que dans les limites du diocèse.

» Comme les travaux auxquels seront appelés les membres de la congrégation des oblats auront particulièrement pour objet l'éducation spirituelle et la direction des âmes, les oblats devront unir à une piété fervente, à une grande pureté de mœurs, la connaissance des cas de conscience et la science des livres saints.

» Tout clerc ignorant, ou d'un caractère dur ou indocile, celui dont les mœurs seront perverses ou que les saints canons déclareront incapable de recevoir les ordres sacrés ne pourront être admis dans la congrégation des oblats.

» Les laïques, quoique mariés et résidant au sein de leur famille, seront affiliés à la congrégration nouvelle lorsqu'ils réuniront les conditions imposées par les présentes institutions.

» Les clercs oblats devront se tenir toujours prêts à

exécuter les ordres du révérendissime archevêque. Celui-ci les emploiera à prêcher la parole de Dieu, à administrer les sacrements de l'Eglise, il les chargera de la direction des âmes, de l'éducation des jeunes clercs et de l'administration des colléges et séminaires.

» Les laïques devront également remplir avec zèle, exactitude et charité chacun des devoirs attribués à leur condition par les règles de la congrégation. Les lettrés enseigneront gratuitement la grammaire aux enfants et aux adolescents pauvres. Les médecins donneront leurs soins aux malades. Les jurisconsultes et les avocats décideront les procès et rétabliront la paix entre les parties. Ils prendront la défense des veuves et des orphelins.

» Les oblats laïques visiteront les malades ; ils exhorteront les agonisants, et ils les disposeront à une mort chrétienne. Ils consoleront les prisonniers, et ils exécuteront tous autres actes de charité chrétienne de quelque nature que ce soit.

» La direction des principaux colléges établis à Milan, celle du collége Borromée à Pavie seront confiées aux membres de la congrégation.

» Les oblats de saint Ambroise seront également chargés de l'administration des autres colléges et séminaires qui pourraient être établis par la suite dans la cité et dans le diocèse de Milan.

» Toutes les fois que le révérendissime archevêque appellera un oblat à remplir une mission relative à l'intérêt de l'Eglise ou au salut des âmes, celui-ci devra accomplir les instructions qui lui auront été transmises, avec zèle, soumission et dévouement.

» Les clercs oblats devront prononcer en entrant dans l'ordre le double vœu d'obéissance et de pauvreté.

» Le vœu de pauvreté ne sera point imposé aux oblats laïques qui ne pourront, dans aucun cas et sous aucun prétexte, assister aux assemblées générales et particulières de la congrégation.

» Si quelque oblat, oubliant le caractère dont il est revêtu, négligeait son propre salut et celui du prochain, refusait d'obéir aux constitutions de la congrégation, s'abandonnait à l'indolence et au vice et devenait ainsi un sujet de scandale pour la compagnie, il en serait exclu après avoir été préalablement délié de ses vœux d'obéissance et de pauvreté.

» Il sera établi dans la cité et dans le diocèse de Milan des colléges dépendant de la maison du Saint-Sépulcre et où seront réunis en communauté un certain nombre d'oblats. Le nombre de ces clercs ne pourra point s'élever dans chaque collége au delà de dix.

Pour être admis dans la maison du Saint-Sépulcre, les oblats devront avoir reçu l'ordre du diaconat, n'être pourvus d'aucun bénéfice, ni assujettis à résidence au dehors de la cité.

» Les oblats, réunis dans la maison du Saint-Sépulcre ou dans les différents colléges suivront scrupuleusement les instructions prescrites à ces communautés. Si quelques-uns d'entre eux possèdent un bien patrimonial ou un bénéfice ecclésiastique susceptible de fournir au delà de leur entretien et de leur subsistance, le désir du révérendissime archevêque est qu'ils destinent ces revenus au soulagement de la communauté.

» Il sera interdit à tout oblat d'administrer par lui-même ses biens patrimoniaux ou ses bénéfices ecclésiastiques.

» Partout où trois oblats posséderont un bénéfice sujet à résidence, ils pourront se réunir dans une même maison en se conformant aux règles de la congrégation, à moins

que le révérendissime archevêque ne juge cette cohabitation et cette vie commune un obstacle aux devoirs et aux obligations qu'ils auront à remplir dans l'église à laquelle ils seront attachés.

» Les règles observées dans la maison du Saint-Sépulcre sont également imposées aux colléges et maisons occupés par les oblats (*convitti*).

» Lorsqu'un oblat aura été choisi par le révérendissime archevêque pour aller travailler au salut des âmes dans quelque partie éloignée du diocèse, aussitôt son arrivée, il ira trouver le vicaire forain, l'informera de l'objet de sa mission, et le consultera sur les besoins spirituels des paroisses qu'il devra visiter.

» Il examinera l'état des lieux saints ainsi que celui des ornements et des vases sacrés.

» S'il est prêtre, il appellera le peuple au tribunal de la pénitence; il prêchera le matin après la célébration de la sainte messe, avant les vêpres et le soir à l'issue du salut.

» Il recommandera d'établir des écoles chrétiennes; il maintiendra l'usage de la prière du soir en commun, et le rétablira dans les lieux où il aurait été interrompu.

» Il engagera le peuple à contribuer avec empressement et libéralité à l'ornement de l'église.

» A moins d'instructions particulières du révérendissime archevêque ou du recteur du Saint-Sépulcre, il ne fera qu'un court séjour dans chaque paroisse. Avant de s'en éloigner, il aura soin d'exhorter le peuple à faire une confession générale de ses péchés.

» Sa mission terminée, chaque oblat rendra compte au recteur du Saint-Sépulcre du résultat de ses pieux travaux, et lui remettra les lettres et pouvoirs dont il avait été pourvu au nom du révérendissime archevêque pour

les reprendre alors qu'il sera appelé à de nouveaux labeurs (1).

(1) L'an 1607 la congrégation des oblats fut également instituée dans le diocèse de Novare, par l'évêque Bescapé, alors suffragant de l'Eglise de Milan, qui la plaça sous l'invocation de saint Gaudence. Les règles qui furent imposées aux oblats de Novare différaient peu de celles suivies par les oblats de saint Ambroise. Supprimés et dispersés vers la fin du siècle dernier, les oblats de Novare furent rétablis dans cette cité par le cardina Morozzo, en l'an 1818. La congrégation des oblats de saint Eusèbe et de saint Charles, instituée en 1821, à Verceil, occupe l'ancien monastère de Saint-André. Les oblats de Milan, de Novare et de Verceil forment trois corps distincts soumis à des recteurs indépendants les uns des autres (*Prevosto generale*).

CHAPITRE VIII.

Les chanoines de la Scala. — Leur rébellion. — Charles est contraint de lancer contre eux les foudres de l'excommunication. — Brefs de Pie V, approbatifs de la conduite du cardinal Borromée.

L'appréhension de la réforme que le cardinal Borromée venait d'entreprendre mit bientôt en émoi un certain nombre d'hommes pervers qui jusque-là s'étaient livrés avec impunité aux égarements les plus scandaleux. Les désordres causés par la conduite abominable de ces pécheurs endurcis ayant résisté aux exhortations paternelles, aux charitables remontrances du saint prélat, celui-ci se vit dans la nécessité de recourir à la justice des tribunaux ecclésiastiques. Les plus opiniâtres d'entre les adultères et les concubinaires publics furent donc décrétés d'accusation et comparurent devant le tribunal diocésain qui les condamna avec une juste et salutaire rigueur à une réclusion de plus ou moins de durée. Irrités de ce jugement qu'ils n'avaient point prévu, les amis des condamnés s'élevèrent avec fureur contre le pouvoir des évêques, dénonçant hautement Charles comme un prêtre insolent et factieux, dévoré d'ambition et attentant même à l'autorité du roi catholique. Quelques jeunes seigneurs, effrayés du pouvoir épiscopal qui ne manquerait point tôt ou tard de les contraindre à changer de conduite et à mener une vie plus sage et plus édifiante, prirent part à la querelle et s'efforcèrent d'amener à leur avis quelques-uns des principaux officiers

royaux. Quoi qu'il en soit, ces derniers, n'osant point attaquer trop ouvertement le pieux cardinal, se bornèrent à protester contre les ordonnances archiépiscopales qui avaient été rendues, déclarant qu'ils repousseraient à l'avenir toute tentative de quelque part qu'elle vînt, qui pourrait porter préjudice à la juridiction royale et aux droits souverains de sa majesté le roi catholique. Mais ces déclarations, quelque audacieuses qu'elles fussent, n'étaient pas encore de nature à satisfaire la haine des ennemis du cardinal, et les choses s'envenimèrent en quelques jours au point que le capitaine de la justice reçut l'ordre du gouverneur de saisir *le barigel* qui avait fait exécuter la sentance du tribunal diocésain, et de le faire mettre en lieu de sûreté, comme transgresseur des édits royaux touchant le port des armes défendues. On ne borna point là cette inique prétention, et le prévôt de la justice épiscopale, conduit au milieu d'une des places publiques de Milan, « reçut en grande sévérité trois traicts de corde, et après, fut banni de la cité avec défense, à peine des galères, d'y plus revenir (1). »

Un attentat aussi monstrueux ne pouvait point rester impuni; aussi le cardinal, animé d'un saint zèle, lança les foudres de l'excommunication contre le capitaine de la justice, contre le fiscal royal, un notaire et le geôlier des prisons, tous complices de l'acte criminel commis envers la personne d'un des officiers de l'Eglise de Milan. Cette ferme et légitime sévérité paralysa pour quelque temps les mauvais desseins des ennemis du cardinal Borromée.

Mais, tandis que Charles s'appliquait ainsi à maintenir

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

les droits de l'Eglise confiée à sa sollicitude épiscopale, quelques religieux, dont la conduite licencieuse était depuis longtemps un sujet de scandale pour le peuple, tentèrent de se soustraire à la juridiction du pieux métropolitain, et d'échapper à la réforme qu'il se disposait à imposer aux communautés et congrégations existantes dans son diocèse. Au nombre des plus opiniâtres opposants étaient les chanoines de la Scala, en faveur desquels François Sforce II, duc de Milan, avait obtenu en 1531 du pape Clément VII plusieurs priviléges importants, entre autres l'exemption de la juridiction de l'ordinaire pour l'église, les chanoines et les autres bénéficiers du chapitre. Mais comme la bulle du souverain pontife subordonnait le privilége en question à l'exprès consentement de l'archevêque, « *si venerabilis fratris nostri moderni archiepiscopi Mediolani, expressus ad id accesserit assensus,* » et que ni le cardinal Borromée, ni aucun des derniers prélats, ses prédécesseurs, n'avaient octroyé le consentement exigé, les chanoines de la Scala et leur église étaient restés sous la juridiction de l'archevêque, qui fit connaître au chapitre qu'il eût à se préparer à recevoir prochainement sa visite pastorale.

A cette nouvelle, les chanoines se récrient, et réclament leurs prétendus priviléges. Ils désertent le chœur, font fermer les portes de l'église, et se retirent tumultueusement dans le cimetière. C'est au milieu de ce scandaleux désordre que Louis Moneta, député par le cardinal-archevêque, vient leur annoncer son arrivée. Les chanoines, sourds aux sages remontrances du vénérable vicaire de Charles, l'injurient, le repoussent et le chassent avec violence. Cependant, le matin du trentième jour d'août, le cardinal-archevêque se présenta en ha-

bits pontificaux, précédé et suivi de ses officiers. Les chanoines, avertis de sa venue, accoururent sans ordre à sa rencontre, « environnés de plusieurs laïques armés, là par eux assemblés à cette fin, et mettant la main à la bride du cheval d'un des officiers du cardinal qui portait sa bannière, le repoussent avec grande violence hors la porte, et éloignent également celuy qui portait la croix archiépiscopale. Témoin de cette insolente action, le cardinal descend de sa mule et, élevant la croix qu'il tenait en main, prononce la sentence d'excommunication contre ceux-là, veut entrer dedans, estimant que comme chrétiens et personnes ecclésiastiques; ils porteroient révérence à cette sainte image et à la dignité d'un cardinal leur archevêque; mais ces misérables, que le diable d'enfer et leur propre passion avoit aveuglés, sans aucune crainte de Dieu, et sans révérence d'un tel personnage, mettant ces scélérats laïques la main aux armes et criant tous avec une vaine folie : Espagne! Espagne! avec une grande et infâme violence, le jettèrent dehors, luy fermant les portes de l'église à la face. Et luy, comme un doux agneau, ne dit pas une seule parole de colère ni d'indignation, mais tenait les yeux fixés sur cette sacrée image du crucifix, se recommandait à Notre-Seigneur, et ces méchants encore qui avec tant d'impiété l'offensoient (1). » La fureur sacrilége de ces misérables alla même jusqu'à tenter d'attenter à la vie du prélat. « Plusieurs coups d'arquebusades furent tirés contre sa personne, et la croix qu'il tenoit en main en demeura tellement faussée et gastée qu'il fut besoin de la faire raccommoder (2). »

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) Idem.

A ces criminelles et sacriléges entreprises, le saint archevêque opposa un calme et une sérénité sans pareils. Les yeux attachés sur le signe de notre rédemption, il ne cessa point de prier pour les insensés qui l'offensaient si outrageusement. Quoi qu'il en soit, comme son vicaire général qui l'avait suivi se hâtait de faire apposer sur les murailles de l'église de la Scala, la sentence d'excommunication lancée contre les chanoines, leur rage impie, loin de diminuer, augmenta encore, « et non contents de leur effrenée barbarie, ils se hastèrent par une arrogance infernale de déclarer à son de cloche, le cardinal, interdit luimême des sacrées fonctions, comme violateur et mespriseur de l'authorité apostolique, et en exposèrent les placarts publics en la ville (1). »

Un aussi horrible attentat ne devait point rester impuni, et bien que le cardinal Borromée ne conservât aucun ressentiment personnel de ces audacieux excès, il fut contraint de reconnaître que le caractère sacré dont il était revêtu l'obligeait à défendre les droits de l'Eglise qu'il était appelé à gouverner. Il renouvela et confirma donc l'excommunication prononcée par son grand vicairecontre les chanoines de la Scala, et adressa en même temps au gouverneur et au sénat un rapport circonstancié sur ce qui venait de se passer, les exhortant à éviter de prendre une part quelconque à ces menées criminelles, s'ils ne voulaient point encourir les censures qu'il avait été contraint de fulminer contre les misérables dont il avait failli être la victime. Il dépêcha à Rome un des chanoines de la cathédrale, pour porter à la connaissance du souverain pontife

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

à quels excès il avait été en butte, et adressa également un de ses officiers à Madrid, afin que Sa Majesté le roi catholique ne fût point abusé par les rapports mensongers et calomnieux de ses ennemis. A peine le pape eut-il entendu l'envoyé du cardinal, qu'il manifesta son indignation et nomma une congrégation pour examiner la conduite des chanoines de la Scala. Cette conduite fut reconnue à l'unanimité des voix, coupable et criminelle; aussi Pie V déclara-t-il nulle la scandaleuse déclaration du chapitre et cita-t-il à Rome ceux des chanoines qui s'étaient montrés les plus acharnés contre le cardinal archevêque. Comme l'un des plus coupables, Calabrais d'origine, et qui avait déployé contre Charles une arrogance sans pareille, se disposait à obéir aux ordres de Sa Sainteté, il fut frappé d'un mal inopiné si violent, « qu'il mourut en grande disgrâce, comme aussi un de ces hommes armés qui froissèrent la croix, s'étant arrêté au bourg de Lambro en une hôtellerie, trois ou quatre jours depuis cet acte infernal, reçut également la peine de son iniquité, terminant ses jours et sa vie avec une diligence soudaine (1). »

Le bruit de ces deux morts si inattendues jeta la terreur parmi les chanoines de la Scala. Toutefois une grande partie d'entre eux n'en resta pas moins dans l'endurcissement et l'impénitence, et, loin de tenter de fléchir la colère céleste et celle du souverain pontife, ils essayèrent de tromper la religion du gouverneur de Milan, lui persuadant que la juridiction du roi catholique ne serait plus qu'un vain mot, si le pouvoir temporel du cardinal-archevêque était

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

reconnu, comme ce prêtre ambitieux n'avait pas craint d'en élever la prétention. Ces paroles artificieuses trouvèrent accès auprès du gouverneur qui, poussé par un zèle mal entendu, osa adresser à Sa Sainteté une lettre inconsidérée contre le cardinal Borromée, qu'il peignit comme un homme opiniâtre toujours prêt à suivre les mouvements impétueux d'un zèle outré, et à exciter le trouble et la discorde parmi les Milanais, ajoutant qu'il serait forcé, si le souverain pontife n'ordonnait point à Charles de renoncer à ses prétentions exorbitantes, de faire quelque démonstration extraordinaire contre sa personne et de le bannir même de la cité de Milan. Le même seigneur conjurait Pie V « qu'il lui plust commettre la cognoissance de la cause des chanoines de la Scala à quelques juges de l'Etat et ne permettre qu'il en fust cognu à Rome alléguant en faveur de cela une bulle du pape Léon dixième (1). »

Des rapports non moins faux, non moins calomnieux et dirigés contre l'archevêque de Milan parvinrent également en Espagne.

Ce fut un prélat d'une sagesse et d'une intégrité extraordinaire, Jean-Baptiste Castignère, archevêque de Rostagne, qui se chargea de réfuter ces indignes accusations. Nonce à la cour de Madrid, Castignère, qui devait plus tard gouverner le monde chrétien sous le nom d'Urbain VII, instruit par le cardinal Borromée, son ami, des persécutions que lui susciterait le gouverneur, sollicita une audience particulière de Philippe II et lui exposa énergiquement la véritable cause des troubles qui avaient pu sur-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

venir dans le Milanais. Il lui peignit ensuite avec force la sainteté et la pureté des intentions de Charles, dont le plus ardent désir avait toujours été de vivre dans la plus parfaite intelligence avec les représentants de son autorité royale ; il ajouta que les prétentions du gouverneur de Milan étaient contraires aux libertés ecclésiastiques, préjudiciables au salut des âmes et que l'opposition coupable des chanoines de la Scala ne pouvait dans aucun cas être excusée par un prince jaloux de la gloire de Dieu et de la splendeur de son Eglise ; que la juridiction que le cardinal-archevêque de Milan avait sur ce chapitre n'était contraire en rien que ce fût à celle du roi et aux intérêts de son Etat ; « qu'il ne s'y traitoit autre chose que d'ayder les ames de Jésus-Christ, lesquelles quand elles seroient bien disciplinées, son état, comme appuyé fermement sur Dieu, ne pourroit être exposé aux troubles et aux dissensions (1). » Convaincu du bon droit et de la sagesse du cardinal Borromée, le roi d'Espagne approuva hautement la conduite que le pieux métropolitain avait tenue dans cette circonstance. Le souverain pontife, animé des mêmes sentiments, adressa au gouverneur de Milan le bref suivant :

Au gouverneur de Milan.

« Salut et bénédiction apostolique...... L'affaire arrivée entre notre fils bien-aimé le cardinal Charles Borromée et les chanoines de Notre-Dame de la Scala, dont vous nous avez écrit fort au long le 1er de septembre, était déjà venue

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

à notre connaissance, nous en sommes vivement touchés, et pour plusieurs raisons; car en premier lieu, comment ne pas sentir l'insulte atroce faite à un cardinal qui est si étroitement uni à notre personne et à notre siége apostolique? insulte provenant d'ecclésistiques obligés de le respecter et de le défendre, même au péril de leur vie, si d'autres personnes avaient tenté de l'offenser. Souffrir un désordre semblable à celui qui s'est passé à Milan et le laisser impuni, n'est-ce pas donner lieu aux libertins de croître en audace, de devenir plus insolents, et porter une atteinte grave aux lois de l'Eglise et aux droits de ses ministres.

» Certes, on n'a pu outrager un grand cardinal, un membre si honorable de l'Eglise, qu'en même temps on ne nous ait fait une injure très-signalée, au grand mépris du saint-siége. Si les chanoines de la Scala avaient quelque différend avec le cardinal leur archevêque, pour maintenir ce qu'ils croyaient les droits de leur Eglise, ils devaient se pourvoir par les voies de la justice, et se servir des moyens légitimes que les lois leur permettent, et non pas user de violence, et en venir aux mains. On ne les empêchait point de protester de nullité, et d'en appeler comme d'abus, quoiqu'en effet ils y fussent très-mal fondés, puisque leur archevêque, comme on nous l'a dit, était en possession de les visiter. Mais ayant été assez malheureux pour se laisser séduire au malin esprit, qui ne pense qu'à mettre la division et le trouble parmi les ecclésiastiques, ils se sont portés à des excès capables de leur faire oublier à la fois, et le respect qu'ils devaient à la dignité d'un cardinal, et la modération qui convenait à leur caractère. C'est pourquoi nous croyons que la charge à laquelle Dieu par sa miséricorde nous a élevé, nous oblige de réprimer

leur insolence, et que nous ne pouvons, sans trahir notre conscience, nous dispenser de les punir comme ils le méritent. Bien loin donc que nous ayons la moindre pensée qu'on leur pardonne une faute si énorme, nous sommes persuadés au contraire que vous ne nous refuserez point tout le secours dont nous pourrions avoir besoin, pour les châtier selon les lois de la justice. »

» Pour les différends que vous avez avec le même cardinal, nous nous proposons d'envoyer dans peu de temps notre nonce à Milan : il vous instruira amplement de toutes nos intentions sur cette affaire, et en traitera de notre part avec vous d'une manière qui ne sera pas moins avantageuse pour la Providence qu'utile pour la conservation des libertés de l'Eglise. »

» Quant à ce que vous nous mandez, que le cardinal Borromée est un homme opiniâtre et emporté, qui ne se conduit que par caprice, quoique nous ne vous croyons pas capable d'imposture, ni de calomnie, néanmoins nous ressouvenant de la prudence et de la sagesse avec laquelle il s'est toujours comporté durant tout le pontificat de son oncle Pie IV notre prédécesseur, lorsqu'il gouvernait les affaires de l'Eglise, il nous est impossible d'avoir de lui les mêmes sentiments que vous en avez. Il en a toujours paru très-éloigné, et jamais personne n'en a eu le moindre soupçon : s'il avait été tel que vous le dépeignez, il aurait été trop difficile que dans une si grande multitude d'affaires qu'il a menées et maniées pendant plusieurs années, il n'en eût fait paraître quelque chose. En vérité, il est honteux et bien humiliant pour nous, de voir que le Seigneur dans ces derniers siècles, ayant donné à la ville de Milan un pasteur selon son cœur, un archevêque si saint et si infatigable, continuellement occupé à faire la

guerre aux vices pour sauver les âmes, ceux qui devraient l'en estimer davantage, l'aimer et le protéger, soient cependant les seuls ou les premiers à s'opposer à tous ses bons desseins, et à lui imposer des crimes dont il est aussi innocent, qu'il est éloigné de l'apparence même de semblables défauts. Tant il est vrai ce que la Vérité éternelle a prononcé par la bouche de son apôtre : que tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ seront persécutés. Mais le fruit de ces persécutions sera doux pour eux, et la fin glorieuse, s'ils souffrent tout avec soumission, et avec joie même, pour son saint nom. Donné à Rome le 10e septembre 1569, la quatrième année de notre pontificat (1). »

Poussé par les ennemis du cardinal Borromée, et sourd aux paroles de paix du saint pontife, le gouverneur de Milan ne craignit point de diriger de nouvelles accusations contre Charles. Mais ses efforts furent vains et tournèrent à la confusion des misérables qui l'avaient abusé, comme on peut s'en convaincre par la lecture du second bref de Sa Sainteté.

AU GOUVERNEUR DE MILAN.

« Pour répondre aux deux lettres que vous nous avez écrites, nous vous dirons d'abord que, suivant le conseil de l'Apôtre qui nous exhorte d'éviter toutes sortes de disputes, et ne pouvant oublier d'ailleurs le rang que nous tenons dans l'Eglise, nous ne voulons faire attention qu'aux choses nécessaires que vous nous avez mandées, étant plus à propos de passer sous silence le reste du

(1) Le père Touron, *la Vie et l'Esprit de saint Charles Borromée.*

contenu de vos lettres, que de le pénétrer trop exactement. L'amour sincère que nous avons pour votre personne fait que nous ne voulons vous rien écrire qui ne soit pour le salut de votre âme, aussi bien que pour la défense de la vérité et de la justice, afin que vous le receviez dans le même esprit que nous vous l'écrivons, et qu'il n'y ait rien qui soit capable de vous offenser. Nous prions donc Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous fasse connaître avec combien de charité et de tendresse nous vous faisons cette réponse.

» Et premièrement, pour ce que vous nous marquez de la manière d'agir et des desseins du cardinal Borromée, nous vous assurons dans la vérité, que si nous le connaissions moins parfaitement, si nous étions moins pleinement instruits de sa vie, de ses mœurs et de toutes ses bonnes intentions, que nous le sommes, votre lettre aurait pu nous en faire douter : mais, comme nous savons très-assurément que toutes pensées de ce cardinal, aussi bien que celles de ses officiers, et de ceux dont il se sert pour la conduite de son diocèse, ne tendent qu'au salut des âmes que Dieu lui a confiées, nous sommes contraints de vous dire, que nous ne doutons point que toute cette tempête ne lui ait été suscitée par les artifices du malin esprit, qui ne travaille continuellement qu'à rompre l'union et la concorde parmi les fidèles, pour y mettre la division, et empêcher ainsi ou empoisonner leurs bonnes œuvres. Ayant donc remarqué dès le commencement combien d'œuvres saintes se seraient pratiquées, si vous aviez été d'intelligence avec le cardinal-archevêque, cet esprit réprouvé a usé de toute sa malice pour mettre le trouble et la division entre vous deux ; c'est la coutume d'attaquer avec plus de fureur les véritables serviteurs de Dieu, lorsqu'il voit qu'ils

s'appliquent avec zèle au salut des âmes et à leur propre perfection. C'est ainsi qu'il anima autrefois l'envie des Juifs contre notre divin Sauveur : c'est ainsi qu'il excita depuis le faux zèle ou la politique de bien des gouverneurs de villes et de provinces, pour faire répandre le sang de nos généreux martyrs. Mais comme il a plu à Dieu de renverser enfin tous les desseins de Satan, et de faire servir ses efforts mêmes à affaiblir ou à détruire son empire, vous devez aussi prendre garde que cet ennemi du genre humain ne se serve de ceux qui approchent de vous, pour vous séduire, et que ce que vous croyez faire aujourd'hui avec justice pour la défense de la juridiction royale, ne tourne peut-être à sa ruine par un secret jugement de Dieu.

» Pour ce que vous nous demandez avec tant d'instance, de renvoyer à d'autres juges la connaissance de l'affaire des chanoines de la Scala, nous sommes fâchés que cette affaire soit de telle nature que nous ne puissions point vous accorder votre demande, sans violer un des plus anciens usages du siége apostolique. Le saint-siége a toujours coutume de connaître des affaires les plus importantes, et il ne peut y en avoir de plus grande importance, que celles où il s'agit d'une insulte publique, faite à un cardinal de la sainte Eglise romaine, qui est d'un ordre, comme tout le monde sait, le plus lié et le plus uni à notre personne et au saint-siége apostolique.

» L'ambassadeur de Sa Majesté catholique, résidant auprès de nous, nous a présenté, il est vrai, des lettres apostoliques par lesquelles il prétend qu'il a été ordonné par Léon X, l'un de nos prédécesseurs, que les causes de la province de Milan ne seraient traitées que par des

juges choisis du pays. Quand cela serait, comme il le prétend, vous n'en seriez pas plus avancé, puisqu'il dépend toujours de nous de modérer, selon la diversité des temps et des affaires, les priviléges accordés par les pontifes nos prédécesseurs : nous ne ferions donc rien de nouveau, ni d'injuste, si nous dérogions à de tels priviléges : la nature de l'affaire dont il s'agit aujourd'hui, le requérant ainsi : mais il n'est pas nécessaire que nous en usions de la sorte, puisque dans les mêmes lettres apostoliques, que M. l'ambassadeur nous a présentées, toutes les causes des cardinaux, telle que celle-ci, y sont expressément exceptées, ainsi que toutes celles des bénéfices.

» Vous menacez encore dans vos lettres de chasser le cardinal votre archevêque, non-seulement de la ville, mais encore de toute la province de Milan, pour conserver, dites-vous, la juridiction du roi. Nous vous prions de considérer que quoique nous puissions vous répondre sur ce point avec autant de vigueur que de justice et d'équité, cependant l'affection paternelle que nous avons pour vous nous oblige de supprimer tout ce que nous pourrions vous dire sur ce sujet, pour vous avertir seulement de prendre garde à ce que vous ferez, pour ne pas vous engager témérairement dans une affaire d'où il vous serait impossible, ou au moins très-difficile, de vous retirer. Vous vous servez d'un prétexte spécieux et d'un nom qui frappe d'abord l'esprit; mais encore une fois, prenez garde que ce que vous prétendez faire pour défendre la juridiction du roi, qui n'est point attaquée, ne soit la cause de votre perte, comme il est déjà arrivé à plusieurs. Il y a très-peu d'années qu'un autre gouverneur de Milan, dans un semblable différend avec son arche-

que, fut frappé des censures ecclésiastiques qu'il avait méritées ; et quelque temps après étant envoyé ambassadeur à Rome auprès de Paul III, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, comme il était déjà en chemin, il reçut défense de ce pape de passer outre. L'ambassadeur fit sa paix par le moyen d'un cardinal, qui lui obtint, avec l'absolution des censures, la permission d'aller à Rome pour s'acquitter de son ambassade ; mais il mourut avant que d'avoir appris la nouvelle de son absolution et de sa réconciliation avec le saint-père : Dieu ayant voulu que cet accident arrivât de nos jours pour servir d'exemple à ceux qui manquent de respect pour les premiers ministres de l'épouse de Jésus-Christ.

» Nous savons, il est vrai, qu'il serait très-glorieux au cardinal Borromée d'être exilé pour la défense des droits et de la liberté de son Eglise, et nous ne doutons point qu'il ne s'estimât très-heureux de donner sa vie même pour ce sujet : mais il y va de votre intérêt de prendre garde qu'en lui procurant une gloire immortelle devant Dieu et devant les hommes, cela ne tourne à votre confusion dans tout le monde chrétien, et ne demeure écrit dans les annales de votre ville, pour une perpétuelle ignominie de vôtre nom. Nous avons jugé à propos de vous écrire tout ceci, tant par l'estime que nous faisons de votre personne, que pour nous acquitter de la charge pastorale que Dieu par sa miséricorde nous a imposée, etc. Donné à Rome le 8 octobre 1569, la quatrième année de notre pontificat (1). »

En vain le gouverneur de Milan s'abusait-il encore au point de chercher à éluder les intentions si formelles du

(1) Le père Touron, *la Vie et l'Esprit de saint Charles Borromée.*

souverain pontife, les ordres de sa majesté catholique, qui avait eu le temps de prendre une connaissance approfondie du véritable état des choses, le contraignirent d'exiger sans délai que les chanoines de la Scala reconnussent et obéissent aux édits et ordonnances du cardinal-archevêque. Tout rentra alors dans le devoir, et le dimanche 5 février de l'an 1570, les chanoines repentants parurent devant Charles et désavouèrent publiquement leur criminelle rébellion. Ils reçurent incontinent l'absolution des censures prononcées contre eux; puis le cardinal, après avoir levé l'interdit dont il avait frappé leur église, les réintégra dans le chœur et leur adressa une exhortation qui fut écoutée par le chapitre entier dans un respectueux recueillement.

Une des pénitences imposées aux chanoines de la Scala par Charles fut que, pendant un certain nombre d'années, le chapitre se rendrait processionnellement à l'église cathédrale le jour de la Nativité de la sainte Vierge, pour demander pardon de sa rébellion au prélat et reconnaître sans aucune réserve sa juridiction archiépiscopale.

CHAPITRE IX.

Etudes religieuses de Charles. — Son zèle pour la prédication. — Son ardeur pour la prière. — Ses pieuses préoccupations.

Si la nature avait refusé d'ajouter aux précieux dons accordés à Charles une imagination ardente et féconde, une parole brillante et incisive, elle l'avait doué d'un esprit élevé et d'une grande inclination pour l'étude; aussi la diligence et l'application de l'humble serviteur de Dieu lui étaient venues en aide et lui avaient apporté, en retour du travail opiniâtre de ses jeunes années, une connaissance approfondie de la théologie scolastique et des saintes Ecritures. A ces études indispensables à l'état auquel Charles s'était destiné, il avait voulu joindre celle des belles-lettres. Ses sermons, ses exhortations pastorales, sa correspondance prouvent que le studieux élève fut largement récompensé de ses labeurs.

Dès que Pie IV eut permis au jeune et pieux archevêque de résider dans son diocèse, celui-ci résolut de consacrer trois ou quatre heures au moins chaque jour à la méditation de l'Ecriture sainte, des saints Pères et à la lecture de l'histoire ecclésiastique. Et comme les nombreuses visites qu'il était contraint de rendre l'empêchaient quelquefois d'exécuter son projet, il prit le parti de faire porter avec lui deux caisses remplies de volumes. Ces caisses s'ouvraient par les côtés, en sorte

qu'il pouvait, lorsqu'il voulait étudier, prendre les livres qu'il souhaitait, sans toucher aux autres (1). Mais ces studieuses occupations, quelque douces qu'elles fussent aux yeux de Charles, ne l'empêchaient point de donner tout le temps nécessaire aux affaires de l'épiscopat. A cette occasion, il dit un jour ces belles paroles : « Nous ne devons aimer l'étude qu'autant que nos emplois nous le permettent, et n'y donner que le temps qui nous reste après avoir fait notre devoir. Il ne faut jamais abandonner les affaires qui nous sont d'obligation pour avoir plus le temps d'étudier ; mais, au contraire, il faut souvent retrancher sur nos études le temps qui est nécessaire pour nous acquitter de nos obligations (2) ».

Plus tard, lorsque l'âge et la santé affaiblie du cardinal exigèrent qu'il se livrât à un travail moins soutenu, et qu'il prît la nuit quelques heures de repos, il ne retrancha rien de ses laborieuses et pénibles veilles.

Ce goût prononcé pour l'étude ne le quitta jamais. Une de ses occupations habituelles était le choix des sujets sacrés dont il entretenait chaque jour son nombreux troupeau. Ainsi il mettait d'avance par écrit les points principaux de ses pieuses instructions, et les passages des livres saints dont il devait appuyer sa parole évangélique. « C'était un touchant et édifiant spectacle que son application et sa patience ; car il travaillait toujours debout ou à genoux dans un cabinet retiré, sombre et étroit (3). » Sa manière d'étudier était celle-ci : il lisait ou se faisait

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(3) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità, etc.*

lire à haute voix les points qu'il avait l'intention de traiter, écrivant sur des feuilles de papier isolées les extraits qui lui étaient nécessaires ou les observations ou réflexions que ces matières lui suggéraient. Selon Charles, cette façon d'étudier était la meilleure, « à sçavoir de ne se soucier point de courir beaucoup, mais de lire peu et de le pénétrer et bien mascher (1). » La persévérance que le cardinal apportait à l'exercice de la prédication était d'autant plus digne de louange que le prélat était contraint de faire violence à une timidité excessive et à une humilité plus grande encore. Mais un évêque muet ne pouvait, selon lui, diriger utilement le troupeau confié à sa garde. Quoi qu'il en soit, la mémoire de Charles était parfois rebelle, sa prononciation vicieuse (2); cependant la ferme volonté de remplir sa mission apostolique soutenait son courage, et ces défauts naturels disparaissaient bientôt, grâce à la chaleur et à l'onction du pieux orateur. Chaque jour de fête il prêchait le matin à la cathédrale. Les fêtes solennelles, quand il chantait la grande messe, il prêchait l'après-midi. Les jours ouvrables, il prêchait tantôt dans un monastère, tantôt dans un autre. Lorsqu'il consacrait un évêque, une église, ou ordonnait un prêtre, quand il baptisait une cloche, il prêchait à l'issue de la cérémonie. Cette sainte conduite du cardinal édifiait tous ceux qui avaient l'occasion d'en être les témoins. Après une fervente oraison mentale, chaque jour il disait l'office selon le rite ambroisien (3), et avec un recueillement et une modestie sans exemple. Il avait ordonné qu'on inscrivît en grosses

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

(2) Idem.

(3) Voir chapitre XIII.

lettres noires dans toutes les sacristies de Milan et du diocèse le mot *silentium*, et quiconque enfreignait ce commandement était puni avec rigueur. Il ne donnait aucune audience qui pût distraire son esprit avant de dire la messe, qu'il célébrait invariablement chaque jour, à moins qu'un mal grave ne le retînt au lit. Il offrait le saint sacrifice avec une ferveur sans égale, et l'expression de contentement qui se peignait sur sa figure, ordinairement froide et pensive, pendant qu'il était à l'autel, révélait aux assistants les saintes émotions dont son âme était embrasée. La vie du saint prélat était ainsi une oraison continuelle. Tout le temps qu'il n'employait point à remplir ses devoirs épiscopaux était consacré à la prière, C'était son occupation de prédilection, sa joie, ses délices, Excepté le peu d'heures qu'il donnait au sommeil et à l'étude, le reste de la nuit était consacré à l'oraison. Il avait une dévotion particulière en la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il méditait à tous les moments de la journée. A cet effet il avait fait disposer un petit livret où chaque mystère était représenté par une image afin de soulager sa mémoire (1).

Quand il allait visiter quelque partie de son diocèse, soit qu'il fût à pied ou à cheval, s'il était seul, il priait tout le temps de la route, et sa pieuse préoccupation était portée à un tel point que, laissant aller sa mule sans la conduire, elle quittait parfois le bon chemin, trébuchait, et le cardinal courait risque d'être jeté dans quelque torrent ou ravin, comme il lui arriva en revenant le soir de Come à Milan, où le cardinal de Verceil l'attendait. Il était tel-

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo*.

lement ravi en oraison qu'il tomba dans un fossé profond, et comme le temps était fort obscur, ses serviteurs passèrent outre sans s'apercevoir de son accident, mais un peu plus avant ils le cherchèrent en vain et ne virent que la mule sans cavalier. Ils s'empressèrent de retourner sur leurs pas et, s'étant rapprochés du lieu où était demeuré Charles, ils le trouvèrent qui priait, ignorant ce qui venait de se passer.

Il avait une union si intime en Dieu, qu'elle n'était point interrompue par l'attention qu'il était contraint de donner aux affaires extérieures, et qu'il était aisé de reconnaître que son esprit était toujours élevé vers celui en qui seul il avait mis sa joie et son espérance.

A ce propos, le P. Gaillardi s'exprime ainsi (1) : « Tout le temps qu'il donnoit aux affaires et à converser avec tant et tant de gens qui pour l'expédition de diverses négoces traitoient avec luy, d'une part il étoit attentif, ce qui se cognoissoit par la patience qu'il avoit à escouter tout ce qu'on luy vouloit dire, facilité à entendre et pénétrer toutes sortes d'affaires, et expédier avec toute satisfaction d'un chacun, et d'autre part on voyoit très-clairement mesme en sa face et en la modestie des gestes et paroles qu'il étoit tellement recueilly en Dieu que je le jugeois plus hors de là que là où il estoit, en sorte que faisant plusieurs fois réflexion sur sa manière de négocier, il me semble que je pénétrois le vrai sens de ce qui est escrit en saint Luc : *Oportet semper orare et nunquam deficere*.

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

CHAPITRE X.

Les frères humiliés. — Réforme de l'ordre. — Attentat commis sur la personne de Charles. — Suppression de l'ordre par Pie V.

Parmi les ordres religieux placés sous la protection du cardinal Borromée, l'un des plus riches et des plus considérables, celui des frères humiliés, réclamait également une prompte et sévère réforme. L'origine de cette antique congrégation, approuvée au commencement du XIIIe siècle par Innocent III, dotée depuis, par les successeurs de ce saint pontife, de nombreux priviléges, remontait à l'an 1117, époque où un certain nombre de gentilshommes milanais, après avoir été défaits et emmenés prisonniers en Allemagne par l'empereur Henri V, recouvrèrent la liberté, et de retour en Italie prirent la résolution de renoncer au monde et de se vouer à l'exercice de la pénitence et de la prière. Une austérité sans égale signala dans les premiers temps ces pieux solitaires ; mais la discipline se relâcha, la cupidité et la débauche s'introduisirent dans leur asile, et les revenus immenses, dus à la libéralité des fondateurs, ne servirent plus qu'à entretenir dans ces lieux sanctifiés naguères par la mortification et la prière un luxe scandaleux et des plaisirs criminels.

Cette conduite condamnable détermina le cardinal-archevêque à tenter d'opposer un remède au mal qui fai-

sait chaque jour de pernicieux progrès. Mais cet œuvre présentait de grandes difficultés à cause de l'intérêt qu'avaient à la continuation des abus les supérieurs ou prévôts, « vivants avec la commodité du grand revenu dont ils avoient l'administration, aussi licencieusement comme feroient des hommes du monde de leur propre, allant à la chasse et à tous autres exercices mondains (1), » et décidés à tout entreprendre contre quiconque tenterait de faire cesser un état de choses aussi scandaleux, en leur enlevant l'administration des bénéfices considérables dont leur communauté était en possession.

Quoi qu'il en soit, cette appréhension n'arrêta point le zèle de Charles, qui résolut au contraire de se vouer sans relâche à l'accomplissement d'une œuvre que lui prescrivait sa double qualité d'archevêque de Milan et de protecteur de l'ordre. Ayant donc convoqué le chapitre général dans la ville de Crémone, Charles s'y rendit, porteur de deux brefs de Pie V, le premier enjoignant au cardinal-archevêque, comme délégué apostolique du saint-siége, de régler, ordonner et faire exécuter tout ce qui serait jugé nécessaire à la réforme de la congrégation des frères humiliés, et le second l'autorisant à prélever annuellement la dixième partie des revenus de toutes les prépositures ou prévôtés (2), et à les employer à l'établissement et à l'entretien d'un noviciat.

Après une exhortation du cardinal, on lut aux assistants les brefs de Sa Sainteté; puis Charles déclara, conformément à l'intention expresse du vicaire de Jésus-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) Idem.

Christ, les prévôts actuels et ceux à venir, privés de l'administration des biens des monastères de l'ordre, chaque prévôt; le supérieur général même, devant être désormais élu par le chapitre général pour trois années seulement.

D'abord le zèle et la modération du sage réformateur semblèrent avoir triomphé du mauvais vouloir des prévôts. Un certain nombre de religieux accueillirent avec joie cette réforme salutaire; mais la majorité ne s'y soumit qu'avec contrainte, dissimulant toutefois la rage dont elle était animée contre Charles, et se promettant d'opposer à la première occasion la fureur à la modération, la violence à la sagesse, afin de ressaisir les prétendus droits qu'une spoliation impie avait seule mis entre leurs mains.

Cette soumission apparente devait donc être de courte durée. L'exaspération de trois d'entre les supérieurs, Laurent, prévôt de Caravage, Jérôme, prévôt de l'église de Saint-Christophe, et Clément, prévôt de Saint-Barthélemy de Vérone, ne connut bientôt plus de bornes. La mort du cardinal-archevêque fut résolue entre eux comme le moyen le plus efficace pour échapper à la réforme que le prélat venait de leur imposer. Mais il manquait à ces misérables une main assez hardie pour oser frapper Charles. Ils la trouvèrent dans Jérôme Donat, surnommé Farina, de l'ordre des frères humiliés, homme avide et pervers, qui vint s'offrir pour verser le sang du saint archevêque. Farina exigea quarante écus d'or pour salaire. On les lui promit; mais, las d'attendre la réalisation d'une promesse que les prévôts renouvelaient en vain de jour en jour, et préludant au meurtre par le sacrilége, le misérable s'empara des vases sacrés et des ornements de

l'église de Brera, les vendit et s'enfuit sous des habits séculiers. Mais, ayant bientôt dissipé en débauches le produit de sa criminelle spoliation, il se procura deux arquebuses à rouet, et rentra secrètement à Milan, dans l'intention de saisir une occasion propice pour exécuter l'horrible attentat qu'il avait juré d'accomplir.

Ce fut dans l'enceinte même du palais archiépiscopal que Farina résolut de frapper le cardinal. Le soir du mercredi vingt-sixième jour d'octobre de l'an 1569, comme Charles, selon sa coutume, faisait l'oraison dans l'oratoire de l'archevêché, où se trouvaient également un certain nombre d'ecclésiastiques et de personnes pieuses, l'assassin armé s'introduisit furtivement dans le palais, et parvint jusqu'à la porte de la chapelle. « Pour donner plus de dévotion aux assistants, il se chantoit d'ordinaire quelque motet en musique. Les musiciens en exécutoient alors un d'Orlande : et comme on chantoit ces paroles de Jésus-Christ : *Tempus est ut revertar ad eum qui me misit, non turbetur cor vestrum neque formidet* (1), Farina, s'avançant à quatre ou cinq pas du cardinal, qui était à genoux devant l'autel, tira sur lui son arquebuse chargée d'une balle et de plusieurs dragées. Ce fut un miracle très-manifeste et un très-évident signe de la Providence que Charles ne mourut point sur le coup. Ayant fini l'oraison, il demeura plus d'un quart d'heure immobile, à genoux, croyant fermement, comme il le confessa après, être percé tout outre. La balle porta sur une épaule, une dragée lui arriva jusqu'à la chemise en perçant le rochet, la robe, le pourpoint et s'arrêta là. Un autre dragée entra dans la

(1) Il est temps que je retourne à celui qui m'a envoyé; que votre cœur ne se trouble et ne craigne point (S. Jean, ch. XIV).

muraille et une troisième dans une poutre. Le cardinal, s'étant retiré dans sa chambre, se despouilla et vit que le bon Dieu l'avoit préservé pour le besoing et nécessité de la sainte Eglise. Un chirurgien lui mit un emplâtre sur l'enflure causée par la balle laquelle laissa toujours une marque comme on le vit après sa mort (1). »

A la nouvelle de cet abominable attentat, toute la ville de Milan s'émut et accourut au palais archiépiscopal. Le duc d'Alburquerque, gouverneur de la cité, vint en personne témoigner au cardinal la joie que lui causait sa conservation miraculeuse, ajoutant mille démonstrations d'amitié et l'offre de son assistance dans tout ce qui concernerait la sûreté de sa personne et la punition exemplaire des coupables d'une si exécrable action. Le jour suivant le cardinal reçut les félicitations du sénat, des magistrats, des décurions de la cité, des communautés, des colléges des docteurs, des principaux seigneurs et cavaliers et d'une foule innombrable de peuple « dont les signes incroyables d'allégresse témoignoient combien la vie du pieux pasteur leur estoit précieuse (2). »

Ces témoignages unanimes de l'affection des Milanais pour leur archevêque, étaient une juste récompense du zèle que Charles n'avait cessé d'apporter dans l'administration de son Eglise et dans la direction spirituelle des âmes confiées à sa vigilance et à sa charité.

Mais, pour rendre plus solennelles encore les actions de grâces que Charles devait à Dieu pour la protection miraculeuse qu'il en avait reçue, il ordonna une proces-

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita di Carlo Borromeo.*

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

sion générale, où tout le clergé de Milan assista et où une multitude innombrable de peuple accourut de toutes les parties du diocèse, pour joindre ses prières à celles de son premier pasteur. Pendant que les temples et les rues de Milan retentissaient encore des saints cantiques, Charles se retira dans la chartreuse de Carignan, pour y méditer en silence sur l'étendue des nouveaux devoirs que lui imposait la faveur insigne que le Seigneur venait de lui accorder. C'est de cette solitude qu'il écrivit en ces termes à Sa Sainteté, pour l'informer du danger auquel il venait d'échapper si miraculeusement.

« Très-saint-père, le sieur Ormaneto aura l'honneur de raconter à Votre Sainteté l'accident étrange qui m'est arrivé depuis trois jours, et quoique je sois persuadé que vous ne l'apprendrez qu'avec peine, je vous prie pourtant de remercier le Seigneur de la bonté qu'il a eue de me préserver d'une manière si miraculeuse du malheur qui me devait arriver. C'est une grâce que je ne méritais pas; il me l'a accordée, non pas à cause de moi, qui en suis très-indigne, mais à cause du lieu saint ou du caractère sacré dont il m'a honoré, ou afin de me donner plus de temps pour faire pénitence, et je suis convaincu que j'en ai très-grand besoin, ou enfin pour quelque autre sujet que nous ne devons point rechercher trop curieusement. C'est pourquoi Votre Sainteté doit moins s'affliger que se réjouir de ce qui m'est arrivé : pour moi, j'en remercie Dieu de tout mon cœur, et j'espère que cet accident produira quelque bon effet pour sa plus grande gloire. Je baise vos très-saints pieds, et je souhaite à Votre Sainteté toutes sortes de bonheurs et de prospérités. »

La réponse du souverain pontife fut tendre, touchante, et pleine de sentiments de piété et de religion, « ainsi qu'un

saint pouvait répondre à un saint, un ami à un ami, un père à son fils (1). »

Le pape disait à Charles « que depuis le commencement du monde, même du temps d'Abel, les méchants avoient toujours persécuté les justes, mais que Dieu permettoit le plus souvent que le mal que méditoient ces derniers retombât sur eux; qu'il étoit extrêmement affligé de la malice et de l'aveuglement de ces malheureux qui ne pouvoient vivre en la crainte de Dieu, mettoient la division partout et s'engageoient dans des malheurs d'où ils ne pourroient jamais se retirer; qu'il avoit rendu grâces à Dieu de ce qu'il l'avoit préservé de ce détestable assassinat et renversé toutes les ruses et artifices du malin esprit; mais qu'outre la confiance qu'il devoit toujours avoir dans le Seigneur, il prist un peu plus de soin de sa personne; que Dieu ne manqueroit pas en temps et lieu de venger selon sa coutume ce cruel parricide; qu'il priât lui-même, et qu'il fist encore prier par d'autres pour ces misérables désespérés, afin qu'il plût à Dieu de leur ouvrir les yeux et de leur faire connoître leur pitoyable aveuglement....... »

La nouvelle de l'assassinat du cardinal Borromée se répandit dans Rome où, comme à Milan, elle jeta l'étonnement et la consternation, « chacun en son particulier se sentant offensé en son cœur (2). » De Rome, le bruit de cet exécrable attentat gagna les cours étrangères, où une foule de seigneurs de la plus haute naissance, et les souverains mêmes, se hâtèrent d'écrire à Charles pour lui témoigner l'horreur qu'ils ressentaient de ce noir forfait, et la part

(1) Le père Touron, *la Vie et l'Esprit de saint Charles Borromée.*

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

qu'ils prenaient à la satisfaction générale. Le roi d'Espagne, Philippe II, ne se borna point à adresser au cardinal des lettres de félicitations, mais il enjoignit en même temps au duc d'Albuquerque de mettre toutes les diligences possibles pour découvrir les assassins et en faire une prompte et exemplaire justice. De son côté Pie V, appréhendant que l'impunité n'amenât plus tard de plus grandes calamités, écrivit de nouveau au cardinal-archevêque, lui ordonnant de ne point taire plus longtemps le nom des coupables s'ils lui étaient connus. Charles, dans l'affliction que lui causait la volonté du souverain pontife, lui répondit avec candeur qu'il se gardait bien de soupçonner qui que ce fût, mais que pour obéir aux ordres que Sa Sainteté daignait lui adresser, il croyait devoir lui faire connaître qu'il avait lieu de penser que les dernières réformes que les devoirs de son épiscopat l'avaient contraint d'apporter à la conduite scandaleuse et corrompue de certains religieux avaient pu lui attirer la haine de plusieurs, sans toutefois qu'il connût particulièrement un seul d'entre eux capable d'un aussi exécrable forfait, « qu'il savoit seulement que les juges tourmentoient beaucoup d'innocents (1). »

La réponse de Charles, bien qu'elle annonçât la magnanimité de son âme, ne satisfit qu'imparfaitement Pie V, qui, impatient de terminer une affaire de cette importance, envoya à Milan l'évêque de Lodi, Antoine Scarampa, en qualité de nonce apostolique pour informer incontinent contre les coupables. Aussitôt son arrivée, un des premiers soins du vertueux prélat fut de faire publier la bulle

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

de Sa Sainteté, fulminant les censures ecclésiastiques les plus rigoureuses contre quiconque, ayant connaissance de quelque incident touchant l'attentat commis contre le cardinal-archevêque, ne s'empresserait point de le révéler au nonce apostolique.

Cette publication causa surtout une vive terreur parmi les religieux de l'ordre des frères humiliés; et le jour même, deux des prévôts, l'un complice de l'assassin et l'autre en ayant ouï parler seulement, se présentèrent devant l'évêque de Lodi et lui déclarèrent, mais d'une manière vague et incomplète qu'ils avaient quelque connaissance du crime commis contre la personne de Charles. Peu à peu leurs aveux devinrent plus formels, et après avoir confessé la part qu'ils avaient prise dans la conjuration, ils nommèrent Farina et ses complices, qui furent immédiatement pris et renfermés dans une étroite prison. Tandis que ces choses se passaient, l'affliction du cardinal était profonde. En vain tenta-t-il à plusieurs reprises les instances les plus vives auprès du pape pour obtenir la grâce des prisonniers, nulles prières, nulles raisons ne purent fléchir Pie V, et les misérables, après avoir été dégradés selon les règles des saints canons, furent livrés au bras séculier. Les juges en condamnèrent quatre au supplice de la corde. Les prévôts de Verceil et de Caravage étant nobles eurent la tête tranchée le 28e jour de juillet de l'an 1570. Farina fut exécuté le dernier. Engagé sous un nom supposé dans les troupes du duc de Savoie, il se croyait à l'abri des poursuites de la justice des hommes, mais celle-ci ne devait pas tarder à l'atteindre. Reconnu et dénoncé par un de ses complices, le duc Emmanuel-Philibert, sur la demande du souverain pontife, le fit arrêter et conduire à Milan où la miséricorde divine ne lui faillit

point; car « estant sur l'échelle il montra une très-grande contrition, suppliant le peuple de prier Dieu pour luy et de luy pardonner sa criminelle action, ayant voulu iniquement oster la vie à un qui estoit si nécessaire au salut des ames (1). »

Le souvenir de cette sanglante exécution n'était point encore effacé de l'esprit du cardinal, lorsqu'on apprit à Milan la résolution qu'avait manifestée le souverain pontife d'abolir l'ordre des frères humiliés. A cette nouvelle inattendue une stupeur générale s'empara des religieux. Un certain nombre d'entre eux s'empressa de se rendre au palais archiépiscopal pour conjurer le danger qui les menaçait. Charles les reçut avec bonté, les rassura et leur promit son intercession auprès du souverain pontife. En effet le cardinal-archevêque adressa une pressante supplique à Pie V, et la remit au supérieur général, qui partit aussitôt pour Rome, pour se jeter aux genoux du pape et le conjurer d'accéder au vœu du cardinal Borromée, promettant au nom de l'ordre de se conformer aux volontés du saint-siége, et de vivre désormais dans la régularité la plus sévère. Les prières et les promesses du général ne produisirent aucun effet sur l'esprit de Pie V, encore ému du danger qu'avait couru l'archevêque de Milan. Toutefois le souverain pontife voulut connaître l'avis des cardinaux avant de prendre une détermination définitive. Il appela auprès de lui les membres du sacré collége, et, après avoir entendu chacun d'eux, il persévéra dans sa résolution et supprima l'ordre entier des frères humiliés, assignant une pension sur les riches commanderies dont la congrégation

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

était pourvue, à chacun de ces religieux et se réservant le pouvoir de disposer plus tard selon sa volonté des biens immenses dont ils avaient fait un usage si condamnable. — Dès cet instant, Sa Sainteté accorda quelques-unes des commanderies les plus considérables au cardinal Borromée, qui s'empressa d'en doter les séminaires et les colléges de Milan. Ainsi ces dons de la munificence papale, qui auparavant n'avaient été employés par les prévôts qu'à entretenir parmi les religieux une vie déréglée et scandaleuse, ne servirent plus, grâce à la sage et pieuse administration de Charles, qu'à des œuvres saintes et charitables. Tels furent l'église et la maison de Brera, où le cardinal-archevêque fonda le collége des RR. PP. jésuites; Saint-Jean où fut transféré le grand séminaire; la Canonica où Charles organisa le petit séminaire des clercs; Sainte-Marie et le Saint-Esprit, où il institua le collége des nobles et celui des Suisses.

CHAPITRE XI.

Guerre des Turcs et des Vénitiens. — Prise de Nicosie et de Famagouste. — Ligue sainte contre les infidèles. — Bataille de Lépante. — Triomphe des armes chrétiennes.

oujours animé d'un zèle ardent pour les intérêts de l'Eglise dont il était le premier pasteur, le cardinal Borromée se préparait à entreprendre une visite générale du diocèse de Milan, lorsqu'on apprit en Italie que Sélim II, violant les traités conclus avec les Vénitiens, s'avançait à la tête de nombreuses phalanges, et menaçait de s'emparer du royaume de Chypre, que Catherine Cornaro avait légué en mourant à la république qui l'avait adoptée solennellement avant qu'elle devînt la femme du dernier roi, Jacques de Lusignan. A cette nouvelle déplorable, Pie V se hâta d'envoyer aux Vénitiens les troupes dont il pouvait disposer et des munitions de toute espèce; mais, comme il n'y avait que de prompts et puissants secours qui pussent arrêter les progrès des barbares, le souverain pontife dépêcha à Madrid en toute diligence un des clercs de sa chambre, Louis de Torrès, pour conjurer le roi catholique d'unir ses forces à celles de l'Eglise et de la république de Venise, afin de s'opposer aux progrès des infidèles, et de conserver à la chrétienté le royaume de Chypre menacé par le soudan. Louis de Torrès, parti de Rome le 3 avril de l'an 1570, rencontra Philippe II à Cordoue, et lui remit la lettre apostolique suivante :

« ..... Verrons-nous les maux qui accablent la chrétienté sans y apporter aucun remède, s'écriait le digne successeur des Urbain et des Grégoire. Héritier de la haine aussi bien que du trône de Soliman son père, Sélim II se prépare à attaquer encore une fois les chrétiens qu'il abhorre. L'empire des Turcs s'est tellement étendu par notre lâcheté que nous ne sommes plus en état de nous opposer à leurs usurpations, à moins que les princes chrétiens se liguent tous ensemble contre l'audacieux ennemi de la croix, et qu'ils n'opposent à ces hordes barbares leurs nombreuses et puissantes armées. Pour nous, que Dieu a placé comme une sentinelle avancée pour veiller à la conservation de son Eglise et des chrétiens qui en sont les enfants, nous ne pouvons qu'annoncer aux rois et aux peuples que nous apercevons déjà le glaive des vengeances de Dieu, et, pour ne nous rendre point coupable du sang qui sera répandu, nous élevons notre voix de toute notre force, afin qu'elle avertisse les chrétiens des malheurs épouvantables dont ils sont menacés. . . . .

» Pour connaître ce que nous avons à redouter des infidèles, nous n'avons qu'à nous rappeler leurs actions passées. Ils se sont rendus maîtres en peu de temps de l'Asie, de la Libye et de la Grèce. Depuis ils ont porté la guerre dans la Hongrie ; ils se sont emparés des principales villes de ce royaume, jadis le boulevard de l'Allemagne et de l'Italie, et par ces conquêtes audacieuses ils se sont ouvert un passage jusqu'à nous. Leur armée de terre peut pénétrer ici par l'Istrie et par le Frioul ; celle de mer, quittant Velonne, peut débarquer en moins d'une nuit à Brindisi....

» C'est pourquoi, mon très-cher fils, vous que Dieu a orné de tant de vertus, qu'il a fait souverain de tant de royaumes, exhortez, le premier, les princes chrétiens à se liguer contre

l'ennemi commun. Les rois se rendront, j'en ai l'assurance, aux sollicitations de votre majesté, ils suivront votre pieux exemple, nous seconderons vos saintes intentions avec joie . . . .

» Songez à la grandeur du péril dont toute la chrétienté est menacée; songez à la conservation de vos propres Etats. Souvenez-vous des promesses que vous avez faites au baptême; songez aux obligations que vous avez à Dieu et à son Eglise; à Dieu, qui vous a créé et racheté par le sang adorable de son Fils unique, qui vous a fait souverain de si puissants royaumes; à l'Eglise, puisque les rois, d'heureuse mémoire, ancêtres de votre majesté, ont reçu souvent de signalées faveurs du saint-siége apostolique et le nom glorieux de rois catholiques. Cette sainte mère est maintenant plongée dans la tristesse : elle pleure, elle gémit, elle soupire, elle implore votre secours. Si le Fils bien-aimé n'écoute pas les paroles de sa mère, de qui peut-elle espérer d'être entendue. Et nous, que Dieu a chargé du gouvernement de son Eglise, quoique nous en soyons très-indigne, nous qui veillons sur le troupeau du Seigneur parmi les ténèbres épaisses des hérésies répandues de tous côtés et au milieu des tempêtes épouvantables que les infidèles ne cessent de susciter à la chrétienté, nous vous avertissons autant par nos larmes que par nos gémissements, que nous entendons déjà les hurlements de ces loups cruels qui s'approchent; et comme nous sommes résolu de nous exposer à tous les dangers, et de ne reculer devant aucune peine ni travail pour défendre le cher troupeau, que Dieu a confié à notre fidélité et à nos soins, de la gueule béante de ces monstres carnassiers, nous prions aussi votre majesté, et nous la conjurons, au nom du Dieu tout-puissant, de faire connaître à toute la terre sa

piété et son zèle pour la gloire de Jésus-Christ, ce qu'elle fera avec gloire si elle se ligue avec tous les princes chrétiens, et si elle envoie promptement son armée navale en Sicile. . . . . »

Philippe II ne fit point attendre sa coopération à la sainte ligue. Il ordonna aux vice-rois de Naples et de Sicile de fournir aux Vénitiens les subsistances et les munitions de guerre dont ils pourraient disposer et commanda à Jean-André Doria (1), de conduire incessamment en Sicile quarante galères, afin de grossir l'armée navale qui s'y trouvait déjà réunie. Le roi de France, Charles IX, dans l'impuissance de prendre pour le moment une part active à cette généreuse coalition, à cause des embarras que suscitaient déjà les huguenots dans quelques parties de son royaume, se réunit toutefois aux princes coalisés, et manda au pape qu'il comptait être bientôt en état de venir en aide à l'armée chrétienne en envoyant trente vaisseaux et de nombreux combattants.

Mais le péril devenait de jour en jour plus imminent. Il était urgent de porter de prompts et énergiques secours aux chrétiens menacés par les infidèles accourus sous l'étendard de leur belliqueux prophète, et le souverain pontife, impatient d'arrêter la marche de ces barbares, donna l'ordre à Marc-Antoine Colonna, duc de Palliano et connétable de Naples, de réunir ses forces à celles d'André Doria, et de marcher en toute hâte au secours du royaume de Chypre. Déjà la ville de Nicosie, assiégée par les soldats de Sélim, était à la veille de devenir leur proie. Les généraux de l'armée chrétienne, qui avaient été contraints de perdre un temps précieux à cause des ravages que la peste avait

(1) Neveu d'André Doria, prince de Melphe.

causés parmi leurs soldats, se disposèrent donc à quitter le port de Suda, et s'avancèrent pour secourir cette malheureuse cité. Il était trop tard, et Marc-Antoine Colonna, André Doria et Venieri, général des Vénitiens, purent apercevoir de leurs vaisseaux l'étendard turc flottant sur les murailles détruites de Nicosie. La division s'éleva alors parmi ces trois chefs, et comme une violente tempête survint, André Doria, sous prétexte de veiller à la conservation de l'armée catholique, s'éloigna des Vénitiens, qui, écartés et battus par la mer irritée, ne rejoignirent qu'à Candie les galères d'Espagne. Mais, à peine réunis, André Doria déclara de nouveau que le service du roi catholique l'obligeait à se rendre en Sicile, départ qu'il effectua sur-le-champ, laissant Marc-Antoine Colonna et Venieri, qui se dirigèrent vers Ancône.

La perte de Nicosie causa la plus vive affliction au souverain pontife. Toutefois, jaloux de sauver les chrétiens de l'oppression de leurs farouches ennemis et confiant dans la protection du Tout-Puissant, Pie V se déclara chef de la ligue sainte, et disposa tout pour réparer avec éclat l'échec funeste que les armes chrétiennes venaient d'éprouver. Convaincu que le succès d'une semblable entreprise dépendait en grande partie de l'expérience et de la valeur du prince qui conduirait au combat les phalanges chrétiennes, il jeta les yeux sur le duc d'Anjou, fils de France, que son zèle pour la foi et la haute réputation d'habileté qu'il avait acquise aux journées de Jarnac et de Montcontour semblaient appeler à ce poste éclatant. Mais les troubles qui continuaient d'agiter la France, rendant nécessaire la présence de ce prince, ennemi déclaré des huguenots, dans sa patrie, déterminèrent Sa Sainteté à proposer le commandement général au duc de Savoie, Emma-

nuel-Philibert, qui ne crut point devoir déférer à la volonté papale, et s'excusa, offrant toutefois de servir jusqu'à la fin de la guerre en qualité de volontaire. Pie V, qui avait été à même, comme tous les souverains de cette époque, de reconnaître les qualités chevaleresques du duc, se disposait à tenter de triompher de sa résistance, lorsque les Espagnols, sous prétexte que ce prince n'attendait qu'une occasion d'agrandir ses Etats, déjà puissants, par quelque conquête nouvelle, se déclarèrent ouvertement contre lui, et proposèrent au pape de confier cette mission importante à don Juan d'Autriche, fils naturel de l'empereur Charles-Quint. Ce choix ayant obtenu l'assentiment des princes coalisés, don Juan fut proclamé généralissime, en même temps que la lieutenance générale fut conférée à Marc-Antoine Colonna. Aux efforts combinés de l'Eglise, de l'Espagne et de la république de Venise, se réunirent bientôt ceux des rois de France et de Portugal, du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, de Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, du duc d'Urbin, d'Alphonse d'Este, duc de Ferrare, de Guillaume Gonzague, duc de Mantoue, des républiques de Gênes, de Lucques, etc., etc.

Informé que les nonces apostoliques parcouraient les cours de la chrétienté pour inviter, au nom du souverain pontife, les princes à se liguer contre ses armes menaçantes, Sélim enjoignit à ses lieutenants de s'emparer de la ville de Famagouste. En vain les Vénitiens firent-ils des prodiges de valeur pour défendre cette cité, leur résistance fut vaine, et les vivres et les munitions de guerre étant venus à manquer aux assiégés, ceux-ci furent contraints d'ouvrir les portes de la place aux infidèles qui commirent les plus lâches et les plus atroces cruautés sur les vieillards, les femmes et les enfants. Les barbares ne

ornèrent point là leur rage sanguinaire; ils descendirent dans les îles de Candie, de Zante, de Cérigo et de Céphalonie; ils emportèrent de vive force la ville de Suppoto, entrèrent dans le golfe Adriatique, et après avoir pillé le bourg de Lessna et brûlé Budoa, ils s'emparèrent de quinze cents chrétiens, qu'ils chargèrent de fers et auxquels ils firent souffrir les tourments les plus inhumains.

Le 1er août de l'an 1571, don Juan d'Autriche arriva à Gênes, d'où il se rendit à Naples, où il fut reçu par le vice-roi, le cardinal Granvelle (1), avec les honneurs dus à sa naissance et au poste éminent auquel il venait d'être élevé. Le cardinal lui présenta les insignes du commandement, et l'étendard que le souverain pontife lui avait destiné, représentant l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, entourée des armes de l'Eglise, de Venise, d'Espagne et de celles du prince don Juan lui-même. Peu de jours après, ce dernier quittait Naples pour se rendre à Messine suivi de volontaires illustres, parmi lesquels on distinguait Alexandre Farnèse, prince de Parme, le duc d'Urbin, Pompée Colonna et Prosper, son frère, Jean-Paul des Ursins, duc de Bracciano, Horace et Virgile des Ursins de la même famille, Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, Vincent Cibo, marquis de Carrare, le comte de Ligni et un grand nombre de gentilshommes, venus de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie, impatients de se ranger sous l'étendard sacré de la croix.

L'arrivée du nonce apostolique (2), qui prédit la victoire au nom du souverain pontife, détermina don Juan à ne point différer plus longtemps le combat, et à aller attaquer les infidèles rassemblés à Lépante.

(1) Archevêque de Malines et de Besançon.

(2) Le cardinal Odescalchi.

On publia dans toute l'armée l'indulgence plénière que Pie V accordait aux nouveaux croisés. On distribua aux chefs et aux soldats des *agnus Dei* bénits par le saint-père; et il n'y eut pas un seul des assistants qui ne se confessât et communiât à la veille d'une journée où un grand nombre d'entre eux allait peut-être payer de leur vie la défaite des infidèles et le triomphe des armes chrétiennes.

L'armée coalisée était forte de deux cent quinze navires (1). Don Juan l'avait partagée en quatre divisions; André Doria commandait celle de droite avec cinquante-quatre vaisseaux. Justiniani Barbarigo, provéditeur général des troupes vénitiennes, commandait celle de gauche, composée d'un même nombre de navires. Don Juan occupait le centre ayant sous ses ordres soixante-dix galères. « A sa droite était la *generale* du pape montée par Marc-Antoine Colonna, et soutenue par la *capitane* de Savoie, commandée par le comte de Ligni. A sa gauche, la *generale* des Vénitiens sous les ordres de Sébastien Venieri, général de la république, et la capitane de Gênes montée par le duc de Parme. La *generale* de Malte, commandée par Pierre Justiniani, la *capitanesse* du grand commandeur de Castille, et la *patrone* d'Espagne étaient à portée de la *reale* pour la soutenir et la défendre. Le reste des navires formait l'arrière-garde, commandée par le marquis de Sainte-Croix (2). »

Jean de Cardonne, qui commandait dix galères siciliennes, fut détaché de l'armée navale pour aller recon-

(1) Pie V en avait fourni douze; le roi d'Espagne quatre-vingt-un; le duc de Savoie deux; la république de Gênes trois; Malte trois; les Vénitiens soixante-seize, etc., etc.

(2) J.-B. Feuillet, *Vie du bienheureux pape Pie V.*

naître l'armée musulmane. Celle-ci, forte de deux cent trente-deux galères, avait quitté Lépante le 6 octobre, et dès le lendemain, à la pointe du jour, elle fut en présence des chrétiens. C'était Hali-Pacha et Portaü, que Sélim avait choisis pour commander cette puissante armée.

A un signal parti du vaisseau monté par don Juan d'Autriche, les troupes chrétiennes se préparèrent à attaquer de toutes parts les forces ottomanes qui s'avançaient en bon ordre. Confondues dans un étroit espace, les deux armées semblent bientôt n'en former qu'une seule. Les galères se joignent, le canon gronde, une fumée noirâtre entoure les combattants, l'air s'épaissit, et dans ce mélange confus de ténèbres et de clartés, l'œil n'aperçoit qu'avec peine les cordages rompus, les mâts brisés, les navires en feu et les soldats mourants, se débattant au milieu des flots teints tour à tour du sang des chrétiens et de celui des infidèles. Un combat de géants se passait au centre de ce chaos où don Juan avait atteint le vaisseau amiral commandé par Portaü. Enfin, après une heure d'un carnage continuel, le ciel se prononça en faveur des chrétiens, qui s'emparèrent de la plupart des navires turcs, d'une quantité considérable de canons, taillant en pièces tout ce qui s'opposait à leurs coups.

Une défaite si prompte et si éclatante jeta l'effroi et la consternation parmi le petit nombre des musulmans qui échappèrent au fer des chrétiens. Portaü et ses principaux lieutenants, Assa, fils de Barberousse, Méhémet-bey, gouverneur de Métélin, Jafer-aga, roi de Tripoli, périrent en s'efforçant de résister à l'impétuosité des vainqueurs. Le nombre des prisonniers s'éleva au delà de six mille. On prit cent quatre-vingt-dix navires, trois cent soixante-

douze pièces de canons. Quatre-vingt-quinze galères furent brûlées et coulées à fond. Mais ce qui rendit à jamais glorieuse cette mémorable victoire, ce fut la liberté qu'elle apporta aux quinze mille infortunés prisonniers des infidèles.

De son côté l'armée chrétienne ne perdit que quatre galères et huit mille combattants. Toutefois parmi les volontaires accourus sous la bannière sainte, on déplora la perte d'Horace et de Virgile des Ursins, d'Horace Caraffa et de Bernard de Cardenas, dont les corps mutilés furent retrouvés parmi les morts. Le poëte Cervantès fut dangereusement blessé. Barbarigo, autant regretté à lui seul, disent les témoignages contemporains, que les huit mille autres ensemble, reçut un coup de flèche dans l'œil, et mourut entre les bras de ceux qui voulaient lui arracher le trait de la blessure. Il eut cependant la force de demander des nouvelles du corps d'armée éloigné du sien, et, apprenant la déroute des infidèles, de faire signe qu'il mourait content.

« Ce fut à la fin d'octobre seulement que parvint au Vatican l'écho des foudres de Lépante. Pie V, se prosternant aussitôt, s'écria, dans le langage de l'Ecriture : « Dieu a regardé la prière des humbles, et n'a point méprisé leur demande. Que ces choses soient écrites pour la postérité future, et le peuple qui naîtra bénira le Seigneur. » Ensuite il fit éveiller tous les habitants du palais, afin que leur adoration se confondît dans la sienne. Le lendemain, dès l'aurore, le peuple romain fut convoqué au cantique du triomphe. Le *Te Deum* retentit dans les quatre basiliques, dans toutes les paroisses et dans tous les cloîtres. Le son des cloches, l'harmonie des hymnes sacrées, furent les pre-

mières acclamations de la capitale catholique ; le parfum de l'encens son premier tribut d'amour (1). » L'allégresse populaire se manifesta également sur les places publiques, où on se pressait les mains, où on s'embrassait sans se connaître, où le même cri sortait de toutes les bouches : Victoire ! victoire ! et où la même émotion rayonnait sur tous les visages triomphants.

La nouvelle du succès des armes chrétiennes qui parvint à Milan en même temps qu'à Rome confirma la croyance où l'on était déjà dans cette ville de la défaite des infidèles, prédite par Pie V, le jour même où don Juan d'Autriche avait vaincu l'armée de Sélim à Lépante.

A Milan, comme dans la capitale du monde chrétien, la joie fut universelle. Aux jeûnes, aux exercices de pénitence, aux processions publiques, ordonnés par le cardinal-archevêque, succédèrent les chants d'allégresse et les hymnes d'actions de grâce des Milanais. La population entière accourut dans les temples saints, remerciant le Tout-Puissant d'avoir préservé la chrétienté de la fureur des barbares, et appelant la miséricorde divine sur les vaillants soldats qui avaient péri si héroïquement en combattant sous l'étendard glorieux de la croix.

(1) Le vicomte de Falloux, *Histoire de Pie V, Pape.*

CHAPITRE XII.

Ulrich Zwingle. — Les zwingliens.

Tandis que les partisans de la doctrine de Luther et de Calvin augmentaient en Allemagne et en France dans une proportion toujours croissante, les disciples de Zwingle se répandant et dogmatisant en secret jusqu'au sein de certaines cités situées sur le territoire même de l'Eglise de Milan, portaient au delà de la Suisse méridionale l'air empesté et contagieux d'une nouvelle hérésie. Aussi perverse et non moins pernicieuse que ses sœurs aînées, cette doctrine des zwingliens menaçait de se répandre en Italie et avait fait déjà d'immenses progrès dans le diocèse de Côme. En vain les évêques avaient tenté à plusieurs reprises d'éloigner de leurs troupeaux ces croyances impies, leurs efforts avaient été impuissants. Loin de décourager Charles, ce mauvais succès augmenta encore le désir ardent qu'il ressentait de porter la parole de Dieu à ces âmes chancelantes et égarées, et de les arracher ainsi à l'erreur et à la damnation éternelle.

Toutefois la mission évangélique que le pieux prélat avait résolu d'entreprendre, était semée de nombreux écueils. Sans avoir acquis une célébrité semblable à celle de Luther et de Calvin, Ulrich Zwingle ne leur était inférieur ni en adresse, ni en audace, ni en savoir. En attaquant l'autorité du souverain pontife, en déclamant contre la

confession, contre le mérite de la foi, contre le célibat des prêtres, contre les austérités, le hardi réformateur était assuré d'être entendu, d'être préconisé par les impies, les apostats, les libertins et les mondains; et comme Ulrich ajoutait qu'il n'y avait ni miracle ni rien d'incompréhensible dans le sacrement de l'eucharistie, que le pain rompu représentait le corps immolé et le vin le sang répandu; que Jésus-Christ, en instituant ces signes sacrés, avait donné uniquement à sa parole un sens métaphorique, la raison humaine s'accommodant de cette explication, certains catholiques ignorants ou chancelants dans leur foi abandonnaient, à la voix des zwingliens, le culte de leurs pères, se séparaient de l'Eglise romaine et augmentaient ainsi le nombre des sacramentaires.

C'est ici le lieu d'entretenir les lecteurs de Zwingle et de quelques-unes des doctrines principales de cet hérésiaque célèbre. Ulrich Zwingle naquit en 1484 à Wildhaus, petit village du comté de Toggenbourg, au milieu d'une peuplade de pâtres auxquels l'opulence et la misère étaient également étrangères. Les cimes élevées, les vallées sombres, les forêts désertes, voisines du berceau du jeune Suisse, furent ses premiers instituteurs. L'habitude de la solitude, la contemplation de la nature déterminèrent de bonne heure chez lui un amour précoce de la liberté. Mais la volonté de son père, que l'estime et la confiance de ses concitoyens avaient revêtu de la magistrature du district, mit un terme aux pérégrinations d'Ulrich. Il quitta, le cœur gros, ses montagnes chéries pour aller étudier à Bâle et à Berne. Il se rendit ensuite à Vienne en Autriche, où il demeura deux années. Ses études furent brillantes : aussi de retour à Bâle, à peine âgé de dix-huit ans, il prit place parmi les savants professeurs de cette cité. Dans les mo-

ments que lui laissaient les devoirs de sa charge, Horace, Pline, Salluste, Sénèque, Platon, Aristote, Démosthène étaient les seuls compagnons dont il aimait à s'entourer, qu'il interrogeait tour à tour avec délices. Mais le jour n'était pas éloigné où le réformateur, dédaignant les doctes et innocentes conférences du lettré, abandonnerait les vieux amis de sa jeunesse, et n'appellerait plus autour de lui que les plus fougueux adversaires de l'Eglise, que des théologiens hétérodoxes, que des prêtres apostats.

Quatre années plus tard Zwingle était curé à Glaris, et, soit qu'il exerçât le saint ministère dans sa paroisse, soit qu'il suivît les troupes du canton en qualité d'aumônier, comme c'était alors l'usage parmi les Suisses, sa conduite pendant dix années ne donna lieu à personne de redouter les pernicieux changements qui s'étaient opérés dans sa croyance. Cependant cette réserve hypocrite ne devait plus avoir qu'une courte durée, et Zwingle, impatient de proclamer ses idées nouvelles, renonça à la cure de Glaris pour se livrer à la prédication dans la célèbre abbaye d'Einsiedeln, où l'abbé Théobald de Geroldseck, qui aimait les lettres et les savants, avait déjà réuni un certain nombre d'ecclésiastiques instruits, entre autres, Fr. Lingg, chapelain du saint-siége, Jean Achslein et Leo Jude qui devait dans la suite aider puissamment Zwingle à introduire la réforme en Suisse.

L'ancien curé de Glaris n'avança d'abord dans ses discours aucune proposition qui pût révéler les pensées secrètes qui agitaient son âme, et dont la prudence lui faisait une loi de n'entretenir alors que ses compagnons intimes; mais insensiblement ses paroles devinrent plus intelligibles, et lorsqu'il crut le moment favorable et les esprits de ses auditeurs habituels suffisamment préparés, il résolut de

frapper un coup décisif, et choisit à cet effet le jour de la *consécration des anges* (*Engelweihe*), qui attirait toujours à l'abbaye d'Einsiedeln une foule immense de pèlerins.

Au milieu de cette assemblée nombreuse Ulrich monta en chaire, et dans un discours débité avec emphase il osa proférer les paroles suivantes :

« Cessez de croire que Dieu réside dans ce temple plus que partout ailleurs ; dans quelque région de la terre que vous habitiez, il est près de vous, il vous entoure, il vous exauce, si vos prières sont dignes d'être exaucées ; mais ce n'est point par des vœux stériles, par de longs pèlerinages, par des offrandes destinées à orner des images sans vie que vous obtiendrez la faveur divine... Je le sais, c'est nous ministres des autels, qui avons égaré dans un labyrinthe d'erreurs la multitude ignorante et crédule.....

» Vivons au gré de nos désirs, dit-elle, enrichissons-nous du bien d'autrui, ne craignant pas de souiller nos mains de sang et de meurtres, nous trouverons dans les grâces de l'Eglise des expiations faciles!... — Oh ! les insensés ! croient-ils obtenir la rémission de leurs mensonges, de leurs impuretés, de leurs adultères, de leurs homicides, de leurs trahisons, au moyen de quelques prières récitées en l'honneur de la reine du ciel ; comme si elle était la protectrice des malfaiteurs ! Ah ! désabusez-vous, peuple égaré... (1) »

Ce langage inattendu et sacrilége produisit un effet difficile à rendre. La sainteté du lieu ne put comprimer la surprise, le scandale, l'indignation qui se peignaient sur le visage du plus grand nombre. A peine quelques auditeurs pré-

(1) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle*.

venus osèrent-ils témoigner leur sympathie au hardi novateur. Cette imperceptible minorité comprit qu'il était prudent de ne point se livrer hautement à la joie que lui causait l'audace d'Ulrich, devant les pieux pèlerins accourus de toutes les contrées voisines pour offrir leurs offrandes et leurs prières à l'image miraculeuse de la Vierge, et dissimula les espérances coupables que cet événement lui faisait concevoir pour l'avenir.

Soit que les amis de Zwingle eussent mis tout en œuvre pour empêcher que ce discours impie ne parvînt aux oreilles de ses supérieurs ecclésiastiques, soit que la charité de ceux-ci crût devoir accorder à l'imprudent orateur une indulgence qu'on a peine à concevoir, il ne paraît point que cette action condamnable attirât sur Zwingle les censures de l'Eglise. Il continua donc à demeurer à Einsiedeln; mais, satisfait d'avoir fait scintiller aux yeux de ses adhérents les premières étincelles de l'incendie à l'aide duquel il méditait d'anéantir le culte de l'Eglise romaine et les dogmes sacrés qu'elle enseigne, il crut devoir ajourner encore ses attaques impies et la manifestation publique de la nouvelle doctrine qui devait un jour porter son nom.

Quoi qu'il en soit, Zwingle quitta bientôt l'abbaye d'Einsiedeln pour aller occuper la chaire de la cathédrale de Zurich où l'appela, le 11 décembre 1518, le chapitre de cette église, sollicité à cet effet par le savant professeur Myconius, ami d'Ulrich.

Peu de jours après son arrivée à Zurich, Zwingle, qui entrait dans sa trente-cinquième année, prononça son premier sermon. Cette fois la parole d'Ulrich fut plus franche, ses textes et ses images révélèrent à ses auditeurs quelques-unes des dispositions étranges du réfor-

mateur, décidé à *ramener le christianisme à sa pureté primitive, à travailler selon sa conscience à la gloire de Dieu et à l'instruction et à l'édification des fidèles* (1).

Cette déclaration du *prédicateur de la vérité*, comme le nommaient déjà ses partisans, n'était que le prélude des doctrines coupables qu'il allait bientôt proclamer. Comme Luther, ce fut à l'occasion des indulgences que Zwingle se rangea ostensiblement sous l'étendard de la réforme. Charmé d'avoir trouvé un prétexte à ses audacieuses attaques, Ulrich déclama avec une véhémence furieuse contre la discipline de l'Eglise romaine, contre les dogmes sacrés de notre sainte religion, ne mettant de limites ni à ses imputations mensongères, ni à ses enseignements artificieux.

Ces doctrines sacriléges, accueillies avec empressement par un grand nombre de Zurichois, éveillèrent enfin la sollicitude de l'évêque, Hugues de Landenberg, qui adressa aux prêtres et aux laïques de son diocèse une exhortation pastorale, déplorant les dissensions affligeantes *excitées par certains esprits novateurs qui dans leur présomptueux orgueil prétendaient réformer l'Eglise.....*

Le sage et tolérant prélat évita de prononcer le nom du nouvel apôtre de la réforme, espérant par là lui laisser le temps de reconnaître toute l'étendue de sa criminelle conduite, et le contraindre à proclamer lui-même son coupable égarement. Mais la contrition, *cette douleur de cœur, cette détestation du péché commis avec un propos de ne pescher doresnavant* (2), ne pouvait

(1) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle.*

(2) Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente. Anvers, 1566.

déjà plus entrer dans l'âme endurcie d'Ulrich,, et son premier pas dans la voie du mal allait être suivi d'un grand nombre d'autres pas plus désastreux encore.

Aussi, à compter de ce jour, le réformateur ne gardera plus le silence. Toujours sur la brèche, ses efforts tenteront sans cesse à diminuer le respect du peuple pour les cérémonies de l'Eglise, à attaquer aveuglément les dogmes de notre sainte religion. Il ne négligera rien pour parvenir à ses fins, conjurant même, par une requête impie l'évêque de Constance, de se mettre à la tête de ceux qui veulent entreprendre une réforme et « *de permettre qu'on démolît avec précaution et prudence ce qui avait été bâti avec témérité.* »

Cette conduite hardie d'Ulrich éclaira les catholiques sur les dangers qui menaçaient l'Eglise, et sur la nécessité de mettre un terme aux attaques incessantes du disciple de Luther, qualification contre laquelle Zwingle protestait énergiquement, non, disait-il, qu'il désavouât la conformité de ses opinions avec celles du docteur Martin, mais parce qu'il avait prêché l'Evangile longtemps avant de connaître les écrits du réformateur allemand. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours de l'année 1523, Zwingle, dans l'espoir de conjurer la tempête qui le menaçait, se présenta devant le grand conseil et sollicita la convocation d'un colloque public pour y rendre compte de sa doctrine, « promettant de se rétracter, si on lui prouve qu'il est dans l'erreur, mais réclamant la protection du gouvernement contre ses ennemis, s'il réussit à les réduire au silence. »

Le conseil accéda à la demande de Zwingle, et ordonna à tous les membres du clergé de se rendre à la maison de ville le lendemain de la fête de saint Charle-

magne pour que chacun y désignât publiquement les opinions qu'il regardait comme hérétiques et pût les combattre.....

Zwingle publia alors les soixante-sept propositions qu'il était préparé à soutenir devant le colloque.

Voici les principales :

« C'est une erreur de prétendre que l'Evangile n'est rien sans l'approbation de l'Eglise.

» Les traditions par lesquelles le clergé justifie son faste, ses richesses, ses honneurs, ses dignités sont la cause des divisions de l'Eglise.

» L'Evangile nous apprend que les observances prescrites par les hommes ne servent point au salut.

» La messe n'est point un sacrifice, mais la commémoration du sacrifice de Jésus-Christ.

» L'excommunication ne doit avoir lieu que pour des scandales publics.

» Elle ne doit être prononcée que par l'Eglise dont le pécheur est membre.

» La puissance que s'arrogent le pape et les évêques n'est pas fondée sur l'Ecriture.

» La juridiction que possède le clergé appartient au magistrat séculier, auquel tout chrétien doit être soumis.

» Dieu n'a défendu le mariage à aucune classe de chrétiens ; ainsi l'on a tort de l'interdire aux prêtres.

» La confession faite aux prêtres doit être considérée comme un examen de conscience et non pas comme un acte qui puisse mériter l'absolution.

» L'Ecriture sainte ne dit pas qu'il y ait un purgatoire. Dieu seul connaît le jugement qu'il réserve aux morts (1).....

(1) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle*

Le colloque eut lieu. Un grand nombre d'ecclésiastiques s'y étaient rendus. L'évêque de Constance y fut représenté par le chevalier d'Anweiler et Faber (1). Le conseil des deux cents siégeait. La foule du peuple était immense. Zwingle y exposa ses propositions qui furent réfutées avec force et éloquence par Faber et plusieurs savants théologiens. Néanmoins cette conférence donna lieu aux plus vives contestations, et les pieux efforts des défenseurs de l'Eglise n'eurent point le succès que les catholiques pouvaient espérer. Le conseil, encouragé par les marques d'approbation d'une partie de l'assemblée, composée des partisans de la nouvelle doctrine, ordonna, après une courte délibération, que Zwingle n'ayant pas été convaincu d'hérésie, continuerait à prêcher l'Evangile comme il l'avait fait jusqu'alors; que les pasteurs de Zurich et de son territoire se borneraient à appuyer leur prédication sur l'Ecriture sainte, et que des deux côtés on eût à s'abstenir de toute injure personnelle (2). »

Ainsi se termina ce premier colloque dont l'effet répondit aux vues impies de Zwingle et augmenta le nombre de ses sectateurs. Quoi qu'il en soit, le réformateur ne crut devoir pour le moment rien innover dans l'exercice du culte. On continua de dire la messe, et les images des saints furent respectées, « malgré quelques esprits ardents qui résolurent de purger les églises et la ville même des idoles qu'elles renfermaient (3). » Un artisan, Nicolas Hottinguer, osa dans sa fureur sacrilége renverser la croix de N.-S. J.-C. élevée à l'une des portes de la

(1) Evêque de Vienne.
(2) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle.*
(3) Idem.

ville. Cette abominable action excita une rumeur générale parmi les principaux bourgeois ; on arrêta le coupable ; mais Zwingle vint en aide à Hottinguer, soutenant « que la loi de Moïse défendait expressément les images, et que cette défense donnée aux Israélites regardait également les chrétiens, puisqu'elle n'avait point été révoquée par l'Evangile. »

Ce langage artificieux détermina le conseil, qui renfermait un certain nombre de partisans de la nouvelle doctrine, à suspendre son jugement (1) et à convoquer un nouveau colloque destiné à examiner si le culte des images était autorisé par l'Evangile, et s'il fallait conserver ou abolir la mèsse (2).

Plus de neuf cents ecclésiastiques ou laïques assistèrent à cette conférence qui dura trois jours, et où Zwingle et Leo Jude développèrent leurs doctrines impies, et réussirent à les faire partager par la majorité de l'assemblée. Dès ce jour, et quoique le conseil eût ajourné à une année la décision à intervenir sur les changements à introduire dans l'exercice du culte catholique, l'hérésie triompha à Zurich. Aussi les premiers jours de l'année 1525 furent des jours de fêtes pour les iconoclastes zurichois. On dépouilla les églises de leurs antiques et saints ornements, les reliques furent jetées au vent, les tableaux brûlés, les statues brisées, la messe fut interdite, et le jour de Pâques on célébra pour la première fois la cène d'après les idées nouvelles du réformateur.

Une table couverte d'une nappe blanche, des pains et

(1) Le sacrilége Hottinguer fut banni du canton de Zurich et se réfugia à Baden, puis à Lucerne, où les députés des sept cantons le condamnèrent à être décapité.

(2) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle*.

des coupes remplies de vin, retraçaient le dernier repas que Notre-Seigneur fit avec ses disciples. Zwingle, se plaçant devant cette table, annonça à ses sectaires que l'acte religieux qu'ils allaient célébrer deviendrait pour eux le gage de leur salut ou celui de leur damnation, selon les dispositions qu'ils y apporteraient. Après cet exorde, le réformateur et les deux ministres qui l'assistaient se présentèrent mutuellement le pain et le vin, en récitant les paroles que Jésus-Christ proféra pendant la cène.

Les trois novateurs distribuèrent ensuite les restes du pain et du vin aux assistants, et des chants d'allégresse terminèrent cette cérémonie qui plaçait, selon les idées de Zwingle, son église nouvelle dans des conditions semblables à celles de l'Eglise primitive (1).

Mais le réformateur ne devait point s'arrêter là; aussi s'empressa-t-il dans son zèle sacrilége de provoquer et de consommer la spoliation des biens de l'Eglise, sous prétexte de les faire passer entre les mains du gouvernement de l'Etat. Il prêcha et décida également la suppression des ordres religieux, ordonnant, par l'organe du conseil, aux moines et aux religieuses de quitter leurs pieuses retraites et de rentrer dans le monde, réclamant des uns et des autres les mêmes charges et les mêmes devoirs que ceux imposés aux autres habitants du canton Quant aux vieillards infirmes, on leur accorda un peu de pain et un abri commun jusqu'au jour où le Seigneur, prenant en pitié l'état misérable où étaient réduits ces pieux serviteurs de la sainte Eglise, les appellerait à lui ; « à cela près les biens du clergé ne furent ni dilapidés par les particuliers ni engloutis par le fisc, déclare un écrivain protestant; seulement on leur

(1) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle.*

donna une destination plus éclairée et plus véritablement pieuse (1). »

Zwingle ne se borna point à imposer ses croyances impies à ses contemporains, mais il s'appliqua avec non moins d'ardeur à initier à ses nouvelles doctrines la génération qui devait lui succéder. C'était la cathédrale, aux lieux mêmes où naguère de pieux ecclésiastiques enseignaient aux fidèles les vérités de notre sainte religion, que le réformateur avait choisie pour prêcher ses enseignements sacriléges. A ces actions criminelles succéda un nouveau scandale. Ajoutant l'exemple au précepte, Zwingle, cette même année 1525, se mit en ménage avec sa servante, ne songeant autre chose, dit-il lui-même, « qu'aux moyens d'apaiser la fureur où le désir de la chair le jetait. »

Mais la réforme déjà n'était point seulement concentrée dans Zurich, elle avait également pénétré dans les cantons de Glaris, de Schaffouse et d'Appenzell, et tandis qu'Œcolampade (2), ami et disciple d'Ulrich, introduisait à Bâle le nouveau culte, Berne, à l'instigation de Berthold Haller (3), l'un des plus ardents sectateurs des opinions zwingliennes, se prononçait en faveur du réformateur zurichois.

(1) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle.*

(2) Moine de Sainte-Brigitte « dont il avait quitté le capuchon sans en secouer la poussière, Œcolampade, esprit fin, délié, mais ergoteur, qui croyait beaucoup plus à l'infaillibilité d'Aristote qu'à celle de Zwingle (*), » écrivit toutefois, à l'occasion de ce colloque, son livre : *De genuinâ verborum Christi significatione : Hoc est corpus meum.*

(3) Chanoine, chantre et prédicateur de la cathédrale de Berne, dès l'an 1521, Berthold, impatient du joug du Seigneur, et envieux des succès obtenus par les autres réformateurs, était parvenu à donner son nom à une hérésie nouvelle qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

(*) Audin, *Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther.*

Aussi vers la fin de 1527, celui-ci s'empressa-t-il de se rendre à Berne où l'appela Haller afin d'y exposer sa doctrine, dans une assemblée convoquée à cet effet par le conseil et où devait se rendre le clergé de canton. « Toutes les âmes pieuses, lui écrivait Haller, espèrent que vous viendrez nous soutenir. Vous n'ignorez point combien la cause de la réforme gagnerait en Suisse, si tout notre canton l'embrassait et combien elle perdrait si nous succombions. Je suis trop faible pour un si grand fardeau. Montrez-moi comment il faut m'acquitter de la tâche qui m'est imposée ou plutôt remplissez-la vous-même..... (1). »

Pellicanus (2), Collinus (3) et Bullinger (4) assistèrent à

(1) Hott. H.L.T., liv. VI.

(2) Ami de Froben, dans l'imprimerie duquel il demeura plusieurs années en qualité de prote, il partagea plus tard, à Bâle, avec Œcolampade, les fonctions de lecteur en théologie; mais appelé à Zurich par Zwingle, pour succéder à J. Ceporin, qui y enseignait la langue hébraïque, il adopta les doctrines de Luther, renia ses croyances et prit femme. La première étant morte en 1538, il la remplaça par une seconde. Pellicanus eut de longs démêlés avec Erasme, mais vers la fin de la vie du sardonique et spirituel auteur de l'*Eloge de la folie*, les deux écrivains se réconcilièrent. Holben fit le portrait de Conrad Pellicanus, au bas duquel on grava ces vers :

« BIS SEPTEM LUSTRIS VIXI ET QUINQUE INSUPER ANNOS,
FATIDICO QUARE CUM SIMEONE PRECOR ;
NUNC IN PACE TUUM, DEUS Ô, DIMITTE MINISTRUM,
DETUR ET IN CHRISTI REGNA REDIRE TUI. »

(3) D'abord chanoine à Munster, puis après avoir apostasié, tour à tour cordier, soldat, professeur de langue grecque à Zurich et diplomate, Rodolphe Collinus mourut en 1578, après avoir composé lui-même son épitaphe :

« CONDELII NATUS STUDIOSUS, RESTIO, MILES,
MOX TIGURI CIVIS, DEINDE PROFESSOR ERAM
OCTOGINTA SUB HÆC ANNIS FATALIBUS ACTIS,
COLLINUS PATER HAC CONDOR IN AREOLA. »

(4) Le successeur de Zwingle à Zurich.

cette conférence où se trouvèrent encore Wolfgang Capiton (1) et Martin Bucer (2).

Aussitôt l'arrivée de Zwingle, la conférence fut ouverte. Le réformateur exposa les points principaux de sa doctrine, qui furent soutenus et combattus tour à tour avec une égale opiniâtreté. Œcolampade, Capiton, Bucer et Haller parlèrent successivement en faveur des propositions d'Ulrich. Plusieurs théologiens habiles réfutèrent leurs paroles artificieuses et montrèrent en outre le danger qui menaçait le canton, si ces opinions sacriléges étaient accueillies et partagées par l'assemblée. Enfin, après dix-huit séances consécutives, plusieurs membres du clergé bernois, guidés par la peur ou la passion, déclarèrent souscrire à la doctrine nouvelle. Cet exemple funeste fut suivi par le

(1) Emule d'Œcolampade et de Martin Bucer, Capiton, s'était fait par son *Sermon contre le célibat* de nombreux partisans parmi les prêtres dévorés de cette fureur utérine dont Erasme se moquait si plaisamment. Wolfgang n'avait point borné ses enseignements aux seuls préceptes, et sa première femme ayant rendu l'âme, il convola en secondes noces avec sa servante, nommée Agnès, religionnaire ardente, qui se mêlait de faire le prêche toutes les fois que la mauvaise santé de son mari le retenait au logis.

(2) Partisan fanatique des doctrines matrimoniales, Bucer s'était fait remarquer parmi les plus chauds adeptes de la réforme. Tour à tour disciple de Zwingle et de Luther, le réformateur de Strasbourg, appelé en Angleterre par Cranmer, alors archevêque de Cantorbery, s'y rendit, y continua la croisade sacrilége qu'il avait entreprise contre le catholicisme et la papauté, et mourut à Londres le 17 février 1551, âgé de soixante et un ans. Le père Rapin avance (*) que Bucer professait une grande admiration pour les ouvrages de saint Thomas d'Aquin, et qu'il avait coutume de dire : « Otez à l'Eglise romaine les ouvrages de Thomas d'Aquin, et je renverserai cette Eglise. » (*Tolle Thomam et Ecclesiam Romanam subvertam.*)

(*) *Réflexions sur la philosophie.*

plus grand nombre, mais rien ne put ébranler la foi de quelques pieux ecclésiastiques, qui protestèrent énergiquement contre l'hérésie, quittèrent Berne et se retirèrent dans les cantons catholiques.

Cette victoire momentanée de la réforme sur le catholicisme porta bientôt ses fruits. Dès le lendemain, les évêques de Lausanne, de Bâle, de Sion et de Constance furent déclarés déchus de leurs droits spirituels dans toute l'étendue du territoire bernois; le mariage des prêtres fut permis, encouragé, les couvents, ces saints asiles où de doctes et pieux religieux consumaient leur vie dans la pénitence et le travail furent détruits, la ville de Berne tout entière adopta le culte réformé, et bientôt cet exemple fut suivi par toutes les communes du canton. La crainte que l'hérésie ne fît des progrès plus étendus en Suisse détermina les cantons catholiques à se confédérer et à s'engager par serment à défendre dans toute l'étendue de leurs territoires, sous les peines les plus sévères, la prédication des doctrines de Luther et de Zwingle. Ces cinq cantons fidèles à la foi de leurs pères, et qui devaient plus tard remporter sur les réformés la victoire signalée de Capel, étaient ceux de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, de Zug et d'Unterwald.

Cette manifestation énergique des catholiques paralysa pour le moment les projets de Zurich et de Berne, qui se disposaient déjà à porter leurs nouvelles croyances chez leurs voisins et à déterminer ceux-ci, soit par la persuasion, soit par la crainte, à abandonner notre sainte religion et à professer le culte zwinglien. La défiance et la mésintelligence ne tardèrent point à s'établir entre ces Etats divers; une animosité générale s'ensuivit et présagea une rupture prochaine. Une contestation survenue entre le

gouvernement bernois et les habitants d'un village de la vallée d'Hasli, situé dans le voisinage d'Unterwald, engagea la lutte. Berne prétendait contraindre ses sujets à abjurer le catholicisme et à embrasser la religion nouvelle. Ceux-ci, sourds à la voix de leurs magistrats, appelèrent à leur aide les catholiques leurs voisins qui prirent les armes et s'empressèrent d'accourir à leur secours. Mais, à l'approche des bataillons bernois, les paysans d'Hasli effrayés se soumirent, et ceux d'Unterwald se retirèrent en hâte dans leurs foyers (1).

A cette nouvelle le sénat de Berne, irrité, demanda au gouvernement d'Unterwald une satisfaction que celui-ci ne crut point devoir lui accorder.

Des deux côtés on courut aux armes, et le sang allait couler lorsque la médiation des cantons neutres amena un accommodement qui fut suivi d'un traité signé le 25 juin 1529. Cette paix devait être de courte durée.

Un événement plus nuisible encore aux progrès de la réforme advint cette même année 1529. Nous voulons parler de la dispute qui s'éleva à cette époque entre Luther et le réformateur zurichois touchant le sacrement de l'eucharistie.

Après avoir professé longtemps à l'égard l'un de l'autre une confraternité amicale, cette opinion d'Ulrich sur le dogme de la présence réelle excita la bile du réformateur saxon qui déclara la croyance de Zwingle dangereuse et sacrilége, et prit dès lors un malin plaisir à poursuivre de ses divertissants sarcasmes son ancien ami *le disciple du diable*, comme il le nomma par la suite.

Les catholiques mirent à profit cette mésintelligence sur-

(1) M.-J.-G. Hesse, *Vie d'Ulrich Zwingle.*

venue entre les apôtres du protestantisme. Les variations continuelles de ces derniers, leurs dissidences, leurs discordes fournissaient de nombreux et victorieux arguments contre leurs doctrines diverses, contre leurs contradictoires enseignements; aussi le landgrave de Hesse, Philippe, ardent protecteur de la réforme, dans la persuasion qu'une entrevue entre Luther et Zwingle amènerait une réconciliation entre eux, les invita à se rencontrer, assistés de leurs amis, dans la ville de Marbourg.

C'était la première fois que Luther et Zwingle, « ces deux apôtres de l'Allemagne, comme les appelaient leurs disciples, ces deux enfants de Satan, comme ils se nommaient l'un et l'autre, allaient se trouver en présence : Zwingle, orateur froid et lourd, dialecticien sans saillies, théologien embourbé dans les Pères, en face de Luther, dont la parole enflammait et brûlait comme de l'huile. Pour qu'il n'y eût rien en lui de papiste, Zwingle portait une espèce de sagum gaulois, avec un baudrier, d'où pendait une longue rapière. C'est sous ce costume qu'il se présenta à Marbourg (1). »

Laissons un vieux écrivain catholique raconter ce qui se passa dans cette conférence : « Luther avoit avec lui son Philippe et Juste Jonas (2). Zwingle mena Œcolampade, et passant par Strasbourg, où il prescha, prit Bucer et Hedio (3). Osiander (4) accourut de Nuremberg, Bren-

(1) Audin, *Histoire de la vie et des écrits de Martin Luther.*

(2) Ami de Luther et doyen de l'académie de Wittemberg.

(3) Prédicateur du saint Evangile à Strasbourg.

(4) D'abord partisan de Luther, Osiander dota plus tard l'Allemagne d'une hérésie nouvelle, à laquelle il donna son nom. Ce *pape luthérien*, comme le nommaient à Nuremberg les *osiandéristes,* se faisait remarquer par son faste et son intolérance. Deux cents écus d'or de revenu lui suffisaient à peine. Il occupait un logement vaste et splendide : sa table était

tius (1) y vint de Hâle, Etienne Agricola d'Augsbourg. Aucun catholique n'y fut appelé, contre l'avis de Mélancthon qui disoit au landgrave estre necessaire semondre les docteurs catholiques de s'y trouver. Luther conféra d'abord avec Œcolampade, et Zwingle, avec Mélancthon; car on craignoit que ces deux testes furieuses venant à s'entrechoquer, quelque tonnerre n'en sortît. La dispute fut entre tous par l'espace de trois jours entiers. Chacun mit en avant et sur le tapis l'esprit de Dieu qu'il avoit, et la parole de l'Ecriture. Luther, dès son entrée, leur reprocha qu'ils embrassoient l'erreur d'Arius, séparoient tellement les deux natures de Christ, que d'une seule personne ils en faisoient deux; que leurs frères de Strasbourg judaïsoient. Il les accusa aussi d'être pélagiens, d'enseigner mal du péché originel, du baptême, de la justification, du ministère et autres articles de la foy. Zwingle et Œcolampade répondirent qu'ils étoient venus pour décider la matière de leur cène et non pour remuer les autres points de la religion. Celle-là donc seule fut mise sur le bureau. Le premier argument des sacramentaires pour abattre la réalité soutenue par Luther fut pris de saint Jean. Le Christ, disoient-ils, enseigne en ce lieu la manducation de son corps estre spirituelle, donc nous ne le recevons que spirituellement. Le second argument fut celui-ci : Un corps ne peut être en plusieurs lieux; le corps de Christ est au ciel, donc il ne peut estre à l'autel. Luther répondit qu'en-

royale. Son caractère emporté et tranchant lui attira de nombreux contradicteurs; mais Osiander ne céda jamais. Il écrivait avec aigreur, ne ménageant ni les sarcasmes ni les injures à ses adversaires.

(1) Condisciple de Mélancthon et de Martin Bucer, et chef de la secte des *ubiquitaires*.

core qu'en ce passage de saint Jean il soit fait mention de la manducation spirituelle, que cela n'empesche pas que l'institution de la cène ne s'estende à la corporelle, laquelle ne déroge rien à la spirituelle, voire même qu'elle est nécessaire à la cène. Les sacramentaires faisoient beaucoup de fondement en ces paroles : La chair ne profite de rien. Mais Luther dit cela ne se pouvoir entendre de la chair de Jésus-Christ, vu qu'il avoit dit : Ma chair vivifie, et que c'est une parole horrible de dire la chair de Christ ne servir de rien; que le même Christ a dit : Le Verbe a esté fait chair et habitera en nous.....

» Ce fut ici un long estrif entre Zwingle et Luther. Comment, disoit le premier, Dieu a-t-il donné des choses à croire qui ne se peuvent comprendre ? Ce seroit un grand miracle qu'avec la parole le pain fût fait chair. Il n'est pas possible qu'un méchant prestre ayt cette puissance. Mais Luther s'aida de la toute-puissance de Dieu, et de l'humilité du chrestien qui doit d'autant plus croire qu'il juge la chose incroyable, comme que Dieu se soit fait homme, que Dieu vray homme ait souffert la mort; que ce miracle ne despend du mérite du prestre, mais de la parole du Tout-Puissant; que c'estoit tomber dans l'erreur des donatistes. A cette réplique Zwingle demeura muet.

» . . . . . Ainsi chacun s'aidoit de l'Escriture, chacun produisoit les preuves tirées de l'évangéliste saint Jean, et de l'autorité des Pères. En une seule chose convindient ces sages testes; ce fut d'abolir l'admirable et surnaturelle transsubstantiation du sacrement de l'autel. . . . Enfin après avoir assez contesté, ce ne furent qu'altérations parmy plusieurs propos avantageux de Luther, selon sa coutume, avec des paroles d'un pied et demy de haut, toujours tonnant, toujours menaçant de renverser rez pied

rez terre, et en un moment, ce que Zwingle en plusieurs années avoit bâti. La discorde tint le haut bout et y présida.

» Zwingle fondant en larmes, mais c'estoit des larmes de crocodile, supplia Luther et les siens de le vouloir recevoir et tenir pour frère. Il n'y a personne sur la terre avec qui j'aimasse mieux estre d'accord, disoit-il, qu'avec ceux de Wittemberg. Sur quoy Luther s'eslevant d'une parole rogue et fière prononça cette sentence si souvent célébrée depuis par ses disciples : Maudite soit-elle concorde qui jette en danger la cause de Dieu ! *Ite, ite,* leur disoit-il, en son gros latin, *vos habetis alium spiritum quam nos*. Comme ils estoient ainsi aux prises, le landgrave se mit en devoir de les rapprocher, et à sa prière un escrit fut signé par tous les dix avec ces mots : « qu'on entretiendroit la charité chrestienne, attendant que le Saint-Esprit révélast la vraye intelligence des paroles du Seigneur sur les mystères de la cène. » Et encore que Luther entre la table et les tréteaux eût tendu la main à tous, rappaisé de sa première colère, et promis au landgrave de les laisser en paix, si est-ce qu'il ne fut pas plus tost de retour à Wittemberg, qu'il prit la plume à main contre les zwingliens et autres sacramentaires, offensé des faux bruits qu'on publia à cette occasion (1).

Mais le traité signé à Capel deux années auparavant allait être déchiré. Le 6 août 1531, les cinq cantons prennent l'offensive et se portent sur Bremgarten et sur Capel. A cette nouvelle inattendue les Zurichois se hâtent de diriger sur ces deux villes le peu de troupes dont ils peuvent disposer. On sonne le tocsin, on ordonne de rassembler les milices. Mais sept cents hommes seulement répondent à

(1) Florimond de Rémond, *Histoire de l'hérésie, etc.*

l'appel de la patrie. Cependant on reçoit l'avis que le corps qui occupe Capel s'affaiblit et ne peut résister à l'attaque générale dont il est menacé. Dans cette situation critique le commandant supérieur n'hésite point à voler au secours de ses frères. Il part suivi seulement d'une poignée de soldats. Zwingle reçoit l'ordre d'accompagner ce détachement. Capel n'est qu'à trois lieues de Zurich. Le chemin qui y conduit traverse le mont Albis; sa pente rapide ralentissait la marche de l'infanterie chargée d'armes pesantes; Zwingle, impatient de voler au secours de ses compatriotes, engage et persuade les officiers à hâter le pas de leurs chevaux. Vers trois heures ce foible renfort atteint le champ de bataille. C'était l'instant où le combat allait s'engager. Les catholiques s'ébranlent et marchent en avant, quinze cents Zurichois seulement essayent de leur opposer une résistance inutile. Les soldats de Schwitz, de Zug, de Lucerne, d'Uri et d'Unterwald triomphent, et les partisans de la réforme sont tous dispersés ou tués en combattant. Mais dès le commencement de l'action l'ire de Dieu étaitdescendue sur Ulrich, et le réformateur, inconnu aux catholiques qui l'entouraient le pressant de se confesser et de recommander son âme à la bienheureuse Vierge Marie, était tombé, frappé d'un coup mortel, et rendait le dernier soupir au milieu des cadavres de ses compagnons, sans qu'une main amie vînt lui fermer les yeux.

Le lendemain le corps de Zwingle fut reconnu par des soldats des cantons qui le déchirèrent, livrèrent ses lambeaux aux flammes et jetèrent ses cendres aux vents.

Mais éloignons-nous de ce drame sanglant, et retournons vers le cardinal Borromée, que nous retrouverons occupé à veiller au salut du troupeau confié à sa sollicitude épiscopale. Déjà le vigilant prélat a réussi à rame-

ner à la foi catholique la plupart des âmes abusées par les enseignements impies et contagieux des hérétiques. Toutefois le zèle de Charles n'en restera point là. Il instituera une *congrégation du saint-office,* dont il présidera les pieuses assises. Il y appellera l'inquisiteur général, ses vicaires forains, des conseillers ecclésiastiques, des théologiens, des canonistes, des docteurs laïques, choisis parmi les personnages les plus savants et les plus vertueux du Milanais. Au premier avis qu'elle recevra de l'existence de quelque conciliabule criminel ou de quelque pratique superstitieuse, cette pieuse réunion frappera les coupables des châtiments les plus prompts et les plus rigoureux.

Le cardinal nommera une commission spéciale qu'il chargera de l'examen des livres qui devront tous être censurés et approuvés, afin de prémunir son peuple contre les propositions entachées d'hérésie ou contre les doctrines criminelles des prétendus réformateurs.

Il enjoindra aux curés de surveiller avec une grande vigilance les étrangers suspects ou marchands forains qui pourraient chercher à s'introduire dans le pays sous prétexte d'y venir faire le commerce, mais uniquement dans l'intention d'y répandre des livres défendus ou d'y apporter le venin dangereux de leurs croyances diaboliques.

Il défendra à tous ses diocésains de se rendre dans les pays hérétiques ou d'y conserver quelque intelligence que ce soit, sans une permission expresse signée de sa main ; et il recommandera aux curés de veiller sur la conduite de ceux auxquels ces autorisations seront accordées.

« Il obligera les maistres des écholes, à faire profession de foy, et à n'user que de bons livres dans leur enseignement, moyen qui empeschera qu'aucune erreur ne

soit inculquée aux enfants. Finalement il ne négligera chose aucune pour s'opposer à l'ennemi et maintenir en son diocèse la pureté de la foi catholique (1). »

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

CHAPITRE XIII.

Le Rite ambroisien.

Selon l'opinion de Walafrid Strabon et de quelques autres écrivains, ce fut saint Ambroise qui le premier introduisit dans le Milanais le *rite* ou *office ambroisien*. D'autres chroniqueurs pensent qu'avant l'époque où le saint prélat fut en possession du siége de Milan, l'Eglise de ce nom avait adopté cette liturgie particulière. En effet, jusqu'au temps de Charlemagne, chaque Eglise eut son rite propre. Vainement l'empereur, qui avait ordonné que toutes les Eglises de son royaume se conformassent au rite romain, voulut l'imposer à celle de Milan. Une conférence ayant été tenue à cet effet à Rome, en présence du pape Adrien Ier et de l'empereur, un évêque des Gaules, nommé Eugène, ne craignit point de prendre la défense de la cause de la liturgie ambroisienne. L'assemblée indécise, après avoir jeûné et prié Dieu de faire connaître lequel des deux rites lui était le plus agréable, ordonna que les deux missels fussent liés et cachetés, et qu'on les plaçât sur l'autel de saint Pierre, celui qui serait trouvé ouvert sans qu'on y eût touché, devant obtenir la préférence. Après trois jours d'attente, le pape et l'empereur se rendirent en procession à l'église : les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, et les assistants, s'avançant, aperçurent les deux livres ouverts vers le milieu. On en conclut que l'un et l'autre des deux rites

étaient agréables à Dieu, et on décida que le rituel romain serait suivi dans l'Occident, mais que l'Eglise de Milan conserverait la liturgie ambroisienne (1).

Dans la suite, les papes tentèrent à diverses reprises de faire universellement adopter la liturgie romaine; et Pie V ayant entrepris la réforme du rituel romain, le cardinal Borromée travailla puissamment à concilier le nouvel office avec le rite en usage dans l'Eglise ambroisienne. Aussi les prélats des seize Eglises du Milanais, réunis en concile provincial, reconnurent-ils, en adoptant la réforme de Pie V, qu'il ne s'agissait pour eux que de simples modifications au rite ambroisien, et non de l'introduction d'un rite nouveau.

Nous allons faire connaître succinctement quelques-uns des caractères de cette antique liturgie, l'une des quatre principales en usage dans l'Eglise d'Occident.

Les heures canoniales ne sont pas les mêmes que celles du rite romain. Elles se divisent en majeures et en mineures. Les majeures sont la première (matines et laudes), la sixième (vêpres) et la septième (complies). Les mineures : la deuxième (prime), la troisième (tierce), la quatrième (sexte) et la cinquième (none).

L'office de la nuit commence par l'invocation ordinaire, *Deus in adjutorium*, non précédée de *Domine labia*, ni suivie d'invitatoire, mais d'une hymne qui est la même pour toute l'année. Vient ensuite un répons et puis le cantique des enfants dans la fournaise, avec une antienne, et trois fois *Kyrie eleison*. On récite après, seize ou quatorze ou dix ou huit psaumes, suivant la férie, en sorte que dans les deux semaines on ait atteint

(1) Landulphe, *Histoire des évêques de Milan.*

le psaume 110e. On fait succéder à la psalmodie trois leçons, et en certaines fêtes, neuf. Le vendredi saint il y a six leçons dont les trois dernières sont la passion tout entière, selon saint Marc, saint Luc et saint Jean; celle selon saint Matthieu est pour la messe. Après chaque leçon vient un répons; après la dernière, le *Te Deum*.

Laudes commencent par l'invocation ordinaire suivie du *Benedictus*, excepté au premier dimanche de l'Avent, à Noël, à la Circoncision et à l'Epiphanie, où, à sa place, on dit le cantique *Audite cœli*, avec une antienne, et trois fois *Kyrie eleison*; puis trois cantiques, une antienne et une oraison; après les psaumes *Laudate*, etc., le capitule, une antienne, trois fois *Kyrie eleison*, un psaume, l'hymne qui varie selon l'office, douze fois *Kyrie eleison*, une antienne en forme de répons qu'on appelle *psallenda*, encore trois fois *Kyrie eleison* et une oraison. Les mémoires s'y font par la *psallenda*, et dans les féries on y ajoute les mémoires de la sainte Vierge, de saint Ambroise et du patron de l'église.

Prime commence par l'invocation et l'hymne *Jam lucis*. On dit ensuite trois psaumes, sans autre antienne qu'*Alleluia* ou *Laus tibi*, etc., en carême; une petite épître (*epistotella*); un répons bref et le symbole de saint Athanase; le capitule et trois oraisons; toujours les mêmes. Le martyrologe est suivi d'un verset et d'une oraison. A dater de prime tous les psaumes sont pris dans les quarante derniers du psautier.

Tierce, sexte et none sont comme au rituel romain; mais on n'y dit point d'antienne. Elles se terminent par la petite épître, le répons bref et l'oraison.

Les vêpres ont un rite spécial; elles commencent par *Dominus vobiscum* suivi du *lucernarium* ou répons; puis encore *Dominus vobiscum*, une antienne, un troisième sa-

lut, l'hymne, un quatrième salut, un répons, un cinquième salut, *Dominus vobiscum*, et enfin cinq psaumes, excepté dans les fêtes solennelles qui n'en ont qu'un, auquel on joint le cent trente-troisième et le cent seizième, sous une seule doxologie. L'*heure* se termine par un triple *Kyrie eleison* et l'oraison de l'office du jour; le *Magnificat*, encore trois fois *Kyrie eleison*, précédé d'une antienne, et une autre oraison. Le répons ou *psallenda* de laudes est en outre récité ainsi que les mémoires ou suffrages, s'il y a lieu.

Le rite ambroisien a encore des vêpres particulières pour les fêtes des patrons, où, après les psaumes, on lit les leçons de la vie du saint, suivies d'un répons et terminées par des litanies.

Les complies sont commencées comme au rite romain, et aussitôt viennent l'hymne et les trois psaumes : *Cum invocarem*, *In te Domine*, *Qui habitat*, avec un seul *Gloria Patri*, et sous une seconde doxologie, *Ecce quam bonum*, *Ecce nunc benedicite*, et *Laudate Dominum omnes gentes*, avec *Alleluia*, etc.; puis la petite épître, le répons bref *Nunc dimittis* et l'antienne de la sainte Vierge, propre au temps. On récite le *Confiteor* à la fin, et là, les complies se terminent.

La messe ambroisienne se célèbre de la manière suivante :

Au bas de l'autel, après l'antienne *Introibo*, le prêtre dit, au lieu du psaume : *Judica me Deus*, le verset *Confitemini Domino*. Puis au *Confiteor*, aux noms des saints Pierre et Paul, il ajoute celui de saint Ambroise, *beato Ambrosio confessori*. Suivent *Misereatur*, *Indulgentiam*, et le prêtre dit *Adjutorium nostrum*, etc., et *Sit nomen Domini*. Il s'incline à ce second verset; puis toujours incliné il dit : *Rogo te altissime Deus sabaoth*, *Pater sancte*, *ut pro peccatis*

meis possim intercedere et astantibus veniam peccatorum promereri ac pacificas singulorum hostias immolare. Il monte ensuite à l'autel et dit : *Oramus te.* Il va au côté de l'épître pour réciter l'introït qui est appellé *Ingressa.* C'est une simple antienne sans répétition ni psaume. Elle se termine par *Dominus vobiscum.* Si le *Gloria in excelsis* doit être dit, c'est toujours devant le livre, sans se tourner vers les assistants; il récite ensuite la collecte, qui est précédée d'un second salut. Après l'oraison, *Jube, Domne benedicere.* Si l'épître est une leçon des prophètes, il dit : *Prophetica lectio sit nobis salutis eruditio;* si elle est du Nouveau Testament : *Apostolica lectio sit,* etc. Il lit le titre de l'épître et ajoute : *Apostolica doctrina repleat nos gratià divinâ.*

Il y a deux épîtres, l'une de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament; excepté aux trois grandes solennités de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. L'épître est suivie du verset *Alleluia,* etc. Le livre est changé. Le prêtre dit au milieu de l'autel : *Munda cor meum,* etc.

L'évangile selon le rite romain pour ce qui le précède et le suit. Au milieu de l'autel le prêtre dit *Dominus vobiscum* sans se tourner vers le peuple; ce qu'il observe pendant toute la messe; il ajoute trois fois : *Kyrie eleison.* Il récite l'antienne dite : *Post Evangelium;* il élève les mains en disant : *Pacem habete.* R. — *Ad te Domine.* — *Dominus vobiscum.* Il dit, ayant les mains étendues, l'oraison *Super sindonem.* L'offertoire commence. Il prend la patène et offre en disant : *Suscipe, clementissime Pater, hunc panem sanctum ut fiat Unigeniti tui corpus, in nomine Patris,* etc. L'hostie est posée sur le corporal. Il verse le vin : *De latere Christi exivit sanguis,* il verse l'eau et la bénit en poursuivant : *Et aqua pariter in nomine*

Patris, etc. Il offre le calice : *Suscipe, clementissime Pater, hunc calicem, vinum aqua mixtum, ut sit Unigeniti tui sanguis, in nomine Patris*, etc. Il pose le calice sur le corporal, et les mains jointes, profondément incliné, il dit : *Omnipotens sempiterne Deus, placabilis et acceptabilis tibi sit hæc oblatio quam ego indignus pro me misero peccatore, et pro delictis meis innumerabilibus tuæ pietati offero, ut veniam et remissionem omnium peccatorum meorum mihi concedas, et iniquitates meas ne respexeris, sed sola tua misericordia mihi prosit indigno, per Christum Dominum nostrum*. Il tient les mains étendues, et il poursuit : *Et suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus pro regimine et custodia atque unitate catholicæ fidei et pro veneratione quoque beatæ Dei genitricis Mariæ omniumque simul sanctorum tuorum et pro salute et incolumitate famulorum famularumque tuarum et omnium pro quibus clementiam tuam implorare polliciti sumus et quorum quarumque eleemosynas suscipimus et omnium fidelium Christianorum tam vivorum quàm defunctorum, ut, te miserante, remissionem omnium peccatorum et æternæ beatitudinis præmia, in tuis laudibus fideliter perseverando, percipere mereantur ad gloriam et honorem nominis tui, Deus misericordissime rerum conditor, per Christum Dominum nostrum.* Il joint les mains avant la conclusion.

Aux jours de dimanche et de solennité, ainsi que dans les vigiles, et quand on dit la messe d'un saint, à moins que ce ne soit une messe votive, on ajoute à la prière précédente l'oraison : *Suscipe, sancta Trinitas*, qui ne diffère qu'assez peu de la messe du rituel romain. Puis le prêtre, tenant les mains étendues sur le calice et l'hostie, dit : *Et suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem pro*

emundatione mea, ut mundes et purges me ab universis peccatorum maculis, quatenus tibi digne ministrare merear, Deus et clementissime Domine. Le prêtre bénit ensuite l'offrande par cette formule : *Benedictio Dei omnipotentis Patris, etc. Copiosa de cœlis descendat super hanc nostram oblationem, et accepta tibi sit hæc oblatio, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, misericordissime rerum conditor.*

Si le symbole est récité, l'oraison *Super oblata* est dite avant le *Credo*. Pendant l'offertoire le chœur chante l'antienne dite *Offerenda.*

La préface a son préambule, comme au rituel romain, et il y en a une pour chaque messe. Les paroles qui la caractérisent sont dans la contexture même des messes du propre et non dans l'ordinaire.

Le canon commence par le *Te igitur,* dont deux ou trois mots seulement diffèrent de l'usage romain. Le *Memento* est identique avec ce dernier.

Le *Communicantes* fait mémoire d'un plus grand nombre de saints. Il en est de même pour la formule de la consécration. Seulement dans le *Qui pridiè* on ajoute : *Quàm pro nostra omniumque salute pateretur.* En montrant le calice, le prêtre dit : *Mandans quoque et dicens ad eos : Hæc quotiescumque feceritis in meam commemorationem facietis, mortem meam prædicabitis, resurrectionem meam annuntiabitis, adventum meum sperabitis, donec iterum de cœlis veniam ad vos.* Les autres prières du canon sont les mêmes qu'au rituel romain ; seulement en se frappant la poitrine, le prêtre dit : *Nobis quoque minimis et peccatoribus,* et le nombre des saints y est un peu plus considérable. Mais à la seconde élévation qui précède le *Pater,* le rite diffère du romain. Le

prêtre dit : *Per quem hæc omnia, etc. Et nobis famulis tuis largiter præstas ad augmentum fidei et remissionem omnium peccatorum nostrorum.* Il découvre le calice, et fléchit le genou en disant : *Et est tibi Deo Patri omnipotenti,* et faisant le signe de la croix avec l'hostie sur le calice, il dit : *Ex ipso, et per ipsum, et in ipso omnis honor, virtus et gloria.* Il place l'hostie entre les doigts de la main gauche, et puis de la main droite, prenant la patène, il fait trois signes sur l'hostie et sur le calice, en poursuivant : *Imperium, perpetuitas et potestas.* Il dépose la patène sur le pied du calice, et élevant l'hostie, il dit à haute voix : *Per infinita sæcula sæculorum.* R. *Amen.* Aussitôt après il rompt l'hostie par le milieu, sur le calice, en disant : *Corpus tuum frangitur, Christe, calix benedicitur.* Il pose sur la patène la portion de l'hostie qu'il tenait de la main droite, puis de la parcelle qu'il conservait dans la main gauche, il détache une portion, en disant : *Sanguis tuus sit nobis semper ad vitam et ad salvandas animas, Deus noster.* Il dépose la principale particule sur la patène, et met dans le calice celle qu'il en a détachée, en disant : *Commixtio consecrati corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi, nobis edentibus et sumentibus proficiat ad vitam et gaudium sempiternum.* Il couvre ensuite le calice et récite, ou bien le chœur chante l'antienne : *Confractorium.* Puis il dit : *Oremus. Præceptis salutaribus,* etc. En quelques solennités cette préface du Pater commence ainsi : *Divino magisterio edocti et salutaribus monitis instituti.* Il dit l'oraison dominicale, suivie du *Libera nos,* récité à haute voix ou chanté. Cette prière est comme au rituel romain, si ce n'est qu'après le nom *Andrea* on ajoute : *Beato Ambrosio confessore tuo atque pontifice.* Le prêtre fait sur lui un

signe de croix en disant : *Pax et communicatio Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum. R. Deo gratias.* Aux messes des morts : *Agnus Dei,* comme au rituel romain, excepté la conclusion du troisième : *Requiem sempiternam et locum indulgentiæ cum sanctis tuis in gloria.* A toute autre messe qu'à celle des morts, on ne dit jamais *Agnus Dei,* mais le prêtre récite immédiatement les trois oraisons avant la communion, dont la première pour la paix est identique avec celle de Rome. La seconde est ainsi conçue : *Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, da mihi hoc corpus Jesu Christi Filii tui ita sumere ut non sit mihi ad judicium, sed ad remissionem omnium peccatorum meorum. Qui tecum vivit, etc.* La troisième diffère très-peu de celle de Rome. La communion est semblable ; seulement avant *Panem cœlestem,* le prêtre dit : *Quid retribuam,* etc., et prenant le précieux sang, il ajoute : *Præsta, quæso, Domine, ut perceptio corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi ad vitam nos perducat æternam.* Après les deux ablutions, comme au rituel romain, le prêtre dit : *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis, et dona Ecclesiæ tuæ perpetuam tranquillitatem et pacem.* Il récite ensuite l'antienne : *Transitorium,* et les post-communions ; *Dominus vobiscum* et trois fois *Kyrie eleison.* Enfin il ajoute les paroles suivantes : *Benedicat et exaudiat nos Deus. Amen. Procedamus cum pace. Benedicamus Domino. R. In nomine Christi.* Puis il dit : *Placeat,* et bénit le peuple comme à Rome. Il termine par l'Evangile, *In principio.*

Les dimanches du carême portent le nom du principal sujet de l'évangile. Ainsi, par exemple, le quatrième est nommé *De Cæco* à cause de l'évangile de l'aveugle-né ; le

cinquième *De Lazaro*, etc., etc. Le nom du dimanche de la Passion est inconnu. On compte quinze dimanches après la Pentecôte, cinq après la décollation de saint Jean Baptiste, trois au mois d'octobre, trois après la Dédicace.

Selon le rite ambroisien le baptême a lieu par immersion. Le curé reçoit l'enfant des mains du parrain, plonge à trois reprises le derrière de la tête du nouveau-né dans l'eau, en prononçant sur lui la formule absolue : Je te baptise au nom, etc., ou, s'il doute qu'il ait déjà reçu le sacrement du baptême, la formule conditionnelle : si tu as été baptisé, je ne te baptise point; mais si tu ne l'as pas été, je te baptise, etc. — Après avoir essuyé la tête de l'enfant, le curé s'agenouille ainsi que le parrain, pour réciter les litanies et recommander l'enfant aux prières des saints dont les noms sont invoqués.

Le chant ambroisien ne diffère du chant romain qu'en ce qu'il est plus grave et plus élevé. Cela paraît résulter de ce que saint Ambroise, qui régla le premier, dans un temps où les théâtres païens subsistaient encore, évita soigneusement d'imiter leur mélodie. Saint Grégoire, qui fit la même chose pour l'Eglise de Rome, dans un siècle où ces théâtres n'existaient plus, ne trouva aucun inconvénient à introduire dans le chant ecclésiastique des tons plus doux et plus harmonieux, mais qui ne pouvaient toutefois rappeler aucun souvenir profane. Avant saint Ambroise, saint Athanase avait établi un chant à peu près semblable dans l'Eglise d'Alexandrie. Il avait mis en usage une psalmodie des Psaumes qui ressemblait plus au récitatif d'un discours qu'à un véritable chant (1).

Le concile de Trente fixa plus tard le caractère de la

(1) Saint Augustin, *Confess.*, l. X, chap. XXXIII.

musique sacrée tant sur l'orgue que dans le chant proprement dit. Le décret qui fonda les séminaires, place parmi les exercices auxquels on doit appliquer les jeunes clercs, l'étude du chant ecclésiastique. La Providence aussi tint en réserve le dernier moyen de réhabilitation de la musique religieuse : c'était le génie d'un artiste catholique : cet artiste fut Palestrina.

Gian Pier Luigi, appelé Palestrina du nom de sa ville natale, fit promptement remarquer sa vocation, et d'enfant de chœur d'une obscure église devint, très-jeune encore, maître de chapelle à Saint-Jean de Latran. Lorsque plusieurs personnages zélés eurent réclamé à diverses reprises la proscription absolue de la musique dans nos cérémonies, Pie V forma une commission à cet effet, et lui confia l'examen de toutes les questions qu'impliquait cette grande réforme. Le cardinal Borromée et le cardinal Vitellozzi en faisaient partie. Charles ne voulut pas prononcer un irrévocable arrêt sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation, et il manda chez lui le modeste et éminent compositeur, le chargeant d'écrire une messe d'après les rigoureuses règles posées par le concile, sans lui dissimuler que du succès de cette épreuve dépendait le sort de la musique d'Eglise.

Palestrina, ému d'orgueil et d'effroi, accepta cette responsabilité, et, en trois mois, présenta au cardinal Borromée trois messes, qui furent exécutées dans le palais du cardinal Vitellozzi. L'une de ces messes porte communément le nom de messe du pape Marcel II, et sur le manuscrit on lisait ces mots tracés en tremblant par la main de l'artiste : « Seigneur, aidez-moi. »

Le 29 juin 1565, cette messe fut exécutée devant Pie V, et tout le sacré collége se réunit pour l'entendre. Au sortir

de la chapelle Sixtine, le cardinal Pirani, voulant exprimer son enthousiasme au cardinal Serbelloni, lui cita ces vers du Dante :

> Rendere questo voce a voce in tempra
> Ed in dolcezza ch'esser non può nota,
> Se non colà, dove'l gioir s'insempra.

« Une harmonie si belle et si douce ne peut venir que des cieux où le bonheur est éternel. »

Et le cardinal Serbelloni, continuant dans le langage du poëte chrétien, répondit :

> Oh fortunata sorte!
> Risponda alla divina cantilena
> Da tutte parti la beata corte
> Sì ch'ogni vista ne sia più serena.

« Oh sort heureux! que de toute part la cour céleste réponde à ces chants divins, et que la joie se peigne plus vive sur chaque visage. »

« La mort de Pie V, qui suivit presque aussitôt ce triomphe, remit tout en suspens; mais le cardinal Alexandrin était au nombre de ceux qu'avait désarmés le génie de Palestrina, et dès qu'il eut monté sur le trône pontifical la cause de la musique sacrée fut victorieuse (1). »

(1) Le vicomte de Falloux, *Histoire de saint Pie V, pape.*

CHAPITRE XIV.

Mort de Pie V. — Le cardinal Borromée se rend à Rome. — Election de Grégoire XIII. -- Charles annonce au duc de Savoie cet heureux événement.

Tandis que le cardinal Borromée travaillait si efficacement à la gloire et à la splendeur de l'Eglise dont il était le premier pasteur, un événement inattendu vint jeter la consternation dans toute l'Italie. Nous voulons parler de la mort de Pie V qui survint dans les premiers jours de l'année 1572. Dès les premières attaques du mal, le souverain Pontife avait reconnu que sa fin était prochaine. Aussi au milieu des souffrances horribles qui l'accablaient, il fut contraint de cesser de célébrer le saint sacrifice de la messe selon la coutume qu'il en avait tous les matins, et comme le cardinal Alexandrin lui présentait le jeudi saint l'hostie consacrée et prononçait ces paroles : « Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve votre âme pour la vie éternelle, » le saint pape lui commanda d'user des termes dont l'Eglise se sert quand elle administre ce divin sacrement aux mourants : « Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conduise votre âme à la vie éternelle. »

Le mal fit de rapides progrès, mais Pie V s'était rendu si familier avec la mort et si doux envers la maladie, que rien n'altérait un seul instant la sérénité de son caractère et de sa physionomie. Jamais on ne l'avait vu si tranquille que depuis l'approche de sa fin, et tandis que ce spectacle arra-

chait continuellement d'involontaires sanglots autour de lui, seul, il se montrait résigné, et s'efforçait de consoler les autres. Parmi les prières qu'on lisait à son chevet une grande partie du jour et des nuits, il affectionnait surtout les sept psaumes de la pénitence, exigeant du lecteur une pause à chaque verset, afin de produire en même temps des actes de contrition conformes à ceux du roi pénitent. Plusieurs fois on lui lut la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à chaque fois qu'on prononçait ce nom sacré, il se découvrait. Quand ses mains, déjà roides et glacées, lui refusèrent service, il s'acquitta de ce devoir respectueux avec l'aide d'une personne placée près de lui.

Le 30 avril dès le matin, il annonça que les heures de son existence étaient désormais comptées, et il pria l'évêque de Segni, préfet de sa chapelle, de lui administrer l'extrême-onction. Il voulut, encore une fois, s'agenouiller et, dans la plus humble attitude, il invoqua Dieu pour les nécessités de son Eglise; comme elle avait rempli tous ses soins pendant sa vie, elle occupa toutes ses pensées jusqu'à sa mort. C'est pourquoi, rejetant les conseils et les supplications de ses proches, il voulut confier lui-même ses dernières instructions à divers membres du sacré collége, et appela près de lui, outre le cardinal Alexandrin qui ne le quittait plus, les cardinaux Rusticucci, Montalte, Aquaviva et le père Caballi, maître général de l'ordre des dominicains.

On eût dit qu'en les apercevant il cessait tout à coup de mourir, sans pourtant laisser à personne l'espérance de le voir revivre; et, avec un accent où respirait encore son invincible courage, il leur adressa ces mots : « Si vous avez aimé ma vie mortelle, remplie d'une infinité de misères, vous devez beaucoup plus aimer cette vie immuable et très-

heureuse, de laquelle, par la miséricorde de mon Dieu, j'espère bientôt jouir dans le ciel. Vous n'ignorez pas que ma plus grande passion eût été de voir renverser l'empire des infidèles; mais, puisque mes péchés et mes crimes m'ont rendu indigne de goûter la satisfaction d'un si beau jour, j'adore la profondeur des jugements de Dieu : que sa volonté soit faite! Je me reconnais indigne de cette grâce! Il ne me reste donc qu'à vous recommander de toute mon âme cette même Eglise que Dieu avait commise à ma garde; faites vos efforts pour m'élire un successeur plein du zèle et de la gloire de Dieu ; qu'il ne soit attaché à nul autre intérêt en ce monde, et ne cherche que le bien de la chrétienté. »

Ces paroles avaient été prononcées avec chaleur, et l'agitation de ses bras défaillants fit remonter sa tunique de laine, de façon que, voyant son bras nu, l'instinct de la rigoureuse modestie fut encore assez puissant pour lui prêter une sorte de vivacité à rabattre sa longue manche. Ce fut là son dernier effort.

A partir de ce moment, les regards fixés sur la croix, il ne laissa plus échapper de ses lèvres que des textes, à peine articulés, de la sainte Ecriture. Il achevait ce passage d'une hymne de vêpres après Pâques, selon le rite romain :

> Quæsumus, auctor omnium,
> In hoc paschali gaudio,
> Ab omni mortis impetu
> Tuum defende populum.

lorsque son âme, libre enfin, s'élança vers son Créateur.

C'était le premier jour de mai 1572, à cinq heures et demie du soir. Il était âgé de soixante-huit ans. Son règne

avait duré six ans, trois mois et vingt-trois jours (1). La mort de Pie V fut une calamité pour le monde chrétien. Les larmes coulèrent dans les contrées les plus lointaines, et sainte Thérèse, inspirée par l'Esprit-Saint, s'écria tout éplorée devant ses carmélites, « Ne vous étonnez pas, mes sœurs, et pleurez avec moi, car l'Eglise est veuve de son très-saint pasteur (2). »

Il n'est pas un seul trait de la vie de Pie V qui ne renferme l'éloge de ce saint Pontife et ne glorifie sa mémoire. « Remettre les armes aux mains de Lavalette, grand maître de l'ordre de Malte; intervenir dans les diètes orageuses de l'Allemagne; maîtriser le caractère chancelant de Maximilien; se jeter au milieu des combats entre les protestants, les huguenots et les catholiques, exhorter Charles IX à la fermeté, Catherine sa mère à la droiture; pacifier la Corse, et fléchir ses vainqueurs; soutenir Marie Stuart de ses conseils, la cause écossaise de ses deniers; affronter la puissance de l'Angleterre, sommer Elisabeth de régner selon Dieu ou de descendre du trône; modérer ou exciter Philippe II; jeter le manteau de l'Eglise sur toute l'étendue de l'Amérique; dérober des peuples sauvages à la cruauté de leurs maîtres, ou à l'abrutissement de la servitude; pénétrer dans les secrets complots des Maures, éveiller la surveillance à l'égard de l'islamisme vaincu, et persévérant au cœur de la chrétienté; combattre dans les Pays-Bas l'hérésie naissante, et trancher avec le glaive de sa toute-puissante parole la révolte de Louvain; revenir sur ses pas auprès de Maximilien pour consolider une œuvre imparfaite et redresser un esprit qui s'égare; courir en Po-

(1) Le vicomte de Falloux, *Histoire de saint Pie V, pape.*
(2) *Chron. Carmel.*, tom. I.

logne pour dompter des passions irascibles et calmer d'impatients chagrins; venger, malgré lui, Borromée à Milan; couronner, malgré l'empire, un serviteur de l'Eglise à Florence; déjouer les ruses de la politique sans recourir à aucun déguisement; vaincre les penchants de la nature sans entrer dans aucune faiblesse; faire prévaloir partout, en un mot, les principes contre la force, dès qu'elle s'aveugle, et prêter sa propre force aux principes dès qu'ils succombent, telle est l'esquisse d'un grand règne, telle serait la gloire d'un grand pape, et pourtant ce n'est que la moitié des travaux de Pie V! Dans leur immensité on pourrait oublier un grand saint, et c'est cependant en lui ce qui ne se doit pas perdre de vue. Il faut se rappeler qu'à la même heure où son nom planait d'un bout du monde à l'autre, comme la terreur des méchants, et l'efficace protection des justes, Rome ne fut touchée que de sa foi, de son humilité, de ses mortifications, des ineffables douceurs de sa tendresse, de sa charité pour les petits et pour les pauvres : l'Europe admira le successeur de Grégoire VII, Rome vénéra l'imitateur des plus fervents cénobites (1). »

« Dieu même jeta un œil de complaisance sur la piété du saint pape; car il aima mieux opérer un nouveau prodige en sa faveur, que de le voir victime de sa dévotion même, dans une circonstance que les auteurs contemporains s'accordent tous à raconter (2).

» Des pervers, dont la magnanimité de Pie V n'a point laissé connaître le nom, parvinrent à enduire du poison le plus subtil un crucifix, devant lequel le saint-père se

(1) Le vicomte de Falloux, *Histoire de saint Pie V, pape.*

(2) Jérôme Catena, *Vie de saint Pie V.* — Ant. Gabutius, idem, etc., etc.

prosternait habituellement. Un jour, en effet, après s'être agenouillé devant l'image du Sauveur en croix, et y être demeuré dans une fervente oraison, il se releva pour y porter ses lèvres selon sa coutume; mais le pied du christ se retira de lui-même, avertissant ainsi le saint-père de l'embûche sacrilége. Les serviteurs, accourus aux exclamations de Pie V, ne doutèrent pas un instant de la signification de ce miracle; ils essuyèrent le christ avec de la mie de pain, et ce pain, présenté à des chiens, les fit périr sur-le-champ. Pie V avait trouvé de puissants motifs pour exiger à Milan le châtiment des meurtriers de saint Charles! il n'en reconnut plus aucuns, dès qu'on voulut le défendre lui-même, et ces odieux criminels ne furent pas même recherchés. »

La constante opinion que tous les peuples avaient de la sainteté du bienheureux Pie V a été conservée dans l'ordre sacré des frères prêcheurs, qui en a fait une honorable mention dans son martyrologe, imprimé à Rome en 1604, en ces termes :

« F. Michaël Ghislierius Alexandrinus, vir eximiæ sanctitatis et virtutis, inquisitor contra hæreticos, postea episcopus Nepesinus et cardinalis a Paulo IV, et anno 1566 creatus summus Pontifex, Pius V, in ordine et cardinalatu, atque Pontifex summa sanctitatis et pietatis gloria effulsit, per quem Dominus miracula quoque efficere dignatus est, illustrissimum tum catholicæ Ecclesiæ, tum dominicanæ religionis decus. Obiit 1572, 1 maii (1). »

(1) Frère Michel, de la famille des Ghislieri d'Alexandrie, d'une sainteté et d'une vertu exemplaire, inquisiteur, puis évêque de Nepi et cardinal, puis élu souverain pontife l'an 1566, sous le nom de Pie V, brilla par sa grande piété dans son ordre, dans le cardinalat et comme vicaire de Jésus-Christ. Dieu se servit de lui pour opérer de nombreux miracles. Ornement

Humble sous la robe de Saint-Dominique, sous la mitre, sous la pourpre, sous la tiare, Pie V avait choisi le bourg de Bosco pour y être enterré. Il avait fait bâtir un tombeau fort simple dans l'église des frères prêcheurs, et avait composé lui-même l'épitaphe suivante en recommandant qu'on la plaçât sur le modeste monument :

AD. LAUDEM. D. O. M.
MICHAEL. GHISLERIUS
EX. OPPIDO. BOSCHI AGRI. ALEXANDRINI
ORD. PRÆD.
DIVINA. MISERICORDIA
TIT. S. SABINAE PRESBYT. CARDINALIS
NOSCENS
TERRAM. TERRAE SE REDDITURUM
OB. CERTAM. RESURRECTIONIS. SPEM
IN. VIRGINIS, DEI. GENITRICIS. TEMPLO
CUJUS
ET. SANCTORUM. AC. PIORUM. VIVENTIUM
CUPIENS. ADJUVARI. SUFFRAGIIS
LOCUM. HUNC. VIVENS. SIBI. STATUIT
IN. QUO. CADAVER
CUM. SUUM. OBIERIT. DIEM
PONI. CURAVIT
ANN. AGENS. SUAE AETATIS LX
ET. MUN. SALUT. ANN. MDLXIV (1).

Mais Sixte V, jaloux de donner une marque éclatante de

glorieux de l'Eglise catholique et de l'ordre de Saint-Dominique, il mourut l'an 1572, le 1er mai.

(1) « A la louange de Dieu très-bon et très-grand, Michel Ghislieri, de Bosco, au territoire d'Alexandrie, de l'ordre des frères prêcheurs, et par la miséricorde divine cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, sachant que terre, il doit retourner à la terre, dans l'espoir certain de la résurrection et dans le désir d'être assisté par les suffrages de la sainte Vierge, des saints et des fidèles, vivant encore, a pris soin de choisir ce temple de la mère de Dieu, pour qu'après son dernier jour, son cadavre y fût déposé, la LXe année de son âge, et du salut du genre humain la MDLIVe. »

sa reconnaissance éternelle envers le très-saint pontife qui l'avait protégé et consolé dans ses persécutions, qui l'avait créé évêque et cardinal, lui fit élever à Rome un mausolée splendide où on lit :

PIO. V. PONT. MAX.
EX. ORDINE. PRAEDIC.
SIXTUS. V. PONT. MAX.
EX. ORD. MINOR.
GRATI. ANIMI
MONUMENTUM
POSUIT

Et un peu plus bas :

Pius V, gente Gisleria, Boschi in Liguria natus, theologus eximius, a Paulo III in Insubria hæreticæ pravitatis inquisitor, a Julio III sanctæ inquisitionis officii commissarius generalis, a Paulo IV episcopus Sutrin. deinde S. R. E. T. sanctæ Mariæ super Minervam presbyter cardinalis, et a Pio IV eccles. Montis Regal. Sabalpin. administrator factus, eo vita functo, summo cardd. consensu, pontifex max. creatus. Qui veteres sanctos pontifices emulatus, catholicam fidem propagavit, ecclesiasticam disciplinam restituit, et tandem gestarum rerum gloria clarus, dum majora molitur, totius reipublicæ christianæ damno nobis eripitur Calend. Maii MDLXXII, pontific. an. VII, ætat. suæ LXVIII (1).

(1) Pie V, issu de la famille des Ghislieri, de Bosco en Ligurie, savant théologien, inquisiteur sous Paul III, commissaire général du saint-office sous Jules III, créé évêque de Sutri, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Marie, par Paul IV, administrateur de l'Eglise de Montréal en Piémont sous Pie IV, puis élu, à la majorité des suffrages des cardinaux, souverain pontife, étendit la foi catholique, rétablit la discipline ecclésiastique, et méditait de nouveaux bienfaits, lorsque

Quoique la santé du cardinal Borromée fût depuis quelque temps dans un état qui ne laissait point de donner de sérieuses inquiétudes à ses amis, le pieux prélat annonça son intention de se rendre au conclave dont l'ouverture avait été indiquée pour le douzième jour de mai 1572. En vain ses médecins tentèrent-ils de le retenir à Milan, lui faisant envisager les inconvénients et les dangers d'un déplacement long et pénible dans l'état de faiblesse auquel il était réduit, et ajoutant qu'il pouvait résulter de cette imprudence une aggravement funeste du mal et mettre même sa personne dans un danger manifeste de mort, Charles repoussa ces craintes pusillanimes, et donna les ordres nécessaires pour son départ, « désireux qu'il étoit de travailler à l'élection du vicaire de Dieu, croyant qu'il pourroit grandement y aider, y ayant bon nombre de cardinaux promus au cardinalat par son oncle, et se confiant d'ailleurs pleinement en Dieu et en son céleste secours pour soutenir son courage et ses forces dans l'accomplissement de cette importante tâche. Dès qu'il eut mis l'ordre pour le régime de son Eglise en son absence, et fait oraison publique, il monta en litière et, changeant ses mulets en temps et lieu, s'en alla en telle diligence, cheminant jour et nuit, qu'il arriva à Rome aussitôt que les deux autres cardinaux, qui du même pays avoient pris la poste, tellement qu'il entra au conclave à temps avec tous les autres cardinaux.

» Deux choses notables arrivèrent durant ce voyage; l'une fut que le cheval chargé des remèdes et médicaments accommodés en divers vases et ampoules ou fioles, que les médecins avoient contraint Charles d'emporter avec lui,

la mort nous l'a enlevé, au grand dommage de la république chrétienne, le 1er mai de l'an 1572, la soixante-huitième année de son âge, et la septième de son glorieux pontificat.

tomba en une rivière voisine de Bologne, et se rompant partie des vases, l'autre partie se versant, tout cet embrouillement de drogues s'en alla à nage à vau l'eau, sans qu'il fût possible d'en sauver seulement une seule. Ce qu'ayant appris le cardinal, il dit en riant que c'étoit un très-bon indice de sa santé et qu'il n'auroit plus besoin de telles choses; comme en effet il en fust ainsi, allant toujours durant le voyage améliorant sa santé admirablement, contre l'opinion des docteurs, Dieu favorisant par une grâce spéciale sa sainte intention, et se voulant servir de lui en cette eslection de son vicaire en terre. L'autre circonstance dont Charles eut à se réjouir pendant son chemin est celle qu'il célébra la messe quand il fust arrivé à Plaisance, ayant été quelque temps auparavant sans la pouvoir dire à Milan, en estant empesché par son infirmité, et puis tout du long du voyage, il célébra tous les jours, bien qu'il cheminast avec une grande diligence, et en cela se monstre comme il fust particulièrement favorisé de Nostre-Seigneur, d'autant qu'il avoit entrepris ce voyage pour l'avancement de de l'honneur et gloire de la saincte Eglise (1). »

Le cardinal Borromée ne tarda point à recevoir la récompense de son zèle et de sa confiance en Dieu, et le 13 mai 1572, le lendemain de l'ouverture du conclave, le cardinal Hugo Buoncompagni fut porté sur la chaire de Saint-Pierre par les suffrages unanimes des cardinaux, et prit le nom de Grégoire XIII. Cette exaltation inespérée combla d'une joie bien douce le cardinal archevêque de Milan, qui avait été à même de reconnaître pendant les dernières sessions du saint concile de Trente le mérite et

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

la piété profonde du cardinal Buoncompagni, dont il était devenu depuis cette époque le patron et l'ami. Ce contentement se peint dans une lettre qu'il adressait peu de jours après au duc de Savoie (1) pour lui annoncer cet heureux événement.

« SÉRÉNISSIME SEIGNEUR,

» Ainsi que je l'ai dit à Bartholomée Penziglioni qui m'a apporté la lettre de Votre Altesse, et aux très-illustres seigneurs Bobba et Valli, elle peut être assurée qu'à la nouvelle de la perte immense que nous avons faite par la mort du pape Pie V de sainte mémoire, j'ai été animé comme chrétien et comme cardinal d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu et pour les intérêts de l'Eglise. Je me rejouis donc avec Votre Altesse de la consolation que le Seigneur nous a octroyée par l'élection bienheureuse qui vient d'être proclamée. Il ne me reste qu'à prier le Tout-Puissant qu'il veuille bien répandre les dons de son Saint-Esprit sur la sainte personne de son vicaire sur la terre, afin qu'il puisse conduire à leur terme les pieuses entreprises commencées par Pie V de sainte mémoire, et agir de façon à répondre entièrement aux vœux de tous les hommes de bien. Dans ces sentiments je baise les mains à Votre Altesse sérénissime, et je suis son serviteur : le cardinal Borromée (2). »

(1) Voir ci-contre le *fac-simile* de cette lettre écrite en entier de la main de saint Charles.

(2) « SERENISSIMO SIGNORE,

» Da quello ch' io ho detto al Bartolomeo Penziglioni che mi presentò la lettera di Vostra Altezza e ancora agli illustrissimi Bobba e Valli, ed

Le pontificat de Grégoire XIII devait être long et glorieux. On verra que le cardinal Borromée prit une part active aux saints et importants travaux qui l'illustrèrent.

al rescritto poi della creazione di Nostro Signore sarà Vostra Altezza assicurata che nell' occasione di cosi grande perdita quanta facessimo tutti nella morte di Pio V di santa memoria, ho procurato non aver altro occhio ch' una pura intentione all' onor di Dio e simile a Signor Nostro, conforme all' obbligo mio, e come cristiano, e come cardinale. E come tale e stato anche il desiderio di Vostra Altezza mi rallegro della consolazione che aurà ricevuta nella eletta dignità. Resta ora pregar Dio che talmente accresca i doni del suo spirito sopra questo santo suo vicario in terra che onduca a buon termine i buoni principj dati da Pio V. santa memoria, e far risponda interamente ai desiderj di tutti i buoni. Con che a Vostra Altezza bacio le mani. Di Roma il 7 Giugno 1572.

Di Vostra Altezza

Serenissimo duca di Savoja.

Servitore

IL CARDINALE BORROMEO. »

CHAPITRE XV.

Humilité de Charles. — Ses jeûnes, ses austérités. — Ses vêtements grossiers. — Sa petite chambre sous les toits. — Son ameublement. — Conduite de sa maison. — Sa munificence épiscopale. — Sa charité.

Aux vertus des Pères de l'Eglise le cardinal Borromée ajouta les austérités des Pères du désert. Indépendamment des jeûnes ordonnés par les commandements de l'Eglise, toutes les veilles des fêtes patronales des saints archevêques de Milan il jeûnait, et le nombre de ces fêtes s'élevait au delà de trente-six par année. Il s'abstenait également de prendre aucune espèce de nourriture, pendant un certain nombre d'heures, les jours qui précédaient ceux employés par lui à la consécration d'une église ou d'une chapelle. Les mercredis, vendredis et samedis étaient dans toute saison, pour le cardinal, des jours de jeûnes inviolables; dans les derniers temps de sa vie, il s'était même fait une obligation de jeûner l'année entière, à l'exception des dimanches et des fêtes solennelles. Il observait deux carêmes par an. Le premier commençait à la Saint-Martin et finissait à Noël. Le second, qui se terminait à Pâques, commençait au dimanche de la Septuagésime.

A l'époque où le saint archevêque vint résider pour la première fois dans son diocèse de Milan, sa table, sans être splendide, était convenable. Toute conversation mondaine en était écartée. On faisait la lecture à haute voix pendant la première moitié du repas, et le reste du temps était

consacré à entendre les réflexions que ces pieux écrits inspiraient à quelques-uns des théologiens admis dans la compagnie du prélat. Mais à ces saintes conférences se mêlèrent plus tard des discours mondains. Plus d'une fois ces dialogues dégénérèrent en discussions passionnées, et jetèrent parmi les assistants surpris un mécontentement voisin du scandale. Le cardinal se hâta d'apporter un prompt remède à ce mal, en décidant que désormais la lecture en commun continuerait jusqu'à la fin du repas, évitant ainsi toute conversation frivole, intempestive ou peu édifiante. Pendant la durée de ces lectures, Charles, quoi qu'il arrivât, écoutait avec l'attention la plus soutenue, notant en quittant la table les passages qui lui avaient fait le plus d'impression et dont il voulait garder le souvenir. Toutefois ces repas mêmes, où régnaient la frugalité et l'édification, ne furent tolérés que peu de temps par le prélat réformateur. Son ardeur pour la pénitence et les austérités lui fit prendre la résolution de cesser de se faire servir une table particulière, et il commença dès lors à manger au réfectoire commun avec les gens de sa maison, repoussant les mets délicats, et se réservant de préférence les viandes grossières, des légumes cuits à l'eau (1), quelques herbes ou quelques fruits.

Si quelque circonstance le contraignait de manger en la société de prélats étrangers ou de personnages de distinction, il n'enfreignait point pour cela sa manière ordinaire de vivre, et évitait de toucher aux viandes et aux pâtisseries qu'on lui présentait. Un matin qu'il dînait avec la duchesse de Brunswick, « comme on lui avait coupé et mis devant lui des volailles et de la chair de di-

(1) Certains pois fort amers appelés *lupins*.

verses sortes, feignant d'en manger, c'est-à-dire, touchant ces viandes quand il s'apercevait qu'on le regardait, et les quittant lorsque les autres baissaient les yeux, il ne mangea que des cerises et quelques autres fruits (1). »

Ces abstinences continuelles, jointes aux travaux multipliés et aux austérités sans exemple auxquelles se livrait quotidiennement le cardinal, ne pouvaient manquer journellement de porter une violente atteinte à sa santé délabrée. La crainte que ces privations réitérées ne missent des jours aussi précieux en danger détermina quelques-uns de ses amis à recourir à la sage prudence du saint-père lui-même. Ces personnages respectables supplièrent Grégoire XIII d'user de son autorité dans cette occasion, et d'enjoindre à Charles d'apporter quelque changement à une manière de vivre aussi dangereuse. Sa Sainteté, jalouse de conserver le plus longtemps possible un si *bon fils, frère et coadjuteur* (2), adressa au cardinal un bref empreint d'une paternelle affection, l'exhortant à ménager ses jours et ses forces pour continuer de les consacrer au service de Dieu et des âmes, en lui prescrivant une façon de vivre non moins pieuse ni moins pénitente, mais plus convenable à son tempérament fatigué par des jeûnes trop austères et des mortifications trop souvent renouvelées. Le cardinal de Borromée reçut les ordres du vicaire de Jésus-Christ avec respect et soumission. Toutefois il écrivit à Sa Sainteté, lui déclarant qu'il était prêt à obéir à tout ce qui semblerait utile à sa volonté apostolique de lui ordonner, lui exposant cependant que ces austérités qu'il condamnait, loin d'exposer en

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

(2) Idem.

rien sa santé, avaient contribué à l'entretenir dans un état satisfaisant qui lui avait permis d'accomplir jusque-là sa mission, et de se livrer sans réserve aux soins du diocèse qui avait été confié à son zèle et à sa charité. Le pape, touché de l'humilité et de l'héroïsme du pieux archevêque, n'insista pas davantage, et lui permit de persévérer comme par le passé dans sa sainte et louable coutume.

Ces jeûnes, ces austérités n'étaient point les seules mortifications par lesquelles le saint prélat espérait rencontrer la voie du salut. Comme cardinal, ses vêtements extérieurs étaient semblables à ceux des autres princes de l'Eglise. Il portait, selon les circonstances, la robe rouge de cardinal; mais sous ces vêtements éclatants l'humble archevêque cachait les habits les plus grossiers : un pourpoint de toile, des chausses de drap commun, etc. Lorsqu'on lui présentait des habits neufs qui coûtaient au delà du prix qu'il avait indiqué lui-même, il refusait d'en faire usage, et les envoyait à l'hôpital des pauvres vieillards. Ses camériers avaient toutes les peines du monde à remplacer ses vieux bas et les vêtements qu'il portait sous sa robe de cardinal par de neufs, quoique ces derniers fussent ordinairement délabrés au dernier point. Un de ses serviteurs ayant donné à un pauvre une vieille robe du cardinal, celui-ci, s'imaginant que le maître de chambre voulait rire de lui, s'en alla se plaindre au cardinal lui-même (1). Au logis, sa robe ordinaire était de gros drap bleu, sans broderies, et, comme il n'en possédait point une seconde, un soir que sa lampe était tombée sur cet unique vêtement, et l'avait couvert du haut en bas d'une huile épaisse et infecte, un ecclé-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

siastique qui se trouvait en sa compagnie lui ayant représenté qu'il serait convenable qu'il remplaçât cette robe souillée par une nouvelle : « Hé! lui répliqua le cardinal en souriant, si je n'en ai point d'autre! je veux garder celle-ci jusqu'à ma mort, parce que j'estime qu'elle est mon bien propre; les autres, rouges ou violettes, ne sont pas miennes, mais les signes de la dignité de cardinal, laquelle il a plu à Dieu, Notre-Seigneur, colloquer en moi, son très-pauvre serviteur, non point par nécessité, mais par sa pure et seule volonté (1). »

Quoique comprise dans la vaste enceinte du palais archiépiscopal, la petite chambre où couchait le cardinal était située à l'étage le plus élevé. Placée immédiatement sous les toits, en été c'était une fournaise, et en hiver le froid y était insupportable. Mais Charles s'applaudissait d'endurer ces incommodités. C'était donc dans ce réduit retiré que l'archevêque de Milan prenait chaque nuit trois ou quatre heures de repos, étendu sur un étroit ais de bois ou sur quelque peu de paille (2), et le plus souvent sans avoir quitté ses vêtements. Tandis qu'il dormait, il tenait allumée une lampe, afin, étant éveillé, de pouvoir se livrer à la prière ou à l'étude, sans incommoder ses serviteurs en les faisant lever pour lui donner de la lumière ou l'aider à s'habiller.

« Les murailles de cette cellule solitaire étaient couvertes

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) Après la peste de Milan, les évêques ses suffragants l'ayant sollicité avec instances de mettre fin à une si dure austérité, il consentit à faire usage d'une courte-pointe de paille cousue entre deux toiles grossières, et d'un sac de toile aussi rempli de paille et qui lui servait de chevet.

de tableaux représentant les divins mystères ou les images des saints et des saintes que le cardinal aimait le plus à invoquer, saint Barnabé, saint Gervais et saint Protais. L'image de saint Ambroise était placée de façon que Charles ne pouvait cesser un seul instant de l'avoir devant les yeux.

Une croix de bois, une petite horloge, un coffre et quelques livres de piété étaient répandus çà et là et formaient l'unique ameublement de ce lieu de pénitence (1). »

La conduite et la réforme de sa maison occupaient incessamment le pieux archevêque. Sa dignité de cardinal l'obligeait à entretenir une maison considérable. Le nombre des ecclésiastiques, des gentilshommes, officiers et serviteurs, qui la composaient, s'élevait au delà de cent. Tous depuis le plus noble jusqu'au plus infime étaient traités par l'éminentissime prélat comme ses frères, ses enfants. Parcimonieux jusqu'à l'excès en tout ce qui le touchait personnellement, la munificence épiscopale de Charles était sans exemple :

« A son vicaire général il donnait trois cents écus d'état et la dépense, avec deux serviteurs.

Au vicaire civil, deux cents écus et la dépense.

Au procureur fiscal, au maître d'hôtel ou prévôt, au vicaire de la maison, cent écus à chacun et la dépense.

A douze chambriers, quasi tous prêtres et docteurs, entre lesquels quelques-uns lui servoient de secrétaires, cinq écus le mois chacun et la dépense.

Au chancelier, cent écus le mois.

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

A trois ou quatre écrivains, deux écus et demi le mois.

A tous les officiers de sa maison, à l'écuyer, au bouteiller, au dépensier et à plusieurs autres, tels à qui plus à qui moins (1). »

Une famille aussi nombreuse et composée d'individus de conditions et de nations diverses n'était point une chose facile à gouverner; mais la sainteté du maître avait attiré sur toute la maison les bénédictions célestes : aussi chacun à l'envi s'efforçait-il de remplir avec zèle et amour ses devoirs de serviteur et de chrétien. Parmi ces hommes si dévoués au cardinal se trouvaient de doctes et pieux personnages qui plus tard furent pourvus des dignités de l'Eglise les plus élevées et les plus importantes. De ce nombre étaient : Silvius Antonianus, cardinal et maître de chambre de Clément VIII; Nicolas Ormaneto, évêque de Padoue, nonce en Espagne; Jean-Baptiste Castello, évêque de Rimini, nonce en France; Jérôme Federic, évêque de Lodi, gouverneur de Rome et nonce en Savoie; Jean-François Bonome, évêque de Verceil, nonce en Suisse et en Allemagne; César Speciano, évêque de Crémone, nonce en Espagne; Louis Audonnus, évêque de Cassano, nonce en Suisse; Bernardin Morra, évêque d'Aversa; Nicolas Mascardo, évêque de Ferrare; Charles Bascapé, évêque de Novare, et Antoine Senèque, évêque d'Agnani et secrétaire de la congrégation des Indulgences.

Avant que Pie IV eût confié au cardinal Borromée, son neveu, le gouvernement de l'Eglise de Milan, le logis des archevêques de cette cité n'offrait à la vue qu'un bâtiment

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

exigu, incommode et d'une architecture vulgaire. Charles, qui dans l'espace de quelques années dota Milan d'un grand nombre d'églises, d'oratoires, de monastères, de séminaires, de colléges pieux, voulut que la majesté et la pompe du palais archiépiscopal apprissent à chacun que ce lieu splendide était la demeure du premier pasteur de la cité. Dans son zèle ardent pour la gloire du Très-Haut, le cardinal pensait que la résidence d'un délégué du vicaire de Jésus-Christ ne devait le céder en rien à celle des seigneurs les plus illustres. Mais sous ces élégants portiques, dans ces somptueuses galeries, au milieu de ces salles que l'art s'était efforcé d'orner de marbres aux mille couleurs et où de nombreux chefs-d'œuvre attiraient les regards éblouis des princes et des prélats qui accouraient de toutes parts à Milan pour voir et entendre le saint archevêque, on eût en vain cherché les antiques et glorieuses armoiries de l'humble et pieux descendant de la noble famille des Borromées; heureux seulement, quand, parvenant à se dérober un moment à ce faste et à ces grandeurs mondaines, il se retirait dans sa petite cellule solitaire pour prier et s'humilier devant l'image des souffrances et de la sanglante agonie de notre divin Rédempteur (1).

Toutefois, personne mieux que le cardinal-archevêque n'exerçait avec plus d'empressement, plus d'éclat, l'hospitalité, cette noble vertu prescrite par saint Paul. Charles, pour complaire à ses hôtes, dans certaine circonstance, consentait même à rompre son régime austère et prenait ses repas avec eux. Mais à peine ceux-ci s'étaient-ils éloignés

(1) Plus tard le saint archevêque fit retirer ces sculptures et ces peintures. On enleva également les riches tapisseries et les meubles somptueux qu'on avait fait transporter de Rome, à l'époque où il était venu pour la première fois prendre possession de son siége archiépiscopal.

qu'il recommençait ses jeûnes, ses abstinences, les redoublant même avec plus de sévérité qu'auparavant.

Lorsque le cardinal tenait ses conciles provinciaux ou qu'il traitait du gouvernement des âmes avec ses vicaires forains, il logeait et hébergeait jusqu'à dix ou douze évêques à la fois, lesdits vicaires et un grand nombre de prêtres, les traitant tous splendidement et au delà même de ce qu'ils pouvaient attendre. Il honorait surtout par mille égards et attentions les évêques, envoyant ses gentilshommes au-devant d'eux, hors de la ville, et les faisant accompagner et conduire à l'église métropolitaine, puis au palais archiépiscopal, où il les recevait avec toute sorte de politesse et d'effusion.

Il allait au-devant des cardinaux qui survenaient, et les accompagnait à leur départ au delà des portes de la ville de Milan. Pendant leur séjour au palais archiépiscopal il visitait, en leur compagnie, les églises, les séminaires, les colléges, et pour leur complaire il les accompagnait même en litière.

Tous les jours les prélats disaient la messe dans sa chapelle particulière, revêtus de splendides ornements et pourvus de riches vases sacrés tirés à cet effet du trésor archiépiscopal. Ils étaient assistés et servis par un certain nombre de prêtres destinés à cet office.

Les gentilshommes de la chambre du pieux archevêque étaient attachés au service des cardinaux et des évêques pendant la durée de leur séjour à Milan. Le maître de la chambre avertissait chaque jour Charles de la présence des personnes nobles survenues au palais afin que le cardinal pût leur rendre les honneurs dus à leur condition.

« Les autres étrangers étaient simultanément visités par le prévôt de la maison et par le père spirituel; le pre-

mier pour leur rendre les bons offices et caresses qu'il convenait, et le second pour leur offrir avec toute modestie toutes les nécessités spirituelles, comme des confesseurs et choses semblables (1). »

La libéralité, mais une libéralité charitable et chrétienne, était une des vertus particulières du cardinal. Son trésorier, messire Jules Petrucci, homme d'une singulière prudence avec une grande crainte de Dieu, révèle dans ses lettres (2) quelques-uns des pieux dons de Charles.

« En 1570 il y eut à Milan une grande disette durant laquelle le cardinal nourrit trois mille pauvres.

» En 1574 le 11 août, Henri, roi de France, étant à Monza avec les ducs de Savoie, de Ferrare, de Nevers, le marquis d'Aiamont, gouverneur de Milan et toute la noblesse de l'Etat, le cardinal Borromée alla rendre visite à Sa Majesté, et lui présenta un crucifix d'or orné de diamants et de pierreries, lequel fut agréé avec joie par le roi.

» L'an 1576 le 11 juillet, plusieurs gentilshommes ayant pris congé du cardinal, à cause de la crainte qu'ils ressentaient à l'approche de la peste, celui-ci les récompensa tous et donna jusqu'à deux cents écus d'or à quelques-uns.

» L'an 1581, le 11 octobre, le cardinal alla en Bresse audevant de l'impératrice, et peu après à Boroco où il parla derechef à Sa Majesté, dit la messe dans sa maison, et prit congé, lui ayant fait présent d'une croix d'or contenant de saintes reliques, d'un très-riche chapelet et de deux livres spirituels reliés en un volume. Il fit également présent à l'in-

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

(2) Lettres de J. Petrucci au révérendissime César Speciani, évêque de Novare, nonce apostolique en Espagne, etc., etc.

fante d'un très-précieux *agnus Dei* enchâssé d'or, avec un chapelet aussi garni d'or, et deux livres spirituels. Et après, le saint cardinal donna la communion en l'église métropolitaine à la grande dame de chambre de Sa Majesté, ensemble à d'autres demoiselles de chambre et plusieurs seigneurs. Le cardinal fit encore présent de plusieurs *agnus Dei,* chapelets, livres spirituels et telles autres dévotions, richement ornés, à l'archiduc d'Autriche et aux seigneurs principaux de la cour de Sa Majesté.

» En 1569, le cardinal donna aux pères Jésuites, pour les aider à faire construire les bâtiments de Sainte-Fidèle, deux mille écus d'or, et en outre il leur résigna son abbaye d'Arona du revenu de deux mille écus l'an (1). »

» Il dota de dix mille écus la grande église et la gratifia encore d'un parement brodé de perles de la valeur de trois mille écus, de plusieurs tapisseries d'or et de soie, estimées cinq mille écus et de plusieurs vaisseaux d'argent grands et petits (2). »

Chaque mois les aumônes ordinaires et extraordinaires distribuées aux indigents nobles, et aux veuves, par le trésorier du cardinal, ne s'élevaient point à moins de deux cents écus d'or.

Enfin, pour subvenir aux besoins incessants de sa pieuse libéralité, le cardinal vendit en 1576 sa principauté d'Oria, située dans le royaume de Naples, moyennant quarante mille écus d'or. Mais cette somme exorbitante à cette époque ne dura point au delà d'un mois entre les mains du libéral archevêque qui l'employa jusqu'au dernier écu en

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

(2) Idem.

dons, aumônes et œuvres pies. A cette occasion un des serviteurs du cardinal chargé d'établir les listes de distributions l'ayant averti que le chiffre de ces listes s'élevait à quarante-deux mille et non à quarante mille écus, et s'excusant d'avoir commis une erreur aussi considérable; Charles l'arrêta, lui disant que cette erreur était trop avantageuse aux pauvres pour la faire disparaître et qu'il fallait aviser uniquement au moyen de compléter les quarante-deux mille écus afin de les distribuer jusqu'au dernier.

La volonté du cardinal fut suivie ponctuellement, et un mois était à peine écoulé que la somme intégrale était employée, comme nous l'avons vu plus haut, selon les vues charitables du pieux archevêque.

Ce besoin d'exercer abondamment la libéralité et la charité du cardinal fit qu'il arriva plusieurs fois que les coffres de Charles furent épuisés. Dans une de ses occasions, son économe crut devoir lui représenter qu'il était urgent d'éviter qu'une semblable gêne se renouvelât, et comme il l'engageait à borner à l'avenir avec prudence ses libéralités excessives et ses aumônes continuelles, le saint prélat, loin de se résoudre à suivre cet avis, répondit : « que la charité n'avait ni bornes ni limites, et que les aumônes qui en sont les effets ne doivent avoir non plus ni limites ni bornes (1). » Lorsque les ressources du cardinal étaient tout à fait épuisées, il avait recours à l'oraison, priant Dieu avec ferveur, le suppliant de ne point abandonner son humble serviteur et de jeter un regard miséricordieux sur les pauvres confiés à sa garde et à sa charité. La prière de Charles était toujours efficace, et les secours

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

qu'il recevait pour être distribués par ses soins s'élevaient chaque année à des sommes considérables. Sa confiance en Dieu était infinie, sans bornes. Son trésorier Jules Petrucci dont il a été fait mention plus haut, étant venu lui déclarer un jour qu'il ne pouvait acquitter les dépenses de sa maison, ses libéralités et aumônes quotidiennes ayant employé et au delà l'argent qu'il avait destiné à payer les fournisseurs, le cardinal répondit qu'il fallait se confier en la bonté de Dieu qui n'abandonnait jamais ceux qui suivaient ses saints commandements. Comme le trésorier insistait pour que Charles avisât au moyen de se procurer la somme dont il avait besoin, on vint apporter au cardinal un paquet de lettres parmi lesquelles il trouva un mandat de trois mille écus qui ne devait lui être expédié que deux mois plus tard.

« Tenez, homme de petite foi, dit Charles à Petrucci en lui remettant la lettre de change, voyez, Notre-Seigneur ne nous a point abandonnés comme vous croyiez; » le pieux cardinal regardant avec raison cette ressource inattendue comme un effet particulier de la divine Providence (1).

On comprend combien les pauvres étaient nombreux dans un diocèse aussi vaste et aussi populeux que celui de Milan. Jamais cependant un seul d'entre eux ne quittait le palais archiépiscopal sans être secouru, consolé. Les pauvres honteux, les veuves, les orphelins étaient assistés, les uns en secret, les autres ouvertement et avec une sollicitude toujours nouvelle. Le cardinal se plaisait à secourir lui-même les plus nécessiteux. Ainsi, il avait l'habitude de porter sous sa robe une ample bourse dans laquelle il puisait incessamment.

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

Cette sollicitude pour les pauvres, qu'il regardait, disait-il, comme ses parents les plus proches, ne se démentit point un seul jour durant le long épiscopat du saint archevêque; elle lui survécut même, puisqu'il légua par son testament tous les biens qui lui appartenaient en propre au grand hôpital; digne et vertueux exemple qui fut imité par plusieurs pieux prélats, parmi lesquels on cite le cardinal Cusani et Gaspard Visconti, le successeur immédiat de Charles comme archevêque de Milan.

CHAPITRE XVI.

Du *Traité contre les danses et les comédies*.

Quand on lit attentivement les œuvres du cardinal Borromée, on voit avec quel soin il étudia les mœurs de son siècle. Il ne faut pas se dissimuler que la renaissance qui, du reste, a rendu de si grands services aux lettres, fut un mouvement prononcé vers le sensualisme, et, en quelque sorte, la réhabilitation du naturalisme païen. La renaissance ressuscita le théâtre antique avec toute sa licence de langage et d'images, comme on peut s'en convaincre en parcourant quelques-unes des comédies de Machiavel, où revivent toutes ces fantaisies qui pouvaient amuser l'esprit païen, mais qui n'étaient pas sans danger pour le cœur et l'âme d'un chrétien. La renaissance vint encore rappeler et populariser ces danses profanes dont la Grèce s'était montrée si amoureuse, mais qui, aux yeux d'un moraliste élevé à l'école du Christ, devaient être sévèrement bannies d'une société d'enfants de Dieu régénérés, telle que Charles, dans son zèle évangélique, voulait l'introduire à Milan. Aussi le voyons-nous partout attaquer la danse et le théâtre comme des amusements frivoles et périlleux pour l'âme. Notre dessein est de donner ici les idées principales que le savant casuiste a laissées sur cette grave matière (1).

(1) *Traité contre les danses et les comédies*, traduit du latin, M.DC.LXIV.

§ Ier.

« *Que les danses ne sont pas mauvaises de leur nature.* »

Il n'y a rien qui nous empêche d'entrer dans le sentiment commun des docteurs et de dire avec eux *que les danses ne sont pas mauvaises de leur nature,* mais qu'elles sont d'elles-mêmes indifférentes. En effet, les témoignages extérieurs de contentement qu'elles provoquent, soit à cause de l'agrément de la musique qui les accompagne, soit à cause des mouvements gracieux du corps, peuvent être bons aussi bien que pernicieux, et nous ne pouvons point douter que quelques personnes pieuses n'en aient usé dans certaines occasions, par un zèle ardent ou par un vif sentiment de piété.

Cela paraît dans l'exemple de David qui dansa devant l'arche en témoignage de son allégresse, ainsi qu'il est rapporté au second livre des Rois (1), dans l'action de la fille de Jephté allant à la rencontre de son père victorieux, et celle de Marie, sœur d'Aaron, chantant et dansant avec les autres femmes israélites à la vue de la toute-puissance de Dieu submergeant Pharaon et son armée dans les flots de la mer Rouge, et affranchissant par cette voie miraculeuse les Hébreux de la captivité.

Mais ces exemples n'ont aucune conformité ni aucun rapport avec ce qui se fait aujourd'hui; car toutes ces danses, dont il est parlé dans l'Ecriture, n'étaient employées que pour honorer et glorifier Dieu, et celles qui se pra-

(1) David ludebat coram Domino in omnibus lignis fabrefactis et cytharis et lyris et tympanis, etc. — David saltabat totis viribus ante Deum. II. Reg., cap. VI; Exod., cap. XV.

tiquent maintenant ne servent qu'au plaisir du corps et à la délectation des sens, et ont le plus souvent des fins manifestement vicieuses. Ce serait donc abuser de ces exemples, qui sont saints et dignes de vénération, de vouloir s'en servir pour excuser les usages de ce siècle corrompu, et de les alléguer pour autoriser « ces pratiques séculières, de peur, comme dit saint Cyprien, qu'il ne semble que nous voulions justifier nos vices par les saintes Ecritures, ce qui serait les profaner d'une manière très-indigne (1). »

§ II.

« Des danses dont il est parlé dans l'Ecriture. »

..... Ces danses viennent ou d'un mouvement de grâce et sont rapportées au culte de Dieu, ou de l'inclination de la nature vers le plaisir. Le Saint-Esprit condamne ces dernières comme des exercices mondains où Dieu est évidemment offensé. « Ne fréquentez point, dit-il, et n'écoutez point la femme frivole, de peur que ses attraits ne causent votre ruine (2). »

C'est sans doute cet Esprit-Saint qui avait éloigné de Sara, fille de Raguel, ces divertissements dangereux qui la portaient à dire, dans l'amertume de son âme, qu'elle ne s'était point mêlée parmi les personnes qui jouaient et qui dansaient (3).

C'est de cette récréation folle et déréglée que parle Job,

(1) Ne vitia nostra de sacris litteris, quod indignissimum est, vindicare videamur. Cyp., lib. *De spect.*

(2) Cum saltatrice ne assiduus sis, nec audias illam; ne forte pereas in efficacià ejus. Eccles., IX.

(3) Nunquam cum ludentibus miscui me, neque cum iis qui cum levitate ambulant. Job, III.

lorsqu'il dit, expliquant la conduite et la manière de vivre des pécheurs : « Ils se réjouissent au son du tambour et des autres instruments, et après cette vaine et courte joie ils se précipitent en un moment dans les enfers (1). »

Enfin cette danse sensuelle est expliquée dans la prophétie d'Isaïe « par les démarches mesurées des filles de Sion, qui attiraient la malédiction de Dieu sur elles. » Car ces femmes juives étaient fort adonnées à la danse, comme rapporte saint Basile sur ces paroles du prophète : « On voit encore maintenant, dit-il, que les femmes juives font de la danse leur principal divertissement. »

Saint Augustin dit aussi : « Que les femmes juives feraient beaucoup mieux de s'occuper au sacrifice le jour du sabbat que de le passer comme elles le font dans l'exercice de la danse. » On lit la même chose dans la cinquième loi du code Théodosien : « Si quelques chrétiens, dit cette loi, veulent imiter la folie ou l'impiété des Juifs, et suivre l'aveuglement des infidèles et des païens en profanant, comme ces peuples charnels, les jours destinés au culte de Dieu, par des récréations mondaines, qu'ils apprennent que le temps qui est consacré aux prières et à l'oraison n'est point un temps de plaisir et de volupté (2). »

Ces diverses sortes de danses ont été en effet pratiquées par les païens. Et, comme le rapporte Cælius Rodi-

(1) Tenent tympanum et cytharam, et gaudent ad sonitum organi. Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad inferna descendunt. Job, XXI. Plaudebant et ambulabant et pedibus suis composito gradu incedebant. Isaïe, III.

(2) Si qui etiam nunc vel Judæorum impietatis amentiâ, vel stolidæ paganitatis errore atque insaniâ detinentur, aliud esse supplicationum tempus noverint, aliud voluptatum. L. V. C. Th.

ginus, ils ne s'en sont pas seulement servis pour satisfaire leur sensualité, mais encore pour honorer leurs faux dieux dans leur religion vaine et impie; ce qu'ils ont fait par l'instinct du démon qui, dans le dessein de tromper les hommes et les perdre, et par l'ambition qu'il a de se rendre semblable à Dieu, et de se faire adorer, a voulu qu'on employât dans l'exercice de la superstition et de l'idolâtrie tout ce que ceux-ci inspirés du Saint-Esprit ont fait extérieurement pour le culte du vrai Dieu. . . . .

§ VIII.

« Qu'il n'est point permis aux particuliers de se réunir en assemblées pour se livrer aux danses profanes. »

Saint Thomas, saint Antonin, Sylvester et Zabarius ne tolèrent les danses que dans un petit nombre de cas, comme pour célébrer quelque victoire glorieuse, ou pour servir de divertissement aux noces. Ils jugent que, quoique la danse soit de sa nature indifférente, elle est néanmoins mauvaise dans toutes les autres occasions où ces causes ne se rencontrent point. Cette doctrine est empreinte d'une sage prudence et d'une extrême justice; car si on ne met point de bornes à ces divertissements mondains, l'inclination que les hommes ont pour le plaisir, corrompra bientôt leurs mœurs et les exposera au péril de commettre quelque péché mortel. . . . .

§ XI.

« Qu'on ne peut danser sans péché les jours destinés à l'exercice de la piété chrétienne. »

Ceux qui dansent et qui vont au bal et à la comédie

les jours où, suivant les préceptes de l'Eglise, les chrétiens doivent vaquer à la pratique de la pénitence, ou se livrer à des exercices spirituels, ne sauraient être excusés de péché mortel. C'est la doctrine de Roselius, de Sylvester et d'Alexandre de Hales qui n'hésitent point à proclamer que les danses sont encore illicites et criminelles, de l'Avent à l'Epiphanie, et de la Septuagésime jusqu'à Pâques, temps où, suivant la discipline de l'Eglise, les chrétiens doivent s'exercer dans la mortification, suivant l'avis de saint Augustin, qui dit : « Que celui qui veut obtenir la rémission de ses péchés par l'esprit et par les œuvres d'une sincère pénitence, doit fuir les jeux, les bals et les comédies (1). » En effet, comment peut-on accorder ces actions séculières qui flattent les sens et donnent du plaisir à la chair, avec les larmes d'une âme vraiment pénitente qui s'afflige pour rendre honneur à la justice de Dieu, par la haine qu'elle a conçue contre le péché et contre elle-même..... Et le temps qui est spécialement destiné à la dévotion, ne comprend pas seulement les dimanches et les fêtes qui sont d'obligation, parce que, suivant la doctrine commune, nous sommes contraints de les passer aussi saintement que le jour même du dimanche. Il est vrai qu'en ce qui regarde les fêtes, quelques casuistes ont ajouté, par une condescendance excessive, des exceptions très-dangereuses, au moyen desquelles ils accordent aux chrétiens une liberté contraire aux sentiments de l'Eglise et à l'esprit de leur profession ; car Angelus ne condamne pas la danse aux jours de fêtes, pourvu qu'on ne s'y livre point au temps des offices divins et qu'on n'y

(1) Cohibeat se præterea à ludis et à spectaculis sæculi qui perfectam vult consequi gratiam remissionis. — C. I de Pœnitentia et v.

emploie qu'une minime partie du jour ; et Sylvester est descendu dans un relâchement plus étrange, en bornant l'obligation de ne point danser dans ces journées au seul temps de la messe. C'est ce qui a donné fondement aux abus déplorables qu'on voit partout sur ce sujet en ces saints jours.

Ils eussent bien mieux fait de suivre constamment et de soutenir généreusement la doctrine des anciens, appuyée sur la discipline de l'Eglise, et animée de son esprit, et de réprimer par la force de la vérité la licence effrénée des chrétiens relâchés et vicieux, que de leur apprendre une voie large qui favorise leurs convoitises, et qui par conséquent ne peut que les conduire au précipice, par des opinions nouvelles, qui n'ont aucun fondement dans la doctrine de l'Eglise ni dans celle des saints.

Ceux qui dansent au temps destiné par l'Eglise à l'exercice de la mortification pèchent grièvement, parce qu'ils s'opposent directement aux desseins et aux ordres de cette même Eglise, puisqu'ils cherchent leurs plaisirs sensuels (1), lorsqu'elle veut que ses enfants gémissent devant Dieu et entrent dans les afflictions salutaires de la pénitence.

§ XII.

« Du dimanche et des jours de fêtes. »

..... La fin principale pour laquelle les fêtes ont été instituées, c'est, comme l'Ecriture même nous l'enseigne, pour honorer le repos ineffable de Dieu, après l'ouvrage de six jours. « Dieu a fait, est-il dit dans l'Exode, le ciel, la terre, la mer et toutes les autres choses qui y sont con-

(1) Musica in luctu importuna narratio. Eccles., XXII.

tenues, et il s'est reposé le septième jour; c'est pour cela qu'il a ordonné un jour de repos, qu'il l'a béni et qu'il l'a sanctifié (1). »

Outre le dimanche, nous célébrons encore des fêtes en l'honneur des saints, afin que, nous remettant dans l'esprit la vie qu'ils ont menée et les vertus qu'ils ont pratiquées avec tant de perfection, nous concevions des désirs solides de les imiter, et nous nous résolvions à suivre leur exemple.

C'est ce que saint Paul veut dire, lorsqu'il écrit aux Hébreux : « Souvenez-vous de vos prélats qui vous ont annoncé la parole de Dieu; et faisant attention à la consommation de leur sainte vie, tâchez d'imiter l'ardeur de leur foi (2). » Saint Basile dit encore sur ce même sujet : « C'est pour notre avantage et notre utilité que nous faisons avec solennité la mémoire des martyrs; car ils n'ont pas besoin de nos louanges, qui ne répondent jamais à leur mérite; et ils ont une entière félicité et une parfaite gloire en Dieu, dont ils jouissent; mais c'est nous qui avons besoin de nous représenter la conduite qu'ils ont tenue, pour parvenir à l'état qu'ils possèdent, afin de nous rendre dignes, par l'imitation fidèle de leur vie, de participer un jour à leur bonheur (3). » Voilà quelles doivent être les occupations des chrétiens les jours de fêtes.

(1) Sex enim diebus fecit Dominus cœlum et terram et mare et omnia quæ in eis sunt; et requievit in die septimo : idcirco benedixit Dominus diei sabbati et sanctificavit eum. Exo., xx.

(2) Memento te præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei; quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem. Hebr., c. XIII.

(3) Igitur nostri tantum causâ profectus, sat fuerit illorum celebrare memoriam : non enim nostris indigent laudibus ornari, sed nos ipsorum vitæ

Ajoutons toutefois de nouvelles autorités aux précédentes pour éclaircir davantage ce point, qui est si important dans la religion chrétienne. Le pape Nicolas Ier, répondant aux Bulgares, marque distinctement les exercices auxquels doivent se livrer les fidèles dans ces saints jours. « Il faut savoir que l'on s'abstient des œuvres serviles et des occupations mondaines les jours des fêtes, afin que l'on soit dans une plus grande liberté d'aller aux églises, de chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, de s'appliquer à l'oraison, de porter des oblations à l'autel, de prendre part à la commémoraison des saints par le souvenir de leurs vertus, de s'encourager et de s'efforcer de les imiter, d'écouter la parole divine avec attention et avec ferveur, d'exercer la charité envers le prochain et de faire des aumônes (1). »

Il ne faut pas omettre ces paroles excellentes du concile de Fréjus : « Il faut s'abstenir les jours des fêtes de toute sorte de péché, et de toute sorte d'œuvre sensuelle ou terrestre, et ne s'occuper à autre chose en ce saint temps, qu'aux exercices de l'oraison, et à se rendre fidèlement aux assemblées qui se font dans les églises pour les offices, avec une parfaite ferveur d'esprit (2). »

historiâ et commemoratione imitationis gratiâ indigemus. *In Serm. de Gordio mar.*

(1) Sane sciendum est idcirco in diebus festis ab opere mundano cessandum esse, ut liberiùs ad ecclesias ire, psalmis et hymnis et canticis spiritualibus insistere, orationi vacare, oblationes afferre, memorias sanctorum communicare, ad imitationem eorum assurgere, eloquiis divinis intendere, eleemosynas indigentibus mittere valeat christianus. *In resp. ad Bulgaros*, c. XI.

(2) Abstinendum festis diebus ab omni peccato et ab omni opere carnali et terreno et ad nihil aliud vacare debere nisi ad orationem, concurrere ad ecclesiam cum summâ mentis devotione. Conc. Forojuliense, c. XXIII.

Citons également cette déclaration des prélats assemblés dans le concile de Mâcon : « Vous, chrétiens qui ne portez point en vain ce saint nom dont vous êtes honorés, et qui désirez vous en rendre dignes par votre conduite, écoutez avec attention les avertissements que nous vous donnons, sachant que Dieu ne nous a accordé l'autorité que nous avons que pour veiller sur vos âmes, pour vous enseigner ce qui sert à votre salut, et pour vous préserver de toute sorte de mal. Gardez donc le jour du dimanche, qui nous a nouvellement enfantés par la grâce de Jésus-Christ, et qui nous a délivrés de tous nos péchés (1). . . . .
Soyez donc appliqués de corps, aussi bien que d'esprit, aux hymnes et à la louange de Dieu. Que celui de vous qui sera proche de quelque église, s'y rende avec empressement, et que pendant ce jour il purifie son âme par les prières et par les larmes : que vos yeux et vos mains soient étendus vers le Tout-Puissant; parce que le dimanche est le jour qui représente le repos éternel, et de Dieu et des âmes bienheureuses ; c'est ce jour qui, dans la loi et dans les prophètes, a été désigné le septième jour, et qu'on appelait le sabbat. Il est donc juste que nous célébrions tous, avec la même affection et avec la même ardeur, dans une entière unité de cœur et

(1) Omnes christiani qui non incassum hoc nomine fruimini, nostræ admonitioni autem accommodate, scientes quod nostræ est auctoritatis utilitati vestræ prospicere, et à malis operibus coercere, custodite diem dominicam quæ nos denuò peperit et à peccatis omnibus liberavit. . . . . Estote omnes in hymnis et laudibus Dei animo corporeque intenti. Si quis vestrûm proximam habet ecclesiam, properet ad eamdem et ibi dominico die semetipsum precibus lacrymisque : sint oculi manusque vestrûm toto illo die ad Deum expensæ : ipse est enim dies requietionis perpetuæ : ipse nobis per septimæ diei umbram insinuatus noscitur in lege, et prophetis : justum igitur est ut hanc diem unanimiter celebremus, per quam facti sumus quod non fuimus.

d'esprit, ce saint jour par lequel nous sommes devenus ce que nous n'étions pas, c'est-à-dire les enfants de Dieu et les héritiers de la gloire éternelle. . . . .

» Si quelqu'un d'entre vous méprise cette exhortation salutaire, qu'il sache premièrement qu'il sera puni de Dieu pour le mépris qu'il en aura fait, et en second lieu, qu'il attirera sur soi la colère de l'Eglise (1). »

Enfin Alexandre de Hales a jugé que ceux qui dansent les jours de fêtes, violent le précepte qui nous oblige de les sanctifier, et qu'ils pèchent même plus grièvement que s'ils étaient occupés à quelque travail mécanique et à quelque autre œuvre servile, suivant cette parole de saint Grégoire : « C'est une chose plus tolérable de fouir la terre ou de labourer un jour de dimanche que de danser (2). » Ce qui s'accorde parfaitement avec ce passage de saint Augustin, que saint Thomas rapporte : « Un Juif ferait mieux d'aller travailler dans son champ que d'assister à la comédie ; et les femmes juives devraient plutôt filer de la laine le jour du sabbat que de danser, comme elles le font, avec insolence les jours de leurs fêtes (3). »

§ XIII.

« Que les lois civiles défendent de danser et d'aller à la comédie les jours de fêtes. »

Les danses et les comédies sont encore illicites, parce qu'elles sont défendues par les lois. Ainsi la seconde loi

(1) Si quis itaque vestrûm hanc salubrem exhortationem parvipendiderit, aut contemptui tradiderit, sciat se pro qualitatis merito principaliter à Deo puniri et deinceps sacerdotali quoque iræ implacibiliter subjacere. *Concil. matisc.*, lib. IV, de ejus vitâ, c. XVIII.

(2) Melius esse die Dominico fodere, aut arare, quam choreas ducere.

(3) Melius faceret Judæus in agro aliquid utile, quam si in theatro sedi-

du code Théodosien, touchant les spectacles, qui est attribuée aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, dit : « Nous vous avertissons avant toutes choses, que personne ne transgresse la loi que nous avons donnée il y a longtemps, en détournant le peuple de la piété par des divertissements profanes, et en causant, par ce moyen, de la confusion et du désordre dans nos solennités (1). »

La cinquième loi est plus explicite encore : « C'est une chose entièrement nécessaire et toute dans l'ordre de Dieu, que tous les chrétiens et tous les fidèles assistent au culte divin et aux exercices de piété, avec un renoncement absolu de tous les plaisirs du cirque et du théâtre, dans toutes les villes du monde, le jour du dimanche qui commence la seconde semaine et qui attire les bénédictions de Dieu sur toutes les œuvres qu'on y fait; et durant le temps de l'Avent, des fêtes de Noël et de l'Epiphanie, aux fêtes de Pâques et pendant tout le temps pascal, c'est-à-dire jusqu'à la Pentecôte, dans lequel ceux qui ont été baptisés portent publiquement les signes de la lumière divine dont ils ont été éclairés et remplis au saint baptême, par la blancheur de leurs habits (2)..... »

Une loi des empereurs Valentinien, Théodose et Arcade défend toutes sortes de spectacles pendant la quinzaine

tiosus existeret, et melius fœminæ coram die sabbathi lanam facerent, quam quod totâ die in neomeniis suis impudicè saltarent. S. *Thomas*, 122, *a.* 3 *ex Augustino.*

(1) Illud etiam præmonemus, ne quis in legem nostram, quam dudum tulimus, committat : nullum solis die populo spectaculum præbeat, nec divinam venerationem confectâ solemnitate confundat. *C. Theod.*, lib. XV, tit. V.

(2) Dominicâ qui septimanæ primus est dies et, Natalis atque Epiphaniorum Christi, Paschæ etiam et Quinquagesimæ diebus, quum diu cœlestis luminis lanam imitantia novam sancti Baptismatis, lucem vestimenta testantur. . . . — *Idem.*

de Pâques, le jour de Noël, celui de l'Epiphanie et les fêtes des Apôtres, « ainsi que les jours qui étaient nommés les *jours du soleil,* et que les chrétiens appellent plus justement les *jours du Seigneur* ou les *dimanches,* que l'on doit célébrer et solenniser avec une pareille dévotion et révérence (1). »

Terminons ces exemples en rappelant quelques-unes des principales dispositions de la loi des empereurs Léon et Antemius. « Nous ne voulons point, disent-ils, que les jours des fêtes, qui sont dédiés au culte et à l'adoration de la souveraine majesté de Dieu, soient employés à aucune sorte d'exercice qui serve à la volupté et à donner du plaisir, ni qu'ils soient profanés par aucune exaction ou même par aucun acte de justice; et nous ordonnons que l'on conserve un respect si profond pour le jour du dimanche, qu'on s'abstienne de ces mêmes actions, quoique justes et nécessaires en d'autres temps. . . . .

» Mais quoique nous défendions toutes ces œuvres serviles par la considération de ces jours qui sont si saints et si pleins de religion, et qui doivent être célébrés dans le repos de l'esprit, nous ne souffrirons point néanmoins qu'aucun s'adonne à la recherche des plaisirs terrestres et des voluptés sensuelles. Qu'on ne prétende donc point d'employer aucune partie de ces jours si dignes d'honneur, soit à la comédie, soit au combat du cirque, soit à celui des bêtes dans l'amphithéâtre. *Que si le jour de notre naissance se rencontre au jour de quelqu'une*

(1) Sacros quoque Paschæ dies qui septeno numero, vel præcedunt vel sequuntur dies, etiam Natalis atque Epiphaniorum Christi, et quo tempore commemoratio apostolicæ passionis totius christianitatis magistræ à cunctis jure celebratur; in quibus etiam, prædictis sanctissimis.... *E. C. de Feriis.*

de ces fêtes, nous entendons que la réjouissance publique qu'on fait à notre considération, soit différée à quelque autre jour, et nous désirons avec tant d'ardeur que cette ordonnance soit observée, *que nous voulons que celui qui la transgressera, ou en assistant aux spectacles un jour de fête, ou en faisant quelque acte de justice, sous prétexte des affaires publiques ou particulières, en soit puni par la dégradation et par la confiscation de tous ses biens* (1). »

(1) Dies festos Majestati Altissimæ dedicatos nullis volumus voluptatibus occupari nec ullis exactionum vexationibus prophanari. Dominicum itaque diem ita semper honorabile decernimus et venerandum, ut à cunctis exactionibus.... *Et infra:* Nec hujus tamen religionem diei otio, relaxantes, obscœnis quoque patimur voluptatibus detineri, nihil eodem die sibi vindicet scena theatralis, aut circense certamen, aut ferarum lachrymosa spectacula. Et si in nostrum ortum aut natalem celebranda solemnitas inciderit, differatur. Amissionem militiæ proscriptionemque patrimonii sustinebit, si quis unquam hoc die festo spectaculis interesse, vel cujuscumque judicis apparitor, prætextu negotii publici, vel privati, quæ hac lege statuta sunt, crediderit temeranda.

CHAPITRE XVII.

Du *Traité contre les danses et les comédies*.

(Suite.)

Aux lois et aux constitutions chrétiennes joignons les ordonnances de l'Eglise, qui ne défendent pas avec moins de rigueur ces usages sensuels et profanes. « Que celui-là soit excommunié et retranché de la participation aux saints mystères, dit le concile de Carthage, qui, au lieu de se trouver aux assemblées des fidèles dans l'Eglise, emploie mal le temps qui est consacré au culte, et assiste aux spectacles les jours de fêtes (1); » et le concile de Tolède ajoute : « Il faut exterminer cette coutume pernicieuse et contraire à la religion, par laquelle les peuples déshonorent les solennités des saints ; car au lieu de se rendre avec fidélité et avec ferveur aux divins offices, ils s'occupent à danser et à dire des chansons profanes et indécentes, et ils ne se causent pas seulement du dommage à eux-mêmes, en souillant la pureté de leur conscience par les péchés qu'ils commettent, mais ils troublent les autres dans leurs dévotions (2). »

(1) Qui die solemni, prætermisso Ecclesiæ conventu, ad spectacula vadit, excommunicetur. *Concil. Carthag. IV, n. CXXXVIII.*

(2) Exterminanda omnino est irreligiosa consuetudo quam vulgus per

Il faut donc que tous ceux qui sont constitués en dignités et en charges travaillent de toute leur force à détruire entièrement un abus si insupportable, et la puissance séculière doit se joindre au pouvoir ecclésiastique pour annéantir une pratique qui est si opposée à l'esprit du christianisme et de la vraie piété.

Mais il est nécessaire de combattre ici la manière d'interpréter ces canons, et les opinions relâchées des casuistes qui en ont voulu altérer le véritable sens par des interprétations dangereuses. Car de ce que les canons, en interdisant la danse et toute sorte de spectacles les jours de fêtes, font mention du temps des divins offices, quelques-uns ont pris occasion de dire que cette prohibition de la danse et des autres divertissements mondains, n'a été faite qu'en considération des offices divins, et ainsi, qu'il est permis aux fidèles de danser en tout autre temps que celui des offices; et c'est le sentiment d'Angelus. Mais Sylvester ouvre encore davantage la porte au relâchement de la discipline ecclésiastique, en donnant plus d'étendue à la liberté qu'envient ceux qui ne recherchent que le plaisir. Il condamne même la manière de voir d'Angelus, qu'il regarde comme une opinion d'une excessive sévérité. Pour moi, je suis bien éloigné de ce jugement; je ne crois point qu'Angelus ait été excessivement sévère, mais j'affirme qu'il a fait tort à la vérité et qu'il a été très-hardi de vouloir limiter ainsi par son interprétation particulière l'obligation que tous les canons imposent sans restriction aux fidèles. Sans doute que ces auteurs ont

sanctorum solemnitates agere consuevit. Populi qui debent officia divina attendere, saltationibus et turpibus invigilant cantibus, non solùm sibi nocentes, sed et religiosorum officiis perstrepentes. *Concil. Toletan.*

eu plus d'égard dans cette occasion aux usages de leur temps qu'à la vérité et à l'esprit de l'Eglise.

Je dis donc que ces canons n'ont parlé que des divins offices, parce que les saints conciles n'ont pas jugé qu'on pût, dans un même jour, vaquer aux offices divins et s'adonner aux divertissements du monde. En effet, ne voit-on pas dans la lecture des Pères, que les messes solennelles, les lectures saintes, la psalmodie, les exhortations et les sermons obligeaient les chrétiens d'être continuellement dans les lieux saints. C'est ce que nous font comprendre ces admirables paroles que nous avons rapportées plus haut : « Que vos yeux et vos mains soient sans cesse pendant tout le jour élevées vers Dieu (1). »

Il est impossible que cette occupation continuelle aux choses de Dieu pendant les jours de fêtes ne se trouve pas dans tous les lieux où l'on travaille sérieusement à rétablir le culte divin; car les heures canoniales, la solennité des messes, la doctrine chrétienne commandée par le concile de Trente, et les sermons, remplissent toute la journée. Et quand bien même les offices divins et les exercices pour lesquels les fidèles s'assemblent ne rempliraient point entièrement le temps, les constitutions de l'Eglise ne permettraient point néanmoins qu'on l'employât au jeu et à la danse, parce que la raison principale et fondamentale pour laquelle on doit retrancher ces divertissements, subsiste toujours : c'est l'obligation de sanctifier les fêtes établies dans la loi de Dieu même. . . . .
Et il n'est point de défense qui ne soit fondée sur cette raison importante, puisque la cessation même des œuvres

(1) Can. Matisc. Conc..

extérieures et serviles n'est ordonnée que pour cela ; ce que le pape Nicolas a déclaré dans l'endroit que nous avons cité déjà. « Il faut s'abstenir, dit ce souverain pontife, les jours de fêtes, de toutes les affaires séculières, afin que l'âme chrétienne puisse plus librement et entièrement les passer dans l'église, et s'entretenir avec Dieu par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. » Il est donc évident, par l'autorité de ce pape et par plusieurs autres que nous avons rapportées, que le fondement général de toutes les prohibitions qui regardent la solennité des fêtes, est l'obligation de les sanctifier qui nous est imposée dans l'Ecriture sainte, et par le commandement de Dieu même.

Ce qui est encore invinciblement confirmé par les lois des empereurs que nous avons également citées. Puisque ces princes ont si absolument défendu toute sorte de jeux, de divertissements séculiers et de plaisirs sensuels, afin que le peuple fidèle sanctifiât les fêtes et pût vaquer, sans préoccupations mondaines, aux choses de Dieu, ce serait faire injure à l'autorité sacerdotale et à la puissance ecclésiastique de penser que de saints évêques eussent été moins exacts qu'eux dans leurs ordonnances sur ce sujet, puisque nous voyons que ces prélats ne parlent jamais dans leurs écrits des jeux et des spectacles qu'avec horreur et avec exécration. . . . .

Il résulte donc de toutes ces preuves, que les spectacles, les jeux et les danses sont illicites au moins en ces saints jours, et que l'opinion de ceux qui restreignent la prohibition de ces choses au temps des divins offices, doit être rejetée comme une invention de l'esprit humain..... D'où il s'ensuit que celui-là pèche mortellement, qui en ces jours de fêtes emploie injustement le temps en cette

sorte d'exercices, si ce n'est que l'ignorance et le sentiment relâché de ceux qui lui donnent conseil et le conduisent, puissent diminuer sa faute : ce que Dieu n'a jamais promis...

§ XVI.

« *Des périls auxquels on s'expose en allant au bal.* »

..... On ne peut se mettre dans le danger de pécher sans faire tort à sa conscience, et on est indispensablement obligé de fuir toutes les occasions qui peuvent porter au mal. C'est la doctrine de l'Evangile et la parole du Fils de Dieu même : « Si ton œil te scandalise, dit-il, arrache-le, et jette-le bien loin de toi (1). » Ajoutez encore à cela ce que Notre-Seigneur dit encore lui-même : « Que celui-là est adultère dans son cœur, c'est-à-dire est coupable devant Dieu du crime de l'adultère, qui jetant les yeux sur une femme conçoit de mauvais désirs contre sa pureté (2). »

Ces principes étant établis, considérons ce qui se passe dans les bals entre les hommes et les femmes. Ils y sont assis et s'y regardent réciproquement. Les yeux, qui ne sont animés que par la curiosité, ne trouvent que trop d'attraits malins pour éveiller les sentiments de la chair. D'ailleurs la musique émeut et attendrit. On s'entretient familièrement; on s'y touche, au moins pour danser. Les femmes et les filles y sont parées, et il n'y a point d'inventions qu'elles n'emploient pour paraître belles et se rendre agréables. Enfin on s'assemble pour ces divertissements

(1) Si oculus tuus scandalizat te, erue eum, et projice abs te.

(2) Qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo.

après le repas, et les mouvements du corps, qui est déjà échauffé, excitent encore à la chaleur et disposent aux passions les plus dangereuses. N'avons-nous donc pas sujet de dire qu'on ne saurait se trouver dans les assemblées avec sûreté de conscience, et que le danger d'offenser Dieu y est évident, non-seulement pour ceux qui mènent une vie libre et dissipée, mais encore pour les plus chastes et les plus réservés.

Lorsque nous étions encore jeune et dans les études, nous contraignîmes une fois un philosophe fort modeste et d'un jugement solide, d'aller au bal avec nous. Après qu'il eut remarqué toutes les circonstances de cette réunion, il fut saisi d'étonnement et nous dit que « c'était une invention du diable pour perdre les âmes et corrompre les mœurs des fidèles. »

Mais établissons la vérité de nos assertions par des preuves incontestables. Ecoutons le Saint-Esprit qui nous apprend, dans l'Ecriture, le péril qu'il y a, non-seulement de s'entretenir avec les personnes de différent sexe, mais encore de les regarder, et le soin exact que nous devons prendre d'en détourner nos yeux. « Ne regardez point aucune fille, de peur que sa beauté ne soit une occasion de ruine pour votre âme. Ne jetez point vos yeux sur une femme parée et ne les arrêtez point sur sa beauté, parce que les attraits des femmes en ont perdu plusieurs, et la concupiscence s'allume comme un feu par les regards qu'on jette sur elle (1). »

L'exemple de David est également terrible et capable de faire trembler les âmes les plus pures, les plus mor-

(1) Virginem ne ascipias, ne forte scandalizeris in decore ejus. Averte faciem tuam à muliere comptâ, et ne circumspicias speciem alienam. Propter speciem mulieris multi perierunt, et ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit. Ecclesiast., IX.

tifiées et les plus saintes. On y peut bien remarquer la vérité de cette ancienne sentence, que le regard produit l'amour. Car ce prince, si plein de Dieu, et qui, par le témoignage de Dieu même, était selon son cœur, pour avoir jeté et arrêté ses yeux sur Betsabée, se rendit coupable de deux crimes horribles, d'un adultère et d'un homicide. L'exemple de Sichem est encore plus épouvantable. Ayant vu la beauté de Dina, il en devint passionné, et attira par ce crime des maux innombrables sur son pays et sur son peuple.

C'est pour cela que David, qui avait appris à se défier de soi-même et à vivre dans une continuelle confusion et une perpétuelle douleur, disait à Dieu dans un de ses psaumes : « Seigneur, prenez soin de mes yeux et empêchez-les de voir la vanité (1) ; » c'est-à-dire la beauté et les vains attraits des créatures. Et Job, éclairé de la lumière de Dieu, quoiqu'il fût un homme très-parfait, nous apprend néanmoins qu'il avait fait un pacte avec ses yeux pour ne point regarder aucune fille, de peur que son imagination et son esprit n'en fussent occupés (2).

Ajoutez à ces sentiments si pleins de vérité ces paroles de saint Augustin : « Qu'il ne faut point regarder ce qu'il n'est point permis de désirer (3). »

Et si vous voulez savoir ce que la raison naturelle a découvert aux païens mêmes sur ce sujet, rappelez-vous ces paroles de Périclès à Sophocle : « Il ne suffit pas que les mains d'un préteur soient chastes, il faut que ses

(1) Averte oculos meos, ne videant vanitatem. Ps. 118.

(2) Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. Job, XXXI.

(3) Non licet aspicere, quod non licet desiderare.

yeux le soient aussi (1). » Ce qu'on doit appliquer nécessairement à tous les hommes, puisque tous les hommes sont dans l'obligation de pratiquer la vertu de la chasteté. Qu'on ne nous accuse donc point d'être trop sévère, si, dans un siècle si corrompu, et en présence des bals et des danses de ce temps, nous n'osons point excuser de péché ceux qui les fréquentent, puisque Alexandre de Hales, écrivain recommandable et par sa doctrine et par sa piété, se défend d'exempter de la même faute, c'est-à-dire du péché mortel, ceux qui n'étant venus qu'accidentellement ou comme contraints dans de pareilles assemblées, s'y arrêtent au lieu de se retirer et de s'éloigner en toute hâte de ces dangereux et pernicieux passe-temps. Pour moi, je ne me suis pas arrêté à ma propre lumière, j'ai consulté sur ce sujet des personnes très-prudentes et très-expérimentées, qui ont été du même avis touchant les périls que je viens de décrire. . . . .

Mais ceux qui vont au bal et qui fréquentent la danse ne sont pas les seuls coupables. Les hautbois, les violons, les joueurs de tambour et toutes les personnes qui prêtent les mains à ces réunions illicites, pèchent gravement, parce qu'elles contribuent au mal que les autres font.......

Et que dirons-nous de ceux qui ne vont au bal que pour contenter les désirs déréglés de leur cœur, pour y rencontrer les personnes à l'égard desquelles ils éprouvent de l'attachement, pour s'entretenir en liberté avec elles de leurs passions criminelles.

Quel jugement porterons-nous enfin de ceux qui donnent ces bals et ne rassemblent cette foule d'oisifs et de

(1) Decet prætorem non solum manus, sed etiam oculos habere innocentes.

libertins que pour favoriser les désirs détestables des grands, et qui, par un dessein honteux et abominable, s'efforcent de leur offrir l'occasion de dresser des embûches à la pudicité des femmes et des filles, et de tendre des piéges à leur simplicité et à leur fragilité naturelle. Ce sont des choses horribles à dire et à penser. Ne nous étendons point davantage sur cet abus déplorable qui n'est que trop commun et qui fait gémir toutes les bonnes âmes. . . . .

§ XVII.

« *Que les danses sont condamnées dans l'Ecriture et par les Pères.* »

Jusqu'ici nous avons démontré quels sont les maux qui accompagnent la danse, suivant le sentiment des docteurs. Examinons maintenant ce que l'Ecriture sainte et les Pères enseignent sur ce grave sujet; commençons par ce passage de l'Ecclésiastique : « Ne fréquentez jamais une femme ou une fille qui aime la danse, et n'ayez nulle communication avec elle, de peur que ses attraits ne soient une occasion de ruine pour votre âme (1). »

Ces paroles peuvent être appliquées à toutes les personnes qui sont enclines à ce divertissement dangereux. C'est donc une imprudence très-grande de contracter quelque amitié, ou d'avoir quelque familiarité avec elles. Sara, fille de Raguel, fut fidèle à fuir ces occasions de scandale, parce qu'elle était éclairée par la lumière céleste. Voici ce qu'elle dit de soi-même, conversant avec Dieu dans la simplicité de son cœur : « Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais eu d'inclination pour aucun homme, et que j'ai

(1) Cum saltatrice ne assiduus sis, nec audias illam ne fortè ponas in efficacià ejus. Cap. IX.

conservé mon âme pure de toute sorte de convoitises; que je ne me suis jamais mêlée parmi les personnes qui se sont adonnées au jou, et que je me suis tenue séparée de celles qui aimaient la danse (1). »

La danse, selon Job, cet homme si droit et si pourvu de la grâce divine, n'est pas une des moindres parties du déréglement des pécheurs : « Que leurs enfants s'assemblent, et que dans les assemblées ils jouent, et ils se réjouissent au son du tambour et des autres instruments; mais qu'enfin, ayant passé leur vie dans le plaisir, ils descendent en enfer (2). »

Ajoutons encore ce passage d'Isaïe : « Parce que les filles de Sion se sont laissé emporter à la vanité, et qu'elles ont marché avec faste et avec cadence, le Seigneur les rendra chauves et les couvrira de confusion (3). »

Saint Basile, expliquant cet endroit du prophète qu'il interprète contre la danse, ajoute : « On voit encore aujourd'hui que les femmes juives dansent très-fréquemment sans craindre les menaces d'Isaïe; mais ce prophète, dit-il, ne condamne pas moins par ces paroles la conduite de beaucoup de filles de l'Eglise (4); » c'est-à-dire, de femmes

(1) Tu scis, Domine, quia nunquam concupivi virum et mundam servavi animam meam ab omni concupiscentiâ : nunquam cum ludentibus miscui me, neque cum iis qui in levitate ambulant. Tobiæ, III.

(2) Egrediuntur quasi greges parvuli eorum, exultant lusibus, tenent tympanum et cytharam, et gaudent ad sonitum organi. Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad inferna descendunt. Job, XXI.

(3) Pro eo quod elevatæ sunt filiæ Sion et ambulaverunt extento collo et nutibus oculorum ibant et plaudebant et pedibus suis composito gradu incedebant, decalvabit Dominus. Isa., c. III.

(4) Quin et in hodiernum diem identidem videre licet Judæas suis quasque pedibus ludentes, ne tantilli quidem reveritas sententiam Prophetæ. *Basilius*.

et de filles chrétiennes qui, par une indiscrète et fausse joie, qu'elles appellent spirituelle, dansent aussi d'une manière honteuse les jours de fêtes et dans le temps même qu'elles viennent dans les églises pour entendre la parole de Dieu.

Ecoutons saint Augustin dans un de ses sermons : « Avertissez incessamment vos voisins et vos proches, dit ce saint docteur, de s'appliquer toujours aux bonnes œuvres, et de ne s'entretenir que de discours honnêtes et chrétiens dans leurs conversations, de peur qu'en parlant mal de leur prochain, et en dansant les jours des fêtes des saints, ou en chantant des chansons impudiques ou indécentes, ils ne blessent leur conscience par ces déréglements. Ces personnes malheureuses, ajoute-t-il, qui n'ont pas honte de danser, même devant les églises, qui sont dédiées à la mémoire des saints, quoiqu'elles soient venues à l'église comme fidèles et comme faisant profession de christianisme, s'en retournent néanmoins chez elles avec l'esprit et avec les vices des païens, parce que cette coutume de danser n'est qu'un reste du paganisme (1). »

Tous les Pères de l'Eglise condamnent généralement, dans plusieurs endroits de leurs ouvrages, les spectacles, comme contraires à l'esprit de l'Evangile et à la discipline chrétienne. Ce serait donc combattre la raison et l'esprit de

(1) Vicinos et proximos vestros jugiter admonete ut semper quod bonum est et honestum loqui studeant : ne fine detrahendo, malum loquendo, et in sanctis festivitatibus choreas ducendo, cantica luxuriosa et turpia proferendo, de linguâ suâ, unde debuerant Deum laudare, inde sibi vulnera videantur infligere. Isti enim infelices et miseri homines qui ballationes et saltationes ante basilicas ipsas sanctorum exercere nec metuunt nec erubescunt, et si christiani ad ecclesiam veniunt, pagani de Ecclesia revertuntur; quia ista consuetudo ballandi de paganorum observatione remansit. *Serm.* 215.

ces écrivains apostoliques que d'hésiter à les comprendre dans cette condamnation générale. En effet, la danse n'est pas moins un divertissement sensuel pratiqué par les païens, que les autres actions que les saints blâment avec tant de force. Et si quelques-uns d'entre eux n'en ont pas parlé explicitement, ce n'est pas qu'ils l'estimassent innocente, mais parce que le peuple du pays dans lequel ils vivaient, n'y était pas adonné comme il l'est dans le nôtre aujourd'hui.

Tertullien a fait un livre tout entier contre les spectacles, où il les rejette tous avec horreur, comme des extravagances et des inventions diaboliques (1).

Saint Cyprien, dans ses lettres et dans le livre qu'il a composé sur ce sujet (2), déplore la misère, l'aveuglement et la folie des chrétiens, qui leur fait aimer les inventions du démon et qui les porte à imiter les mœurs impures des gentils et des idolâtres. Mais ce qu'il juge encore plus intolérable, c'est qu'ils veulent justifier leur conduite déréglée par l'exemple de David, qui dansa devant l'arche, comme si l'on pouvait comparer cette sainte action à des divertissements mondains et voluptueux.

Dans toutes ses homélies, saint Chrysostome s'élève avec force contre ces perversités du siècle, les appelant quelquefois la peste des villes, et quelquefois la fontaine de tous les maux. Il ajoute que ce sont « des écoles d'incontinence, des boutiques de luxure et d'impureté, et des fournaises de Babylone. »

Saint Epiphane, à la fin de son livre contre les hérétiques, le sixième concile (3), et quelques-uns des suivants, défen-

(1) Apolog., c. v et xxx.
(2) Livre II *De spectaculis* et in epist. II, lib. II.
(3) Can. 51.

dent aux chrétiens ces pratiques criminelles. Salvian, évêque de Marseille, les blâme avec une mâle éloquence. « Le diable, dit ce grand prélat, est dans les pompes et dans les spectacles, et ainsi, lorsqu'après le baptême nous retournons aux spectacles, nous abandonnons la foi de Jésus-Christ que nous avions embrassée. C'est par cette lâcheté que nous détruisons tous les mystères du symbole, ou au moins que tout ce qui est contenu dans la profondeur de notre croyance est ébranlé, parce que les conséquences nécessaires ne sauraient subsister, lorsqu'on ne s'arrête pas inviolablement aux principes qui les doivent appuyer et soutenir. » Ce sont les expressions de cet auteur célèbre (1), qui dit beaucoup d'excellentes choses contre les spectacles et contre toute sorte de jeux et de divertissements mondains; toutes choses opposées à l'honnêteté et à la vertu et inventées par le démon pour perdre les âmes.

Les anciens ne parlent pas moins puissamment sur ce sujet, comme on peut le voir dans les livres d'Arnobe contre les gentils (2). Dans ceux qu'il a écrits touchant les institutions divines, Lactance s'exprime ainsi : « Il faut éviter toute sorte de spectacles, non-seulement de peur que nos cœurs, qui doivent être purs et paisibles, ne soient corrompus ou troublés par quelque affection vicieuse, mais encore de peur que nous ne nous attachions au plaisir, et qu'ainsi nous ne soyons éloignés de Dieu et des bonnes œuvres (3).

(1) Diabolus est in spectaculis et pompis suis, et per hoc, cùm redimus ad spectaculum, relinquimus fidem Christi. Hoc itaque modo omnia symboli sacramenta solvuntur, et totum quod in symbolo sequitur, labefactatur, et nutat : nihil enim sequens stat, si principale non steterit. *De provident.*, liv. II.

(2) Arnob., *Advers. gentes.*

(3) Vitanda spectacula omnia non solum, ne quid vitiorum pectoribus

Alexandre de Hales traite les danses comme un divertissement qui est mauvais, et qui n'est propre qu'à émouvoir la sensualité et les convoitises et à causer des sentiments d'impureté.

Jean Gerson, dans un de ses sermons contre la luxure, dit « qu'il est très-malaisé, à cause de la fragilité des hommes, qu'on danse sans commettre beaucoup de péchés (1). »

Saint Bernardin de Sienne, très-illustre par sa sainteté et par sa doctrine, partage l'opinion des casuistes les plus sévères. « C'est une chose exécrable de danser les jours de fêtes, dit-il, puisque dans ces scandaleux exercices les âmes de ceux qui y assistent tombent dans les piéges du démon et contractent beaucoup de taches par la vue, par l'ouïe, par l'attouchement (2). » Il ajoute : « Malheur à ceux qui contribuent à ces maux par le son de leurs instruments; car ils rendront compte devant le souverain juge de tous les péchés auxquels ils ont donné occasion (3). . . . . »

Pierre de la Palu rappelle que saint Barnabé a donné sa malédiction aux hommes qui jouent et qui se mêlent dans leurs divertissements avec les femmes (4).

Il importe d'insérer encore ici ces paroles du *Caté-*

insideat, quæ sedata et pacifica esse debent; sed ne cujus nos voluptatis consuetudo detineat, et à Deo atque à bonis operibus avertat. Lactant., lib. VI, c. XX : *Divinæ Instit.*

(1) Gerson in part. IV serm. Dominicæ tertiæ advent.

(2) Execrabile festis diebus vacare choreis ubi visu, auditu, gustu, tactu mentes adstantium illaqueantur et contaminantur. Bernardinus, serm. X, *De observant. sabbathi.*

(3) Væ iis qui sunt in causâ efficaci tantorum malorum per suos lascivos sonos; reddent de omnibus malis, quæ occasione pulsationis contingunt, apud justum judicem rationem. *Idem.*

(4) Cùm viros cum mulieribus ludentes maledixerit Barnabas.

chisme catholique de Conrad Aingius : « La danse mondaine se doit ainsi définir. Elle est un cercle dont le centre est le diable et duquel ses anges, qui l'entourent, font la circonférence, et c'est pour cela qu'elle ne se fait jamais sans péché, et qu'une personne quelque pure et quelque sainte qu'elle puisse être ne saurait assister à ces impudiques jeux sans qu'elle n'en sorte chargée de quelque péché mortel (1).

Mais, à l'exemple de ces intelligences éclairées par la grâce, et animées de l'esprit de Jésus-Christ, qui ont blâmé la danse, ne voyons-nous pas des hommes sages selon le monde blâmer également ces plaisirs pernicieux par la seule lumière de la prudence et de la raison. Ainsi Cicéron a dit : Que personne en dansant n'est modéré et retenu (2).

Aussi toutes les âmes qui ont quelque crainte du Seigneur et quelque sentiment solide de piété, ne sauraient assez ardemment souhaiter que cette pernicieuse coutume soit détruite et anéantie. Car aux maux dont nous avons parlé nous pourrions en ajouter une quantité d'autres qu'elle entraîne à sa suite, surtout dans les cités; mais ces calamités sont si étranges que les oreilles chastes et pieuses ne sauraient les ouïr. Hélas! est-il possible qu'on tolère dans l'Eglise de Dieu un libertinage si horrible et que l'on voie des écoles publiques de lubricité, et des assemblées, où se font des trafics infâmes, où se concluent des pactes abominables, des attachements illicites, des adultères, les jours mêmes où, suivant les intentions de l'Eglise, nous devrions

(1) Chorea mundana habet hanc definitionem, quod est circulus cujus centrum est diabolus, et cujus circumferentia angeli ejus circumstantes, et ideo rarò vel nunquam sine peccato fit. Lib. IV, c. XII.

(2) Neminem saltare sobrium.

pleurer nos péchés et implorer notre pardon de la miséricorde divine. . . . .

§ XIX.

« Si un évêque peut défendre les danses les jours de fêtes ou même en quelque temps que ce soit ? »

Il est nécessaire d'expliquer ces deux questions importantes qui regardent l'autorité des évêques touchant la probibition des danses. Les évêques ont-ils le droit de défendre, sous des peines ecclésiastiques, qu'on ne danse point pendant les jours de fêtes? Peuvent-ils étendre cette défense à tous les autres temps de l'année?

Il est évident qu'ils ont le pouvoir d'interdire ces divertissements déréglés les dimanches, les fêtes et pendant le temps destiné à l'exercice de la pénitence et de la prière, parce que, comme nous l'avons prouvé, les danses sont défendues par les canons et par les lois. Et comme l'autorité et la puissance spirituelle ne peuvent jamais être plus légitimement employées que pour protéger et faire observer le droit commun, les évêques peuvent interdire, sous peine d'excommunication ou sous toute autre peine que ce soit, les bals et les spectacles aux jours et aux temps que nous avons indiqués (1).

Il faut ajouter que la considération de la sainteté du temps qui est consacré au culte de Dieu et à la pénitence, que les évêques voient indignement occupé par ces pratiques dangereuses et par ces actions païennes, les

(1) *Excmplum affertur ex C. Animarum. de Sepult. in 6. tradit glossa in Clement. Ne Romani de electis. §. 1. in Verbo tolli. Abbas in C. Innotuit. n. 2. de eo qui sust. ordi. suscep. DD. in d. Clement. ad gloss.*

obligent d'user de leur pouvoir et d'empêcher par les voies canoniques cette horrible profanation.

On ne peut également douter qu'un évêque ne puisse défendre la danse absolument et en tout temps, parce que la puissance épiscopale n'est pas tellement bornée par le droit commun, en ce qui regarde les mœurs, qu'elle ne doive s'étendre au delà des lois canoniques, et ajouter de nouvelles ordonnances pour ôter et détruire le péché, et pour conserver et augmenter la piété chrétienne (1). Si un évêque veut remplir son ministère, répondre au rang qu'il tient dans l'Eglise, et s'acquitter saintement de sa charge, il est dans l'obligation d'user fréquemment, dans ces occasions, de la puissance que Dieu lui a départie. Les canonistes ne s'en tiennent point là, et soutiennent (2) que la coutume qui serait contraire à ce droit, serait un abus et un déréglement manifeste, parce qu'elle ne servirait qu'à encourager le péché et à donner aux personnes vicieuses la liberté qu'elles désirent, suivant la dépravation de leur cœur, pour continuer impunément leurs scandaleux désordres.

Le pape Innocent déclare qu'un évêque peut prononcer une sentence d'excommunication contre un crime notoire (3). Les jurisconsultes expliquent cette vérité par des exemples. Selon eux, un évêque peut excommunier un marchand qui mêle de la farine de fèves parmi la cire qu'il vend. Ils rapportent également un chapitre du droit (4) qui montre que les ravisseurs sont excommuniés par les ordinaires des lieux où ils commettent leurs larcins; d'où ils

(1) *C. Novit. de Jud. C. 1 de emp. et vend. eum gloss. 2 et Hostien.*
(2) *Host. cit.*
(3) *In C. fui interrogatus de emptio. Abbas eodem loco.*
(4) *Cap. de raptoribus.*

concluent que les évêques sont en possession d'ordonner généralement tout ce qui leur semble nécessaire au bon gouvernement de leurs peuples touchant les mœurs, c'est-à-dire pour les affermir dans la vertu et éloigner d'eux les embûches du démon.

Ils doivent donc défendre la danse en tout temps, parce que ce divertissement pernicieux est non-seulement opposé à la piété chrétienne, mais encore qu'il peut être la source de mille maux. Ajoutons aussi que la négligence des magistrats séculiers, qui voient le mal sans tenter d'y remédier, oblige encore plus étroitement les prélats à suppléer à cette tiédeur déplorable par une vigilance infatigable et un zèle qui ne saurait jamais être trop véhément.

CHAPITRE XVIII.

Démêlés de Charles avec l'autorité séculière au sujet de la juridiction ecclésiastique. — Persécutions auxquelles il est en butte. — Il excommunie don Louis de Requesens, gouverneur de Milan. — Repentir et mort de ce dernier.

Plusieurs années s'étaient écoulées sans qu'aucun conflit sérieux eût troublé la bonne harmonie rétablie entre la puissance ecclésiastique et le pouvoir laïque, quand tout à coup se ranimèrent les dissensions qui avaient divisé un moment le cardinal-archevêque et le duc d'Alburquerque. Depuis la mort de ce dernier, le gouvernement de Milan avait été confié temporairement aux mains du commandant du château, don Alvar de Sandes, homme d'un esprit hautain et d'une vanité excessive. Poussé par les ennemis de Charles, qui n'avaient point manqué d'insinuer au nouveau venu qu'il était de son honneur de s'opposer aux prétendus empiétements usurpateurs du cardinal, don Alvar manifesta contre ce dernier les dispositions les plus hostiles, s'opposant avec une opiniâtreté systématique aux pieuses mesures que le saint prélat avait cru devoir prendre, dans l'intérêt des mœurs et de la religion, contre les scandaleux excès auxquels le peuple de Milan se disposait à se livrer à l'occasion des fêtes du carnaval.

Les choses en étaient là lorsque la mort de don Alvar apporta un terme à ces démêlés affligeants. Toutefois la trêve fut courte, et des dissensions sérieuses ne tardèrent

point à éclater dès que le nouveau gouverneur, don Louis de Requesens, fut arrivé à Milan. Ancien ministre d'Espagne auprès du pape Pie IV, don Louis avait connu le cardinal Borromée à Rome, où ils avaient paru mutuellement s'estimer. Mais, soit que les protestations du premier ne fussent pas sincères, soit que le pouvoir dont il venait d'être investi eût changé son caractère et ses mœurs, il prêta facilement l'oreille aux accusations calomnieuses des courtisans hypocrites et pervers, qui lui peignirent Charles comme un prêtre ambitieux, avide du pouvoir, et disposé à imposer sa volonté à tous, même au représentant de l'autorité royale. Impatient de donner des preuves de son zèle pour le service de Sa Majesté catholique, don Louis n'attendit pas même qu'un prétexte se présentât pour se mettre en hostilité avec le cardinal. Il ordonna qu'on signifiât dans le plus bref délai au prélat de se conformer à certains décrets surpris plusieurs années auparavant à la religion de Philippe II, décrets que le sénat de Milan avait reconnus lui-même trop opposés à l'indépendance de la juridiction ecclésiastique pour être jamais mis à exécution.

Cette subite et inconcevable agression de la part d'un homme dont l'arrivée à Milan avait été pour Charles un sujet de satisfaction et d'espérance le surprit et l'affligea ; et quoiqu'il reconnût combien il était urgent de défendre, dans une circonstance aussi impérieuse, les droits de l'Eglise et les intérêts de la juridiction épiscopale, il résolut de n'employer d'abord que les voies de la persuasion et de la douceur, et se borna à faire signifier au gouverneur une monition conçue dans des termes si tendres et si charitables (1), qu'il était facile de reconnaître la répu-

(1) « *Que si nous sommes contraint de jeter cette excommunication,*

gnance qu'il éprouvait à faire usage des pouvoirs que l'Eglise avait remis entre ses mains, et les intentions paternelles et pacifiques dont il n'avait pas cessé un seul moment d'être animé.

Mais la mansuétude dont le cardinal-archevêque avait donné une preuve si éclatante devait néanmoins avoir une fin, et les procédés du gouverneur devenant de jour en jour plus hostiles, Charles se vit forcé de fulminer contre don Louis de Requesens une excommunication solennelle. Il dépêcha en même temps un courrier à Rome, pour donner avis au souverain pontife de ce qui se passait dans son diocèse, et pour lui faire connaître les raisons qui l'avaient déterminé à prendre un parti aussi contraire à son caractère. Aussitôt que don Louis eut connaissance que le cardinal Borromée n'avait pas craint de le frapper des foudres ecclésiastiques, il en conçut un ressentiment excessif et jura d'en tirer une éclatante vengeance. Toutefois il essaya d'excuser sa conduite en rejetant sur les susceptibilités et l'ambition du saint prélat les causes de la scission qui était survenue entre eux. Il accusa même Charles de travailler sourdement à affaiblir la fidélité et l'attachement que les Milanais devaient avoir pour Philippe II, leur royal suzerain.

ce que nous demandons tous les jours à Dieu par des larmes, des gémissements et des prières continuelles, qu'il empêche, par sa bonté et sa miséricorde, nous vous déclarons et à tous ceux qui en sont la cause véritable, qu'au jour du jugement vous en rendrez un compte rigoureux à Jésus-Christ, votre juge et le défenseur des droits de son Eglise... » — Quod si à nobis fieri oportebit, quod ne accidat, lacrymis et gemitibus, assiduâque oratione à Deo patre misericordiarum precamur, hoc vestra Excellentia, vosque omnes, quorum culpâ factove eveniet, plane sciatis in die iræ vos Christo et judici, Ecclesiæque vindici gravissimo, hujus culpæ rationem reddituros.

Il existait alors à Milan un grand nombre de confréries de pénitents. Ces assemblées se réunissaient chaque semaine pour se livrer en commun à l'exercice de la prière, ou pour entendre les exhortations que prononçaient à cette occasion un certain nombre d'ecclésiastiques respectables. Chaque mois les pénitents parcouraient plusieurs fois processionnellement les rues de la cité, le visage couvert de capuces noirs, et revêtus de sacs de toile grossière, en signe de pénitence. Un édit du gouverneur de Milan interdit ces processions ; on défendit également sous les peines les plus sévères toute réunion religieuse, à moins que l'assemblée ne fût présidée par un magistrat désigné par l'autorité laïque. Quelque ardentes, quelque sincères que fussent la foi et la piété des Milanais affiliés aux confréries instituées par le cardinal-archevêque, la crainte d'encourir l'animadversion du gouverneur paralysa bientôt l'ardeur du plus grand nombre, et Charles eut l'affliction de voir succéder à la pratique des exercices religieux, chez les uns, une tiédeur affligeante, et chez les autres, un abandon complet des devoirs spirituels.

Mais l'intention de don Louis était avant tout d'atteindre personnellement et d'humilier le saint prélat. Il crut y parvenir en le dépouillant d'une partie de son patrimoine. Il annonça donc hautement la volonté de s'emparer du château d'Arona, prétendant que l'occupation de cette place était indispensable à la sûreté de l'Etat de Milan. Il y dépêcha en conséquence le commandant de Côme, le comte Anguisciola, qui lui était dévoué, lui enjoignant de se rendre maître de bon gré ou de force de cette antique demeure de la famille Borromée. Le comte d'Anguisciola se mit en devoir d'exécuter les instructions de don Louis, et se rendit à Arona ; mais, comme il se disposait à prendre militaire-

ment possession du château, le capitaine Jules Beolques, qui le commandait, déclara que personne n'entrerait dans la place sans le commandement exprès du cardinal Borromée, qu'il se hâta d'instruire de ce qui se passait. Charles n'hésita point sur le parti qu'il avait à suivre. Il ordonna à Beolques de remettre Arona à l'officier qui se présenterait au nom du gouverneur de Milan, puis de se retirer lui et ses gens. Il chargea en même temps le comte Borromée, son oncle, d'aller trouver don Louis, et de lui déclarer qu'ainsi que le château d'Arona, toutes les autres places, seigneuries et fiefs de sa maison appartiendraient au roi d'Espagne, à l'instant même où Sa Majesté témoignerait le désir de les posséder; qu'il n'était donc d'aucune nécessité de rassembler et d'armer des soldats pour s'emparer de ces biens, que son inclination naturelle, et celle de sa famille entière, étaient disposées à remettre à la première réquisition royale : heureux de prouver par là à leur souverain le zèle qu'ils professaient pour son service, et la fidélité qu'ils gardaient à sa personne.

Cette sage et prudente conduite du cardinal déconcerta un moment les complots du gouverneur et de ses conseillers. Toutefois ces esprits turbulents et pervers résolurent d'employer contre Charles de nouvelles manœuvres, dans l'intention de l'intimider, et s'il était possible de l'amener à révoquer l'interdit qu'il s'était vu contraint de fulminer contre eux. Dans ce dessein on fit occuper les alentours du palais archiépiscopal par plusieurs compagnies d'infanterie et de cavalerie, et on répandit parmi le peuple le bruit que les projets ambitieux du cardinal Borromée avaient mis le gouverneur dans la nécessité de s'emparer de sa personne, et de le retenir prisonnier jusqu'à ce que la cause des différends qui s'étaient élevés entre lui et don Louis de Reque-

sens eussent cessé, et que le prélat fût revenu à des idées plus humbles et plus pacifiques.

Ces démonstrations menaçantes remplirent de terreur les amis et les serviteurs de Charles. Ils se pressèrent autour de lui, le conjurant de ne point sortir de son palais, dans la crainte que les soldats du gouverneur ne se portassent à quelque violence contre sa personne. Mais, loin de partager leur appréhension, le saint prélat leur répondit avec calme que l'obstination du gouverneur l'avait enfin contraint d'user envers lui des pouvoirs que l'Eglise avait remis entre ses mains, qu'il l'avait fait sans aucun mouvement de passion ni d'intérêt personnel, que la cause qu'il défendait n'était pas la sienne, mais celle de l'Eglise, qu'il avait la confiance, quelle que fût la témérité de ses ennemis, que Dieu soutiendrait sa faiblesse, et que d'ailleurs la robe de cardinal qu'il portait, l'obligeait de donner son sang même, s'il le fallait, pour la défense des intérêts sacrés dont il était le dépositaire.

Quoi qu'il en soit, la crainte, l'effroi même qui s'étaient emparés des gens du cardinal, étaient tels qu'aucun d'entre eux n'osait franchir les portes du palais archiépiscopal, et que le saint prélat ne trouvait qu'avec peine quelqu'un pour le précéder et pour porter la croix devant lui, comme c'était l'usage en Italie à cette époque. Néanmoins, Charles ne changea rien à ses habitudes; sortant plusieurs fois durant le jour, comme il était dans l'usage de le faire, et cheminant au milieu des soldats, sous les yeux mêmes du gouverneur, pour aller porter aux pauvres et aux malades des aumônes, des consolations et des secours spirituels. C'était un sublime tableau que celui que présentaient les lieux parcourus par le saint prélat. Du plus loin que les soldats l'apercevaient, ils se rangeaient devant lui, et,

sans se préoccuper de la mésintelligence qui régnait entre lui et don Louis de Requesens, ils s'agenouillaient pieusement, demandant au saint prélat sa bénédiction, qu'ils recevaient avec un recueillement non moins grand que s'il les eût bénis au milieu de la cathédrale, du haut de sa chaire épiscopale. Mais ces vexations incessantes du gouverneur devaient avoir un terme. En vain on avait essayé de surprendre la religion du roi catholique par des rapports infidèles. Philippe II, éclairé cette fois encore par le nonce apostolique, approuva la conduite qu'avait tenue le saint prélat. Il donna publiquement à la piété et à la sagesse de l'archevêque de Milan les louanges que Charles méritait, et écrivit de sa propre main à don Louis de Requesens pour lui faire connaître son mécontentement et lui enjoindre d'éviter, à l'avenir, de rien entreprendre qui pût contrarier les pieux desseins du saint cardinal, dont l'attachement à sa personne lui était d'ailleurs connu depuis longtemps.

Pendant que ceci se passait, le pape, sollicité par les amis du gouverneur, qui lui représentaient que ce seigneur avait déjà quitté Milan, et se rendait en Flandre pour y réduire les hérétiques, qui s'étaient soulevés contre l'autorité du roi catholique, consentit à octroyer à don Louis un bref par lequel quelque prêtre que ce fût pouvait le relever de l'interdit prononcé contre lui. Mais au lieu de se faire absoudre, selon les intentions du souverain pontife, alors qu'il serait arrivé à Bruxelles, le gouverneur, demeuré à Milan, fit venir dans son palais un religieux étranger au diocèse. Il lui donna connaissance du bref du pape, et en reçut l'absolution; puis, s'étant rendu à l'église cathédrale, il assista à l'office divin. La présence

inattendue de don Louis au milieu des catholiques, réunis pour entendre les exhortations du saint archevêque, causa un scandale général. Le cardinal, ignorant l'existence du bref de Grégoire XIII, se hâta d'enjoindre à tous les curés de la cité de Milan d'interdire au gouverneur l'entrée de leurs églises, jusqu'à ce que celui-ci fût en mesure de prouver qu'il avait été absous des censures ecclésiastiques prononcées contre lui. Quoi qu'il en soit, le dimanche suivant, don Louis s'étant présenté à la porte de plusieurs églises de la cité, accompagné d'une suite nombreuse de cavaliers et de gentilshommes, « ne trouva jamais qui voulust célébrer en sa présence, et estant contraint de retourner à sa maison, bien mortifié, consçut un grand dédain contre le cardinal, prétendant d'estre bien absous, et de pouvoir, où bon lui sembleroit, ouyr la messe et faire toute autre action comme libre de censure (1). » Néanmoins, comme il se disposait à entreprendre quelque nouvelle vexation contre Charles, le pape, instruit du véritable état des choses par la correspondance de l'archevêque, manda au gouverneur que sa volonté, comme celle du roi d'Espagne, était qu'on reconnût à Milan, sans nulle réserve, la juridiction du cardinal Borromée, et qu'on respectât ses sages et pieuses décisions. Contraint d'obéir aux injonctions papales et aux ordres du roi son maître, don Louis quitta Milan et arriva en Flandre où il fut bientôt atteint d'une douloureuse maladie, pendant laquelle, animé d'un repentir sincère, il écrivit à Charles pour lui demander le pardon des injures dont il l'avait si injuste-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

ment abreuvé, et pour se recommander à ses prières. La mort de don Louis suivit de près cette juste réparation, « et un sien frère, ambassadeur à Rome, en ayant informé le cardinal, recommandant l'âme du décédé à ses sacrifices et oraisons, Charles se hâta de lui répondre : qu'il s'en estoit jà souvenu, et que de plus il en auroit mémoire à l'avenir ; ajoutant autres paroles de bienveillance et amiables qui marquoient la bénignité de son cœur et le zèle particulier qu'il avoit pour le salut de l'âme du gouverneur.

» Dans le même temps, le grand chancelier de Milan, qui s'estoit monstré des plus acharnés contre le saint prélat, tomba dans une grande tristesse et une agitation d'esprit si inquiète, que jour et nuit il ne pouvoit trouver repos, se sentant quasi mourir ; et le mal allant toujours croissant, sans que les remèdes des médecins lui apportassent aucun soulagement, le réduisit enfin à devoir mourir bien tost. Et alors, recognoissant la source et origine de son infirmité, il recourut à la médecine spirituelle, qui fut de s'humilier à son sainct pasteur, et lui demander pardon de sa coulpe ; et comme c'estoit le médicament qui luy estoit vrayement nécessaire, aussi de faict commença-t-il à s'amander, et en peu de tems recouvra la santé, ayant esté alors comme se mourant et en cas de nécessité, absous de l'excommunication par son propre confesseur, et ayant demandé depuis l'absolution pontificale, laquelle il obtint benignement de sainct Charles, pour luy et pour un autre complice. Depuis, après un certain tems, il tomba une autre fois griefvement malade, et se voyant proche mourir, fit prier le cardinal de le visiter et l'absoudre de nouveau (*ad melius esse*), ce que celui-ci fit promptement, et avec une piété paternelle le consola, fortifia

et ayda à bien mourir, demeurant toujours près de luy jusques à ce qu'il eust rendu l'âme (1). »

Une commune confiance, un accord parfait succédèrent aux défiances réciproques et aux démêlés affligeants qui si souvent déjà avaient divisé à Milan la puissance ecclésiastique et l'autorité royale. Cependant cette heureuse harmonie devait encore être troublée de loin en loin jusqu'en l'an quinze cent quatre-vingt-trois, où la bonne intelligence fut entièrement rétablie; sa majesté catholique ayant, à cette époque, confié le gouvernement du Milanais à don Charles d'Aragon, duc de Terranova. A la nouvelle de l'approche du nouveau gouverneur, dont la prudence et la piété étaient connues, Charles envoya vers lui un des gentilshommes de sa chambre pour le complimenter et l'accompagner jusqu'aux portes de la cité de Milan. Le duc trouva là le vicaire général du diocèse, plusieurs prélats, et la maison entière du cardinal-archevêque qui l'attendaient et le conduisirent avec pompe au palais du gouvernement. Don Charles d'Aragon y était à peine descendu, que Charles lui-même vint le visiter. Il lui parla avec tant de douceur et d'affection, que dès ce moment ces deux hommes, qui devaient plus tard contribuer l'un et l'autre au bon gouvernement de la ville de Milan, se vouèrent une amitié qui devint de jour en jour plus vive et plus sincère, le duc ne se contentant point d'appuyer les ordonnances et les règlements du cardinal, mais rendant lui-même des décrets et des édits tendant tous au but que se proposait le vigilant et vertueux prélat; « aussi le peuple pouvoit dire, en s'en

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

glorifiant, qu'il avoit deux Charles en un seul cœur, et que les deux gouvernemens spirituel et temporel, estoient quasi resserrés en un, ce qui apporte un bien et commodité grande non-seulement aux âmes, mais encores aux corps, et augmentation de biens temporels. Et comme les citoyens vivoient en cette union et concorde, cessoient aussi les homicides et plusieurs autres méfaits, Dieu favorisant ce tems bien heureux par une grande abondance des fruits de la terre. Il advint alors un cas notable qui fit voir clairement à un chacun la bonne amitié qui estoit entre ces deux seigneurs. La monstre de toute la cavalerie de l'Estat de Milan se faisant, le gouverneur vit un soldat assez mal à cheval, et le reprenant comme il convenoit, il luy respondit quelques paroles qui le contraignirent de le faire arrester incontinent, et selon les loys militaires condamner à mort; et comme on l'alloit conduire au lieu du supplice, quelques personnes charitables coururent pour en donner avis au cardinal, lequel entendant que ce pauvre soldat laissoit nombre d'enfans, qui seroient à leur pain querir, s'en alla soudain trouver le gouverneur, en son palais ducal, et luy fit pardonner au criminel, lequel aussitôt fut délivré sans pâtir aucune peine, et de cette grâce, toute la cité de Milan en fut grandement émerveillée (1). »

L'heureux changement survenu dans les relations établies entre l'Eglise et le gouvernement de Milan, loin de ralentir le zèle et le dévouement du cardinal, lui inspira la pensée de tenter de nouvelles améliorations, d'exécuter de nouvelles réformes. Aussi il fonda successivement à Milan le collége

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

des nobles, qu'il mit sous la protection de la sainte Vierge; il rétablit parmi le peuple l'observance du saint temps de l'avent; il publia le jubilé de l'année sainte, il fit la translation des reliques de saint Satyre, apôtre, de saint Victor et de plusieurs autres saints martyrs, et écrivit un grand nombre d'instructions et de règles destinées à diriger les curés et les confesseurs du diocèse de Milan dans la conduite des âmes (1).

(1) Voir le chapitre suivant.

CHAPITRE XIX.

Du *Pastoral de saint Charles*.

Saint Grégoire de Nazianze, saint Bernard, saint Chrysostome et un grand nombre de Pères de l'Eglise, de docteurs, de théologiens, nous ont laissé d'admirables préceptes sur les devoirs de ceux auxquels Dieu a donné la charge des âmes. Saint Charles Borromée a recueilli ces pieux enseignements, et en a fait une sorte de traité destiné aux curés du diocèse de Milan. Nous avons pensé qu'on nous saurait gré d'avoir rassemblé ici ces instructions éparses dans le livre des *Actes de l'Eglise de Milan* (*Acta Ecclesiæ mediolanensis*), et dans quelques autres écrits du saint cardinal.

« Deux motifs impérieux doivent animer ceux qui se consacrent aux fonctions redoutables de directeurs des âmes. Le premier est le danger auquel ils sont exposés s'ils ne remplissent point avec une entière pureté d'esprit et de cœur, et un dévouement infatigable, les obligations que leur impose le caractère sacré dont ils sont revêtus, et le second est la grandeur de la récompense que Dieu leur promet s'ils s'acquittent dignement de ces devoirs. » . . . .

« Qu'y a-t-il de plus terrible que ces paroles de saint Chrysostome : « Quels supplices ne doit pas appréhender celui qui doit rendre compte non-seulement de ses fautes, mais aussi de celles des autres ? A quels dangers n'est-il pas exposé? Car si nous avons tant à craindre pour nos propres péchés, que ne doivent pas appréhender ceux qui sont responsables de tous les péchés des âmes confiées à leur garde (1). »

Ce qui fait dire à saint Prosper ces paroles que les pasteurs devraient avoir continuellement devant les yeux : « Que servira-t-il à celui qui est chargé d'instruire les peuples de la parole de Dieu, de mener une vie sainte et irréprochable, si par lâcheté ou par crainte il n'ose s'opposer aux désordres de ceux qui vivent mal ; il périra avec ceux qui se sont perdus par son silence criminel, et quoiqu'il ne soit pas damné pour ses propres péchés, il ne laissera pas de l'être pour ceux des autres (2). »

Enfin ils ne devraient jamais oublier ce que dit saint Grégoire : « Que le prêtre qui à peine pourra satisfaire au rigoureux jugement de Dieu pour sa seule âme, considère attentivement que dans ce jour terrible il lui faudra rendre compte d'un aussi grand nombre d'âmes qu'il en aura eues sous sa conduite, desorte que l'on peut dire

(1) Cuncta debet timere supplicia is, cui non solùm pro erroribus propriis necesse est rationem reddere; sed etiam pro alienis delictis ad ultimum discrimen adduci. Nam siquidem de propriis vitiis tantum causa reddituri sumus, quid putamus illi faciendum, cui ratio pro tot reposcetur animabus. S. Chrys., l. III *De sacerd.*

(2) Cui dispensatio Verbi commissa est, etiamsi sancte vivat, et tamen perdite viventes arguere erubescat aut metuat, cum omnibus qui eo tacente peirerint, perit; et quid ei proderit, non puniri suo, qui puniendus est alieno peccato.

qu'il a autant d'âmes qu'il a de sujets, quoiqu'il n'en ait qu'une seule qui lui soit propre (1). »

Mais lorsqu'un curé aura médité sur ces dangers innombrables auxquels son état l'expose pour son salut, il devra prendre une forte résolution de se consacrer sans réserve au service du Seigneur, ne doutant point que s'il est fidèle à s'acquitter, autant qu'il le pourra, de tous les devoirs qui y sont attachés, Dieu ne lui donne les grâces et les secours qui lui seront nécessaires pour porter un si pesant fardeau, et ne lui dispense à la fin une très-glorieuse et abondante récompense, ainsi que l'assure saint Chrysostome lorsqu'il dit : « Combien pensez-vous que sera grande et immense la récompense qui est réservée à ceux qui auront travaillé avec soin aux choses que Jésus-Christ témoigne lui être précieuses ; car si nous prenons pour une marque de l'amour qu'on nous porte les services qu'on rend à nos esclaves, et même aux bêtes qui nous appartiennent, quoique toutes ces choses ne nous coûtent que de l'argent, combien plus Jésus-Christ récompensera-t-il abondamment les pasteurs qui auront eu soin des âmes qu'il a rachetées, non avec de l'argent ou avec quelque autre chose semblable, mais par sa propre mort, et qu'il a voulu être le prix de son sang adorable (2). »

(1) Penset ergo sacerdos qui ad satisfaciendum districto judici de suâ tantummodo animâ vix sufficit, et quot regendis subditis præest, reddendæ apud Deum rationis tempore, ut ita dicam, quot subditos, tot solus animas habet.

(2) Multa et inexplicabilis merces his reposita est, qui strenuè laboraverint in his, quæ Christus sibi pretiosa esse testatur ; si enim, cum videmus quempiam aut nostris servulis aut peculiis adhibentem diligentiam, quasi signum hos ejus, quem in nos habet, amoris aspicimus, quæ certe omnia pecuniâ comparata sunt ; Christus qui non pecuniâ neque alio simili, sed morte propriâ redemit sibi oves, pretiumque gregis sanguinem suum fecit, quantâ putas pastores ejus largitate remuneret. S. Chrys., l. II *De sacerd.*

« Ceux qui auront été instruits, dit le prophète Daniel, en parlant de la résurrection, brilleront comme le firmament; mais ceux qui les auront instruits des règles de la justice, ce qui est le propre des pasteurs, seront éclatants comme les astres pendant toute l'éternité (1). »

Et saint Paul assure « que lorsque le prince des pasteurs paraîtra, ils recevront une couronne qui ne se flétrira point (2). »

Il est donc incontestable qu'un saint pasteur peut se promettre de recevoir la récompense des rudes travaux qu'il aura accomplis pendant sa vie, des fruits importants et très-agréables à Dieu qu'il aura produits, des dangers fâcheux auxquels il aura été exposé, des inquiétudes continuelles dont il aura été agité, et que saint Grégoire de Nazianze définit, pour l'homme vigilant, une teigne qui ronge ses os (3); car le chagrin et l'inquiétude produisent un pareil effet dans l'âme d'un homme sage chargé de la conduite d'un troupeau.

Aussi lorsqu'il paraîtra à l'heure de la mort devant le tribunal redoutable de Jésus-Christ, il pourra lui dire comme autrefois Jacob à Laban, son beau-père : « Pendant les vingt années que j'ai été à votre service, vos brebis et vos chèvres n'ont point été stériles sous ma conduite; on ne peut pas m'accuser d'avoir mangé les moutons de votre troupeau, ni d'en avoir laissé manger aucun par les bêtes sauvages; si on vous en dérobait, vous me les faisiez payer. Je supportais seul toutes les pertes qui

(1) Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti, et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.

(2) Cum apparuerit Princeps Pastorum, percipietis immarcessibilem gloriæ coronam.

(3) Tinea ossi viro prudenti.

arrivaient, et pour servir fidèlement, j'endurais le jour et la nuit les rigueurs du chaud et du froid, et je me privais de la douceur et du repos que l'on trouve dans le sommeil (1). . . . . »

« Les saints Pères, et entre autres saint Augustin, disent que, lorsque Jésus-Christ chassa du temple ceux qui vendaient des colombes, il s'arma d'un fouet et renversa par terre leurs tables et tout ce qui était dessus, sans les avertir de ne point commettre à l'avenir une pareille profanation, enseignant par cette conduite sévère et impérieuse en apparence, combien les ecclésiastiques doivent avoir horreur de l'avarice, et combien, lorsque ce vice s'est emparé de leur cœur, il est difficile de l'en éloigner. L'avarice ne consiste point à enfouir des richesses ni à travailler à en acquérir, ni même à en désirer, pourvu que ce soit dans de justes bornes, mais elle consiste dans les moyens injustes dont on se sert pour les acquérir, ou dans le mauvais emploi qu'on en a fait, en ne les distribuant qu'avec parcimonie aux pauvres et aux malades, ou en s'en attribuant illicitement quelques parties, action coupable et opposée aux vertus principales qui doivent distinguer tout pasteur digne de l'aguste mission qu'il est appelé à remplir ici-bas.

La première de ces vertus est un éloignement entier des biens terrestres : aussi, dans l'ancienne loi, la tribu de Lévi

(1) Idcirco viginti annis fui tecum, oves tuæ et capræ tuæ steriles non fuerunt; arietes gregis tui non comedi; nec captum à bestiâ ostendi tibi; ego damnum omne reddebam, quidquid furtim peribat, a me exigebas. Diu noctuque æstu urebar et gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis. Gen., c. XXXI.

fut séparée de toutes les autres, et dans la nouvelle loi, les apôtres élurent sept diacres, chargés du soin des aumônes et de tous les soins temporels, évitant ainsi toute préoccupation mondaine, avides qu'ils étaient de se livrer entièrement à l'exercice de la prière et de la prédication. « *Nos autem,* disaient-ils, *instantes eximus orationi et ministerio verbi.* » L'avarice déshonore la sainteté du caractère d'un prêtre, parce que l'objet de ce vice est matériel, sensible et grossier ; ce qu'on ne peut pas dire de celui de l'orgueil et de l'ambition, qui passent et diminuent avec le temps, tandis que l'autre augmente avec l'âge et avec les richesses, puisque pour l'ordinaire, plus on devient vieux, plus on est avare ; et plus on a de bien, plus on en veut avoir.

Il faut encore joindre à cela le danger qui accompagne les richesses, qui ont comme une certaine glu qui, s'étant une fois glissée dans le cœur, ne s'en détache qu'avec peine ; car, quoiqu'on puisse nous dérober notre or et notre argent, on ne saurait jamais effacer cette affection qui nous en reste toujours dans l'âme ; ce qui fait dire au Fils de Dieu « que notre cœur est où est notre trésor (1). »

La seconde vertu qui doit éclater dans un prêtre est l'amour de Dieu et du prochain ; et c'était pour signifier cette double charité, dit saint Grégoire, que la pourpre du grand prêtre, dans la loi ancienne, devait être teinte jusqu'à deux fois : or, il n'y a rien de plus contraire à cette vertu que l'avarice, pour deux raisons : premièrement, parce qu'elle endurcit le cœur, selon le même Père, ce qui fait dire à saint Ambroise : « qu'on tirerait plutôt de l'or d'une statue de bronze que de la bourse d'un avaricieux (2) ; » en second

(1) Ubi est thesaurus, ibi est cor tuum.
(2) Saint Ambr., lib. II, *O. V. de interp.*

lieu, parce qu'il n'y a point de péché qui tente davantage de dérober le bien d'autrui. C'est pourquoi, de tous les commandements du décalogue, il n'y en a point qui soit plus spécifié que celui qui condamne ce vice : « Tu ne convoiteras point le bien de ton prochain (1). »

Enfin, saint Grégoire ajoute que ce péché est beaucoup moins pardonnable dans les prêtres qu'en toutes autres sortes de personnes, car quoi de plus coupable que celui qui, devant donner son bien aux autres, dérobe celui qui leur appartient.

Une autre vertu nécessaire aux prêtres est une certaine grandeur de caractère qui leur inspire des sentiments nobles et élevés, conformes à la dignité dont ils sont honorés. Or, l'avarice est une passion basse, qui ne donne que des pensées grossières et terrestres; c'est pourquoi saint Grégoire, après avoir dit qu'il y a des péchés plus griefs les uns que les autres, ajoute qu'il y en a aussi de plus vils et de plus méprisables, et que l'avarice est de ce nombre, parce qu'il rend l'homme esclave et pervers.

La pureté de cœur est indispensable à un curé : or, l'avarice le souille et le remplit de toutes sortes de vices, selon ces paroles de saint Paul : « L'avarice est la source de tous les maux (2). » Que si tous les prêtres ne sauraient en avoir une trop grande horreur, combien les curés doivent être encore moins avares de leurs biens, et afin de déraciner de leur esprit et de leur cœur les pensées coupables qui pourraient s'y être introduites, qu'ils se ressouviennent souvent des belles paroles de l'Apôtre « que ceux qui usent des biens de ce monde devraient vivre comme s'ils n'en avaient point,

(1) Non concupisces rem proximi tui, etc.

(2) Radix omnium malorum cupiditas. I. Timoth., c. VI.

parce que la figure de ce monde passe (1), » et que, pendant qu'ils en ont le temps, ils doivent travailler à s'amasser dans le ciel des trésors de grâce, et non pas de colère et d'indignation, pour l'heure de leur mort, et ne prendre à cet effet, sur les revenus de leurs bénéfices, que ce qui est nécessaire pour leur strict entretien, selon les règles de l'Eglise et les maximes de l'Apôtre, qui dit : « qu'ayant de quoi nous nourrir et nous habiller, nous devons être contents (2). » Mais ils doivent surtout se ressouvenir de ces paroles du Psalmiste pour se les appliquer : « que Dieu ne leur a donné le droit de dîmer dans les champs des pauvres et de jouir du fruit de leurs travaux qu'afin qu'ils observent la loi et qu'ils s'appliquent à la connaître (3). » . . . .

L'unique obligation d'un curé étant de travailler au salut des âmes, tant par ses discours que par ses exemples, il n'y a point de doute qu'afin qu'il y puisse réussir il ne soit obligé de mener une vie sainte et irréprochable, puisqu'il est écrit dans l'Ecclésiastique qu'on ne peut être purifié par ce qui est impur (4), et que, selon saint Grégoire, on ne fait pas grande estime des discours de celui dont la vie est méprisable (5).

(1) ... Qui utuntur hoc mundo, tanquam non utendo, præterit enim figura hujus mundi. I. Corinth., c. v.

(2) Victum et vestitum habentes, his contenti simus.

(3) Dedit illis regiones gentium et labores populorum possederunt, ut custodiant justificationes ejus, et legem ejus requirant. Psal. CIV.

(4) Ab immundo quis mundabitur ?

(5) Cujus vita despicitur, fieri vix potest, ut etiam prædicatio non contemnatur.

Il faut donc qu'un curé soit exempt de tout reproche, afin qu'il puisse travailler efficacement à acquérir toutes les autres vertus que saint Paul recommande aux pasteurs des âmes, dans l'Epître à Timothée, lorsqu'il lui dit : « Servez d'exemple à tous les fidèles pour les discours, les conversations, la charité, la foi et la chasteté (1). »

Cette sainteté de vie est ordonnée à raison de la double puissance d'ordre et de juridiction dont il est honoré; car il est établi médiateur entre Dieu et les hommes, et en cette qualité il doit offrir au Père le sacrifice adorable du corps et du sang de son Fils, tant pour ses péchés que pour ceux du peuple. Or, il n'y a point de doute qu'afin qu'il puisse s'acquitter dignement de cette fonction redoutable, il ne doive être saint et exempt de péché.

Il est également chargé d'administrer les saints sacrements aux fidèles, de les régénérer par le baptême, de les réconcilier à Dieu par la pénitence, de les nourrir spirituellement par l'eucharistie, de les unir ensemble par le mariage, et de les fortifier contre les embûches du démon, à l'heure de la mort, par l'extrême-onction.

Il est encore obligé à une grande sainteté de vie, afin de donner un bon exemple à ceux que Dieu a placés sous sa conduite. Son office est fort différent de plusieurs autres. Un médecin ordonne un remède à un malade, mais il ne le prend pas ; un curé doit pratiquer le premier les vertus qu'il ordónne à ses ouailles. S'il leur enjoint de jeûner, il faut qu'il jeûne ; s'il les oblige de pardonner à leurs ennemis, il faut qu'il leur pardonne également ; autrement, on ne tien-

(1) Exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.

dra aucun compte de ses avis, et on lui dira fort à propos : « Médecin, guérissez-vous vous-même (1). »

La vigilance est encore également recommandée aux curés dans les divines Ecritures. «Veillez avec zèle (2), leur dit saint Paul dans la personne de Timothée, travaillez en toute chose ; il faut présider sur les autres avec soin et sollicitude. » « Mon fils, dit Salomon dans ses Proverbes, si vous vous êtes rendu caution pour un autre, vous vous êtes engagé à un étranger, et vous vous êtes lié par vos propres paroles. Suivez donc le conseil que je vous donne, et délivrez-vous de cet esclavage. Puisque vous êtes tombé en la puissance d'un autre, hâtez-vous, courez, éveillez votre ami, et ne donnez point de repos à vos yeux (3). » « Fils de l'homme, dit Dieu par la bouche du prophète Ezéchiel, je t'ai établi pour veiller sur la maison d'Israël (4). » . . . .

Le moyen le plus efficace pour acquérir le véritable esprit pastoral est d'exercer les devoirs du sacerdoce avec une foi vive et éclairée et une charité paternelle. Posséder ces dons précieux, c'est être animé des sentiments de Jésus-Christ, et participer à ce zèle ardent qu'il a pour le

(1) Medice cura teipsum.

(2) Tu verò vigila. In omnibus labora. Qui præest in sollicitudine. II. Timoth., c. II.

(3) Fili mi, si spoponderis pro amico tuo, defixisti apud extraneum manum tuam, illaqueatus es verbis oris tui, et captus propriis sermonibus. Fac ergo quod dico, fili mi, et temetipsum libera, quia incidisti in manûm proximi tui, discurre, festina, suscita amicum tuum, ne dederis somnum oculis tuis, nec dormitent palpebræ tuæ. Salom. Prov., c. XVI.

(4) Ezech., c. XXXIII.

salut des hommes, qui fait qu'on se porte avec joie, promptitude et affection aux fonctions du saint ministère, qu'on a un désir extrême d'y réussir, qu'on ressent beaucoup moins les peines qui s'y rencontrent et qu'on y éprouve un pieux contentement qu'on ne saurait exprimer. Nous les posséderons si nous les demandons au Seigneur avec ferveur et humilité, comme l'assure saint Jean Chrysostome : « Si nous ne sommes ni négligents, ni paresseux dans nos devoirs, et si au contraire nous les accomplissons avec vigilance, Dieu très-assurément nous assistera dans les choses que nous ignorons ; mais, si nous n'apportons que de l'incertitude et de la tiédeur, il nous privera de son secours et de son assistance (1). . . . . »

Tous les Pères et les docteurs de l'Eglise enseignent que la pratique de l'oraison est indispensablement nécessaire à un curé, puisque, par son moyen, non-seulement il s'unit plus intimement à Dieu, mais encore il attire sur les âmes qu'il dirige les grâces et les bénédictions du ciel. L'Ecriture nous apprend que Moïse obtenait par ses entretiens avec le Seigneur tout ce qu'il souhaitait pour son peuple, que lorsqu'il élevait les mains vers le ciel les Israélites étaient victorieux, et que quand il les abaissait ils étaient vaincus.

Nous lisons aussi dans la Vie de saint Valère, évêque, que

(1) Nisi vehementer pigri, negligentesque fuerimus, sed quæcumque ad nos pertinent, simul attulerimus, et in his quæ ignoramus, manum porriget Deus ; si verò nihil eorum, quæ nostræ sunt potestatis, conferre voluerimus, non certe potiemur illius auxilio. *Homil.* XXVI *in Epist. ad Rom.*

ce grand saint se reposait sur son diacre Vincent d'une partie des travaux de son épiscopat, mais qu'il s'était expressément réservé le soin de vaquer à la prière. On rapporte encore que saint Hugues, évêque de Grenoble, ayant trouvé son peuple très-fâcheux, rebelle et opiniâtre, le changea entièrement par le secours de l'oraison, et le rendit aussi docile, obéissant et soumis qu'auparavant.

Il est d'une nécessité indispensable pour un curé de pratiquer le premier les avis qu'il donne à son peuple; en sorte qu'il puisse lui dire comme saint Paul : « Imitez mes exemples, comme je m'efforce d'imiter ceux de Jésus-Christ (1). »

Saint Bernard recommande la même chose dans une lettre à un abbé : « Ressouvenez-vous de joindre à vos paroles la voix de la force, afin que vos actions s'accordent avec vos discours; c'est-à-dire que vous ayez plus de soin de pratiquer la vertu que de l'enseigner aux autres; autrement le sage se moquera de vous comme d'un paresseux, qui craindrait de prendre la peine de porter sa main à la bouche, et l'Apôtre vous dira : Vous qui enseignez les autres, instruisez-vous le premier (2). »

Le même saint dit encore ailleurs, « que l'exemple est un discours fort et puissant, qui persuade ce qu'on dit,

(1) Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

(2) Memento, dare voci tuæ vocem virtutis, ut opera tua verbis concinant, imò verba operibus, ut cures videlicet, prius facere quàm docere, alioquin subsannabit te sapiens, ut pote pigrum illum, cui labor sit manum porrigere ad os. Arguet et te apostolus dicens, tu qui alios doces, teipsum non doces. *Epist.* 201.

lorsqu'il fait voir par expérience que ce qu'il persuade n'est point impossible (1). »

La science et les bonnes mœurs sont les deux voies principales par lesquelles un curé doit conduire au ciel les âmes confiées à sa direction. Si l'une ou l'autre lui manque, il est impossible qu'il s'acquitte dignement de ce devoir. La science, sans une vie pure et austère le rend impérieux, et les bonnes mœurs sans la doctrine ne lui permettent pas toujours d'opérer le bien qu'il serait nécessaire qu'il fît. C'est pourquoi saint Bernard, expliquant ces paroles de saint Jean Baptiste : « Il était une lampe éclatante et ardente (2), » dit que « c'est peu à un pasteur de brûler du feu de la charité et d'une pieuse vie, que c'est encore moins de reluire par l'éclat de la science et de la prédication, mais que la perfection consiste à réunir l'un et l'autre, à brûler et à reluire (3). »

Les curés sont donc dans une obligation particulière de surpasser les plus doctes et les plus vertueux d'entre les laïques en science, en piété, en vertu, en honneur et en dignité. Aussi Dieu avait ordonné dans l'ancienne loi que les prêtres qui porteraient l'arche d'alliance précédassent le peuple de deux mille pas, pour nous apprendre, dit Origène, que si les chrétiens sont obligés de suivre les prêtres et de marcher sur leurs traces dans la pratique des commandements de Dieu, les prêtres doivent aussi les précéder, « portant, comme saint Paul les en exhorte, la mortification de Notre-Seigneur en leur corps, afin que la

(1) Sermo vivus et efficax exemplum est operis, faciens suadibile quod dicitur, dum monstratur factibile, quod suadetur.

(2) Erat lucerna lucens et ardens.

(3) Lucere minus est, ardere parum, sed lucere et ardere perfectum est.

vie de Jésus-Christ soit manifestée et connue par leurs saintes actions (1). » Le pape saint Grégoire le Grand nous enseigne encore la même chose par ces paroles : « La vie d'un prélat doit d'autant surpasser celle du peuple, que l'état d'un berger est différent de celui de son troupeau (2). »

Les prêtres, étant revêtus d'un caractère sacré, ne sauraient trop éviter une trop grande familiarité avec les laïques ; car, bien qu'une telle fréquentation ne soit point un péché, si un curé veut qu'on professe pour lui le respect qui est dû à sa dignité, il est à propos qu'il garde toujours dans ses actions une sage et prudente réserve. Il doit se pénétrer de l'idée que, lorsqu'il fait entendre à ses paroissiens la parole de Dieu, il fait l'office d'apôtre, et que quand il leur administre le sacrement de pénitence il tient la place de Jésus-Christ. Or, il n'est point bienséant, à quiconque remplit des emplois si saints, d'avoir des entretiens vains et oiseux, tels que sont ordinairement ceux des gens du monde, trop souvent disposés à la frivolité. Ce n'est pas que nous défendions expressément aux curés de converser avec leurs paroissiens, ce qui serait injuste, puisque ceux-ci, dans une foule de circonstances, peuvent en tirer de grands avantages pour le salut de leurs âmes, et s'abstenir en leur présence de discours déshonnêtes, auxquels ils pourraient se livrer en leur absence, mais nous recommandons à tous les pasteurs de faire en sorte que les conversations qu'ils pourraient tenir avec des laïques

(1) Mortificationem Domini nostri in corpore suo circumferentes, ut vita Jesu manifestetur in illis.

(2) Tantum debet actionem populi, actio transcendere præsulis, quantum distare solet à grege vita pastoris.

soient rares, modestes, graves, pieuses et toujours sur des matières relatives au salut ou à l'édification de leurs auditeurs.

Si un curé veut conserver sa réputation et vivre en paix, qu'il n'aille jamais, ou très-rarement, manger chez ses paroissiens, principalement chez des femmes ; qu'il ne soit jamais parrain ; qu'il ne se mêle point de diriger trop en particulier des filles dévotes, ni de leur faire des conférences spirituelles dans des chambres, se ressouvenant de ces belles paroles de saint Jérôme : « Prenez garde que d'un amour saint il ne naisse une affection mondaine, et qui vous entraîne dans la géhenne. » De semblables actions flétrissent entièrement la réputation d'un curé et l'exposent à de grands dangers. Toutefois, s'il se trouve dans la nécessité d'aller trouver quelque femme ou fille pour lui rendre service, comme le père commun de tous ses paroissiens, qu'il ait toujours soin de ne l'entretenir que dans des lieux exposés à la vue de tout le monde. S'il se rend également chez des femmes ou des filles malades, et qu'il soit contraint de les confesser dans leur lit, qu'il laisse la porte de la chambre ouverte, et qu'il veille à ce qu'il y ait une personne ou deux peu éloignées, à moins qu'il ne soit accompagné d'un ecclésiastique, surtout s'il doit avoir avec elles quelque entretien. C'est ce qu'ordonna autrefois le sixième concile général : « Il faut prendre garde que les clercs ne parlent point aux femmes qu'en certains temps et en certains lieux, pour éviter toutes sortes de mauvais soupçons (1). »

Aussi, est-ce avec raison que saint Ambroise écrivait à

(1) In omnibus observari convenit, ut non nisi certo tempore et loco congruo clericus mulieribus loqui debeat, ut excludatur omnis nefanda suspicio.

un certain Irénée sur ce sujet : « Dieu commande à Moïse d'aller sur la montagne avec les prêtres, et au peuple de demeurer en bas. Il sépara donc les prêtres du peuple. Ensuite il fit entrer Moïse dans la nuée, ce qui indique encore une nouvelle séparation. Que nous apprend cela ? sinon que les prêtres doivent être réservés dans leurs communications avec les laïques. Leur dignité les oblige à mener une vie sobre, grave, sérieuse, aüstère : car, comment voulez-vous que le peuple respecte un prêtre qui n'a rien dans ses mœurs qui le distingue de lui ? Que respectera-t-il en vous, s'il n'y voit rien qu'il n'ait en lui, et s'il y trouve même des défauts qu'il a honte d'avoir ? Il faut donc vous distinguer du peuple par une vie plus sainte et une conversation entièrement opposée à la sienne (1). »

La même chose fut ordonnée par le pape Lucius, et dans le sixième concile d'Afrique il est également défendu aux clercs d'aller dans les maisons habitées par des femmes sans le commandement exprès de leur supérieur. Ce même concile leur commande de se faire accompagner de quelque clerc, que leur évêque désignera à cet effet (2).

(1) Præceptum à Deo fuit Moysi, ut montem cum sacerdotibus ascenderet; populus autem deorsum staret. Separavit igitur sacerdotes à populo, et postea ipsum introire intra nubem præcepit. Vides divisiones : nihil in sacerdotibus plebeium requiri, nihil populare, nihil commune cum studio atque usu inconditæ multitudinis; sobriam à turbis gravitatem, seriam vitam, singulare pondus, dignitas sibi vindicat sacerdotalis. Quomodo enim potest observari à populo, qui nihil habet secretum à populo, dispar à multitudine? Quid enim in te miretur, si sua in te recognoscat? Si nihil in te aspiciat, quod ultra in se inveniat? Si quæ in se erubescit, in te quem reverendum arbitratur, offendat? Supergrediamur igitur plebeias opiniones et statura quædam gregalis conversationis. *Epist.* VI *ad Iren.*

(2) Nec soli hoc facient, sed cum clericis vel aliis, quibus Episcopus vel presbyter jusserit.

C'était aussi l'avis que donnait saint Jérôme à Népotien : « Si votre devoir vous oblige à visiter une veuve ou une fille pour l'instruire, n'entrez point seul dans sa maison, et ne prenez point pour vous accompagner des personnes qui pourraient nuire à votre réputation. Ne demeurez point seul avec elle sans témoins de vos discours et de vos actions. Si elle a quelque secret à communiquer, elle peut le faire à sa nourrice, à son maître d'hôtel, à quelque fille, quelque veuve, ou quelque femme mariée; car ne croyez point qu'elle soit si farouche qu'elle n'ait personne à qui elle puisse se confier qu'à vous (1).»

Souvenez-vous encore, en semblables occasions, de cette maxime de saint Augustin, « qu'il faut que les entretiens d'un prêtre avec les femmes soient courts, sévères et rudes (2).»

Ayez soin que les femmes n'entrent jamais dans votre maison, suivant ces paroles de saint Jérôme : « Que les femmes n'entrent jamais dans votre maison, parce qu'il est bien difficile que celui qui reçoit souvent des visites de femmes puisse avoir le cœur assez pur pour être uni à Dieu (3).»

Il ne faut donner ni recevoir aucun présent des dévotes, ajoute le même Père : « Un amour saint et chaste n'inspire point tous ces petits présents, des mouchoirs, des rubans,

(1) Si propter officium prædicationis aut vidua visitatur aut virgo, nunquam domum solus introeas. Tales habeto socios, quorum contubernio non infameris, solus cum sola secretò et absque arbitro vel teste non sedeas. Si familiarius est aliquid loquendum, habeat nutricem, majorem domûs, virginem, viduam, vel maritatam ; non est tam inhumana, ut nullum præter te habeat, cui se audeat credere. *Epist. ad Nepot.*

(2) Sermo brevis, asper et rigidus cum mulieribus est habendus.

(3) Hospitiolum tuum mulierum pedes, aut nunquam tangant aut raro, quia non potest toto corde habitare cum Deo, qui fœminarum accessibus visitatur. *Epist. ad Nepot.*

ni de baiser le bout de la robe, ni d'écrire des lettres de tendresse (1). »

Prenez garde, enfin, lorsque vous traitez des affaires qui regardent la piété et les bonnes mœurs, avec certaines personnes qui passent pour doctes et habiles, de ne point leur donner trop de pouvoir sur votre esprit, de peur qu'à la fin elles ne s'en rendent les maîtres, et ne veulent vous diriger au lieu d'être dirigées par vous. Agissez donc avec elles de façon que, sans blesser la bienséance, vous les teniez toujours dans le respect et la déférence qu'elles vous doivent.

(1) Crebra munuscula, sudariola, et fasciolas, et vestes ori applicitas, et oblatos et degustatos cibos, blandasque et dulces litterulas, amor sanctus non habet. *Epist. ad Nepot.*

CHAPITRE XX.

Du *Pastoral de saint Charles* (Suite).

Il est aisé de reconnaître, par les menaces que Dieu fait dans l'Ecriture aux prêtres ignorants, combien la science est nécessaire aux curés. « Puisque tu as méprisé la science, dit le Seigneur, je te rejetterai de mon sacerdoce (1). » Le nom d'ange que l'Ecriture leur donne est une autre preuve de cette vérité. « Les livres du prêtre conservent la science, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées (2). » Et comme l'office des anges est de reconforter et d'illuminer ceux qui leur sont inférieurs, le devoir des prêtres, et principalement des curés, est de purifier par la sainteté de leur vie et d'éclairer par leur doctrine ceux qui sont sous leur conduite. Dieu a dit : « Adressez-vous aux prêtres pour apprendre la loi du Seigneur (3). » Or, comment les curés pourraient-ils enseigner la loi de Dieu, s'ils n'en acquéraient point une connaissance profonde. « Tenez-vous en la compagnie de prêtres prudents, dit l'Ecclésiastique, et appliquez-vous avec affection à imiter leur sagesse afin que vous puissiez entendre les paroles du Seigneur (4). »

(1) Osée, IV.
(2) Malach., c. II.
(3) Aggæi, II.
(4) In multitudine presbyterorum prudentum, ita et sapientiâ illorum ex corde cunjungere, ut omnem narrationem Dei possis audire.

Or, comment les séculiers pourraient-ils apprendre par la conversation des prêtres la volonté de Dieu sur eux, si les prêtres ne la connaissaient point eux-mêmes? Saint Paul, écrivant à Timothée, l'exhorte à s'appliquer à l'étude, à la lecture, à l'instruction (1). Le même apôtre, pour faire connaître aux Corinthiens combien l'ignorance est pernicieuse, leur dit « que celui qui ignore les mystères de la religion sera ignoré (2), » c'est-à-dire, réprouvé au jugement de Dieu ; d'où le pape saint Léon tire cette conséquence : « Si l'ignorance n'est pas supportable dans les laïques, combien est-elle moins digne de pardon et d'excuse dans les prêtres qui doivent enseigner aux autres (3). » Saint Chrysostome, qui a été le modèle des prêtres et des évêques de son temps, témoigne aussi combien la science leur est nécessaire, lorsqu'il dit : « La prudence est indispensable à un pasteur ; il a besoin, pour ainsi dire, de six cents yeux pour voir de tous côtés les dispositions du cœur de l'homme (4). . . . . »

L'impureté est un péché si abominable dans un prêtre, qu'il n'y a point lieu de s'étonner que Dieu l'ait défendu par des menaces terribles dans la loi ancienne, et par un commandement très-exprès dans la nouvelle, et que les souve-

(1) Attende lectioni, exhortationi, doctrinæ.

(2) Ignorans ignorabitur.

(3) Si in laïcis miserabilis est ignorantia, quanto magis in iis qui præsunt, nec excusatione est digna, nec veniâ. *Epist.* XXII.

(4) Multâ quidem opus est pastori prudentiâ, sexcentis etiam, ut sic dicam, oculis, ut recte undique humani animi habitum circumspicere possit. *Lib.* II *De sacerd.*

rains pontifes l'aient puni par de très-rigoureux châtiments.

Les saints docteurs rapportent plusieurs menaces que Dieu fait, dans les prophètes, aux prêtres incontinents.

Il dit dans le prophète Amos : « Je tonnerai sur vous, et je ferai un bruit semblable à celui d'un chariot chargé de foin (1). » Et dans le prophète Osée : « Je courrai sur eux comme une ourse à qui on enlève ses petits ; je leur déchirerai les entrailles, et je les dévorerai comme un lion (2). » Et dans le prophète Ezéchiel : « J'ai frappé des mains contre vos ordures ; je vous embraserai, et je vous consumerai du feu de ma colère, et vous brûlerez comme de l'argent au milieu de la fournaise, et je ne me reposerai point que je ne l'aie exécuté (3). » Et dans le prophète Malachie : « Maintenant cette parole s'adresse à vous, ô prêtres, qui avez souillé ma maison ; j'étendrai mon bras sur vous et je rejetterai tous vos sacrifices, et je vous couvrirai même le visage de l'ordure des animaux que vous m'offrirez (4). »

On trouve dans les anciens canons une pénitence remarquable qu'on imposait aux prêtres convaincus de fornication, et qui fut confirmée par le pape saint Sylvestre.

« Si un prêtre est convaincu d'avoir commis le péché de fornication, quoique, selon les canons des apôtres, il dût

(1) Ecce ego stridebo super vos, sicut stridet plaustrum novum onustum fœno. Cap. II.

(2) Occurram eis quasi ursa, raptis catulis, disrumpam interiora eorum, et consumam eos ut leo. Cap. XIII.

(3) Ecce ego complosi manus meas super maculas vestras, et conflabo vos, et succendam vos in igne furoris mei, et conflabimini in medio ejus, sicut conflatur argentum in medio fornacis, et requiescam. Cap. I.

(4) Et nunc ad vos verbum istud, ô sacerdotes, qui polluistis domum meam ; ecce ego projiciam vobis brachium, et dispergam super vultum vestrum stercus solemnitatum vestrarum, et assumet vos secum. Cap. II.

être déposé pour toute sa vie, cependant le pape saint Sylvestre a ordonné que, s'il ne persévérait point dans son péché, et qu'il se fût efforcé de s'en retirer, il ferait, pendant dix années, la pénitence suivante : que, pendant les premiers trois mois, il demeurerait séparé de la communion des fidèles ; qu'il ne vivrait que de pain et d'eau, excepté les dimanches et les principales fêtes, qu'il pourrait user de vin, de petits poissons et de légumes, sans pouvoir manger ni chair, ni œufs, ni fromage. Qu'il serait revêtu d'un sac ; qu'il demeurerait nuit et jour prosterné à terre pour implorer la miséricorde de Dieu. Qu'à la fin de ces trois mois il pourrait sortir, mais sans avoir aucun rapport avec les fidèles, de peur que le troupeau n'en reçût quelque scandale. Qu'ayant recouvré un peu de forces, il jeûnerait pendant une année et demie au pain et à l'eau, excepté les dimanches et les jours de grandes fêtes ; qu'il ferait usage, de chair, d'œufs, de fromage et de vin, selon la quantité fixée par les canons. Que ce temps étant expiré, il pourrait recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; qu'il serait admis *à la paix*, c'est-à-dire, qu'il se réconcilierait avec ses frères et chanterait des psaumes en leur compagnie, mais placé au dernier rang. Cependant il ne pourrait monter à l'autel, mais il remplirait les fonctions subalternes, selon l'ordonnance du pape saint Clément. Ensuite il jeûnerait les trois féries de chaque semaine au pain et à l'eau, excepté pendant le temps pascal, jusques à la fin de la septième année, après laquelle, si les religieux chez lesquels il aurait fait pénitence reconnaissaient qu'il se fût convenablement amendé et mortifié, il serait rétabli dans son premier état (1). »

(1) Presbyter si fornicationem fecerit, quanquam secundum canones

Les prêtres impudiques doivent connaître que si l'Eglise, dans ces derniers siècles, s'est relâchée de la sévérité de son ancienne discipline, et que si elle les traite avec plus de douceur et de miséricorde qu'elle ne le faisait autrefois, Dieu, dont les règles de la justice sont immuables, les punira avec plus de rigueur, et que plus ils auront été exempts du courroux et des châtiments de leurs supérieurs en cette vie, plus la main du Seigneur s'appesantira sur eux dans l'autre, afin de compenser le retardement de leur punition par la gravité de leur supplice; *qui tarditatem pœnæ supplicii gravitate compensat*. . . . .

Il n'y a point de fonctions plus importantes que celles de travailler au salut des âmes que Notre-Seigneur Jésus-Christ

apostolorum debeat deponi, tamen juxta auctoritatem beati Sylvestri papæ, si in vitio non permanserit, sed sua sponte adierit ut resurgat, decem annis in hunc modum pœniteat. Tribus mensibus à cæteris remotus fratribus, pane et aqua à vespera in vesperam utatur. Diebus autem dominicis ac præcipuis festis, modico vino et pisciculis atque leguminibus utatur sine carne et sanguine, ovis et caseo. Sacco quoque indutus humo adhæreat die ac nocte, jugiter Dei misericordiam imploret. Finitis tribus mensibus continuis, exeat, tamen in publico non procedat; ne grex fidelis in eo scandalum patiatur. Postea aliquantisper viribus resumptis, annum et dimidium expleat in pane et aqua, exceptis dominicis diebus et præcipuis festivitatibus, in quibus vino et carnibus sanguine, ovis et caseo, juxta canonicam mensuram poterit uti. Finito autem primo anno et dimidio, corporis et sanguinis Domini, ne indurescat, particeps fiat, et ad pacem veniat, id est, fratibus reconcilietur, ac psalmos cum eis in choro ultimus canat; nec tamen ad cornu accedat altaris, sed juxta beati Clementis vocem minora gestet officia. Deinde verò usque ad expletionem septimi anni, omni tempore, exceptis pascalibus diebus, tres legitimas ferias in unaquaque hebdomada, in pane et aqua jejunet. Expleto circulo septimi anni, si fratres apud quos pœnituerit, ejus condignam pœnitentiam laudaverint, ipse in pristinum honorem redeat.

a rachetées de son sang ; aussi l'office des confesseurs est-il comparé par les saints docteurs et par l'Ecriture même à celui de juge, de maître et de médecin. Un curé doit donc se garder de mettre sa confiance dans ses propres forces, et ne saurait assez demander à Dieu de lui donner la science, la prudence et les lumières nécessaires à l'accomplissement de la pieuse tâche confiée à sa vigilance et à sa charité chrétienne. Il faut qu'il se pénètre avant tout que ses interrogations doivent être lentes, réservées et proportionnées à l'état des personnes, à leur âge et à leur sexe. Que celles qui seront relatives aux péchés de la chair soient prudentes. Qu'elles ne soient ni inutiles ni superflues ; qu'elles soient accompagnées de douceur pour ne point effrayer les pénitents par une trop grande austérité. Qu'elles soient claires et discrètes, afin que ces derniers ne cherchent point à dissimuler l'étendue de leur péché, soit par honte, soit par ignorance.

Toutefois, le devoir d'un confesseur est d'être sévère dans certains cas : « Ne soyez point juge, si vous n'êtes capable de détruire les iniquités (1). » Et lorsqu'il y a nécessité de différer ou de refuser d'absoudre un pénitent, il faut qu'il le fasse avec douceur et charité, lui démontrant l'énormité de ses fautes, et l'exhortant à mériter, par un retour sur lui-même et un repentir sincère, la rémission de ses péchés, qui, autrement, l'engagerait dans un nouveau péril et le rendrait même coupable de sacrilége.

Il faut que les pénitences répondent ordinairement à la nature des péchés commis ; ainsi, au péché de la chair on opposera les jeûnes, les cilices, la discipline, les pèlerinages et autres mortifications. On obligera les avaricieux à des aumônes et des restitutions ; les orgueilleux à des actes

(1) Ne judex sedeas, si vitiis extirpandis impar.

d'humilité ; les négligents devront assister aux offices, aux exhortations, aux sermons, etc., etc. On imposera les plus dures pénitences, et on n'accordera même l'absolution aux blasphémateurs que lorsqu'ils auront témoigné un vif et profond repentir.

Les curés et confesseurs devront avoir une connaissance parfaite des cas réservés, et particulièrement de ceux contenus dans la bulle *In cœna Domini,* qu'il leur est interdit d'absoudre, et, afin qu'ils gardent tous la même formule d'absolution, ils devront se servir de la suivante, en observant surtout de ne point omettre les paroles *ego te absolvo.*

« Misereatur tui omnipotens Deus, et dimissis omnibus peccatis tuis perducat te ad vitam æternam. Amen.

» Indulgentiam, absolutionem et remissionem omnium peccatorum tuorum tribuat tibi omnipotens et misericors Dominus. Amen.

» Dominus noster Jesus Christus te absolvat, et ego auctoritate ipsius absolvo te ab omni vinculo excommunicationis, suspensionis, et interdicti, si quod incurristi, in quantum possum et indiges. Deinde ego te absolvo à peccatis tuis, in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

» Passio Domini nostri Jesu Christi, merita beatæ Mariæ semper Virginis et omnium sanctorum, et quidquid boni feceris et mali sustinueris, sit tibi in remissionem peccatorum, augmentum gratiæ et præmium vitæ æternæ. Amen. »

Saint Jean nous apprend dans son Apocalypse que Dieu loua la patience de l'évêque d'Ephèse, lorsqu'il lui fit dire : « Je sais ce que tu fais, ton travail et ta patience. »

Richard de Saint-Victor dit que la patience est nécessaire à ceux qui sont chargés de la conduite des âmes pour supporter les murmures, les plaintes, les médisances, les injures qu'on leur adresse lorsqu'ils veulent s'opposer aux désordres et aux scandales des impies. « Donnez-moi un peu de patience et je vous rendrai tout ce que je vous dois (1), » dit saint Matthieu.

Cette vertu est donc indispensable à un curé pour gagner le cœur de son peuple, et attirer à lui ceux mêmes qui sont les plus rebelles et les plus débauchés. Il doit être une pierre d'aimant par sa douceur et un diamant par sa patience; comme saint Grégoire de Nazianze le dit de saint Athanase : « Il imitait la nature de ces deux pierres; il était un diamant pour ceux qui le persécutaient, et une pierre d'aimant pour ceux qui n'étaient point de son sentiment. . . . . »

Le prophète Zacharie se sert d'une expression admirable pour apprendre aux pasteurs de quelle manière ils doivent règler leur zèle, lorsqu'il dit : « J'ai pris deux verges, l'une que j'ai appelée *la beauté*, et l'autre que j'ai nommée *le fouet*, et j'ai ensuite repu mon troupeau (2). » Par la première il a voulu signifier la douceur, et par l'autre la rigueur de la discipline.

Mais saint Grégoire nous explique encore ceci plus nettement quand il dit : « Que la rigueur de la discipline règle la douceur, et que la douceur tempère la rigueur, afin que l'une se recommande par l'au-

(1) Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. Cap. VI.

(2) Assumpsi mihi duas virgas, unam vocavi decorem, et alteram vocavi funiculum, et pavi gregem. Cap. XI.

tre (1). » Ce qu'il confirme par ces deux passages sur Job : « Les jeunes gens me voyaient et ils se cachaient (2). » « J'ai consolé la veuve affligée (3). » « Quelle rigueur observait-il dans sa conduite pour faire que les jeunes gens se cachassent devant lui ? Quelle douceur n'avait-il pas pour faire que les veuves affligées trouvassent de la consolation auprès de lui (4)? » Et dans un autre endroit il donne cet excellent avis : « Les curés doivent exercer envers leurs peuples une miséricorde qui les console justement, et une discipline qui les retienne pieusement, en sorte qu'ils ne se relâchent point par une trop grande douceur, ni qu'ils ne se découragent point par une sévérité trop austère. Qu'ils aient donc de l'amour pour eux, mais qu'il ne soit point lâche ; qu'ils aient de la sévérité, mais qui ne soit point outrée ; qu'ils aient du zèle, mais non un zèle inconsidéré ; qu'ils aient de la douceur, sans trop d'indulgence (5). » C'est ce que signifiait la manne qui était conservée dans l'arche avec la verge de Moïse, ainsi qu'on peut en juger par ces paroles de David : « Votre verge et votre bâton m'ont consolé (6). » Notre-Seigneur lui-même exhorta ses apôtres à la douceur

(1) Regat disciplinæ rigor mansuetudinem, et mansuetudo ornet rigorem, et sic altera commendatur ex alterâ. Lib. XV, *Mor.* XII.

(2) Videbant me juvenes et abscondebant se.

(3) Cor viduæ consolatus sum.

(4) Quanta disciplina regiminis ut ante juvenes abscondantur, quanta mansuetudo pietatis, ut per eam viduarum corda consolentur.

(5) Inesse rectoribus circa suos subditos debet et juste consolans misericordia et pie saniens disciplina, ut nec nimiâ benignitate solvantur, nec multâ asperitate exulcerentur ; sit itaque amor, sed non emolliens ; sit rigor, sed non exasperans ; sit zelus, sed non immoderate saniens ; sit pietas, sed non plusquam expedit, parcens. *Moral.*, l. XX, cap. VIII.

(6) Virga tua et baculus tuus, ipsa me consolata sunt.

lorsqu'il leur dit : « Ecce ego mitto vos sicut oves inter lupos (1). » Que les curés se gouvernent donc comme des agneaux, ce qui est plus glorieux que de défaire ses ennemis par la force des armes. « Tant que nous serons agneaux, dit saint Chrysostome, nous serons vainqueurs, quoique nous soyons environnés de loups; mais si nous devenons loups, nous serons vaincus, car la grâce de pasteur se retirera de nous (2). . . . . »

La haine contre les pécheurs doit procéder du zèle ainsi que saint Ambroise l'enseigne d'après ces paroles du Prophète-Roi : « Mon zèle m'a fait pécher, parce que mes ennemis ont oublié votre loi (3). » Le prophète assure que ceux-là sont ses ennemis, non pas ceux qui s'opposent à lui, mais qui se révoltent contre Jésus-Christ, et il ajoute : « Il n'y a point de plus grand ennemi des hommes, que celui qui offense le Créateur (4). » Ce qui fait dire à David : « Ne haïssais-je pas ceux qui vous haïssaient, Seigneur, et n'ai-je pas séché de zèle en voyant vos ennemis : je les haïssais d'une haine parfaite (5). » Ce qui nous apprend qu'une haine pour être parfaite, c'est-à-dire exempte de péché, doit être ressentie contre les vices, et non pas

(1) « Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. »

(2) Nam quandiu oves fuerimus, vincimus, etiamsi mille circumstent lupi; quod si lupi fuerimus, vincimur : tunc enim à nobis Pastoris auxilium recedit, qui non lupos, sed oves pascit. *Comm. in Matt.*, cap. XXXIV.

(3) Tabescere me fecit zelus meus, quia obliti sunt verba tua inimici mei. *Psalm.* CXVIII.

(4) Nemo gravior hostis omnium, quam qui omnium lædit auctorem.

(5) Nonne qui oderunt te, Domine, oderam, et super inimicos tuos tabescebam? perfecto odio oderam illos.

contre les personnes, et que par conséquent celle qui vient plutôt d'un zèle véritable, que de la passion et du désir de vengeance, ne doit envisager que la malice des pécheurs. Ainsi saint Augustin dit sur ces mêmes paroles du Psalmiste : « Je haïssais leurs défauts, mais j'aimais, Seigneur, leur nature que vous avez créée (1) ; » car la perfection de la haine consiste en ce que les hommes haïssent les vices qui sont dans leur prochain, et non pas leur prochain à cause de ses vices. « La haine parfaite qu'on a pour les ennemis de Dieu consiste à aimer leur personne et leur nature, que Dieu a créées, et à condamner les mauvaises actions qu'ils font. »

Il est donc du devoir d'un curé de faire cette distinction, et d'agir en cette occasion avec un grand discernement, afin qu'il témoigne une affection singulière aux pécheurs quand ils se sont corrigés, et que dans le temps même qu'ils travaillent avec le plus d'empressement à leur conversion il ne témoigne avoir de la haine que contre leurs vices, et qu'il tâche même de leur faire paraître une amitié sincère pour leur personne, leur rendant tous les bons offices qu'il pourra, afin de les attirer, à l'exemple de saint Paul, à la foi et à l'amour de Jésus-Christ.

Un bon curé doit toujours être dans la disposition d'exposer sa vie, à l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le salut de son troupeau. Donner sa vie pour son troupeau ne signifie pas toujours mourir pour lui ; mais en plusieurs occasions, cela ne veut dire autre

(1) Oderam in eis iniquitatem eorum, diligebam conditionem tuam.

chose que de s'exposer seulement au danger de la perdre, comme il est aisé de s'en convaincre dans les Actes des apôtres, où l'Ecriture, parlant de saint Paul et de saint Barnabé, dit « qu'ils donnèrent leur vie pour le nom de Notre-Seigneur (1), » quoiqu'ils se fussent seulement exposés à la perdre.

Saint Chrysostome nous enseigne cette disposition d'esprit par les paroles suivantes : « Il faut toujours avoir son âme entre ses mains pour l'exposer pour le salut de ses frères (2). »

Un curé ne doit donc jamais abandonner son troupeau, principalement lorsqu'il est dans un danger évident de se perdre, comme dans un temps de peste et en semblables occasions. Il est obligé, sous peine de péché mortel, de demeurer dans sa paroisse pour administrer les sacrements et rendre à son peuple tous les secours spirituels dont il a besoin. Il faut qu'il avertisse chacun de se confesser, qu'il prêche dans les places publiques, s'il ne peut le faire dans les églises, qu'il entretienne le peuple de la colère de Dieu, qu'il le châtie, qu'il lui montre le péril évident de la mort où il se trouve et l'obligation indispensable qu'il a de changer de vie et de faire pénitence; qu'il s'informe soigneusement si personne n'est en danger de son salut, si les malades donnent des marques de contrition de leurs péchés, ou s'ils persistent, s'ils ont besoin de conseils ou de consolation, s'il n'y en a point qui soit chargé de quelque restitution, et il est certain qu'un curé qui agirait autrement en semblable occasion pécherait contre le commandement de Dieu et contre la charité,

(1) Animas suas tradiderunt pro nomine Domini nostri.
(2) In manibus habere animam semper pro fratribus exponendam.

puisque Jésus-Christ commande aux bons pasteurs de donner leur vie pour leur troupeau (1), et que la charité nous oblige de préférer le salut éternel de notre prochain à notre propre vie. « Si c'est mal fait à un pilote, dit le canon, d'abandonner son vaisseau pendant le calme, combien plus cela est coupable pendant la tempête (2). » Saint Augustin dit à son tour : « Lorsque le danger est commun aux évêques, aux clercs et aux séculiers, ceux qui sont nécessaires aux autres ne doivent point abandonner ceux qui ont besoin de leurs secours (3). » Et il ajoute : « Notre-Seigneur a commandé la fuite, et il est permis de fuir, mais à ceux qui ne sont point engagés dans le ministère ecclésiastique (4). »

Un curé doit résister courageusement à tous les ennemis visibles ou invisibles qui pourraient attaquer son troupeau, tels que les infidèles, les hérétiques et tous ceux qui l'opprimeraient par une puissance tyrannique. Il est fait mention des premiers dans le prophète Ezéchiel, lorsqu'il dit : « Comme si le loup avait quelque communication avec l'agneau (5) ? » Notre-Seigneur parle des seconds en ces termes : « Prenez garde aux faux prophètes, qui viennent à vous sous des habits de brebis, mais qui en dedans sont des loups ravissants (6). » Et dans les Actes des apôtres il est dit en-

(1) Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.

(2) Si perniciosum est positam in tranquillitate navim deserere, quanto magis in fluctibus.

(3) Quum episcoporum, et clericorum et laicorum est commune periculum, ii qui aliis indigent, non deserantur ab iis quibus indigent.

(4) Fugam imperavit Dominus, et acceptabile est fugere, sed iis quos ecclesiasticis officiis non tenent vincula.

(5) Sed si communicabit aliquando lupus cum agno ?

(6) Attendite à falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.

[illegible] pour mon troupeau (1). [illegible] : « Lorsque quelque homme [illegible] c'est un loup [illegible] (2). » Et Ézéchiel ajoute : « Les princes sont au milieu du peuple comme des loups (3). »

[illegible] s'opposer à ces agresseurs, non pas à force ouverte, dit saint Chrysostome, mais par le moyen de la parole de Dieu et de l'oraison, priant, exhortant, prêchant continuellement, pour empêcher que les âmes ne se perdent par les suggestions et tentations du malin esprit, qui se sert de tous les moyens pour arriver à l'exécution de ses ténébreux desseins. Il faut donc qu'un pasteur soit toujours au milieu de son troupeau ; car, comme le dit saint Chrysostome : « Pendant qu'une ville est environnée d'une bonne muraille, elle ne craint pas beaucoup ceux qui l'attaquent ; mais aussitôt qu'on y a fait une brèche, ne fût-elle que de la grandeur d'une porte, quoique tout le reste demeure fermé, elle perd courage. Il en est de même de la cité de Dieu pendant qu'elle est fortifiée de la présence d'un bon et vigilant pasteur ; car alors toutes les ruses et les attaques des ennemis sont sans effet, et le peuple qui l'habite évite le danger sans aucune perte ni dommage (4). »

(1) Ego scio quod intrabunt post discessionem meam lupi rapaces, non parcentes gregi.

(2) Lupus super oves venit, quum quilibet injustus fideles quoque atque humiles opprimit.

(3) Principes ejus in medio ejus quasi lupi.

(4) Civitas quandiu muro undique cincta est, eos irridet, à quibus obsidetur præsidio illo tutissima. Ubi vero quis murum diruerit ad portulæ tantum magnitudinem; tum longè illi obest septi præsidium, etiamsi fir-

Les curés doivent, comme chrétiens, comme prêtres et comme pasteurs un respect et une soumission entière aux ordres des évêques dont ils sont comme les coadjuteurs dans le gouvernement des âmes. La reconnaissance oblige également tous les diocésains à mériter par leur zèle et leur dévouement les soins que ces prélats prennent de leur salut, ce qui fait dire ces belles paroles à saint Chrysostome : « Comme les pères spirituels des âmes doivent surpasser en charité et en amour les pères naturels, il est aussi nécessaire que leurs enfants spirituels n'aient pas moins d'affection et de respect pour eux, que pour ces derniers; puisque l'Ecriture leur dit : « Obéissez à vos supérieurs et leur soyez soumis. Or puisque vous savez qu'ils veillent sur vous, comme devant rendre compte de vos âmes, dites s'il est juste que vous refusiez de leur obéir, après qu'ils se sont exposés à un si grand danger pour vous. Considérez donc quel danger il y a d'être responsable de tous ceux qui sont sous leur conduite et d'en rendre compte. Quelque obéissance que vous ayez pour eux, vous ne ferez jamais rien qui égale le danger auquel ils se mettent en exposant leurs âmes à une mort éternelle. » . . . .

En ce qui regarde l'oppression tyrannique des personnes

missimnm alioqui ac tutum illud maneat : haud aliter igitur est Dei civitas, dum ipsam undique pro muro Pastoris solertia atque prudentia cingit, adversariis suæ omnes machinæ, artesque in opprobrium risumque cedunt, evaduntque, qui eam incolunt, indemnes et illæsi. Lib. IV *De sacerd.*

puissantes, il faut faire quelque distinction. Si elle procédait d'une haine et inimitié conçues injustement contre un pasteur sans qu'il y eût donné aucun sujet, il pourrait s'éloigner, et même il y serait obligé; mais si on en voulait à la foi et à la religion, et non à sa personne, il ne pourrait point quitter sa paroisse, et au contraire il devrait rester au milieu de son peuple, ou, si celui-ci se divisait, en sorte qu'une partie prît la fuite, et qu'une autre restât dans le lieu où existerait la persécution, il lui serait loisible de suivre les émigrants, en laissant toutefois un prêtre à sa place et en répondant des actes de ce dernier. . . . .

CHAPITRE XXI.

La peste de Milan. — Invasion rapide du mal. — Effroi des Milanais. — Le gouverneur quitte Milan. — Le cardinal Borromée accourt au milieu de son troupeau. — Son zèle infatigable. — Les cabanes. — L'hôpital de Saint-Grégoire. — Les monatti.

Vous voici parvenus à l'une des plus glorieuses époques de la vie du cardinal Borromée. La peste, ce fléau dévastateur dont la présence avait été tant de fois déjà si funeste à l'Italie, allait encore apporter de nouveau la terreur et la mort dans la ville de Milan. Le souvenir des calamités qui désolèrent cette malheureuse cité en 1485 où la *grande peste* emporta cent trente-sept mille âmes (1), en 1525 et 1550 où la moitié des habitants périrent, n'était point encore effacé de la mémoire des Milanais lorsque les premiers symptômes se manifestèrent dans quelques maisons situées non loin de l'église de la Scala (2). A cette nouvelle inattendue l'épouvante s'empara de la population entière. Le gouverneur don Antoine de Guzman quitta la ville et se réfugia à Vignano. Les principaux magistrats imitèrent cette lâche et dangereuse désertion. L'indignation des bourgeois et du peuple ne connut plus de bornes, et présageait une violente catastrophe. C'en était fait de la sûreté de la ville et du salut de tous, si la présence du saint archevêque n'était venue calmer l'exaspération publique et

(1) Papon., *De la peste, etc.*

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée*

remplacer la haine et le désespoir par l'espérance et la résignation.

Informé de ce qui se passait à Milan, Charles avait quitté Lodi où il s'était rendu pour assister l'évêque mourant, comme il avait coutume de le faire à l'égard de ses suffragants, et s'était hâté de revenir au milieu de son peuple bien-aimé. Quoique le saint prélat fût ému au dernier point à la vue de l'état misérable dans lequel il retrouvait ses enfants, il se fit violence, retint ses larmes et s'en alla droit à l'église cathédrale où, après avoir demeuré quelque temps en oraison, il se dirigea vers les maisons suspectes afin de reconnaître par lui-même quelles mesures il importait de prendre pour empêcher que le mal, s'il existait réellement, ne se communiquât aux autres quartiers de la ville. Mais le doute n'était plus permis ; c'était la peste, la peste avec toutes ses horreurs, tous ses dangers, et la mort qui suivait sa trace avait déjà marqué son passage dans cette partie populeuse de la cité.

Tandis que le cardinal reconfortait par son exemple les habitants qui se pressaient autour de sa personne, plusieurs nobles milanais, et ceux des officiers royaux et des magistrats qui n'avaient point abandonné leur poste accouraïent vers lui, le conjurant « par l'amour qu'il portoit à son peuple qu'il lui plût les assister de son conseil et ayde, en cette misère si grande et mal si périlleux, confessant librement que comme quand Dieu veust chastier un peuple il lève le jugement de ceux qui le gouvernent et leur oste l'entendement, il leur estoit aussi advenu le mesme, se trouvant du tout dépourveus de conseil et d'avis, cestuy là seul leur estant resté, d'avoir recours à luy, comme à leur père très aymant et aymé, pour ce le prioient ils de les adresser et instruire, leur prescrivant l'ordre qu'il jugeoit

nécessaire pour remédier à un si grand péril ; qu'en somme il luy pleust prendre le soin d'ayder la ville et tout ce peuple tout hors de soy et travaillé d'appréhension (1). »

Le cardinal répondit avec bonté que lors même que ses devoirs d'évêque ne lui eussent point imposé la loi de sacrifier pour les Milanais son bien, sa personne et sa vie, l'amour qu'il portait à son troupeau l'eût déterminé à tout entreprendre pour accomplir cette douce mission. Heureux si ses efforts n'étaient point impuissants, si ses larmes et ses prières parvenaient à fléchir l'ire de Dieu, et apportaient quelque soulagement à l'état pitoyable des pauvres et des malades dont quelques-uns déjà venaient de succomber si misérablement.

En attendant qu'un service de la santé fût organisé, le cardinal-archevêque ordonna des prières publiques et des processions générales formées de toutes les congrégations religieuses de Milan, des confréries de pénitents, des nobles, des magistrats, des bourgeois et du peuple. Quelques personnes ayant témoigné au prélat la crainte que ces rassemblements d'individus ne propageassent la contagion avec plus de promptitude et d'intensité, ainsi que cela avait eu lieu en 1550, Charles, loin de partager leur appréhension, les rassura, leur représentant la nécessité d'implorer avant tout la miséricorde céleste, et citant l'exemple de saint Basile et de saint Mamers qui dans des circonstances non moins périlleuses n'avaient point permis qu'on interrompît les prières publiques et avaient au contraire ordonné des processions solennelles, à la suite desquelles la peste cessa inopinément. Le saint prélat persévéra donc dans ses

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

pieuses intentions, et les Milanais, obéissant à la voix de leur premier pasteur, se pressèrent en foule dans les églises, « confessant leur vie passée, adonnés qu'ils avoient été en recréations et vains entretenements provocatifs de l'ire de Dieu, et qui avoient excité sa majesté divine à faire pleuvoir du ciel sur eux les fléaux et châtiments (1). »

Quoique le cardinal eût assisté pendant ces trois journées aux processions et aux prières publiques, déjà de tous côtés s'organisaient une administration active et des secours temporels destinés à ceux des Milanais atteints par la contagion. La prévoyance du saint prélat n'avait omis aucun des besoins exigés dans cette grave et calamiteuse situation. Dans la pensée que le grand hôpital devînt plus tard insuffisant pour contenir les malades et les suspects de contagion, il avait ordonné qu'on construisît en dehors de la cité, dans des lieux élevés, salubres et exposés au soleil, un nombre suffisant de cabanes en bois, recouvertes en chaume, et destinées aux suspects et aux convalescents.

Convaincu par l'expérience du passé que dans ces temps malheureux la famine frappe non moins autant de victimes que la peste elle-même, le cardinal-archevêque avait pourvu à ce que les marchés fussent approvisionnés de blé et des autres denrées nécessaires à la subsistance du peuple.

Il s'était concerté également avec les magistrats, afin que des secours abondants fussent distribués chaque jour aux indigents, qu'on ne devait sous aucun prétexte bannir de la cité, mais aux besoins desquels il était ordonné de pourvoir avec vigilance et régularité.

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

Des commissaires étaient chargés de veiller à ce que l'équité et l'économie présidassent à ces distributions auxquelles on pourvut au moyen des dons et des aumônes provenant de la charité publique.

De nombreuses confréries de charité s'établissaient par les soins des curés dans les paroisses voisines des lieux infectés.

Un service extraordinaire de santé avait été organisé, et des médecins et des chirurgiens avaient été commissionnés pour faire chaque jour une visite générale des malades, et pour rendre compte au prélat de l'état sanitaire de la cité; des matrones et des nourrices avaient été appelées, les unes pour délivrer les femmes enceintes, atteintes ou suspectes de peste, les autres pour allaiter les nouveau-nés privés de leurs mères à l'instant même de leur naissance.

Un certain nombre de personnes se partagèrent la courageuse mission de soigner les vieillards, les femmes et les enfants, en même temps que les curés et les confesseurs se multiplièrent dans toutes les paroisses pour préparer les pestiférés à une mort chrétienne et leur porter les secours spirituels.

Quoi qu'il en soit, le nombre des victimes atteintes de la peste augmenta considérablement. Cet accroissement de la mortalité et les dangers qu'il donnait lieu de redouter exigeaient des mesures extraordinaires en ce qui touchait les derniers devoirs à rendre aux morts. Le saint prélat ordonna (1) : « Que le corps de tout trépassé suspect de contagion devrait être enseveli et inhumé dans les douze heures qui suivraient le décès, sans qu'on pût, sous aucun prétexte, le conserver au delà de vingt-quatre heures.

(1) Voir aux *Pièces justificatives.*

Que les corps seraient préalablement visités par un des commissaires de la santé.

Que le cercueil devrait être enlevé de la maison mortuaire pendant le jour et non de nuit.

Qu'on s'abstiendrait autant que les circonstances le permettraient de transporter les morts sur des chariots, ou de les charger sur les épaules lorsqu'on les conduirait à l'église et au lieu de sépulture.

Que les morts seraient portés avec décence par les *monatti* (fossoyeurs) sur des brancards destinés à soutenir le cercueil, sur des échelles ou de fortes perches.

Que le corps de tout trépassé serait placé dans une bière fermée et recouverte d'un drap noir.

Que les curés et les prêtres accompagneraient à l'église ou au lieu de sépulture ces dépouilles mortelles, en récitant les psaumes et prières indiqués dans le rituel.

Que lorsque les héritiers du défunt seraient dans l'impossibilité d'acquitter les frais occasionnés par la cérémonie des funérailles, ces dépenses et celles de la sépulture seraient supportées par les curés.

Que les fosses particulières devraient être creusées à une profondeur de.....

Que lorsque les corps seraient inhumés dans les fosses communes, la profondeur de ces fosses serait du double des premières.

Que ces fosses seraient recouvertes de sable et de chaux, afin d'empêcher que les miasmes pestilentiels ne s'en exhalassent. . . . . »

Ainsi le cardinal-archevêque, animé de cette charité ardente dont les seuls justes sont embrasés, se montrait à la fois au moment du péril, évêque pieux et dévoué non moins qu'administrateur habile et prévoyant.

Mais les secours humains quelque prompts, quelque énergiques qu'ils pussent être, devaient échouer devant le fléau redoutable qui allait décimer encore une fois la population milanaise. Au bout de quelques semaines, loin de diminuer, le mal augmenta dans une proportion effrayante. Nul quartier de la ville ne fut épargné. Le nombre des médecins devint insuffisant. Une terreur universelle s'empara des habitants. La contagion pénétrait-elle dans une famille, ceux de ses membres qui résistaient au mal fuyaient les infortunés atteints des symptômes pestilentiels. Le frère abandonnait son frère, l'épouse son mari, des pères même s'éloignaient de leurs enfants mourants. Si quelques hommes du peuple, poussés par l'appât d'un salaire exorbitant, se décidaient à braver le danger et à rester au milieu des pestiférés, leurs services mercenaires n'apportaient qu'un faible soulagement aux souffrances atroces de ces malheureux, et se bornaient le plus souvent à aller déclarer leur décès à l'autorité, ou à porter à leur famille en fuite la nouvelle de leur funeste fin.

Le culte des morts, ce pieux devoir du chrétien, était délaissé dans ces jours de terreur et de désolation. La peur de la contagion, bien plus que la charité, présidait aux dispositions qu'on prenait aussitôt qu'un pestiféré avait rendu l'âme. On se hâtait de l'ensevelir, puis on plaçait le cadavre sur la porte de la maison en attendant que les *monatti* (fossoyeurs) vinssent s'en emparer. Les prêtres « qu'on trouvait partout confondus avec les malades et les moribonds, quoique malades et moribonds eux-mêmes (1), » étaient les seuls êtres vivants qui osassent escorter les chariots mortuaires. Ces héroïques soldats du Christ che-

(1) Manzoni, *I promessi Sposi.*

minaient, la croix en tête, en récitant les prières des morts. Chaque porte s'ouvrait sur leur passage, et de nouveaux cadavres, abandonnés comme les premiers, étaient recueillis par les *monatti* et venaient grossir le cortége funèbre.

Au milieu de la stupeur occasionnée par ces scènes funèbres, le saint prélat était resté impassible et résigné. Loin de partager l'abattement des Milanais, son courage et ses forces avaient grandi dans une proportion égale au danger. Il se porta de sa personne partout où le mal semblait sévir avec le plus d'opiniâtreté. Mais « estant plus jaloux de la santé et de la vie des autres que de la sienne, il menoit toujours un homme devant avec une baguette (1). » Ceux des malades qui avaient pu être transportés au grand hôpital, situé en dehors de la porte orientale, éprouvèrent les premiers les effets de son dévouement épiscopal. Le nombre de ces malheureux s'était tellement accru, qu'on avait été contraint de les entasser dans cette vaste enceinte, pêle-mêle, à peine vêtus, sans remèdes d'aucune espèce, « et destitués du bien des sacrements (2). » C'était un spectacle horrible que celui de ces infortunés atteints de délire, aux visages livides, aux pas tremblants et incertains, fuyant épouvantés à l'approche de leurs semblables, ou tombant frappés de mort à côté d'un parent ou d'un ami, sans que celui-ci, paralysé par l'appréhension du mal, osât les secourir ou leur fermer les yeux.

Quoi qu'il en soit, la présence du saint cardinal apporta

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

à cette multitude éperdue un peu de calme et de résignation. A sa vue ces malheureux se jetèrent à genoux, implorant son assistance « avec voix interrompues de sanglots et de gémissements. Les douloureux accents de ce nescessiteux troupeau pénétrèrent si avant dans le cœur du pieux archevesque, que ses larmes ne se peurent contenir sans sortir en abondance. Il reconforta et consola de paroles le mieux qu'il fut possible ces pauvres gens, leur promettant tout ayde et secours qu'il pourroit jusques à s'y employer lui-mesme, et avant que de partir il leur donna sa bénédiction à tous, les laissant consolés et avec espérance certaine que tost après il apporteroit un adoucissement à leur état misérable et calamiteux (1). »

Les secours spirituels annoncés par le cardinal ne se firent point attendre. A peine rentré dans son palais, il se hâta de convoquer une assemblée générale des vicaires forains, des curés, des prêtres et des supérieurs des maisons religieuses. Le pieux prélat les exhorta à redoubler de charité envers les malades demeurés dans l'intérieur de la ville ou transportés à Saint-Grégoire, leur recommandant toutefois de se diriger dans l'exercice de leur saint ministère avec une sage prudence, et à ne point exposer témérairement leur vie au milieu de la contagion, à moins que le salut des âmes qu'il confiait à leur charité chrétienne n'exigeât d'eux ce généreux sacrifice, ainsi qu'il était arrivé à saint Cyprien martyr, à saint Basile le Grand, à saint Nicolas et à deux pieux archevêques de Milan, Benoît (Benedictus) et Aspect (Aspectus), qui, lorsque leur diocèse était en proie aux fureurs de la peste, ne portaient point

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, etc., de saint Charles Borromée.*

seulement aux malades les secours spirituels, mais pourvoyaient également aux remèdes et à la nourriture dont ces infortunés étaient dépourvus au milieu de la terreur qui régnait autour d'eux.

Quoique le saint prélat fût convaincu qu'il n'était point en la puissance des hommes de conjurer *un mal qui venait du ciel* (1), néanmoins il ne crut pas devoir négliger de tenter d'opposer des remèdes humains aux ravages exercés par la contagion. Des secours plus prompts, plus énergiques étaient d'ailleurs devenus indispensables dans ces journées de deuil où la détresse du peuple était à son comble, et où la négligence, le mauvais vouloir, ou l'imprudence d'un seul pouvaient compromettre la sûreté de tous.

Le zèle éclairé et l'inépuisable charité de Charles se révèlent dans ces ordonnances que le temps a respectées (2).

Ainsi une vigilance de tous les instants était recommandée aux commissaires chargés de diriger le service des subsistances et celui de la santé publique. Les directeurs (*prefecti*), les visiteurs, les anciens, les infirmiers, les *monatti*, devaient exercer leurs fonctions diverses avec douceur, décence et austérité. Il était expressément enjoint à ces derniers de n'exiger ni recevoir aucune rétribution, aucun don, soit sous le prétexte de la garde ou du transport des malades et des trépassés, soit sous celui de la fermeture des habitations de ces derniers.

Les meubles, les effets, l'argent appartenant aux malades ou aux suspects de maladie, ne devaient être ni déplacés, ni dispersés, ni enlevés de leurs maisons, soit

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

(2) Voir aux *Pièces justificatives.*

que les pestiférés fussent transportés hors de leur logis, soit qu'ils y demeurassent pour y être visités et traités par les médecins chargés du service de la santé.

Il était défendu de conduire pendant la nuit les malades au grand hôpital ou dans les cabanes destinées aux suspects ou aux convalescents; mais on devait choisir, pour effectuer ces transports, les heures de la journée, afin que les prêtres et les confesseurs pussent administrer aux nouveaux venus, aussitôt leur arrivée, les secours spirituels dont ils avaient pu être privés dans leurs maisons.

Il était expressément enjoint d'éviter de transporter les malades et les suspects sur un même chariot. On devait également avoir la précaution de séparer les effets appartenant aux individus suspectés de contagion, des effets des pestiférés.

Un temps suffisant devait être accordé aux malades ou suspects qui quittaient leurs maisons pour être conduits au lazaret ou aux cabanes, afin qu'il leur soit loisible de régler leurs affaires domestiques, de mettre en sûreté leur argent et leurs effets, et de rassembler et emporter leurs lits, leurs nattes ou tapis, leurs vêtements et les autres objets nécessaires à leur usage quotidien.

Les cabanes occupées par les pestiférés devaient être séparées des cabanes habitées par les suspects.

Les mêmes précautions devaient être suivies pour les cabanes renfermant des malades atteints de la contagion à des degrés plus ou moins alarmants. Cette surveillance devait être également observée à l'égard des convalescents.

Il était ordonné d'enregistrer sur un livre ouvert à cet effet les noms des malades au fur et à mesure de leur arrivée aux cabanes, et des numéros correspondants à ces noms devaient être placés sur les portes de chaque cellule

afin que les prêtres, les médecins et les chirurgiens pussent distinguer les malades les uns des autres lorsqu'ils les visiteraient.

Chaque cabane et chaque cellule devaient être garnies de paille disposée de façon qu'on pût étendre dessus les matelas, paillasses et couvertures. Ces divers objets de literie devaient être accordés aux malades et aux suspects dans une qualité correspondante à leurs états et conditions.

Les aliments destinés à la nourriture des malades et des suspects, ainsi que les remèdes et médicaments ordonnés par les médecins, devaient être distribués à des heures déterminées.

Toutes les cabanes devaient être couvertes et fermées avec soin, de façon que la pluie ni l'humidité ne pussent y pénétrer.

Aussitôt qu'un pestiféré avait rendu l'âme et qu'il avait été transporté à la *salle des morts*, il était expressément recommandé de brûler de la paille dans la cellule qu'il avait occupée, afin d'en purifier l'air.

Les curés et les vicaires forains étaient chargés de veiller à la stricte exécution de ces ordonnances. . . . . . .

Quelque diligence que le saint prélat eût apportée à s'opposer aux ravages de la peste, elle croissait chaque jour avec une fureur nouvelle. Ceux des Milanais qui s'étaient d'abord résignés à demeurer isolés dans leurs maisons, dans la croyance d'échapper au fléau qu'on tentait en vain de maîtriser, s'éloignaient avec épouvante dans l'espoir de trouver un refuge à la campagne et des ressources qu'il n'était plus permis d'attendre de l'autorité municipale. En vain le cardinal avait-il essayé à plusieurs reprises de subvenir aux besoins de la population de Milan, les

ressources qu'il avait rassemblées étaient sur le point d'être épuisées, et ce n'était qu'avec une lenteur et une parcimonie involontaires, mais commandées par la nécessité, que les commissaires distribuaient, à de longs intervalles, aux femmes, aux vieillards et aux enfants, des secours tardifs et insuffisants. Un silence effrayant régnait dans Milan. Les cours et les tribunaux civils, les comptoirs, les magasins étaient abandonnés et déserts. La justice était muette, les transactions suspendues, le commerce anéanti. Les nobles et les bourgeois, qui s'étaient éloignés de la ville, avaient emmené avec eux leurs serviteurs ou avaient congédié ceux qu'ils étaient dans l'impossibilité d'entretenir plus longtemps. Les artisans que la peste n'avait point encore atteints, voyaient mourir autour d'eux leurs femmes et leurs enfants. On rencontrait dans les rues et dans les places publiques ces infortunés nus et affamés, réunis en petites caravanes et implorant en vain la charité publique. L'état de ces malheureux était si pitoyable, leurs gémissements si douloureux, qu'ils retentissaient jusqu'au fond du cœur du saint archevêque. Il rassembla ces pauvres gens et choisit parmi eux les plus forts et les plus robustes, afin d'employer les uns à purifier les maisons et les vêtements des pestiférés, les autres à seconder les infirmiers et les *monatti* que la contagion décimait à chaque instant, et dont elle menaçait de réduire encore le nombre. Quant aux vieillards, aux femmes et aux enfants, il les réunit tous dans un château (Vittoria) que le roi de France, François Ier, avait fait construire aux environs de Milan, en mémoire d'une victoire mémorable qu'il avait remportée, en 1515, sur l'armée des Suisses. Des emprunts que Charles contracta, de nouveaux sacrifices personnels, et quelques dons qu'il obtint, le mirent à même

de pourvoir aux premiers besoins de ces infortunés. Mais un hiver rigoureux étant survenu, vêtus à peine, ils couraient tous risque de mourir de froid. La sollicitude paternelle du saint prélat sut, encore une fois, trouver un remède à cet état désastreux. Il conçut l'idée de faire retirer de son palais les tapisseries, les rideaux, les couvertures, le linge, de sorte qu'il ne resta que deux paires de draps pour chacune des personnes de sa maison, et une vieille doublure en toile d'un tapis dont il se servit toujours depuis pour recouvrir sa table, comme du tissu le plus précieux qu'il pût posséder. Au bout de quelques jours, toutes ces étoffes de lin et de laine, rouges, vertes, bleues, noires, violettes, furent transformées en robes avec capuchons, de façon que ces vêtements improvisés purent servir de chapeaux et d'habits tout à la fois. Le cardinal voulut en faire lui-même la distribution à ces pauvres gens, joyeux qu'il était de songer qu'il n'avait plus à craindre pour eux les rigueurs de la saison, ni les infirmités qui pouvaient en résulter. « C'estoit chose curieuse à voir qu'une si grande multitude de pauvres, vestus de vestements et de couleurs si dissemblables, comme si c'eust esté une petite armée de soldats de diverses livrées et sous diverses enseignes (1). »

La charité si dévouée, si ingénieuse du saint prélat porta d'utiles fruits. Son exemple fut suivi par un certain nombre d'habitants de Milan, qui n'avaient point encore fui la cité, et qui accoururent au palais archiépiscopal pour déposer dans les mains du cardinal-archevêque d'abondantes aumônes et des dons de toute espèce. Les dames se dépouillèrent même de leurs diamants, de leurs perles, et de leurs joyaux d'or et d'argent.

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

CHAPITRE XXII.

Continuation de la peste de Milan. — Progrès de la contagion. — Le cardinal ordonne trois processions générales. — Son exemple édifiant. — Etat misérable des Milanais. — Secours spirituels et temporels dus au saint archevêque. — Cessation de la peste. — Lettre pastorale de Charles à son troupeau.

La fureur de la contagion allait toujours en croissant. Dans l'intérieur de la ville, nulle maison n'en était plus à l'abri. La population renfermée dans le lazaret de Saint-Grégoire et dans les cabanes augmentait tous les jours. Les fosses immenses qu'on avait creusées autour de Milan regorgeaient de cadavres. De nouvelles et innombrables victimes restaient sans sépulture. La mort était moins lente que les bras fatigués des *monatti*. L'épouvante causée par la recrudescence du fléau, qui menaçait d'atteindre jusqu'au dernier des Milanais, gagna les magistrats et les centurions. Les plus déterminés ne vaquaient plus qu'avec contrainte et hésitation aux devoirs de leurs charges, et l'ordre et l'activité, qui jusque-là s'étaient maintenus dans l'administration civile de la cité, s'évanouirent devant les angoisses de la peur.

Quoi qu'il en soit, le cardinal ne désespéra point du salut de son troupeau; mais, convaincu de plus en plus que le moyen le plus efficace d'attirer sur lui la miséricorde divine était de recourir à la prière et aux mortifications, il publia une lettre pastorale par laquelle il exhortait le peuple de Milan à prier, à s'humilier, et à mettre

son unique confiance dans la miséricorde du Tout-Puissant « qui tue et donne la vie, blesse ou guérit, envoie la disette ou l'abondance, la maladie ou la santé, selon ses immuables décrets (1). » Il invita également les Milanais à contribuer par de pieux dons à la construction d'une église dédiée à saint Sébastien, sous la protection duquel il plaça son troupeau bien-aimé et se plaça lui-même. Enfin, il recommanda, par les entrailles de Jésus-Christ, aux notables, aux magistrats, aux pères de famille et à tous les autres habitants de la cité et du diocèse de Milan de suivre les trois processions générales, qui auraient lieu les premiers jeudi, vendredi et samedi d'octobre, afin de mériter l'indulgences plénière qu'il avait obtenue du souverain pontife Grégoire XIII pour les fidèles qui assisteraient à ces pieuses cérémonies. Oubliant le péril qui l'environnait dans ces dangereuses pérégrinations, le saint prélat se rendit dans chacune des paroisses de Milan, y prêchant et exhortant le peuple à se disposer par l'exercice de la pénitence à mériter le pardon de ses fautes et de ses déréglements passés. Les exhortations paternelles du cardinal, recueillies avec une respectueuse avidité par un petit nombre de fidèles, se répandirent bientôt parmi les Milanais de toute condition. Rassurés par le courageux exemple de leur premier pasteur, ces malheureux sortirent de leurs maisons, où la crainte de la contagion les avait retenus captifs, et le jeudi 7 octobre un concours immense de peuple se rendit, dès le point du jour, au pieux rendez-vous que le saint archevêque avait assigné. L'église cathédrale pouvait à peine contenir la foule accourue en habits de deuil, les yeux remplis de larmes,

(1) Car. Borrom., *Acta Ecclesiæ mediolanensis*.

et implorant avec des cris lamentables le pardon de ses iniquités.

A la vue du cardinal, revêtu de ses habits pontificaux, un morne silence succéda à ces gémissements tumultueux. Le prélat s'avança alors vers les assistants qui reçurent tous les cendres de sa main, en signe d'affliction et de repentir. « Cette cérémonie parachevée, on se rendit processionnellement à l'église de Saint-Ambroise-Majeur. Le pieux archevêque, cheminant nuds pieds et avec un habit si triste et douloureux qu'il esmouvoit un chacun à pitié et aux larmes, car il s'estoit vestu de sa chappe pontificale violette, la queue traînante et toute estendue par terre, le capuce rabattu jusque sur les yeux et une grosse corde au cou, comme un criminel condamné à mort pour un sien méfait, et portant une grande croix en main avec l'image de Jésus-Christ crucifié, sur lequel tout le long du chemin il avoit les yeux attachés, pleins de larmes, comme s'il eust été le plus grand malfaiteur du monde, conduit publiquement comme un être justicié, s'imaginant d'avoir sur soy tous les péchés de son peuple, et s'offrant à Dieu en sacrifice, à l'imitation de ce saint roi David, lequel en grand dégast et ravage de la peste qui vint sur son peuple, voyant l'ange exterminateur, pria Dieu qu'il déchargeât son ire sur luy et pardonnast à son peuple (1). »

L'exemple édifiant du saint archevêque fut imité par les chanoines de la cathédrale et par un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques, qui se rendirent également à Saint-Ambroise, couverts de cilices, les pieds nus et une torche allumée à la main. Pendant le trajet, comme le cardinal

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

suivait, les yeux fixés sur l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans se préoccuper du soin de sa marche, il arriva que l'un de ses pieds heurta un morceau de fer aigu qui lui entra fort avant dans les chairs. Mais, plus occupé des souffrances que notre divin Sauveur avait endurées que des douleurs que lui causait cette blessure, il les maîtrisa et continua d'avancer, non sans laisser sur le chemin qu'il parcourait la trace sanglante de ses pénibles pas.

Parvenu à l'église de Saint-Ambroise, le cardinal se hâta de monter en chaire. Jamais un auditoire semblable ne s'était offert à la vue du saint archevêque. De quelque côté qu'il portât ses regards, ses yeux ne rencontraient que des vieillards abattus, des pères consternés, des veuves éplorées, des orphelins gémissants. Le prélat prit pour texte de son discours les paroles du prophète Jérémie : *Quomodo sedet sola civitas plena populo.* La cause de cette solitude, de cette désolation, le cardinal la rechercha dans la conduite coupable des Milanais et dans le juste ressentiment du Tout-Puissant. Il adjura la multitude qui l'écoutait de souffrir avec résignation les terribles effets de la colère d'un père plein de miséricorde et de qui seul les Milanais devaient désormais attendre leur pardon et leur délivrance.

La même affluence de peuple suivit le lendemain le cardinal à l'église Saint-Laurent, où il exhorta de nouveau les assistants au repentir et à la résignation.

Le jour suivant, la procession se rendit à l'église de la Sainte-Vierge, proche de Saint-Celse. Les chanoines, les curés et les religieux des divers monastères et congrégations de la cité précédaient la foule, portant les reliques conservées dans leurs églises. Le saint prélat venait ensuite vêtu comme les jours précédents, les pieds nus, malgré

la plaie douloureuse dont nous avons parlé plus haut, et tenant entre ses bras une haute et lourde croix de bois dans laquelle il avait fait enchâsser le saint clou qu'on avait descendu du dôme de la grande église (1).

La vue de cette relique sacrée inspira au pieux prélat une exhortation touchante sur l'amour infini que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait fait paraître dans les mystères de sa douloureuse passion. Il parla avec une telle onction « qu'il attendrit grandement le cœur de ses auditeurs, les excitant tous à rendre à Dieu un amour réciproque, relevant par un mesme moyen les pescheurs à une grande confiance en la miséricorde de ce Dieu tant bon, s'ils recouroient à sa majesté divine, avec une vraye et cordiale repentance de tous les péchés commis, principalement si avec une dévotion non feinte ils imploroient l'intervention de la très-sainte Vierge, avocate des pescheurs et vraye et unique mère de miséricorde (2). »

Après que le cardinal eut cessé de parler, la procession se remit en marche pour gagner la cathédrale, et comme l'affluence du peuple était encore plus considérable que le matin, le pieux prélat fit placer le saint clou sur le grand autel où il demeura exposé pendant plusieurs jours.

(1) Selon Grégoire de Tours, le divin Sauveur fut attaché sur la croix au moyen de quatre clous. Deux de ces clous furent possédés par sainte Hélène, qui, plus inspirée cette fois par son excessif amour maternel que par les sentiments de la piété chrétienne, ordonna qu'on les employât à forger le mors de la bride du cheval de bataille de Constantin, son fils, afin de le rendre invulnérable à la guerre. Le troisième clou fut jeté dans la mer Adriatique pour apaiser ses flots irrités, et le quatrième fut placé dans l'intérieur de la tête de la statue de l'empereur Constantin, érigée à Constantinople. Cette version de Grégoire de Tours a pour elle l'opinion du pape Benoît XIV.

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

Tandis qu'une partie de la population s'efforçait de fléchir la colère céleste, un petit nombre d'hommes pervers, que la peste épargnait et n'effrayait point, trouvèrent dans la commune confusion, dans le relâchement de l'autorité civile, une occasion de se livrer avec impunité aux plus coupables excès. Ces misérables s'introduisaient dans les maisons abandonnées ou occupées par les mourants, dérobaient et emportaient le linge, les vêtements, les meubles à l'usage des pestiférés, et allaient ensuite vendre hors de la ville ces objets impurs et contagieux.

A défaut de l'autorité civile devenue impuissante, ce fut encore le cardinal-archevêque qui opposa un frein salutaire à ces homicides méfaits. Il publia un édit contre *ceux qui déroberaient, transporteraient, ou trafiqueraient des objets infectés ou suspects* (1), déclarant que nul habitant de Milan ni du diocèse n'avait pu et ne pouvait à l'avenir *voler, acheter, vendre, cacher ou transporter* d'un lieu à un autre quelque objet que ce fût, infecté ou suspect de peste, sans se rendre coupable de péché mortel et de damnation éternelle, et rappelant à ceux qui auraient contrevenu à ces défenses de se hâter de reconnaître l'énormité de leur faute et de s'en accuser sans délai au tribunal de la pénitence, s'ils ne voulaient point encourir les peines de l'excommunication. Le saint prélat enjoignit en même temps, également sous peine d'excommunication (*latæ sententiæ ipso facto incurrendæ*), à tous les confesseurs, tant séculiers que réguliers, de n'accorder l'absolution à leurs pénitents, qu'après en avoir obtenu le pouvoir de lui-même ou de son délégué, toutes les fois qu'il s'agirait de ces infractions criminelles.

(1) *Acta Ecclesiæ mediolanensis.*

Mais ces sages et prudentes ordonnances ne pouvaient point seules arrêter le torrent dévastateur dont les ravages allaient à chaque heure en augmentant, et qui menaçait de s'accroître encore. Le cardinal se décida donc à publier un nouvel édit qui ordonnait, sous les peines les plus sévères, à tous les Milanais, de quelque condition qu'ils fussent, de se pourvoir sans délai des choses nécessaires à leur subsistance et à celle de leur famille, de cesser tout commerce et toute correspondance avec leurs concitoyens, et de se renfermer dans leurs maisons pendant le temps fixé pour la quarantaine, que le danger public ne permettait plus de différer. Cette mesure énergique, imposée par la nécessité, causa d'abord quelque agitation parmi le peuple; mais la fermeté du sage prélat triompha bientôt de cette insubordination passagère, et chacun obéit avec confiance, respect et résignation.

Les mêmes obligations furent imposées aux congrégations ecclésiastiques et religieuses. Seuls, les curés, les vicaires et les clercs désignés par les préfets des portes, purent circuler librement dans la cité de Milan, afin de porter aux malades des secours spirituels et temporels, célébrer la messe, soit dans les églises, soit dans les rues et les places publiques, et accompagner les trépassés aux lieux de sépulture situés au delà des portes. On désigna également un certain nombre de clercs et de religieux autorisés à entrer et à sortir le jour et la nuit dans la ville, et chargés de pourvoir aux besoins de la vie des curés et vicaires, etc., etc.

Mais en même temps que l'imminence du danger contraignait le cardinal-archevêque à prescrire ces rigoureuses mesures, son zèle infatigable pour le salut de son troupeau lui suggérait la pensée de ne lui point enlever la consola-

tion de prier en commun, quoique isolé et reclus, et de s'unir aux ministres des autels pour demander au Tout-Puissant la fin de ces journées de deuil et de misère. A cet effet « il fit dresser dans les principales rues et carrefours des autels et de grandes croix, et on disoit tous les matins la messe à haute voix, laquelle les pestiférés mêmes pouvoient ouyr et voir des fenestres de leurs maisons. On chantoit psaulmes, litanies et autres oraisons accommodées aux nécessités du temps. Tous les assistants, les genoulx fléchis en terre, répondant et poursuivant jusques à la fin, un chacun ayant son chapelet ou livre en main. Ainsi c'estoit une chose de grande admiration, et qui causoit un pieux et indicible attendrissement, de voir cette grande et infortunée cité louer Dieu de toutes parts en un même temps et entendre un retentissement d'infinies voix, qui à hauts cris imploroient le secours du ciel en cette calamité publique (1). »

A ces journées de deuil succédèrent enfin des jours meilleurs. Peu à peu le mal prit un caractère moins effrayant, les ravages de la contagion diminuèrent, la peste s'éteignit dans la cité, et le Milanais en entier fut délivré du fléau qui l'avait si impitoyablement dévasté. A cette nouvelle de la miséricorde céleste, le saint archevêque, avide de revoir et de reconforter son troupeau bien-aimé, résolut d'entreprendre la visite générale du diocèse de Milan. Ce fut le second jour de février de l'an 1577, que le cardinal Borromée accomplit son pieux dessein. Voici en quels termes il annonça sa résolution aux Milanais :

« Pour n'être point infidèle à la vocation sainte à laquelle

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

il a plu à Dieu de m'appeler, j'ai résolu, mes chers enfants, de m'appliquer aujourd'hui aux devoirs qui me sont imposés avec le même soin et la même exactitude que si je n'avais commencé qu'à cette heure à être chargé de la conduite de vos âmes, et que si c'était dans ce jour que Dieu me dît, comme autrefois au prophète Jérémie : *Ecce constitui te hodie super gentes ut evellas et destruas et disperdas et dissipes, et ædifices et plantes*. Et comme après que Judas Machabée, couvert de cendres et de cilice, eut pleuré la destruction du temple et de la ville de Jérusalem, le Seigneur lui ayant donné assez de force et de courage pour rebâtir cette cité, la première chose qu'il fit fut de visiter le temple et de choisir des prêtres qui fussent irréprochables et zélés pour l'honneur du service de Dieu, auxquels il confia le soin de purifier et d'orner le sanctuaire, tandis qu'il en plaça d'autres sur les murailles pour s'opposer aux projets des ennemis qui vouloient l'empêcher de les rebâtir ; aussi la première chose que j'ai dessein d'exécuter en ce jour, c'est de visiter la ville et le diocèse de Milan, d'employer tous mes soins et ceux des prêtres qui m'accompagnent à décorer convenablement les églises et à y faire célébrer l'office divin avec décence ; à rétablir la discipline ecclésiastique dans le clergé, à extirper les causes de scandale et les abus qui nuisent au progrès des âmes, et à fortifier les peuples d'armes spirituelles contre les ennemis invisibles de leur salut. Mais comme la perfection et la splendeur de cette cité et de ce vaste diocèse ne demandent point seulement qu'on en bannisse tout ce qui est difforme et mal séant, mais encore qu'on les embellisse de nouveaux ornements, notre soin ne se bornera pas à éloigner, moyennant la grâce de Dieu, tous les scandales et les péchés publics, à déraciner les

vices, à renverser le royaume du démon, mais à mettre également en pratique toutes les vertus chrétiennes, à inspirer aux âmes l'amour de Dieu et du prochain, à établir des exercices de piété, à purger les maisons et les familles de toutes discordes, afin qu'à l'aide de la miséricorde divine nous soyons entièrement délivrés du fléau destructeur qui nous a si cruellement décimés, et que nous n'attirions point une seconde fois sur nos têtes le courroux du Tout-Puissant. »

Le lendemain et les jours suivants le cardinal commença sa visite pastorale et bénit toutes les maisons de la ville et de la campagne. La vue du saint archevêque, entouré d'un clergé nombreux, ramena l'espérance et la foi dans les cœurs des Milanais. Aussi tout le temps que dura cette pieuse cérémonie la multitude accourut des lieux les plus éloignés, précédant ou suivant le cardinal, faisant retentir les airs de cantiques et d'actions de grâces, et demandant au Seigneur de lui conserver longtemps un si bon, si dévoué et si saint pasteur. « Car ce fut une commune opinion que cette délivrance miraculeuse avoit été octroyée de Dieu, par les prières et l'intercession de ce saint serviteur, et que sa divine majesté avait regardé à ses larmes, à ses prières continuelles et aspres pénitences qu'il faisoit à cette fin; et que principalement pour l'amour de lui il avoit appaisé son ire, et pardonné à tout le peuple. Et pour ce, notre sainct et zelé prélat, considérant ce tant signalé bénéfice de Dieu, estimoit si peu tout ce qu'il avoit faict pour en rendre grâces à sa majesté divine que par lettres encores il invita tous les évesques de la province, leur donnant un particulier avis de ce singulier bénéfice, les suppliant de le reconnoistre, et avec toute affection en rendre grâces à Nostre-Seigneur, ce qu'ils ne

manquèrent de faire eux-mesmes, dont les effects se virent très-clairement, avec les congratulations mutuelles et conjouyssances toutes pleines d'allégresse et charité envers luy. Et entre les autres Nicolas Sfondrat évesque de Crémone, qui fut depuis cardinal et pape sous le nom de Grégoire quatorzième, ne se contenta des compliments et conjouyssances par lettres; mais pour le grand amour qu'il luy portoit vint en personne à Milan, pour ce seul effect, où d'abondance preschant au peuple en la grande église, présent sainct Charles, le gouverneur, le sénat et tous les magistrats, plein d'esprit et doctrine, faisant voir l'importance de cette grâce reçue de Dieu tant favorablement, non-seulement fit l'office de conjouyssance avec toute la cité, mais encores avec beaucoup d'édification, il les combla d'une joie infinie (1). »

Et afin que les Milanais conservassent à jamais le souvenir de ce pardon miséricordieux, le cardinal composa *le Mémorial à son peuple bien-aimé de la cité et diocèse de Milan,* « dans lequel il lui rappela toutes les calamités du temps funeste de la pestilence, avec la faveur que Dieu lui avoit faict de l'avoir délivré d'une si grande affliction (2). » « La peste a cessé! disait le saint archevêque, que le Seigneur, père des miséricordes, en soit béni ! Lui qui nous a consolés et accordé cette fin inespérée. Hélas! quelle funeste métamorphose s'était opérée dans notre malheureuse cité. Naguère opulente et joyeuse, Milan ressemblait à cet arbre immense que Nabuchodonosor vit en songe, et dont le sommet orgueilleux paraissait atteindre les cieux, tandis que ses branches touf-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) Idem.

fues s'étendaient jusqu'aux extrémités de la terre. Couvert de fruits nombreux, il offrait un abri et une nourriture abondante aux peuples qui l'environnaient. Mais tout à coup une voix retentissante fait entendre ces paroles : « Coupez cet arbre, dispersez ses feuilles, ne laissez dans la terre qu'une partie de ses racines, et qu'il soit retenu par un lien de fer, au milieu de la verdure qui l'entoure, jusqu'à ce que la rosée du ciel lui ait rendu sa première force et sa première vigueur. » Et toutes ces choses se sont accomplies dans un court espace de temps. Cet arbre, frappé de stérilité, a de nouveau étendu autour de lui ses rameaux majestueux. Revêtu de feuilles nouvelles, il a produit de nouveaux fruits. O infortunée cité de Milan, ta grandeur s'élevait jusqu'au ciel, tes richesses s'étendaient aux dernières limites de l'univers, une population innombrable occupait ton enceinte protectrice, et voilà qu'en un seul instant toute cette grandeur et cette magnificence ont été renversées ; voilà que tout à coup éclate le fléau envoyé du ciel pour humilier et punir ton orgueil coupable. Chargée de mépris et de confusion, renfermée dans l'enceinte de tes murailles, ton commerce, tes relations avec tes voisins ne franchissent plus ton territoire redouté ; la majeure partie de tes habitants a fui. Nul être vivant n'ose plus parcourir tes élégants portiques, ni pénétrer dans tes palais splendides, ni se parer de tès modes nouvelles, ni se reposer dans tes lits somptueux. Les grands et les petits, les nobles et les plébéiens, tous t'abandonnent. Il n'y a personne qui ne te fuie épouvanté ; et si un étranger est assez téméraire pour se hasarder dans tes rues désertes, s'il n'est frappé de mort, il est bientôt soupçonné d'être atteint de la contagion ; on s'empare de lui, on l'entraîne dans l'étroite enceinte du lazaret, ou on le mène *aux*

cabanes, heureux s'il y trouve un peu de paille pour se reposer et couvrir son corps affaibli et souffrant. Là, sans espoir de sortir de ce lieu funèbre, autour duquel veille incessamment une garde vigilante et impitoyable, la nuit il est exposé à un froid glacial, et le jour à la chaleur la plus accablante.

O bonté ineffable! ô miséricorde divine! toutes ces calamités ont fui notre patrie. Un air bienfaisant et pur a remplacé l'atmosphère empestée qui nous entourait. La santé et la joie sont revenues. Le calme a succédé au désordre. L'espoir de recouvrer notre ancienne splendeur nous est rendu. Les cabanes si longtemps encombrées de malades et de mourants ont disparu. Les champs, où naguère l'abondance régnait, et où les Milanais en deuil se réfugiaient pour échapper à la mort, longtemps incultes et abandonnés, ont recouvré leur fertilité primitive, et sont rendus à l'agriculture.

Nul étranger ne redoute plus de pénétrer dans ton enceinte régénérée. Tous tes habitants accourent avec joie et sécurité dans leurs foyers. Les églises, les rues, les places publiques sont remplies d'une foule qui se renouvelle sans cesse. Quel changement inespéré! plus de terreur, plus de deuil, plus de larmes!

A peine le bruit se répandit-il en Italie que la peste régnait à Milan qu'on crut entendre ces paroles du prophète : « Babylone est tombée, et toutes ses images et ses dieux ont été brisés (1). » Et nous aussi pendant ces journées cruelles, « où tout était renversé et gisait à terre (2), » il nous semblait que ces menaces sorties de la bouche du

(1) Isaïe, XXI.
(2) Idem.

prophète Isaïe contre Jérusalem s'adressaient à notre cité coupable. « Je briserai les hommes et les femmes ; je briserai les vieillards et les enfants ; je briserai les chefs et les magistrats (1). . . . . »

A la vue des misères et des calamités de notre pays, nos voisins consternés répétaient également ces paroles du prophète : « Comment Babylone est-elle devenue l'étonnement de tous les peuples. La mer a inondé cette cité coupable et l'a couverte de ses flots furieux. Elle n'offre plus aujourd'hui qu'un spectacle d'épouvante et d'horreur, où ne pénètre plus un seul être vivant (2). »

A Milan aussi il n'était point de maisons, point de rues, point de places publiques où l'on n'entendît raconter notre position lamentable et reprocher à la multitude, ainsi que l'ange de l'Apocalypse, la criminelle conduite qui avait attiré sur elle l'ire du Tout-Puissant. « Elle est tombée, elle est devenue la demeure des démons ; le repaire de l'esprit immonde (3). » « La cause de ce grand désastre, c'est qu'elle s'est livrée à la prostitution avec les rois de la terre, et que les marchands se sont enrichis par l'excès de son luxe et de ses profusions scandaleuses (4). » Rappelons encore ces paroles proférées par saint Jean : « Elle a dit : Je ne suis point veuve, mais reine ; je ne suis point sujette au deuil. Et les plaies, le deuil, la famine, viendront fondre sur elle en un même jour, et elle sera brûlée par le feu du ciel, parce que Dieu, qui la condamnera, est tout-puissant (5). »

(1) Jérémie, CI.
(2) Idem.
(3) Apoc., XXIII.
(4) Idem.
(5) Idem.

Enfin notre infortune était telle, qu'il semble que saint Jean parle de nous et de nos désastres, lorsqu'il dit dans l'Apocalypse : « Les rois de la terre qui ont vécu avec elle dans les délices, en voyant ses palais et ses monuments superbes s'écrouler avec fracas au milieu des flammes qui les dévoreront, pleureront sa fin prématurée ; ils se rangeront à l'écart dans la crainte de partager ses tourments, et s'écrieront : « Babylone ! cité puissante, l'heure de ta condamnation a sonné. »

Ainsi Milan envahie par la contagion voyait sa dernière heure approcher. . . . . Mais combien cette situation a changé depuis ces journées dévastatrices. Ce n'est point toutefois à la prudence humaine que nous devons notre délivrance si miraculeuse, elle qui dès les premières atteintes du mal nous avait abandonnés tous. Ce n'est point à la science des médecins qui, n'ayant pu encore découvrir les causes de ce mal horrible, en ignorent également jusqu'ici les remèdes. Ce n'est point à la charité de ceux qui ont pris soin des malades, puisque la plupart de ces infortunés étaient abandonnés de tout le monde ; mais nous ne saurions trop le proclamer, c'est la bonté, c'est la miséricorde divine qui a daigné seule faire enfin cesser nos souffrances et nos calamités. Disons donc avec le prophète Isaïe : « Je vous rends grâce, Seigneur, de ce que votre fureur s'est apaisée et de ce que vous m'avez consolé dans mon affliction. »

Ce changement inespéré survenu à Milan, le prophète Ezéchiel semble le peindre dans ces paroles qu'il adresse à Jérusalem au nom du Dieu tout-puissant : « J'ai passé devant toi, je t'ai vue couverte de ton sang, et je t'ai dit : Vis ! Depuis, je t'ai fait croître comme l'herbe des champs ; tu es devenue forte ; j'ai étendu sur toi mon

vêtement; j'ai contracté alliance avec toi, et tu es devenue à moi; j'ai répandu sur toi de l'huile et des parfums; je t'ai purifiée de toutes tes souillures; je t'ai donné une ceinture du lin le plus fin et des vêtements des couleurs les plus éclatantes; je t'ai parée des ornements les plus précieux : un collier d'émeraude, des pendants d'oreilles, de rubis, des bracelets d'or; j'ai posé sur ta tête une couronne étincelante, je t'ai nourrie de la farine la plus pure, de miel et d'huile la plus exquise; tu as acquis une beauté à nulle autre pareille (1). . . . . »

Et nous aussi nous étions brisés et foulés aux pieds. La mort frappait à toute heure de nouvelles victimes. Nous étions confondus, abîmés, anéantis. Mais Dieu a passé; il a tourné vers nous son regard miséricordieux. Il nous a rendu la santé et la vie, il a repeuplé nos rues, il a rempli nos maisons, il a rendu la sérénité à nos visages. Il a ramené le peuple aux pieds de ses autels abandonnés. Il a rétabli le commerce, et la cité de Milan a recouvré son antique et glorieuse splendeur. Ah! qui pourrait assez reconnaître l'étendue d'un tel bienfait. Quelle consolation pour une âme chrétienne de pouvoir désormais se préparer librement à la mort, effacer les traces honteuses du péché, et terminer enfin une vie d'épreuves et de larmes, soutenue et fortifiée par les secours et les consolations de l'Eglise. Si pendant la durée du mal Dieu a paru nous avoir abandonnés, il nous a montré depuis que son regard paternel n'avait point cessé un seul moment d'être fixé sur nos misères, et les paroles du prophète Isaïe semblent ainsi s'être réalisées en nous. « Qui peut dire : Le Seigneur m'a abandonné! le Seigneur m'a oublié! Une

(1) Apoc., XVIII.

mère oublie-t-elle son enfant ? sa sollicitude maternelle ne suit-elle pas partout le fils qu'elle a porté dans ses entrailles ! L'oubliât-elle jamais, moi je ne vous oublierai point ! » Mais ce n'est point seulement sur notre cité que Dieu a étendu sa main protectrice. Il a également mis le diocèse entier de Milan à l'abri du mal : que son nom soit donc à jamais béni . . . . (1) ! »

Les Milanais ne furent point sourds aux saintes exhortations du cardinal-archevêque, et les voûtes de la cathédrale ne cessèrent point de retentir pendant plusieurs semaines des chants et des actions de grâces du peuple à l'occasion de sa miraculeuse délivrance. « Et soudain le commerce se rétablit dans la cité ; la ville se vit hantée et peuplée comme auparavant, et il ne parut bientôt plus que la peste y eût occasionné aucun mal. Et pour ce les habitants furent contraints de recognoître cet immense bénéfice de Dieu leur estre advenu par les mérites de leur saint pasteur, et par les diligences et travaux incroyables esquels en telles occurrences il s'exposa infatigablement (2).

(1) *Voir aux pièces justificatives.*

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

CHAPITRE XXIII.

Pèlerinage du cardinal Borromée à Turin. — Visite au saint suaire. — Mort du duc Emmanuel-Philibert. — Le prince de Piémont lui succède. — Charles trace un plan de conduite chrétienne au jeune duc, et lui choisit un directeur spirituel.

On a vu dans le chapitre précédent que les prières et les austérités de Charles avaient enfin désarmé la colère céleste. Naguère morne et silencieuse, Milan avait repris son aspect riant et animé. La joie avait succédé aux larmes. Rassuré sur le sort de son peuple chéri, le saint prélat résolut de mettre à exécution un projet qu'il avait conçu pendant les jours de calamités qui avaient affligé son diocèse.

A cet effet, il disposa tout pour son départ de Milan, impatient qu'il était de visiter le *saint suaire*, possédé depuis l'an 1457, par l'antique et royale maison de Savoie, et conservé alors dans la sainte chapelle de Chambéry, où cette relique sacrée avait opéré de nombreux miracles. Un des plus mémorables advint le 4 décembre de l'an 1532. C'était le soir, un peu avant minuit. La sainte chapelle parut tout à coup en feu, et sans qu'on pût se rendre compte de la cause d'un tel incendie. En vain les habitants accourent en foule pour essayer d'arrêter cet embrasement général. La flamme augmente avec une rapidité effrayante, et malgré les secours les plus énergiques le feu atteint l'autel même sur lequel est déposé le saint reliquaire. A cet instant Philibert de Lambert, gentilhomme de la chambre

du duc de Savoie, deux pères cordeliers et un serrurier de Chambéry, nommé Pussode, s'élancent au milieu des flammes et parviennent, non sans danger, jusqu'au linceul sacré, demeuré intact, quoique la châsse d'argent artistement sculptée, qui le renfermait, fût déjà en complète fusion. Ainsi miraculeusement conservé, le saint suaire fut exposé publiquement sous le parvis de l'église, où la foule put se convaincre qu'aucune atteinte du feu n'avait endommagé l'image de Notre-Seigneur; quelques plis du divin tissu présentaient seuls une surface légèrement noircie. Quoi qu'il en soit, le bruit se répandit bientôt que le saint suaire avait été consumé en entier, et le pape Clément VII envoya à Chambéry le cardinal de Gorrevod, son légat, pour vérifier le fait.

Ayant donc pénétré dans la cour du trésor, le cardinal, assisté d'un certain nombre d'évêques et de nobles seigneurs, procéda à la visite de la sainte relique, dressa procès-verbal de son état de conservation, et attesta son identité miraculeuse reconnue et proclamée en même temps par tous les assistants.

Simon Marolus, évêque de Vulturie, fait mention de ce miracle en ces termes : « Et ne faut pas croire, dit-il, que » soit une chose casuelle et fortuite, sçavoir que les mar- » ques de brûlure soient demeurées au linge, et que l'image » ait été inviolable aux flammes, car cecy est arrivé, afin » que le miracle fût plus estimé et qu'on reconnût que c'es- » toit le privilége du sang de Jésus-Christ, non pas la vertu » du lin des Indes et de Chypre, qui avait résisté au feu, car » si la figure estoit faite de main d'homme par des couleurs » naturelles, ou que la toile eût esté tissue en lin de Chy- » pre, le lin se fût conservé et nettoyé, et toutes les cou- » leurs eussent été effacées par le feu; ce qui est arrivé

» toutefois au contraire, c'est à sçavoir, que le lin ayt esté
» brûlé en quelque endroit, et le sang ayt été garanty de
» la force du feu, pour montrer que ce n'estoit point un
» effect ou une vertu du lin de Chypre, mais une divine
» puissance et privilége particulier de l'image. »

Le saint suaire fut réintégré dans la sainte chapelle de Chambéry, où il demeura jusqu'à l'époque dont nous nous occupons. Mais le duc Emmanuel-Philibert, instruit que Charles avait formé le vœu de venir à pied visiter cette relique sainte, la fit transporter avec pompe à Turin, afin de rendre le chemin moins long et moins pénible au cardinal (1).

A peine le linceul divin eut-il été déposé dans l'église de Saint-Laurent, que son altesse le duc de Savoie dépêcha à l'archevêque de Milan son secrétaire, François Lin, pour le prier de presser son arrivée et de ne choisir d'autre demeure que son palais. Déjà l'archevêque avait tout préparé pour son départ. Il sortit de Milan à pied, vêtu d'un habit de pèlerin, accompagné d'une partie de sa maison (2) et du père François Adorno, qu'il avait désigné pour diriger les exercices de piété qui devaient avoir lieu pendant le chemin. Ces exercices avaient été réglés ainsi par le cardinal lui-même :

Chaque matin les pèlerins se lèveraient à quatre heures.

(1) Le bienheureux amé duc de Savoie alla plusieurs fois à pied de Turin à Chambéry, pour adorer le saint suaire, et Yolande de France l'accompagna dans une de ces pieuses pérégrinations. Le duc Charles, deuxième du nom, s'y transporta aussi pour accomplir un vœu.

(2) Ces dévots pèlerins étaient Jacques Cruce, Louis Moneta, François-Bernardin Gribello, Antoine Seneca, Jean-Pierre Stoppano, Jean-Baptiste Caimo, Octavian Abbiato Ferrero, Jules Bunetto, Jerosme Castellano, Jean-Ambroise Buimio, Jules Homato et quelques autres.

On entendrait la messe, puis on réciterait prime et tierce.

On partirait. Une fois en marche, on dirait l'*itinéraire des clercs*. On ferait deux heures d'oraison mentale; on réciterait à deux chœurs le rosaire de la sainte Vierge, et l'on en méditerait chaque mystère.

Arrivé au lieu désigné pour le dîner, on se rendrait d'abord à l'église. On y réciterait à genoux sexte et none.

On prendrait ensuite un repas frugal, pendant lequel on lirait quelques dévotes oraisons. Après le repas on retournerait à l'église pour y entendre vespres; puis l'heure du départ advenue on se remettrait en chemin en récitant les psaumes de la pénitence, et en faisant de pieuses méditations. Le soir on devait retourner à l'église et réciter les complies.

On prendrait ensuite le repas du soir, puis chacun examinerait sa conscience. Le cardinal donnerait l'eau bénite, et chacun se séparerait pour prendre quelques heures de repos.

Les pieux pèlerins employèrent quatre journées à parcourir le chemin de Milan à Turin. Un écrivain contemporain raconte ainsi ce dévot pèlerinage, décrit également par le père François Adorno (1).

« Le cardinal célébra la messe en sa chapelle, et communia ceux qui n'estoient pas prestres, les prestes ayant jà dict la messe; puis il bénit les pèlerins et leurs bastons, les distribuant à tous de sa propre main, et cela faict s'acheminèrent processionnellement hors la ville, les pèlerins marchant deux à deux, et le cardinal suivant, escorté de plusieurs ecclésiastiques et d'un grand nombre d'habitans.

(1) *Voir aux pièces justificatives.*

La première pause fut à Sidriano, esloigné de Milan d'environ quatorze milles, et le soir arrivèrent à Treca, diocèse de Novare, où leur vint en rencontre un mille hors la ville, une procession de religieux et d'habitans; et à l'entrée de la cité le peuple les reçut lumières en main et sur les fenestres, à cause qu'il estoit nuict; celuy se trouvant bien heureux qui pouvoit toucher les vestemens du cardinal et recevoir sa bénédiction. Les pères et mères courant leurs enfans entre les bras pour les faire bénir par luy pour la grande foi qu'ils avoient en sa vertu. Il logea au couvent des religieux de l'observance et luy-mesme fit la lecture à table, cependant que ses compaignons soupoient, et ne mangea qu'une seule pomme à cause du jeûne qu'il observoit tous les jours. Le matin quoyqu'avant jour, le peuple courut à l'église pour ouyr sa messe, à laquelle plusieurs se communièrent, spécialement des principaux du lieu, ayant passé toute la nuict à se préparer par la confession de leurs péchez. Cela faict, il partit pour aller à Novare, encores qu'il plust; et à son arrivée en ce lieu, toute la cité fut esmue de joye, et le vicaire général, l'évesque estant malade, alla au-devant de luy avec plusieurs chanoines et autres nobles laïques pour l'inviter à loger chez eux; et il y eut un concours de tant de peuple à le voir que ce fut chose esmerveillable. Il alla faire la prière à la grande église où il fut honoré de musique et d'orgues par les chanoines du lieu, et continua par après son voyage quoy qu'il plust encores et fut jà tout trempé, n'ayant pu toutes les instances qui luy furent faictes de la part de l'évesque et de la cité le retenir et garder de passer outre. . . . . . Il arriva à Camarino où il fit sécher les habits, et après disner s'achemina à Verceil avec intention d'avancer au delà, mais les mauvais chemins l'en empeschèrent, et la pluye, qui continua tout le reste du jour.

L'évesque de Verceil, qui estoit alors le révérendissime François Bonome, avec tous ses chanoines et plusieurs des principaux citoyens, l'allèrent recevoir avec beaucoup d'honneur un bon mille loin de la cité; et lorsqu'ils furent au fleuve Sésia, ils virent sur l'autre rive une telle multitude de gens sortis dehors, qu'ils paroissoient une nombreuse armée, et avec une feste et allégresse infinie l'accompagnèrent jusques dedans la ville une partie le suivant, l'autre le devançant. Le clergé l'attendoit à la porte et l'accompagna au dôme avec torches allumées en main estant jà la nuict venue, et cependant que le sainct archevêque faisoit sa prière et récitoit ses complies, on entendoit tant de voix d'orgues et de musique qu'il sembloit qu'une partie des chœurs célestes fût descendue çà bas en terre, et ayant exposé sur le grand autel diversité de sainctes reliques, le cardinal les adora, et avec une grande révérence les visita et recognut toutes. Il logea la nuict à l'évesché, où arrivèrent le marquis Frédéric Ferrerio, majordome de son altesse le duc de Savoye, avec un autre cavalier principal, envoyez exprès par ce pieux prince au-devant de luy pour le recevoir et l'accompagner jusques à Turin, Verceil estant la première cité de ce costé de ses Etats, lesquels s'acquittèrent fort dignement et pleinement de leur ambassade.

» A partir de Verceil, le nombre des pèlerins s'accrut grandement, parce que l'évesque mesme de la cité, avec quelques chanoines, et autres personnes pieuses suivirent encores le cardinal à pied jusqûes à Turin, et pour estre cette troisième journée fort longue et le chemin fort mauvais, ils arrivèrent au giste fort tard et grandement travaillés, ce qui fut cause que Charles, lassé du chemin, s'en alla droict au lict sans manger. Il ne laissa néanmoins le lende-

main matin de se trouver levé à l'heure destinée pour continuer son chemin, et arrivé proche de Turin, environ huict milles, ils trouvèrent venant à leur rencontre le reverendissime Jérosme de la Rovère, archevêque de cette cité de Turin, accompagné de plusieurs autres personnages envoyés par le duc à cet effect, lesquels dînèrent avec les pèlerins en un lieu champestre, un chacun estant assis à terre, non sans un particulier contentement du cardinal qui ne se trouvoit jamais mieux à son goût que quand il se voyoit en nécessité de toutes choses. Ce mauvais et très-agréable repas accomply, l'archevesque s'en retourna à Turin pour rassembler son clergé. . . . .

» Le duc de Savoye et le prince son fils vinrent aussi à la rencontre du cardinal à un quart de mille hors la ville, l'embrassant et luy monstrant signes d'un amour singulier et grande révérence...., puis ils s'acheminèrent vers la cité en cet ordre : toute la cour du duc richement vestue marchoit devant, et les pèlerins suivoient deux à deux avec leur baston en main, la face et les yeux tant modestement abaissés et comme il est à croire si bien recueillis en eux-mesmes qu'en tous leurs gestes et maintien ils ne respiroient qu'humilité et dévotion. Venoient ensuite Charles, le duc de Savoie, le prince de Piémont, le cardinal Guido Ferrier, l'archevêque Jerosme de la Rovère, les évesques, et après eux une grande multitude de peuple qui y estoit accourue, cheminant sur les ailes du cortége, puis enfin les gardes de Son Altesse. Arrivé sous les murs de la ville on tira toute l'artillerie en signe d'allégresse, et les harquebusiers firent une saluë resonnante de toutes parts, chacun plein de joye, courant à voir une si dévote et saincte compagnie. Ils allèrent comme ils avoient de coutume droict à la grande église faire leur prière, puis à l'église Saint-Lau-

rent, en laquelle estoit le très-saint despot du sacré suaire devant lequel les pèlerins firent longue oraison. »

La présence du cardinal Borromée causa une grande joie aux habitants de la ville de Turin. La noble simplicité de Charles, sa modestie, sa piété exemplaire devinrent le sujet de tous les entretiens. Sa foi et sa ferveur se communiquèrent à la multitude des fidèles; aussi pendant tout le temps que dura l'exposition du saint suaire, les boutiques de la cité furent fermées et la population tout entière put se livrer sans distractions mondaines à l'exercice de la prière et à la contrition.

Le sacré linceul était demeuré dans l'église de Saint-Laurent. Le duc de Savoie ordonna qu'on le découvrît, afin que les pèlerins pussent le considérer à loisir. Ce spectacle remplit les âmes d'une douleur universelle.

La vue de la figure adorable du Fils de Dieu, des marques de ses plaies profondes, des traces sanglantes des épines dont il avait été outrageusement couronné, des clous dont ses mains et ses pieds avaient été percés, reproduites miraculeusement sur le linceul sacré, sembla transporter les fidèles au jour même de la longue et douloureuse agonie de notre divin Rédempteur. Tous les assistants ne purent retenir leurs sanglots. Le cardinal de Borromée, agenouillé devant la sainte relique, était immobile, anéanti; son affliction, à nulle autre pareille, temoignait à tous les yeux combien ces divines plaies se reflétaient douloureusement dans le cœur abattu et déchiré du saint prélat. La journée avait été choisie pour la translation solennelle du saint suaire à l'église cathédrale de Saint-Jean. Mais la foule des fidèles accourus de tous côtés devint si considérable qu'on se décida à placer la relique sainte sur un échafaud élevé au centre de la place du château.

Dès huit heures du matin la cérémonie commença. On partit processionnellement de l'église Saint-Laurent. Le cardinal Borromée, le cardinal Ferrier, les archevêques de Turin et de Tarentaise, le nonce, les évêques de Pavie, de Vence, d'Ast, de Verceil, de Saluces et de Savone entouraient le linceul divin. Le duc de Savoie et le prince de Piémont marchaient non loin des prélats. Les principaux seigneurs de la cour du duc, les chevaliers de Saint-Maurice et de Saint-Lazare venaient ensuite, suivis d'une multitude innombrable de peuple, hommes, femmes, enfants.

Parvenus sur la place du château, les cardinaux et les évêques déployèrent le saint suaire, l'élevant et l'abaissant à trois reprises différentes, en sorte que tous les assistants purent reconnaître les traces du supplice sanglant souffert par notre divin Sauveur. Cette vue émut le peuple à un tel point, qu'on entendit de tous côtés parmi la foule ces cris, mille fois répétés : Miséricorde ! miséricorde !....

Le saint suaire fut exposé le lendemain dans le lieu le plus apparent de la cathédrale.

Le peuple s'y porta avec la même affluence que le jour précédent. On récita les prières des quarante heures, et le cardinal fit trois exhortations qui touchèrent les assistants jusqu'aux larmes. Le cardinal Ferrier prêcha à son tour ainsi que plusieurs évêques et plusieurs pères de la compagnie de Jésus.

Ces prières, ces exhortations chrétiennes, durèrent ainsi jusqu'au dimanche suivant. Charles ne discontinua point d'y assister, et l'humble et pieux maintien du saint prélat contribua surtout à l'édification générale. Le duc Emmanuel-Philibert et le prince de Piémont visitèrent également la relique sainte, donnant ainsi une marque éclatante de la piété et de la foi qui distingua de tous temps leurs glorieux

ancêtres les Humbert, les Emmanuel, les Amédée, dons admirables, transmis à leurs descendants, et qui placent les princes de l'antique et royale maison de Savoie, sans en excepter un seul, parmi les plus fermes et les plus fidèles soutiens de la religion catholique, apostolique et romaine.

Le cardinal avait atteint le but qu'il s'était proposé en se rendant à Turin. Il résolut donc de retourner dans son diocèse et de visiter en chemin l'abbaye de Saint-Michel où l'on conservait de saintes reliques. Son intention était aussi de s'arrêter au saint sépulcre du mont Varalle, pèlerinage situé non loin de Novare et fort fréquenté par les pèlerins. Il alla prendre congé du duc de Savoie et le remercia avec son humilité ordinaire des grâces dont Son Altesse avait daigné le combler, lui et ses compagnons, pendant la durée de leur séjour dans ses Etats. Le duc témoigna un grand déplaisir en apprenant que le saint prélat avait déjà tout disposé pour son départ et tenta, mais en vain, de le retenir encore quelques jours auprès de lui. Le moment étant donc venu de se séparer, le duc, qui semblait pressentir une fin prochaine, présenta au cardinal le prince Charles-Emmanuel, conjurant le saint prélat de le regarder comme son propre fils et de l'assister de ses conseils lorsque Dieu l'aurait appelé à lui. Le cardinal pria pour le père et l'enfant, et les bénit appelant sur leurs têtes royales les grâces du ciel. « J'espère, s'écria le duc, le cœur rempli d'une douce joie, que Dieu protégera mon fils bien-aimé, puisqu'il a été béni aujourd'hui par son fidèle serviteur. »

Emmanuel-Philibert avait succédé à Charles le Bon, prince pieux, juste et éclairé, mais le plus malheureux de ceux qui occupèrent le trône de Savoie. L'un des plus

« Au sérénissime duc de Savoie Charles-Emmanuel I[er] (1).

(1) Al Serenissimo Duca di Savoia Carlo Émmanuel primo.

Serenissimo Signor mio Oss[mo],

L'umanità, con che V. A. ha gradito l'officio, che io feci seco per mezzo del P. Adorno, mi farà pigliar sicurtà di visitaria talora con mie lettere, e tenerli anco rinfrescata la memoria di quelle cose, che io stimo esserle principalmente necessarie per il buon governo de se stessa e de suoi popoli; parendomi questo officio debito a quella osservanza, e posso dire paterno affetto, che io le porto, et alla particolar confidenza, che mostrò in me il Seren. Sig. Duca suo padre di gloriosa memoria. Torno dunque à ricordarle il ricorrere spesso à Dio pere mezzo dell' orazione, e dei SS. sacramenti, acciò le dia quel lume, et ajuto, che le bisogna per condùr i suoi popoli à quel fine, per il quale glieli há dato in governo; perciochè la dignità, e podestà de principi é come tutte le altre subordinata a Dio, et hà per proprio oggetto la salute de sudditi congionta con la divina gloria, la quale devono essi ancor procurare con i mezzi datili dá Dio, et insegnatili coll' esempio de Ré, e prencipi santi; peró Salomone nel principio del suo regno acceso di desiderio di governar bene i suoi popoli, al che vedeva di non essere atto per se stesso, era intento á domandare per questo con ardentissimo affetto ne santi sacrificij lume a Dio, il quale vedendo, che non domandava né lunghi anni di vita, ne gran tesori, ma solamente sapienza per ben amministrar il suo regno, gliela donò in tanta copia; aggiongendoli anco quello, che egli non aveva domandato, cioè richezze, e gloria, et promettendoli vita per lunghi, e felicissimi anni, se perseverava, come aveva cominciato nella via del Signore, et osservanza dé suoi santi precetti; siche desidero grandemente, che V. A., ne per moltitudine de negozj, nè, per alcun' altr' occasione pretermetta di presentarsi ogni giorno con l'animo á Dio, domandandoli il suo santo lume, nè di frequentar i santissimi sacramenti, dai quali riceviamo tanto spirito, e forza, il che tanto maggiormente ella deve far ora, quando vede per il grave peso, cho ha sopra le spalle, d'aver maggior necessità dell' ajuto divino, e confido anche nella pietà di V. A. che procurerà, che simili siano quelli che ella elegge à consigliarla nel governo dé suoi stati, cioè uomini, che stiano bene appoggiati à Dio per questi mezzi istessi, e che le mettano sempre innanzi la maggior utilità dé

» Monseigneur sérénissime et très-honoré,

» La bonté avec laquelle Votre Altesse a agréé le devoir que j'ai rempli auprès de sa personne par l'intermédiaire du père Adorno, m'autorise à correspondre de temps en temps par lettres avec elle pour rappeler à sa mémoire les choses que je crois nécessaires à la bonne direc-

sudditi, et il maggior servizio di Dio N. Signore, al che deve V. A. drizzare ogni sua azzione, e pensiero, tagliando tutte le vie à chi cercasse d' insinuarsi nella grazia sua per li mezzi di questo mondo corrotto, cioè di suggerir à principi quel solo che più li piace; magnificando, et inalzando la virtù, la potenza, e la grandezza loro, e per questa via scemare, ò almeno far pericolare la loro buona intenzione. Supplico V. A. à pigliar per bene questa securtà, con che sono scorso à scriverle così lungamente in questo proposito, la quale non procede dà altro, se non da sopr' abbondanza d' amore, eccitata anche dagl' oblighi, che ho con cotesta serenissima casa, e confermatami dall' umanità sua, et amorevolezza, che ha sempre mostratata verso me; se talora si degnerà di farmi dar nuova delli progressi suoi spirituali come già mi promise; sia certa V. A. che ne riceverò sempre grandissimo contento, desiderando io sommamente che escano da lei alla giornata quelle pie e virtuose azzioni, che ho sempre sperato dà quei semi di pietà che io viddi in lei con tanta mia soddisfazione maggiore, quanto che le azzioni sue per il grado della dignità, in che Dio l'ha posta, non staranno racchiuse nei termini delli stati suoi solamente, ma passeranno più oltre ad utilità publica del christianesimo glorificando ogni di più Dio N. Sig. dal quale prego à V. A. ogni pienezza di grazia bacciandoli con ogni affetto le mani.

Di Brescia il 12 novembre 1580.

Di V. Altezza, Servitore, C. Cardinal di Sta Prassede (*sic*) (1).

(1) L'original de cette lettre autographe et inédite est conservé dans les *Archives royales*, à Turin.

tion et au sage gouvernement de son peuple. Cet office me paraît être dû au respect et, je puis le dire, à l'affection paternelle que je porte à sa personne, comme à la confiance particulière que m'accorda le sérénissime duc son père de glorieuse mémoire. Je viens donc de nouveau lui recommander de recourir souvent à Dieu par la prière et par la fréquentation des sacrements, afin que le Seigneur lui donne les lumières et le secours dont elle a besoin pour conduire ses peuples à cette fin dernière, pour laquelle il lui a confié la souveraineté; car la dignité et le pouvoir des princes sont, comme toutes les autres choses, subordonnés à la volonté de Dieu, et ont principalement pour objet le salut des sujets et la gloire du Très-Haut, qu'ils ne peuvent obtenir que par les moyens que Dieu leur donne et qui leur sont indiqués par l'exemple des rois et des princes pieux. C'est ainsi que Salomon, au commencement de son règne, animé du désir de gouverner son peuple avec sagesse, mais se défiant de lui-même, demandait sans cesse à Dieu par des prières ardentes et de saints sacrifices qu'il l'éclairât, et le Seigneur voyant qu'il n'était avide ni de longues années, ni de trésors immenses, mais seulement de sapience, la lui accorda la plus parfaite, la plus abondante, y ajoutant les richesses et la gloire, et lui promettant de longues et heureuses années s'il persévérait, comme il avait commencé, à marcher dans ses voies et à observer ses saints préceptes. Je désire donc ardemment que Votre Altesse ne soit détournée ni par la multitude de ses affaires, ni par quelque cause que ce soit, d'offrir chaque jour son cœur au Tout-Puissant pour lui demander ses saintes lumières, de fréquenter les saints sacrements qui éclairent notre esprit et nous fortifient, ce que Votre Altesse

doit avoir d'autant plus en vue dans ce moment, qu'elle a un plus grand fardeau à supporter, et par conséquent un plus grand besoin de l'aide de Dieu. J'espère aussi de la piété de Votre Altesse qu'elle choisira son conseil pour l'aider dans le gouvernement de ses Etats parmi les hommes qui lui ressemblent, c'est-à-dire qui recherchent l'assistance de Dieu par les mêmes moyens qu'elle, et qui mettent sans cesse sous ses yeux les besoins de ses sujets, et ce qui doit le plus contribuer à la gloire du Seigneur, auquel Votre Altesse doit consacrer toutes ses actions et ses pensées, éloignant de sa personne ceux qui chercheraient à s'insinuer dans ses bonnes grâces par les moyens de ce monde corrompu, c'est-à-dire, en n'inspirant aux princes que ce qui peut leur plaire, en exagérant, en exaltant leurs vertus, leur puissance, leur grandeur, et par ce moyen affaiblir ou du moins égarer leurs bonnes intentions. Je supplie Votre Altesse de prendre en bonne part la liberté avec laquelle je l'entretiens si longuement sur ce sujet. Elle ne provient que d'un excès d'amour inspiré par les obligations qui me lient à l'antique maison de Savoie, comme elle est également fortifiée en moi par la bonté de Votre Altesse et par l'affection qu'elle m'a toujours témoignée. Si de temps en temps elle daigne m'informer de ses progrès dans la vie spirituelle, comme elle me l'a promis, Votre Altesse doit être assurée que j'en ressentirai la joie la plus vive, désirant par-dessus tout d'être instruit des actes de piété et de vertus que j'ai remarquées en elle, avec d'autant plus de satisfaction, que la haute dignité dans laquelle Dieu l'a placée ne permettra pas que ses exemples soient renfermés dans les bornes de ses Etats, mais les portera au delà pour l'utilité du christianisme et pour l'accroissement continuel de la

gloire de Dieu, Notre-Seigneur, auquel je demande pour Votre Altesse la plénitude de ses grâces, lui baisant très-affectueusement les mains.

» Je suis de Votre Altesse le serviteur,

» CHARLES,

» Cardinal de Sainte-Praxède.

» De Breschia, le 12 novembre 1580. »

CHAPITRE XXIV.

Le cardinal Borromée se rend à Lodi pour y recevoir l'impératrice Marie d'Autriche. — Il accompagne le duc de Savoie à Turin et visite une seconde fois le saint suaire. — Ses saintes pérégrinations dans les vallées de Bergame, de Cavargna et de Calanca dans les pays des Grisons, où il convertit un grand nombre d'habitants à la foi catholique.

De retour dans son diocèse, le cardinal Borromée ayant appris que l'impératrice Marie d'Autriche était attendue à Lodi, ne fit qu'un court séjour à Milan, et se hâta de se rendre dans la première de ces deux villes, dont l'évêque était son suffragant, afin d'y recevoir la sœur de sa majesté le roi catholique et de lui rendre les honneurs dus à la dignité impériale. Après avoir ordonné qu'on ornât la cathédrale avec pompe et magnificence, après avoir appelé les musiciens les plus renommés et chargé son maître des cérémonies de tout disposer pour que la réception de sa majesté fût splendide, il alla au-devant de la princesse jusqu'à Soncino où toute la noblesse du Milanais s'était déjà rassemblée. Arrivée à Lodi, Marie se rendit à la cathédrale, où elle entendit la messe et où le cardinal-archevêque la harangua en présence d'une foule immense de peuple édifiée de la piété et de la modestie de cette vertueuse princesse. Sa Majesté impériale ne devant pas séjourner au delà d'une journée à Lodi, dès le lendemain matin, le cardinal-archevêque alla prendre congé d'elle, et lui fit présent d'une riche croix d'or, enrichie de saintes

reliques, d'un chapelet précieux et de plusieurs livres spirituels recouverts de lames d'or, travaillés avec un art infini. L'impératrice reçut ces dons avec de grands témoignages de piété et de reconnaissance, et assura le saint prélat qu'elle les conserverait soigneusement jusqu'à l'heure de sa mort. Charles offrit également à l'archiduc Maximilien, aux autres seigneurs et aux dames de la cour de l'impératrice des *agnus Dei*, des livres spirituels et des chapelets bénits. De pieux devoirs rappelèrent le cardinal Borromée à Milan. Toutefois il quitta de nouveau cette ville au bout de quelques semaines et se dirigea vers Verceil, afin d'assister à la translation du corps de saint Eusèbe martyr, pour lequel il avait toujours eu une grande vénération. Cette cérémonie eut lieu avec une solennité extraordinaire, la possession de ces saintes reliques ayant rempli les habitants de Verceil d'une allégresse universelle. Lorsque tout fut terminé, Charles, considérant qu'il n'était point fort éloigné de Massino où le duc de Savoie se trouvait, ne voulut point perdre cette occasion d'aller visiter ce prince, auquel on a vu qu'il portait une affection paternelle. La venue de Charles causa une vive joie au jeune duc, qui s'empressa d'aller à sa rencontre, l'emmena dans le logis qu'il occupait, et s'entretint le reste du jour avec lui; « Charles entrant en divers discours au sujet du salut et direction, tant de la personne propre de Son Altesse, comme de ses Etats. Puis le duc pour jouir plus longuement de sa présence, et pour le plus honorer en la cité ducale, l'enrola de venir avec luy à Turin, et afin qu'il ne luy deniast cette grâce qu'il désiroit ardemment, il adjousta qu'avec cette occasion il pourroit encore visiter le sainct suaire de Notre-Seigneur, auquel il savoit que le cardinal portoit grande dévotion. Le saint prélat accepta vo-

lontiers cette invitation et avec un grand contentement de tous deux, ils s'acheminèrent ensemble. Et ne voulut son altesse se monstrer en rien inférieur au duc son père, quant à caresser, bien venir et honorer le cardinal, comme aussi se monstroit-il semblable en toutes les vertus et particulièrement en la religion et dévotion, visitant encores, vénérant cette très-saincte relique en compagnie du mesme cardinal (1). » Après être ainsi demeuré une semaine à Turin, le saint archevêque prit congé du duc de Savoie, et se disposa à entreprendre une nouvelle visite pastorale qu'il avait résolu de faire dans les paroisses de son diocèse les plus éloignées de Milan, et dans certaines vallées situées dans les diocèses soumis à sa juridiction métropolitaine. Voici suivant un historien contemporain de saint Charles, auquel nous avons déjà emprunté quelques-uns de nos récits, comment le cardinal Borromée exécutait ordinairement ces pieuses et charitables pérégrinations. « Allant en visite il entroit en habit pontifical, avec sa mule aussi revestue, et estoit reçu de tout le peuple avec un admirable applaudissement et la salve de beaucoup d'arquebusades. Et les principaux des lieux briguoient de porter le poële, soubs lequel il estoit, et lui faire quelque service. Tout le monde lui venoit devant en procession fort dévotement, premièrement les femmes et puis les hommes chantant tous des louanges à Dieu et des psaumes ou hymnes. Estant entré dans l'église il donnoit la bénédiction pontificale au peuple, et puis incontinent il montoit en chaire et leur preschoit un quart d'heure, ou un peu davantage, traitant

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

de l'importance de cette action, et combien grand bénéfice de Dieu est fait aux âmes quand il les visite, et en quelles manières elles doivent être disposées pour tirer fruict d'un si grand don. Il leur annonçoit après, que quiconque, le jour suivant, communieroit de sa main, obtiendroit indulgence plenière conformement à la grâce quy luy avoit été octroyée par le sainct père. Cecy faict, il se retiroit à sa demeure, ne logeant jamais ailleurs qu'à la cure, et bien que les maisons des curés fussent très pauvres, sans plancher, parmi les monceaux de froment et de millet, et autres grains, il dormoit souvent sur la paille; car plus mal il estoit plus content estoit-il. Estant retiré en sa chambre il appelloit le curé et se faisoit donner un role de tous les défauts et des péchés publics du peuple pour le reprendre le jour suivant, et cecy faict il se mettoit à estudier quelques heures, et puis il alloit ordinairement se reposer sans manger jamais le soir, sinon les dimanches. Le matin il se levoit de bonne heure pour estudier, de sorte qu'il travailloit toujours plusieurs heures et disoit l'office. Il alloit fort tard à l'église dire la messe pour donner le temps au peuple de se confesser et réconcilier pour la communion, pour laquelle fin il faisoit venir les prestres voisins outre ceux qu'il menoit avec luy. Estant entré à l'église il visitoit le cimetière, et faisoit l'aspersion et oraison sur les trépassés, puis il commençoit la messe; après l'évangile il montoit en chaire et preschoit toujours plus d'une heure. Il pressoit fort sur les défauts de ceux qui l'escoutoient, sur le culte des églises et des autels, et sur la révérence qu'on doit porter aux prestres. Après cecy il poursuivoit la messe et communioit le peuple. La messe étant finie il commençoit à donner la confirmation en laquelle action il gardoit un

fort bel ordre. Il faisoit sortir de l'église tout le peuple et par après entrer; premièrement les hommes, puis les femmes. Il falloit que quiconque vouloit être confirmé eût son nom escrit en un billet, celui de son père et de sa mère et le nom de celuy qui le tenoit à la confirmation. Un des prestres assistant le cardinal prenoit les billets de main en main et les lisoit à haute voix. On tenoit après registre de ces billets, et les curés outre les livres esquels ils écrivoient les baptesmes et les mariages, estoient obligés aussi d'avoir un livre auquel ils enregistroient le nom des confirmés et de leurs parrains avec l'indication du jour et de l'an. Avant que de confirmer, toujours en la prédication qu'il faisoit au milieu de la messe en la seconde partie, il traitoit de ce sacrement, de l'efficace effect et fruicts d'iceluy; ayant achevé la confirmation, il visitoit la sacristie et les autels. Il preschoit fort sur la netteté des choses sacrés et des saints sacremens; après cecy, il appelloit les prieurs et les prieures de la doctrine chrétienne. En entendant d'eux comment alloit avant ce très-saint institut, il donnoit ordinairement pour les animer à chacun et à chacune un grain béni du pape, à son instance, avec plusieurs indulgences. S'il y avoit autels à consacrer ou cloches à bénir, il le faisoit le matin à jeun. Après toutes les choses susdites il s'en alloit disner estant quasi toujours midi ou deux heures après midi et davantage en esté, ayant demeuré en ces continuels travaux et au soleil ardent et ès cimetières la teste découverte et nue, laquelle pour ces grandes incommodités il avoit quasi toute pelée et bruslée.

» Il employoit tout l'après disné à donner audience, avec une très-grande patience à tout le monde, du premier jusqu'au plus pauvre et plus idiot que c'eust esté,

et à visiter quelque église ou chapelle dépendantes de la cure (1). »

Les premières paroisses que le cardinal visita furent les paroisses voisines du lac de Lugano et du lac de Come. Il pénétra ensuite dans les vallées de Bergame, et ni les chaleurs excessives de la saison, ni la difficulté des chemins n'arrêtèrent le zèle infatigable du saint prélat. A Portezzo il eut la consolation de réconcilier les principaux habitants, esprits fiers et vindicatifs, qui vivaient depuis un grand nombre d'années dans une animosité continuelle, et qui plusieurs fois avaient été à la veille d'en venir aux mains. Après avoir parcouru la vallée Cavargne, il se dirigea vers le mont Lugozzone, lieu d'un accès difficile et qu'il n'atteignit qu'après une marche pénible. Il se rendit d'abord à l'église où il demeura en prières jusqu'au soir, et comme il n'existait aucune maison dans le voisinage, il se décida malgré l'obscurité de la nuit à redescendre dans la vallée en suivant « un chemin bordé de précipices et si périlleux qu'il fut jugé pour miracle, et qu'un ange de Dieu le conduisoit avec sa famille sain et sauf, au bas de ces passages effrayans. Le curé de Sonvico auquel on recourut pour se procurer des fascines et des torches, contraignit le saint prélat de demeurer avec luy le reste de la nuit, s'émerveillant, comme par un tems et ténèbres si obscurs il avoit pu descendre cette montagne sans recevoir aucun mal; mais sa confiance étoit toujours en Dieu, et en tous périls il se tenoit assuré de son secours, puisqu'il n'entreprenoit ces voyages à la volée et inconsidé-

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

rément, mais pour chercher le salut des pauvres âmes qui estoient éparses par ces montagnes, esquelles difficilement pouvoit habiter un prestre, pour la grande aspreté du pays. Mais c'estoit une chose admirable à voir la feste et réjouissance que menoient ces pauvres montagnards, et ces gens presque sauvages, de la visite et présence de leur sainct archevesque; tous ces pauvrets couroient pour le voir, l'appellant Saint Père! Vous eussiez vu ces peuples sortir des bourgs et des villes processionnellement au-devant de luy, tesmoignant la joie et exaltation de leur cœur, par les hymnes, litanies et autres cantiques de dévotion qu'ils chantoient, l'accompagnant à l'église, ils se communioient souvent de sa main, et à la dérobée faisoient toucher leurs chapelets et couronnes à ses vestements; quelques-uns consacroient pour reliques les bâtons qu'il portoit en main par ces montagnes, d'austres les couteaux desquels il se servoit ou les choses qui avoient touché à son corps. Et à la vérité ce n'estoit sans raison ni par legereté qu'ils estoient mus à croire la sainteté qui estoit en luy, car ils en voyoient de leurs yeux propres des argumens très-clairs, comme estoient ces fatigues continuelles et intolérables qu'il avoit tous les jours, cheminant par lieux inaccessibles, son jeusne exact au pain et à l'eau, ne dormir point la nuit en lits préparés, mais reposer peu d'heures sur la paille ou sur des feuilles d'arbres et bien souvent sur la terre; faire de grandes aumônes aux pauvres et aux églises et donner quelquefois jusqu'aux parements desquels il se servoit, comme aussi la charité ardente dont il faisoit part à un chacun avec l'ardeur exhalante de sa saincte poictrine pour le zèle du salut des âmes. Ils conjecturoient encores sa sainteté, des cris et hurlemens que faisoient les possédés en sa présence ne le pouvant sup-

porter ni tolérer; ils voyoient aussi que les diables obéissoient à sa saincte parole pour ce que quand il communioit ceux qui estoient travaillés des malins esprits, le diable soudain se retiroit et comme si c'eust esté un commandement qui luy eust esté enjoinct de la part de Dieu il n'osoit plus faire aucun mouvement. Ces choses et autres semblables manifestoient à ces peuples quelle estoit la saincteté de ce bienheureux archevesque, et l'enflammoient tellement d'amour pour luy, que quand il partoit des villes, il leur sembloit que tout leur bien et bonheur se partoit d'avec eux, et, pour ce, tout le peuple l'accompagnoit avec larmes et soupirs pour la douleur extrême qu'ils ressentoient de son partement, beaucoup plus que si c'eust esté le propre père d'un chacun d'eux (1). »

La présence du sainct cardinal dans le pays des Grisons qui dépendait alors pour le spirituel de l'archevêché de Milan, amena des résultats inespérés. Ces vallées peu fréquentées par les étrangers et qui séparent l'Italie de l'Allemagne étaient alors le refuge de prêtres apostats et impies qui étaient venus s'y dérober aux châtiments que leur conduite criminelle leur avait mérités. Le mauvais exemple de leur vie vagabonde et les pernicieuses doctrines qu'ils ne craignaient point de tenter d'y introduire parmi le peuple avaient déjà corrompu une partie considérable des habitants et menaçaient de faire un plus grand mal encore, la foi s'éteignant peu à peu parmi ces gens simples et crédules. A la vue du cardinal accourant pour arracher à l'enfer ces âmes abusées, le repentir et la confiance renaquirent parmi le plus grand nombre. Quelques-uns des

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

moins pervertis, se joignant aux hommes pieux et craignant Dieu, allèrent au-devant du saint prélat et lui dépeignirent l'état misérable dans lequel ils étaient tombés, « entourés de sorciers et de maléfices diaboliques qui leur causoient des maux très-grands et intolérables, nuisoient aux enfans, aux hommes et aux bêtes, non seulement par diverses maladies et variété de maux, mais par la mort encores, à telle fois que l'on voyoit les hommes et les troupeaux entiers se précipiter de dessus les hautes montagnes, ce qui estoit d'une infinie affliction et ruine à ces pauvres gens (1). »

Au nombre des prêtres apostats, propagateurs des doctrines pernicieuses et impies qui avaient failli enlever une foule d'âmes ignorantes et faibles au catholicisme, était le curé de Roveredo, « pasteur devenu loup ravissant et ravageant impitoyablement son propre troupeau ; et comme à toutes les remontrances et raisons du cardinal et de ses assistans qui tentèrent tous à le sauver, ce cœur endurcy ne se put jamais ployer et venir à une vraye recognoissance, pour ce il fut de necessité, pour obéir aux sacrés canons, d'en venir à sa dégradation publiquement, qui fut accompagnée des larmes et d'une douleur extrême du saint archevesque et d'une exhortation qu'il fit au peuple pleine de condoléance en la personne du criminel, ayant un extresme et infini déplaisir d'estre contraint pour rendre la justice de faire chose si esloignée de sa piété et clémence (2). »

A Roveredo où le peuple était accouru de toutes parts à

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*
(2) Idem.

la nouvelle de l'arrivée de Charles, le cardinal, après avoir célébré la sainte messe, monta en chaire et prit pour sujet de son exhortation l'histoire de Joseph lorsque son père l'envoya à la recherche de ses frères, qui faisaient paître leurs troupeaux dans la campagne, et qui répondit à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il cherchait : *Fratres meos quæro !* Je cherche mes frères ! Il s'appliqua ces paroles, et ajouta que le souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le père commun de tous les fidèles, l'avait député vers eux comme vers ses enfants bien-aimés ; que lui aussi il les considérait et les chérissait comme ses propres frères, et que l'unique désir qu'il avait, était de leur rendre la paix et de contribuer au salut de leurs âmes et la cause qui l'avait déterminé à s'exposer aux dangers et aux fatigues qu'il avait eus à supporter pour arriver jusqu'à eux.

Les exercices de la visite du pieux métropolitain avaient été réglés ainsi : tous les matins le père Panigarole faisait une conférence pour confirmer les catholiques dans leur foi et démonstrer aux hérétiques la fausseté de leurs doctrines et les vérités de notre sainte religion. Le cardinal célébrait ensuite la messe, à l'issue de laquelle il prêchait, exhortant la multitude à faire pénitence, à changer de vie et à participer, chacun selon ses moyens, à l'ornement des églises et à la splendeur du culte divin. L'après-midi le père Galliardi expliquait le catéchisme au peuple, et des ecclésiastiques zélés et instruits entendaient les confessions des nombreux pénitents, avides de recevoir des mains du bienheureux prélat le saint sacrement de l'eucharistie. Ne se contentant point d'apporter à ces pauvres gens de pieuses instructions et des secours spirituels, le cardinal Borromée distribuait chaque jour aux plus nécessiteux

d'abondantes aumônes, pénétré qu'il était, que la charité des évêques envers les pauvres était le moyen le plus efficace pour gagner les cœurs des peuples et les convertir au Seigneur. La vie austère et l'humilité de Charles ne pouvaient manquer de faire aussi une vive impression sur la multitude, et de la convaincre de la fausseté des discours des prêtres apostats contre la sainteté de la vie des évêques et des cardinaux de l'Eglise romaine.

Convaincu que la perte des âmes et la ruine de la religion catholique provenaient surtout de la vie scandaleuse que menaient certains ecclésiastiques, le prélat s'appliqua avec un soin extrême à remédier à un mal aussi calamiteux. « Il trouva deux moines apostats qui, publiquement en leurs maisons, vivoient avec leurs concubines et enfants, et compatissant à ce misérable estat, il s'employa paternellement à les rendre capables de se recognoistre, et voyant ainsi en lui tant de clémence ils ne se purent tenir de se jetter à ses pieds avec les larmes aux yeux, se commettant en ses pitoyables bras, le suppliant qu'il luy plust de pourvoir à leur salut et de ces pauvres femmes et enfans. Et luy recevant un infini contentement du gain de ces âmes, il moyenna que les religieux fussent reçus en leur religion et rétablis au premier estat d'observance régulière, et fit conduire les femmes et les enfans à Milan, les plaçant ès lieux pieux (1). »

Informé également que certains curés négligaient les devoirs du saint ministère et n'observaient aucunement les règles de la discipline commandée par le saint concile de Trente et les conciles et synodes provinciaux, le car-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

dinal Borromée interdit et bannit ces mauvais prêtres qu'il remplaça par de vertueux ecclésiastiques de la congrégation des oblats de Saint-Ambroise et par les pères de la compagnie de Jésus, qui ne tardèrent point à faire oublier la criminelle conduite de leurs prédécesseurs, et à déraciner l'impiété et la superstition que ces derniers avaient répandues parmi ces peuples grossiers.

Après avoir ainsi régénéré la population tout entière de cette vaste contrée, le cardinal entra dans la sauvage vallée de Calanca, où il administra le saint sacrement du baptême à un grand nombre de nouveaux convertis. A Bellinzone et dans tout le comté de ce nom, que le pieux métropolitain parcourut avant de retourner à Milan, sa présence remplit de respect et d'allégresse les catholiques accourus en foule pour ouïr avec avidité ses instructions et ses exhortations paternelles. Encouragé par le succès de cette longue et laborieuse mission qu'il avait entreprise pour la gloire de notre sainte religion et le salut des âmes confiées à sa sollicitude épiscopale, le cardinal-archevêque se disposait à continuer ses travaux évangéliques lorsque la solennité des fêtes de Noël le rappela à Milan. Il se hâta donc de regagner cette ville afin de faire entendre sa voix à son peuple bien-aimé et de lui distribuer de ses mains le saint sacrement de l'eucharistie.

Le retour du cardinal Borromée dans son palais archiépiscopal causa aux habitants de la cité de Milan une allégresse universelle.

CHAPITRE XXV.

Synodes diocésains et conciles provinciaux de l'Eglise de Milan.

L'usage des conciles généraux est aussi ancien que l'Eglise. Les uns ont confirmé la foi catholique, ont affermi les vérités de notre sainte religion lorsque les hérétiques ont tenté de les ébranler par les erreurs qu'ils ont répandues, ont prévenu ou éteint les schismes, ont condamné les hérésies, les hérésiarques et leurs adhérents; les autres ont fait cesser des abus punissables et dangereux, ont introduit dans l'Eglise de saintes coutumes, ont réformé le clergé, ont instruit les peuples et mis fin aux séditions et aux guerres survenues à diverses époques entre les rois et les princes de la chrétienté. Le bien causé par les conciles provinciaux ne saurait être également trop proclamé. Depuis l'an 1565, où l'on a vu que le cardinal Borromée tint son premier concile, le saint prélat assembla onze fois le synode diocésain, et six fois le concile provincial.

Nous avons recueilli plus loin quelques fragments des discours qu'il prononça dans ces saintes réunions, et le sommaire des principaux statuts et ordonnances qu'on y décréta. Le zèle et l'application continuelle que Charles apportait aux dispositions préparatoires et à la tenue de ces importantes assemblées ne sauraient être assez connus de lecteurs chrétiens.

Trois mois environ avant le jour fixé pour l'ouver-

ture du synode, Charles rassemblait dans sa sollicitude pastorale les mémoires nombreux recueillis pendant ses visites diocésaines, prenant une connaissance exacte des abus, des désordres, des vices, des scandales et des superstitions commis ou professés par le peuple ou les pasteurs. Il préparait ainsi les éléments qui devaient servir de bases aux ordonnances et aux décrets futurs du synode.

La congrégation des archiprêtres du diocèse et celle des visiteurs de la ville, que le saint prélat appelait alors auprès de lui, et qui demeuraient dans son palais archiépiscopal pendant ces premiers examens et autant que duraient les sessions du synode, joignaient leurs lumières et leurs vues chrétiennes à celles du cardinal, discutant librement avec lui, et émettant leurs jugements divers. Mais ces dissidences étaient de courte durée, et la solidité des raisonnements, l'onction ou la fermeté des paroles de Charles, rempli de l'Esprit-Saint, ne tardaient point à réunir à son avis personnel l'unanimité des opinions et attiraient même sur lui, à son insu, l'intérêt et l'admiration générale.

L'ordre des travaux du synode arrêté définitivement, le cardinal ordonnait des processions et des prières publiques dans la ville et dans toute l'étendue du diocèse, afin d'appeler sur la prochaine assemblée synodale les bénédictions du ciel.

Le jour de l'ouverture du synode, le clergé, précédé de son premier pasteur, se rendait processionnellement de la métropole à l'église de Saint-Ambroise ; puis, de retour à la cathédrale, chacun occupait la place qui lui avait été désinée et qui était indiquée pour chaque paroisse par l'image e son saint patron représenté sur un guidon qui flottait dans les airs.

Le cardinal-archevêque officiait pontificalement et com-

muniait tous les assistants. La messe achevée, le pontife en aube, étole et pluvial, couvert de sa mitre et tenant la crosse en main, bénissait le synode, puis allait, entouré des chanoines, se placer sur un siége élevé d'où il dominait l'assemblée entière.

Tout le monde à genoux chantait le *Veni Creator*. A la fin de la dernière strophe, le métropolitain prononçait l'admonition : *Venerabiles consacerdotes et fratres nostri charissimi*, etc.; puis, après une exhortation pastorale, l'archidiacre lisait les décrets du concile de Trente sur la résidence et la profession de foi. Chacun des membres du synode renouvelait cette profession entre les mains du cardinal-archevêque qui donnait à l'assemblée la bénédiction, et on se retirait.

Le second jour du synode, après la messe et le *Veni Creator*, le cardinal prononçait une nouvelle admonition, exposant aux assistants les matières sur lesquelles le synode avait à délibérer. Jaloux de l'honneur de l'Eglise et de la considération due à ses ministres, avide d'assurer le salut du troupeau qui avait été confié à son amour, à sa charité, il parlait avec une onction si persuasive qu'il était rare que ses propositions ne fussent point accueillies à l'unanimité, quelque discussion qu'elles eussent soulevées.

On donnait ensuite lecture des constitutions qui devaient être approuvées.

Le troisième jour, le cardinal prononçait encore une exhortation pastorale; on faisait une seconde lecture des constitutions, l'appel nominal suivait, puis le pieux métropolitain prenait une dernière fois la parole.

Enfin, les constitutions décrétées, Charles bénissait l'assemblée, puis l'archidiacre disait à haute voix : *Recedamus*

cum pace, et les assistants répondaient *in nomine Christi;* alors le synode était clos.

Comme l'assemblée, pendant les trois journées que durait le synode, se réunissait le matin et l'après-midi, le cardinal prêchait deux fois; la première fois après la célébration de la messe, et la seconde avant la rentrée en session.

Les sessions du synode diocésain closes, les députés se séparaient et quittaient Milan. Indépendamment des décrets et ordonnances que les curés emportaient avec eux, le cardinal avait soin de leur partager un certain nombre d'exemplaires de prières qu'il avait fait imprimer pour que les pasteurs pussent les distribuer et faire réciter à leurs paroissiens les jours de fêtes, accoutumant ainsi les fidèles à prier pour les nécessités de l'Eglise, et en particulier pour celles du diocèse de Milan. De retour au milieu de leurs ouailles, ces bons et vertueux ecclésiastiques répandaient ainsi dans tous les cœurs chrétiens le zèle pour la foi dont l'exemple et les discours du saint archevêque les avaient eux-mêmes embrasés.

Les conciles provinciaux se tenaient tous les trois ans. Ainsi l'avait décrété le concile de Trente. On a vu plus haut (1) que le cardinal Borromée, toujours strict observateur des décisions de cette sainte assemblée, fut le premier entre les prélats orthodoxes qui appela à son chef-lieu métropolitain les évêques et les pasteurs des divers diocèses soumis à sa juridiction ecclésiastique pour les réunir tous en assemblée provinciale.

Charles se préparait à la célébration du concile avec une

(1) Chapitre V.

ardeur vraiment apostolique. Rien n'échappait à ses vigilantes et pieuses investigations. Il était exactement instruit de la conduite, quelle qu'elle fût, de ses suffragants, de l'état de leurs diocèses, des abus qui y régnaient ou commençaient à s'y glisser. Entouré d'ecclésiastiques pieux et instruits, il discutait et préparait en silence les remèdes à opposer au mal.

Convoqué à Milan à une époque déterminée par le cardinal, chaque évêque devait s'y rendre exactement, accompagné de deux prêtres, dont les vertus et les lumières lui fussent connues.

Lorsque tous les prélats et pasteurs étaient présents au chef-lieu métropolitain, on formait quatre congrégations ou bureaux composés des personnages les plus éminents et les plus doctes.

Le premier bureau était celui des théologiens.

Le second celui des canonistes.

Les ecclésiastiques versés spécialement dans la connaissance des cérémonies de l'Eglise composaient le troisième bureau.

Le quatrième était celui des confesseurs.

Chacune de ces congrégations était présidée par des évêques qui prenaient part aux conférences et aux discussions.

Les articles, consciencieusement examinés et réunissant la majorité des suffrages, étaient soumis par le cardinal métropolitain aux congrégations secrètes des évêques où ils étaient lus, confirmés ou rejetés. Dans le second cas on les transformait en décrets, et la veille de la première session du concile ces décrets recevaient l'approbation des congrégations publiques, et demeuraient conclus et consentis. Le lendemain leur publication avait lieu dans l'é-

glise métropolitaine où les évêques les confirmaient définitivement.

L'ordre et la majesté dont Charles entourait la tenue des conciles provinciaux ne pouvaient manquer de porter d'utiles fruits. Avant l'ouverture de ces assemblées, un grand nombre de personnages de distinction et d'étrangers accouraient à Milan pour assister aux sessions et écouter la parole inspirée du saint archevêque. La pompe chrétienne déployée dans ces augustes cérémonies, les pieuses exhortations des évêques, la piété et l'humilité du saint cardinal touchaient les cœurs les plus endurcis, et ces hommes, dont une partie n'était venue à Milan que guidée par la curiosité et le désœuvrement, en sortaient édifiés et convertis.

Le jour de l'ouverture du concile, Charles revêtu de ses habits pontificaux, les évêques en rochet et en pluvial et portant la mitre épiscopale, les abbés ayant la mitre abbatiale, les chanoines et les autres ecclésiastiques, selon leurs fonctions, en chapes, dalmatiques ou tuniques, se rendaient processionnellement du palais archiépiscopal à la cathédrale, au son des cloches de toutes les églises de la cité de Milan. Arrivé au dôme, le cardinal-archevêque célébrait la messe du Saint-Esprit ; puis, quittant la chasuble pour revêtir le pluvial, il allait s'asseoir sur le siége qui lui était destiné. Les évêques se plaçaient en demi-cercle vis-à-vis de leur métropolitain, et derrière ceux-ci les abbés et les autres ecclésiastiques.

Après une exhortation du saint archevêque, après les supplications pour l'Eglise et pour le très-saint Père, Charles bénissait le concile et entonnait le *Veni Creator*.

La session commençait alors. Tous les membres du concile étant assis, un des secrétaires montait en chaire et lisait le décret d'ouverture. Le *Te Deum* était chanté en

action de grâces, puis la cérémonie se terminait par la prestation du serment de chaque membre, et la bénédiction donnée par le cardinal.

Les sessions suivantes se succédaient à de courts intervalles. A la fin de la dernière, on procédait à l'adoption ou au rejet définitif des décrets et ordonnances soumis à l'approbation de l'assemblée.

En l'an 1569, le cardinal-archevêque tint un second concile provincial. L'importance et le nombre des décrets et statuts établis ou remis en vigueur par ce concile prouvent combien le saint prélat avait à cœur de faire respecter dans son diocèse, et dans tous ceux soumis à sa juridiction métropolitaine, les lois de l'Evangile et celles de l'Eglise. Livré aux insultes d'un clergé relâché et turbulent, entouré d'hommes irréligieux et corrompus, calomnié et persécuté par l'autorité civile, Charles sut successivement résister aux fureurs scandaleuses des chanoines de la Scala, échapper au criminel attentat des frères humiliés, contenir les empiétements du gouvernement de Milan, en même temps qu'il préparait et présidait ces réunions saintes, qui devaient apporter un remède efficace aux scandales et à l'impiété de ces temps malheureux.

Le troisième concile provincial eut lieu le vingt-quatrième jour du mois d'avril 1573. On employa les sessions à discuter et à former divers décrets et statuts touchant la sanctification des fêtes, l'établissement des écoles chrétiennes, la discipline ecclésiastique, la célébration de l'office divin, les devoirs des curés et des chanoines, et ceux des religieux et des religieuses dont le nombre était considérable à Milan.

Trois années plus tard, la constance et la fermeté du saint prélat avaient recueilli une moisson abondante. Un

changement notable s'était opéré dans les mœurs du clergé et dans la conduite de la plupart des Milanais, accoutumés désormais à fuir les divertissements profanes, à entendre avec avidité la parole de Dieu, à fréquenter les églises et les sacrements. Quoi qu'il en soit, le premier jour de mars 1576, Charles convoqua à Milan les évêques ses suffragants, afin de tenir les sessions d'un quatrième concile provincial. En vain un petit nombre d'hommes irréligieux et de mauvais citoyens tentèrent de paralyser par leurs sourdes menées et leurs clameurs indécentes les saintes intentions du zélé métropolitain, en vain s'élevèrent-ils de tous côtés contre « la tenue trop souvent renouvelée de ces assemblées inutiles et intempestives, » le prélat ne marcha pas moins d'un pas ferme et assuré dans la voie salutaire qu'il s'était proposé de parcourir pour assurer de plus en plus le salut de son troupeau bien-aimé, et la gloire de l'Eglise dont il était le premier pasteur. Le jour de l'ouverture du concile, le cardinal prit la parole et entretint les évêques des matières qui allaient être soumises à leurs délibérations. Animé de l'esprit de Dieu, il adjura les assistants de travailler avec une pieuse opiniâtreté aux travaux auxquels les décrets du saint concile de Trente les avaient appelés, et de discuter et promulguer dans le plus bref délai possible les décrets, statuts et ordonnances qu'il avait cru nécessaire de soumettre à leurs lumières, afin d'opposer de nouvelles digues aux nouveaux dangers qui menaçaient l'Eglise de Milan.

Nous avons pensé que le lecteur serait bien aise de trouver ici la traduction de quelques fragments de ce discours important, conservé dans le livre des *Actes de l'Eglise de Milan* (1).

(1) Concil. IV.

« Jusqu'à quand verra-t-on cette fréquente convocation de conciles provinciaux? A quoi bon tant de statuts, et cette foule de nouveaux décrets? C'est, très-saints pères, un cri aujourd'hui trop commun, mais aussi peu digne de l'attention d'un homme religieux, qu'éloigné de la façon de penser des évêques. C'est une insolente raillerie, ou des hommes impies qui combattent l'Eglise de Dieu, ou de mauvais chrétiens qui ont en horreur la discipline ecclésiastique. C'est encore le murmure indiscret de quelques ignorants, qui, ne connaissant ni l'importance ni l'utilité des synodes, jugent de tout selon l'aridité de leur esprit. Pour nous, révérends pères, nous savons que la loi de Dieu est pour l'homme comme une haie protectrice qui le soutient contre la faiblesse de sa nature et le défend contre le feu de la cupidité. L'une et l'autre l'écartent trop souvent du droit chemin : il a donc besoin que, par de bons règlements, comme par autant de salutaires liens, on l'arrête et le retienne lorsqu'il voudrait sortir de la voie droite, ou qu'on l'y ramène quand il s'en est éloigné (1).

» L'origine des conciles nous vient de notre divin Maître;

(1) Quousque tandem concilia provincialia toties convocata? Quorsum et tot constitutiones, et tot decretorum vincula? Vulgaris vox, patres sanctissimi, ac sicut ne tacitâ quidem cogitatione religiosæ mentis digna, longèque à sensu episcopalis vestri animi aliena, ita hominum vel impiorum est Ecclesiam Dei oppugnantium, vel christianorum christianam disciplinam abhorrentium, vel imperitorum, planèque nescientium quantas vires habeat frequens synodorum actio atque usus; vel illorum sanè qui angusto parvoque animo omnia metiuntur. Porrò nobis, patres, est illud certum atque exploratum, hominem divinâ lege quasi sepimento vallatum, ut est is, tum summâ naturæ imbecillitate, tum immensâ cupiditate, sæpè labi, sæpèque ab officii semitâ deflectere, proindèque plurimis et conciliis, et institutis, et decretis opus esse, quibus quasi sanctissimis vinculis ille adstrictus, à recto cursu non declinet; aut aliquando digressus, iisdem adjutus in viam salutis redeat, etc. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Concilio* IV.

c'est Jésus-Christ même qui en est l'instituteur. Les apôtres ont suivi cette sainte pratique et en ont fait une loi aux évêques leurs successeurs. Les souverains pontifes et les conciles œcuméniques et provinciaux, en observant cette loi, l'ont encore recommandée. Enfin, l'Eglise universelle en a fidèlement retenu l'usage, et c'est par là qu'elle nous a conservé et transmis de siècle en siècle, avec le dépôt de la foi, les règles de la discipline.

» On ne saurait dire à quelle suite de calamités l'omission ou l'interruption de ce saint usage a exposé la république chrétienne. Alors on n'a presque plus connu ni l'esprit du christianisme, ni les saintes pratiques de la religion; le clergé étant sans discipline, les fidèles ont oublié les devoirs de la charité, et la beauté des vertus chrétiennes a presque disparu avec l'éclat de la lumière évangélique. Faut-il s'en étonner? Ceux qui auraient dû prescrire le devoir aux autres ont ignoré ou négligé celui qui leur était imposé.

» Tout cela nous avertit et nous sollicite d'observer la sainte pratique des conciles avec autant de constance et de fidélité que les saints évêques des premiers siècles en ont eues à la faire passer à leurs successeurs. Le saint concile de Trente, en renouvelant un usage si salutaire, a ordonné que tous les évêques tiendraient au moins une fois chaque année leurs synodes, et que les métropolitains célébreraient leurs conciles provinciaux tous les trois ans. Nous nous sommes acquitté déjà trois fois de cet important devoir; mais, n'en doutez point, très-révérends pères, il y a encore bien des choses à ajouter à nos premiers statuts, pour parvenir à cette perfection de discipline que nous devons désirer. Il faut donner un nouveau poids à quelques-uns de nos décrets, de peur de voir bientôt ébranlé le fondement de l'édifice que nous avons entrepris d'élever. Ce sont là des objets

bien dignes de notre attention. Mais ce qui doit nous occuper surtout dans ce quatrième concile, c'est de faire exécuter les ordonnances, dont l'observation est attachée à la réussite de nos saints travaux. Il n'est rien qui nous touche davantage, ni que je vous recommande avec plus d'ardeur. Remettant donc sous nos yeux, comme devant un miroir fidèle, les décrets du concile de Trente et nos précédentes ordonnances, examinons avec soin ce que nous pouvons avoir omis, ce qui nous a échappé, ou ce que nous n'avons pas suivi avec autant de diligence qu'il le fallait pour la gloire de Dieu et le salut des peuples qu'il a confiés à nos soins. Comprenons bien tout ce que notre ministère nous engage à faire pour le bien du clergé, des fidèles et de nos Eglises : tel doit être le premier objet de notre sollicitude pastorale dans cette auguste assemblée.

» S'il ne nous est jamais permis de perdre cet objet de vue, il nous convient d'y réfléchir plus encore dans ce temps de concile et de jubilé, dans ces jours de salut où nous avons la consolation de voir un renouvellement de ferveur parmi les fidèles. Pendant que les uns s'adonnent aux exercices de piété et à la pratique de plusieurs bonnes œuvres, ceux qui avaient paru endurcis, ou comme endormis dans leurs mauvaises habitudes, touchés aujourd'hui de quelques bons désirs de conversion, montrent une sorte de zèle et d'affection pour les vertus chrétiennes. Nous qui sommes leurs pères et leurs médecins, que ferons-nous pour aider ces pieux désirs ou pour soutenir cette bonne volonté qui paraît universelle ? Sans doute que nous exciterons de plus en plus en nous-mêmes le zèle épiscopal, et que nous n'épargnerons ni travail, ni peines, ni vigilance, pour faire croître dans tous les cœurs cet amour d'une vie spirituelle et d'une justice chrétienne.

» Telle est aujourd'hui l'attente des fidèles. Ces peuples, qui se reposent sur notre sollicitude pastorale, espèrent tous que notre assemblée leur procurera de nouveaux moyens d'amendement et de salut. C'est ce que nous font entendre leurs prières, leurs soupirs, leur concours continuel dans nos églises. Regardez, très-saints pères, cette grande multitude de chrétiens de notre province, qu'un désir de salut amène ici : si leur piété avait été déjà réveillée par nos précédents avertissements, elle se trouve encore plus excitée par la considération que c'est de leur bonheur que nous nous occupons uniquement dans ce concile. Ce n'est pas seulement ici, mais dans toutes les villes, dans les bourgs et dans tous les villages, qu'on voit à présent la même ferveur publique, les mêmes exercices de religion et de piété. Considérez les vœux que font pour nous, et pour le succès de ce concile, tous les prêtres qui montent aux saints autels, les vierges et les veuves continuellement en prières, ce grand nombre de fidèles qui fréquentent avec piété les sacrements, ou qui ne cessent d'implorer par leurs larmes la miséricorde de Dieu et la protection des saints. Faites attention à la vertu, ainsi qu'au motif de cette prière commune, qui s'élève jusqu'au ciel.

» Jusqu'à quand, Père céleste, serons-nous dans les douleurs de l'enfantement sans enfanter ? Nous formons bien de saints désirs, mais nous n'accomplissons point de saintes actions. Cependant, Seigneur, vous nous appelez à la sainteté, vous nous excitez à la pratique des bonnes œuvres, et nous languissons toujours dans la tiédeur. Nous commençons bien quelquefois, mais nous ne persévérons pas : nous soupirons après la gloire et la couronne immortelle, mais le travail nous rebute, et nous refusons d'embrasser la croix. Quand, plus puissamment aidés et plus fidèles à la grâce,

marcherons-nous avec fermeté dans cette voie droite qui conduit à la vie? Regardez-nous, ô Dieu notre Père, regardez-nous comme vos brebis, ces brebis que vous avez rachetées, non au prix de l'or ou de l'argent, mais par le sang précieux de votre Fils unique. Vous nous avez donné des guides, des maîtres, des médecins, des pasteurs et des pères; en nous mettant sous leur conduite, vous nous avez commandé de leur obéir, et vous leur avez ordonné de veiller sur nous et de vous rendre compte de nos âmes. Maintenant que c'est pour notre propre cause qu'ils sont assemblés, que c'est l'affaire de notre salut qui les occupe, faites qu'ils ne regardent que vous seul, sans être touchés d'aucun autre intérêt que de celui de leurs troupeaux. Eclairez-les, dirigez-les, formez en eux de salutaires conseils, afin qu'à leur tour ils donnent à votre peuple la science du salut, qu'ils guident nos pas dans la voie de la véritable paix, et que, tout se trouvant saint et dans leurs actions et dans notre obéissance, nous arrivions aussi tous, avec le secours de votre grâce, à cette heureuse patrie où vous nous appelez.... (1).

(1) Considerate animo hanc unam omnium obsecrationem atque orationem atque orationem, summâ tacitæ mentis contentione ad cœlos usque emissam : Quousque tandem, Pater cœlestis, parturimus, neque tamen adhuc parimus? Cogitata optima concipimus, at factis non exprimimus. Tu, Domine, ad rectè agendum nos vocas, atque excitas, at languescimus : præclarè aliquando inchoamus, at non perficimus : cœlestes illas coronas gloriamque sempiternam expetimu, at labores crucemque refugimus. Quo tandem tempore seriò agemus? Quandò verè adjuti, cursum vitæ rectæ tenebimus? *Respice, summe Pater, nos oves pascuæ tuæ; non auro et argento, sed pretioso sanguine Filii tui redemptas.* Tu nos tanquam pretiosum depositum, horum curæ fideique commisisti; tu hos nobis duces, magistros, medicos, pastores, patres constituisti; ac proinde illis, eorumque dictis audientes nos esse jussisti : tu rursus illos ut pote *de animabus nostris rationem aliquando reddituros, pro nobis invigilare voluisti.* Da, quæsumus,

» Voilà, très-révérends pères, ce que nos peuples fidèles demandent à Dieu, et ce que nous devons nous efforcer de leur procurer avec toute la sollicitude des pasteurs et l'amour des pères. Ce sont ces âmes pour lesquelles Dieu a envoyé en ce monde, non pas un de ses anges, mais son propre Fils, Fils unique et bien-aimé. Ce sont encore ces âmes que Jésus-Christ, avant sa glorieuse ascension, recommandait si expressément au bienheureux Pierre, en lui demandant par trois fois : *Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ceux-ci? Paissez mes brebis.* Par ces mêmes paroles, notre divin Sauveur n'a pas moins instruit tous ceux qui sont appelés à une portion de la sollicitude apostolique : il nous a montré par là la véritable manière de conduire son troupeau, et cette tendre charité qui fait la principale partie du devoir pastoral. Nous enseignerons les effets de cette charité à nos peuples par de fréquentes prédications, par l'administration des sacrements, par les exemples d'une vie sainte, toujours irréprochable, par d'abondantes aumônes, par la ferveur des prières, par la célébration des saints mystères, par le zèle du culte divin, par des avertissements paternels, par des corrections salutaires, en un mot, par tous les moyens que la divine bonté a mis en notre pouvoir.

» Il s'ensuit donc, très-révérends pères, qu'autant nous

illis, jam causâ nostrâ in concilio congressis, de salute nostrâ sollicitis, remque nostram agentibus, ut te unum spectent; non sua, sed quæ Jesu Christi sunt, quærant; ac suæ et nostræ saluti serviant. Præfer lumen mentibus eorum, ac dirige voluntates, et ad salutaria consilia suscipienda, *et ad dandam nobis, plebi tuæ, scientiam salutis, et ad dirigendos pedes nostros in viam pacis*. Sicque illi sanctè agendo, et nos eisdem obediendo, omnes ad cœlestem patriam ad quam vocati sumus, adjutrice tua gratia perveniamus. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* IV.

devons aimer Notre-Seigneur Jésus, autant sommes-nous obligés d'avoir de la sollicitude pastorale et de la vigilance pour son troupeau. « *M'aimez-vous?* nous dit-il ; *Paissez mes brebis.*» La preuve donc la plus réelle de notre amour pour le divin Maître, c'est l'application forte et sincère à procurer le salut de tous ses enfants qu'il a confiés à nos soins et à notre conduite. Certes, si nous nous intéressons sincèrement à la gloire de Jésus-Christ et à la propagation de son règne, si nous brûlons du saint désir de lui plaire et de lui obéir, ce n'est point par des paroles qu'il faut le témoigner, mais par des effets. Ne nous laissons donc ni décourager par le travail, ni affaiblir par les difficultés, ni intimider par les attaques de l'ennemi, et que rien ne soit capable de nous détourner du saint ouvrage que nous avons entrepris. Appuyés sur le secours d'en haut, et embrasés du saint amour, montrons la force épiscopale et dans nos délibérations et dans nos actions, quand il s'agit de purifier, d'éclairer et de perfectionner ces âmes, qui sont le temple du Saint-Esprit, destinées à le louer dans les siècles des siècles. Amen (1).»

Les travaux du quatrième concile provincial répondirent aux espérances que le cardinal-archevêque avait conçues. Ils furent nombreux et féconds. Les évêques déterminèrent

(1) Id sanè præstabimus, patres, si non laboribus deterriti, non difficultatibus labefacti, non Satanæ adversarii colluctatione fracti, ab instituti operis cursu nunquam desistemus : sed divini amoris igne accensi, omni virtutum episcopalium studio, eo cùm semper, tum in consiliaribus actionibus, progredi contendemus, ut populum nobis commissum et purgemus, et illustremus, et perficiamus; hisque perpetuis progressionum laboribus introducamus in tabernacula cœlestia, idque munere et gratiâ Christi Domini, cui gloria sempiternis celatum seculis. Amen. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* IV.

plusieurs décrets concernant les saintes reliques, les images et les miracles.

On s'occupa également des indulgences, des superstitions, de l'observance des fêtes, des quatre-temps et des jeûnes, enjoignant aux ecclésiastiques, aux religieux et aux fidèles de ne s'entretenir dans ces derniers jours que de choses saintes, et de faire succéder le silence ou l'oraison mentale à la récitation des Psaumes ou au chant des cantiques, comme Charles avait coutume de le faire pendant ses dévots pèlerinages ou quelques-unes de ses visites pastorales.

On promulgua différents statuts relatifs à la célébration du culte divin, à l'ornement des églises, des chapelles et des autels, à l'entretien des cimetières et des tombeaux. Plusieurs décrets concernant l'administration des sacrements, les exorcismes, etc., furent également portés.

On exposa avec plus de développement et de clarté qu'on ne l'avait fait précédemment les principaux devoirs des évêques, l'obligation commune à tous les ecclésiastiques de mener une vie austère et irréprochable, afin que leur exemple servît de règle au peuple et leur attirât son affection et son respect.

On renouvela l'obligation aux évêques d'assembler chaque année un synode diocésain, et au métropolitain de tenir un concile provincial tous les trois ans.

Divers décrets, statuts et ordonnances réglèrent le costume et la résidence des ecclésiastiques, la clôture des religieuses, l'entretién des hôpitaux, etc., etc.

Un mandement du cardinal-archevêque, daté du 6 mars 1579, indiqua l'ouverture du cinquième concile provincial pour le 7 mai de la même année. La peste et les

calamités de toute espèce que ce fléau dévastateur avait attirées sur la cité et le diocèse de Milan étaient encore présentes à la mémoire de toute la population, lorsque quinze évêques, le clergé de Milan et tous les Etats de la province se rendirent à l'appel de Charles. On ne saurait assez méditer le discours suivant que le saint prélat prononça dans cette journée.

« Les paroles de l'Evangile qu'on vient de lire nous apprennent, très-révérends pères, que Jésus-Christ, ayant assemblé ses apôtres, les envoya prêcher le royaume du ciel, avec le pouvoir de guérir les malades et de chasser les démons. Dans le récit évangélique vous remarquerez aussi quelles sont les lois que la sagesse divine a prescrites pour cette mission apostolique, et quel a été le zèle des apôtres dans l'exercice de leur ministère. Maintenant que le clergé et le peuple de cette grande ville ont la satisfaction de vous voir assemblés ici, vous, les successeurs des apôtres, pour célébrer avec moi le cinquième concile de la province, selon l'esprit de Jésus-Christ et les décrets du concile de Trente, ils ne peuvent que se représenter la convocation et la mission des apôtres de la manière que le saint évangéliste les rapporte.

» Le Seigneur Jésus voyait alors tous les peuples de la terre plongés dans les ténèbres, tous dans l'égarement, comme des brebis sans pasteur, dispersées de toutes parts, et accablées de toutes sortes de maux. Attendri sur leurs misères, le divin Sauveur ne se contenta point d'en avoir déjà instruit et guéri plusieurs, en parcourant les villes, les bourgs et les villages de la Judée ; mais, pour étendre ses miséricordes sur toute la multitude des nations, il forma lui-même ses coopérateurs ; il ordonna aux disciples de vaquer à la prière, et chargea les douze apôtres du mi-

nistère de la prédication de l'Evangile, et de la guérison des malades. Du haut des cieux, il jette ses regards de miséricorde sur nous, et sur cette province de Milan, ravagée par le feu de la peste, et désolée moins encore par la mort de tant de personnes qui lui ont été enlevées, que par le dépérissement des choses spirituelles, et par l'immensité des vices, qui attirent les fléaux du ciel. C'est donc pour remédier à tous ces maux, que l'esprit du Seigneur nous excite à prier comme les disciples, et à travailler comme les apôtres : tel doit être l'objet de cette assemblée synodale.

» Vous fûtes témoins des prières solennelles que nous fîmes naguère en présence d'une précieuse relique (le saint clou) : nous ne cessâmes d'implorer les lumières du Saint-Esprit pour conduire saintement la province, et réparer ses pertes passées. Il n'y eut alors ni ville, ni village, ni aucun autre lieu de ce pays où on ne se portât avec ardeur à la prière, à la pénitence, à la fréquentation des sacrements, et à tous les autres exercices de piété. Nous sommes assemblés aujourd'hui dans le même esprit, et pour renouveler les mêmes devoirs de religion : nous devons aussi espérer que Jésus-Christ, selon sa promesse, écoutera nos prières, et qu'il sera au milieu de nous; imitons donc la mission des apôtres : car en traitant ensemble, et avec une charité mutuelle, de tout ce qui concerne l'état de nos églises, la sainteté des divins offices, la discipline du clergé et du peuple, et l'exécution des saints décrets; en recherchant avec l'assistance du Saint-Esprit les moyens de rétablir plusieurs pratiques pieuses déjà abolies, ou de réparer les maux qui ont été les suites de cette négligence, quel est en tout cela notre principal but ? Qu'espérons-nous de tout ce travail ? Nous espérons qu'a-

vec ces secours, qui nous viennent de Dieu, nos esprits seront plus éclairés; que la divine charité, le zèle du salut des âmes enflammera nos cœurs; que la vertu, la force épiscopale, croissant de plus en plus en nous, nous ressentirons intérieurement, comme une force nouvelle qui nous aidera à chasser et à repousser les mauvais esprits, à dissiper la contagion des vices, à guérir les maladies spirituelles, et à rendre enfin la santé à tous les peuples confiés à nos soins. Heureux travaux! Heureux fruits de la sollicitude pastorale!

» Jésus-Christ vient à votre secours, le Saint-Esprit conduit lui-même vos actions, il vous établit les maîtres des mœurs, les conducteurs des peuples, les auteurs des saintes lois. C'est par votre sagesse que toute la discipline chrétienne se rétablit: c'est par votre prudence que les disputes et les querelles sont apaisées; par vos soins les lâches et les faibles sont rassurés, et votre courage en inspire aux plus timides. Que dirai-je? L'activité de cette sainte assemblée, en nous éclairant et en nous instruisant, ne nous donne-t-elle pas une nouvelle force, une nouvelle vigueur à nous-mêmes, qui remplissons les fonctions de docteurs, et qui sommes les médecins de l'Eglise? Connaissons par là l'aveuglement ou le malheur de ces derniers temps, où l'on ne voyait plus, en bien des endroits, ni concile ni synode. Aussi quelle a été la suite de cette longue interruption d'assemblées ecclésiastiques? La face de la république chrétienne ressemblait à une forêt; la splendeur des églises et l'éclat des ornements avaient disparu: les cérémonies sacrées et les offices divins n'avaient plus rien de majestueux ni de respectable; le chœur sans discipline, et toutes les fonctions ecclésiastiques sans éclat; les places des prêtres et des clercs désertes; tous

les rangs enfin sans ordre, n'offraient rien aux yeux des fidèles qui n'attirât leur mépris. Ajoutez à la corruption des mœurs le plus affreux libertinage parmi les peuples, la sainteté des fêtes profanée, les lieux saints violés, la dignité de l'ordre sacerdotal avilie, et tout ce qui appartient à la religion réduit à un état le plus digne de larmes (1).

» Nous l'avons vu, hélas! Nous avons vu toute la face de cette province semblable à ce qu'avait été le temple de Jérusalem après que l'impie Antiochus l'eut dépouillé, souillé, dévasté: tel que le trouva le brave Judas Machabée, lorsqu'à la vue du saint autel détruit, des portes demi-consumées par le feu, et de tout ce qu'il y avait eu de beau et de précieux renversé ou réduit en cendres, il déchira ses vêtements, se couvrit la tête de poussière, et ne put exprimer sa profonde douleur que par des sanglots et des soupirs.

» Mille actions de grâces vous soient rendues, Père des miséricordes, d'avoir suscité dans ces malheureux temps les saints pères du concile de Trente, et de vous être servi de leur ministère pour procurer tant de précieux avantages à la sainte Eglise de Jésus-Christ! Celui surtout que nous

(1) Quàm misera igitur superiora tempora, quibus tandiu intermissa sunt multis partibus, penèque antiquata concilia provincialia, et synodi diœcesanæ neglectæ! Quò factum est, ut multiplex malorum quasi sylva extiterit: Basilicæ incultæ, ornamenta supellectilis ecclesiasticæ penè nulla; ceremoniarum ritus et usus vix cognitus; divinorum officiorum ratio penè perturbata; chori disciplina rescissa, functionum ecclesiasticarum munera contempta et spreta; stationes sacerdotales clericalesque desertæ: omnia demum disciplinæ officia abjecta, ac penè deposita, populi præterea institutio depravata, morum corruptelæ undique obortæ: festorum dierum veneratio multis peccatis violata, sacrorum locorum cultus multis partibus læsus, sacerdotalis dignitas pro nihilo habita: cuncta denique ad eum statum reducta, ut lacrymis, luctu, commiserationeque digna essent. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* v.

devons regarder comme une source de bonheur, est le rétablissement de l'ancienne et louable coutume d'assembler souvent les synodes des diocèses et les conciles des provinces : usage que nous ne négligerons jamais.

» Mais revenons au point d'où nous sommes partis, à ce texte de l'Evangile où nous trouvons non-seulement la règle et la forme de notre présente assemblée, mais aussi l'idée des devoirs que nous y devons prescrire et remplir. Examinons d'abord pourquoi Jésus-Christ, qui pouvait instruire chacun de ses apôtres, et envoyer chacun d'eux à une destination spéciale, a voulu les rassembler tous à cet effet. N'est-ce pas sur cet exemple du divin législateur, que l'Eglise chrétienne dès sa naissance a sagement établi que tous les évêques d'une province se rendraient en certains temps auprès de leur métropolitain, pour former ensemble les lois provinciales qui doivent être reçues et observées par tous ceux qui appartiennent à la même Eglise ? Une des raisons de cette législation était sans doute d'assurer par là l'uniformité de la doctrine du saint ministère. Cela nous apprend encore que quoique les évêques d'une même province soient chargés, chacun en particulier, du gouvernement d'un diocèse, ils se trouvent tous engagés par une obligation commune à suivre et à faire observer la même discipline, les mêmes lois, les mêmes règles des mœurs, et à conduire les peuples dans la même voie du salut. C'est ce que nous prescrivent encore les traditions des Pères et les canons des conciles. Les uns et les autres ordonnent expressément que tous les diocèses d'une province se conforment aux rites et usages pratiqués dans l'Eglise métropolitaine.

» Cette conformité en effet est d'une grande utilité pour l'administration du gouvernement ecclésiastique : elle édifie

les peuples, et favorise le progrès des fidèles dans la vertu. C'est un nouveau moyen de rendre ferme et stable ce qui a été une fois établi. Par là les pieuses pratiques, les louables coutumes, se conservent mieux et se perpétuent. C'est de là que la discipline ecclésiastique tire sa principale force. De là le concours des volontés plus disposées à obéir : de là encore une louable émulation à bien faire, et à pratiquer avec constance ce qui se pratique partout.

» Quand on agit autrement on ne peut que tomber dans des inconvénients fâcheux et s'exposer quelquefois aux plus grandes difficultés. Ainsi, si quelqu'un de vous trouve ses délices dans le saint exercice de la prière, et dans la contemplation des choses du ciel ; s'il aime à s'acquitter de toutes les fonctions ecclésiastiques, à remplir avec exactitude tous les devoirs de l'épiscopat, et à ne se refuser jamais aux soins ni aux travaux de la sollicitude pastorale ; s'il compte parmi ses devoirs la pratique de l'abstinence, celle des jeûnes et de l'hospitalité ; si par l'abondance de ses aumônes il mérite d'être regardé comme le père et le pasteur des pauvres, des veuves et des orphelins, le protecteur des lieux saints, et de tout ce qui a été établi pour l'honneur de la religion ; et si en même temps un autre évêque, dans la même province, méprise et néglige ces devoirs, s'il parle légèrement de la conduite de son pieux confrère, qui doute que son exemple ne devienne très-pernicieux aux fidèles ? Que cette réflexion enflamme donc notre zèle, et nous embrase d'un nouveau désir de remplir toujours saintement les devoirs de l'épiscopat (1).

(1) Vos conscii estis, Patres, quàm vera sint quæ narramus : sed aliquâ

» Celui qui veut sérieusement s'acquitter des devoirs d'un vrai pasteur, doit s'appliquer à annoncer continuellement la parole de Dieu, selon le précepte de l'Apôtre et du concile de Trente. Mais ce même devoir est peu connu, et plus mal pratiqué par un évêque qui ne regarde que la grandeur de sa dignité, les revenus et la douceur du repos, sans considérer ni les travaux, ni les obligations, ni les soins presque infinis de la sollicitude pastorale. L'un ne manque point de tenir régulièrement un synode toutes les années : l'autre, bien loin de le convoquer, néglige même les assemblées ordinaires des clercs et des prêtres. Le zèle du premier le rend attentif et assidu à la visite de son diocèse : la négligence du second va jusqu'à ne pas connaître ses brebis, et à ne pas regarder comme un malheur de n'en être point connu. Celui-là pense à tout, veille à tout, et ne néglige rien pour arrêter le débordement des mœurs, punir ou corriger les vices, et ramener dans la bonne voie tous ceux qui s'en sont écartés : celui-ci, presque aussi léger que les gens du monde, ne cherche qu'à plaire au peuple, dissimule ses transgressions, et en l'autorisant par son

ex parte ob oculos ea proponamus. Si quis vestrûm est qui in oratione frequens sit, cœlestium rerum contemplationum studiosus, in episcopali Ecclesiæ statione assiduus, episcopalibus item officiis, studiis, et laboribus totus addictus, abstinentiæ ac jejuniis deditus, hospitalis, pauperum, viduarum, pupillorum verè pater et pastor, piorumque locorum patronus, et sanctorum institutorum sollicitus auctor : rursusque si alius ejusdem provinciæ episcopus hæc omnia vel remissè agit, vel negligit, vel quod gravius est, contra facit, vel ab alio episcopo diligenter acta minus commendat; certè omnia inde incommoda accidunt, non sinè gravissimo detrimento. Sed locus est hic, Patres, ut accendamus nos ipsos, si attentiùs rem ipsam spectamus. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* v.

exemple, ou du moins par son silence, il est souvent la cause de la perte de plusieurs.

» La sollicitude d'un bon pasteur paraît encore dans son attention à maintenir ou à procurer la splendeur et la décence des églises; l'ordre, la régularité, la piété dans la célébration des offices divins, dans les saintes cérémonies, et dans tout ce qui appartient au culte religieux. Il a soin d'instruire son clergé et de le tenir toujours occupé à des choses saintes, selon son état; il lui fait observer les lois de l'Eglise, afin de l'éloigner non-seulement du vice, mais de tout soupçon et de toute apparence de mal. Vous comprenez combien est différente la conduite d'un pasteur mou et négligent, et quelles sont les suites de sa coupable indolence : son clergé sans discipline, son peuple sans instruction, les églises sans réparations; tout ce qui pourrait et devrait être dans le meilleur ordre par ses soins, dépérit misérablement par sa négligence (1). Dans cette diversité de conduite, tant s'en faut que le zèle du bon pas-

(1) Ille qui optimi pastoris regulas sibi proposuit, ad Tridentini concilii præscriptum perpetuò exequitur : Iste, qui dignitatis episcopalis amplitudinem, non labores : censum, non onus, vitæ otium, non perpetuam illam sollicitudinem multis curis implicitam in animo sibi constituit, vel rarò, vel fortassè nunquam Verbi Dei pabulum populo ministrat. Ille synodum diœcesanam anniversariam de more celebrat : Hic ne status quidem clericorum, et sacerdotum congregationes habet, nedum synodum convocat. Ille visitationem diœcesanam perenni studio obire contendit : Hic gregis sui vultum neque agnoscit, nec verò ut ab ovibus agnoscatur, paternâ id caritate studet. Ille nihil non agit, nihil non attingit, ut morum corruptelas eripiat, ut vitia et peccata corrigat atque emendet, et quoscumque aberrantes ad viam salutis revocet : Hic populari opinione cùm omnia metiatur, hominibus placere vult : peccata hominum dissimulat, sæpeque causam præbet quamobrem quamplures à rectâ deflectant, etc. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* v.

teur qui faisait déjà son devoir, devienne plus ardent par le contraste ; il risque au contraire de s'affaiblir, et peut-être de s'éteindre. C'est ainsi que nous voyons disparaître cette sainte émulation, dont nous devrions être d'autant plus jaloux, qu'elle sert davantage à la conservation de la discipline et à sa perfection.

» Un autre inconvénient qui existe encore, et qui n'est pas le moins considérable, c'est que les peuples, attentifs à cette différente conduite de leurs pasteurs, en prennent sujet de scandale. Ceux qui appartiennent à un pasteur zélé et vigilant, deviennent quelquefois moins prompts, ou plus difficiles à lui obéir : ils en parlent mal, prennent en mauvaise part ses corrections et ses conseils même ; ils refusent de l'écouter, cherchent à excuser leurs fautes, et ils pensent en trouver un honnête prétexte dans la molle et lâche conduite du pasteur négligent, dont ils abusent pour leur perte. Voilà les maux que nous déplorons, parce que l'Eglise ne peut que perdre beaucoup dans ce peu de conformité entre des pasteurs, qui, par l'institution de Jésus-Christ n'ayant qu'une même règle, ne devraient avoir qu'un même esprit, une même charité, une même sollicitude pour le salut de leurs brebis.

» Telle est l'instruction que nous donne le Sauveur dans l'évangile que nous avons lu aujourd'hui. Dans la mission de ses apôtres, dans les règles qu'il prescrit à tous, nous trouvons celles que nous devons suivre, et nous voyons de quel esprit il faut que nous soyons tous animés. Ne doutons donc point que nous ne retirions un très-grand avantage de ce cinquième concile, si, dans la plus parfaite union d'esprits et de cœurs, nous réussissons, avec le secours divin, à établir enfin une manière d'agir vraiment épiscopale, mais fixe, ferme, et commune à tous, afin qu'avec le

même zèle et la même application nous travaillions tous à garder et à faire observer dans toute la province les mêmes règlements qui ont été prescrits aux pasteurs, à leurs clergés et à leurs peuples.

» Seigneur, Dieu tout-puissant, qui ordonnâtes autrefois à Moïse d'assembler à la porte du tabernacle soixante et dix des anciens d'Israël, et qui daignâtes répandre sur eux tous le même esprit de conseil et de prophétie : vous qui envoyâtes depuis aux douze apôtres, assemblés dans un même lieu, cet esprit de lumière, de force et de consolation qui, en embrasant leurs cœurs, les mit en état de remplir, pour votre gloire et pour le salut des peuples, le grand ouvrage de la conversion du monde, daignez nous regarder aujourd'hui des yeux de votre miséricorde; c'est en votre nom et pour votre gloire que nous sommes assemblés ici : assistez-nous donc de votre divine présence : éclairez-nous, conduisez-nous : faites-nous sentir les saintes impressions de votre sagesse et de votre bonté, afin que fidèles désormais aux mêmes lois, et formés sur le même modèle, nous remplissions aussi nos devoirs avec la même exactitude, et que les troupeaux avec leurs pasteurs, vous ayant servi d'un même cœur, jouissent de la même gloire en vous, qui êtes notre Dieu. Ainsi soit-il. »

Avides de coopérer à l'accomplissement des pieuses intentions du cardinal-archevêque, de conserver la doctrine de l'Eglise dans toute sa pureté et de défendre la foi orthodoxe, les évêques rassemblés à Milan, après avoir déterminé tout ce qui avait rapport à la juridiction et au bon gouvernement de l'Eglise, à la prédication, à la doctrine chrétienne, aux vœux et aux indulgences, portèrent divers décrets relatifs aux sacrements, renfermant de nouvelles règles de pratiques propres à diriger sûrement les curés et

les clercs dans les fonctions de leur auguste et saint ministère.

Dans l'appréhension du retour du fléau meurtrier dont le souvenir portait encore la terreur dans tous les esprits, les pères du concile déterminèrent les mesures de précaution à observer également dans les temps de peste, et les devoirs imposés aux évêques, aux curés, aux confesseurs, aux magistrats, aux pères de famille dans ces jours de calamité publique.

Le sixième concile provincial, qui fut le dernier que présida le cardinal-archevêque, fut tenu avec une grande solennité. Le jour de l'ouverture de cette sainte réunion avait été fixé par Charles dès le commencement de l'année 1582. Le 10 mai, les évêques de Crémone, de Tortone, de Bresse, de Bergame, d'Albe, d'Alexandrie de la Paille, de Casal, de Vintimille, et les représentants des évêques d'Acqui, de Verceil, de Novare, de Lodi, de Savone et de Vigevano, absents, se rassemblèrent dans le lieu désigné pour tenir les sessions. Le clergé entier de Milan y occupait sa place ordinaire. Les constitutions, statuts et décrets formés dans ce sixième concile provincial sont renfermés dans trente et un chapitres. On y traita des circonstances et des causes qui nuisent le plus souvent à la pureté et à la conservation de la foi, comme le commerce des hérétiques, la lecture des mauvais livres, etc., etc. On s'occupa du culte des saints, de la sanctification des fêtes, de l'exercice de la prédication, des devoirs des chapitres en cas de vacance du siége épiscopal, de ceux des curés, et des droits et des priviléges des églises. On détermina encore les règles à suivre pour la tenue des conciles et des synodes, et pour la collation des bénéfices.

Quelque amères que paraissent les plaintes contenues

dans le discours que prononça le cardinal à l'ouverture de la première session, la corruption et les vices qui avaient si longtemps régné dans la province de Milan avaient néanmoins disparu en grande partie de ces contrées vivifiées par la présence et les pieux labeurs du saint archevêque. Les mœurs du clergé et du peuple s'étaient améliorées d'une manière sensible, mais la charité incessante de Charles le portait à faire une guerre opiniâtre à tout ce qui lui semblait s'opposer encore à la perfection de la réforme qu'il avait jugé devoir accomplir.

Après avoir rappelé aux évêques l'utilité et la nécessité des conciles pour remédier aux maux existants et en prévenir de plus grands encore, le pieux métropolitain continua ainsi : « Il s'agit maintenant de la cause de Dieu, de sa gloire et du salut des âmes. Il s'agit de l'institution du clergé, et de la discipline du peuple ; il s'agit de la guérison d'une multitude de malades spirituels, que nous devons procurer, nous qui tenons la place des apôtres, comme nous venons de l'entendre dans les paroles de l'Evangile (1).

» On n'entreprend point sans doute un travail facile quand on veut tenter de guérir une âme, pour le salut de laquelle Jésus-Christ a donné son sang. Il est encore plus difficile de procurer la santé spirituelle à plusieurs malades affligés de divers genres de maladies, plus graves les unes que les autres. Mais la difficulté est véritablement extrême, lorsqu'il s'agit d'appliquer les remèdes conve-

(1) Agitur in eo episcoporum conventu, gloria Dei ; agitur salus animarum ; agitur institutio cleri ; agitur disciplina populi ; agitur denique spiritualium ægritudinum curatio, nobis qui in apostolorum locum successimus commissa, ut ex Evangelio jam modò audivimus, etc. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* VI.

nables aux maux multipliés d'une vaste province, dont chaque partie a sa maladie particulière. Si ces maux ne sont pas aussi réellement incurables qu'ils pourraient le paraître, ils sont du moins bien au-dessus des soins et de la capacité de chaque évêque en particulier : ce n'est donc qu'à un concile de la province, comme à une assemblée des plus sages médecins, qu'une telle cure peut appartenir. Cependant, comme tout pontife, choisi parmi les hommes, est lui-même environné d'infirmités, comprenons combien il est important et salutaire de traiter d'abord, dans ce synode, de la manière de guérir nos propres maladies.

» Tel est donc mon dessein, et telle doit être la vue de cette sainte assemblée, de travailler aujourd'hui de concert à notre propre guérison et à celle de notre troupeau. Ecoutons d'abord cet avertissement apostolique, digne de toute attention; c'est saint Paul qui nous dit: Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau, sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang.

» Pour remplir ce double devoir, nous devons nous proposer ici deux choses: la première, de bien connaître l'état présent de notre province; et la seconde, de chercher, avec tout le soin possible, les remèdes les plus efficaces contre ses maux nombreux. Voilà le sujet de ce discours, qui sera bref (1).

(1) Cùm igitur concilii hujus provincialis sexti causâ hoc sacro loco sumus, vocem illam apostolicam et divinam, non modò omnes muneris nostri partes significantem, sed nos magnoperè moventem audiamus : *Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos posuit Spiritus sanctus regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo*..... Quare et unam et alteram item curationem, pro officii nostri munere præstemus. Res duæ sunt

» Daignez donc, très-révérends pères, daignez jeter avec moi vos regards sur la province de Milan. Ne pouvons-nous pas la considérer comme une espèce de vaste hôpital, tout rempli d'une multitude de malades et d'infirmes, dont les maladies, pour être souvent différentes, ne laissent pas d'être toutes fort graves et très-dangereuses. Si nous nous représentons ici ce nombre presque infini de peuples qui languissaient dans leurs maux, et que Jésus-Christ commanda à ses apôtres de guérir, nous retrouverons tous ces malades, ou plutôt toutes leurs maladies, dans notre pays, en ce temps surtout où le poison de tous les vices semble avoir malheureusement infecté les hommes; les uns sont attaqués d'hydropisie, de fièvre, ou de frénésie; on en voit d'autres, ou agités par le malin esprit, ou couverts d'une horrible lèpre. Ceux-là sont paralytiques, boiteux, faibles, ou muets. Mais quel nombre d'aveugles, de sourds! Quel spectacle de languissants et de malheureux! Vos entrailles n'en sont-elles pas émues? Ce regard n'ajoute-t-il pas douleur sur douleur?

» Quel mal ne fait point dans toutes les parties de la province cette hydropisie spirituelle, cette soif de richesses périssables! Combien d'autres vices ne pullulent pas de ce seul vice d'orgueil, qui a gâté le cœur et l'esprit de plusieurs! Quel faste, quel luxe effréné dans les habits! Quel fol amour des vanités et des pompes mondaines! Quelle multitude de serviteurs, quelle ostentation coupable! Quel déluge de superfluités, qui, comme autant de maladies

quæ nobis in solemni hac actione proponuntur; una, provinciæ ægrotantis status: altera, diligentissima disquisitio salutarium medicamentorum. Atque de his quidem rebus duabus in præsenti aliquid et brevi sanè dicemus. Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* VI.

contagieuses, gagnent, infectent, corrompent toutes les parties de la province! La cupidité, que saint Paul appelle une idolâtrie, la source et la racine de tous les maux, combien d'autres vices n'enfante-t-elle pas tous les jours (1)?

» De là, les contrats usuraires, les faussetés, les mensonges, les parjures dans le commerce. De là, les fraudes, les artifices, toutes sortes de tromperies et de corruption dans la société civile. De là, le désir du bien d'autrui, et la recherche inquiète des moyens de l'acquérir. De là, l'iniquité des jugements et le crime des juges. De là, l'oppression des pupilles, la désolation des veuves, et toutes sortes d'injustices; car qui pourrait raconter tous les genres de maux que cause cette cupidité sans bornes, qui emploie les moyens les plus iniques pour dépouiller les faibles de leurs possessions, lorsqu'ils n'ont pour eux que les lois et leur bon droit? Si ces puissants du siècle ne craignent point les jugements des hommes, qu'ils crai-

(1) O commiserantium et languentium spectaculum! An hìc, Patres, dolor noster supra dolorem? An in nobis cor nostrum mœrens? Quæ (malum) ista hydropisis quasi intus omnium provinciæ partium cute inhærescens! Superbiæ vitio quàm multi turgescunt! Quanta inde morborum pestis! Quàm profusus vestium luxus! Quàm novus et inauditus pompàrum apparatus! Quàm varius barbarico opere ornatus! Quàm innumerabilis servorum grex! Quàm effusa denique omnium rerum profluvies: quæ, tanquam morbus intercus, in omnem provinciæ partem se longè latèque diffudit! At verò quàm latè patet alia hydropisis, inexhausta illa pecuniæ sitis, *et idolorum servitus avaritia;* et illa *malorum omnium radix cupiditas!* Ex hoc morbo nefaria quæque existunt. Hinc fœneraticii contractus; hinc mendacia, perjuriaque commerciis contrahendis; hinc falsa quæque; hinc adulterini et corrupti mores; hinc doli, fallaciæ, fraudes, et subdola quæque artificia; hinc alienorum honorum quasi aucupia; hinc judiciorum iniquitas, judicum corruptelæ, pupillorum oppressiones, viduarum desolatio, et injuria denique omnis, etc. — Acta Ecclesiæ mediolanensis. *Conc.* VI.

gnent au moins ceux du Seigneur; et qu'ils écoutent ces plaintes ou ces menaces d'Isaïe : « Malheur à vous, qui joignez maison à maison, et qui ajoutez terre à terre, jusqu'à ce qu'enfin le lieu vous manque! Serez-vous donc les seuls qui habiterez ici-bas? » Quelque terribles que soient ces paroles, elles ont peu d'effet, parce que la cupidité bouche les oreilles à ceux qui en sont possédés.

» Voici, très-révérends pères, une autre sorte de maladie, qui, semblable à une fièvre ardente, consume encore un grand nombre de personnes. Combien de jeunes gens dont le cœur brûle du feu de la concupiscence, dont les yeux sont pleins d'adultères, qui, se livrant sans retenue à toutes sortes de plaisirs criminels, s'étudient et s'efforcent de contenter les plus brutales passions, qui se glorifient du mal qu'ils font, et qui portent l'effronterie, ou la folie, jusqu'à se vanter insolemment du mal même qu'ils n'ont pu faire! Comme des furieux qui ne se possèdent point, ils ne respectent ni les lieux saints, ni les choses saintes. Comme les nations qui ne connaissent point Dieu, ils violent la sainteté du mariage, et, selon l'expression du prophète, ils se rendent semblables à de vils animaux. Quel sujet de larmes! l'ardeur de cette fièvre ne consume pas seulement les jeunes hommes, mais les enfants en ressentent aujourd'hui les atteintes. Dans leurs tendres années on les voit portés à tout ce qu'il y a de mauvais; hardis, audacieux, libertins, rebelles, effrontés, turbulents, inquiets, sans retenue, ni dans les maisons, ni dans les places publiques; rien ne les retient; ils se permettent tout, et on leur laisse tout faire. Epargnons-nous la douleur d'en dire davantage.

» Bien d'autres scandales méritent nos attentions et nos gémissements : hélas! peut-on voir sans frémir ces hommes

fanatiques, malheureux restes de païens, qui, par une licence que l'esprit de Satan a introduite parmi nous, ne paraissent dans les rues que masqués; attirent ou amusent la foule par des danses ou des spectacles ridicules; et en se livrant à toutes sortes de débauches, et faisant commettre mille péchés, ne se croient pas même coupables de quelques fautes. Il y en a d'autres qui, plus semblables à des démoniaques qu'à des frénétiques, ne rejettent pas seulement les remèdes, mais insultent encore leurs médecins; portent des mains violentes sur les prêtres du Seigneur, qu'ils devraient aimer comme leurs pères, et respecter comme les ministres de Jésus-Christ. N'ont-ils pas poussé quelquefois la scélératesse jusqu'à les égorger cruellement? Je ne parle pas de ce grand nombre de lépreux, dont la corruption et l'impureté des mœurs répandent tant de maux dans la province. Vous qui faites l'office de sentinelles dans la maison de Dieu, considérez combien les exemples de ces hommes perdus de vices sont contagieux, et quels sont les progrès de cette contagion.

» Faites encore attention à cette multitude de paralytiques, qui, presque ensevelis dans la mollesse de la chair, dans le dégoût de toutes les vertus, ne font aucune bonne action, ne conçoivent aucun bon désir. Voilà d'un côté des boiteux qui voient le chemin de la vertu, mais sans y pénétrer; du moins n'y font-ils aucun progrès : ils se retirent même de la bonne voie qu'ils avaient commencé à suivre, et retombent dans tous leurs anciens vices. Voici d'une autre part des hommes faibles, qui ne se glorifient que du nom de chrétien, sans en remplir les œuvres : des infirmes, toujours courbés ou rampants sur la terre, comme incapables de regarder le ciel; aussi terrestres que les animaux sans raison, ils ne cherchent comme eux

qu'à satisfaire leurs appétits déréglés, le cœur appesanti et les yeux toujours tournés vers la terre, ils se livrent à la sensualité et se couvrent de confusion. Ce n'est point une des moindres plaies de notre province.

» Nous trouvons encore un nombre presque infini de muets, mais dont la langue liée quand il faut chanter les louanges du Seigneur, et publier ses miséricordes, n'est que trop déliée pour tout le reste. Ces sortes de muets ne laissent pas de se répandre souvent en injures, en malédictions, en blasphèmes ou en imprécations : ils gardent le silence quand il faudrait porter des paroles de réconciliation et de paix, et ils ne savent point se taire lorsque la passion les fait parler, pour exciter ou fomenter les divisions et les querelles; leur langue alors est un feu et un assemblage de maux; leur bouche est pleine d'amertume, et leur gosier ressemble à un sépulcre ouvert, qui répand au loin la puanteur et l'infection. Qui pourrait dire jusqu'où est portée aujourd'hui cette odeur de mort? « Je les ai considérés, dit le Seigneur, je les ai observés; il n'en est pas un qui parle selon la justice. »

» Les aveugles ne présentent pas un spectacle moins horrible : tel est l'égarement si commun aujourd'hui parmi nous, parmi les chrétiens de nos jours, qu'ils semblent avoir perdu les yeux de la foi : comme si les plus épaisses ténèbres de la nuit les environnaient, ils ne voient point les objets les plus frappants, ni la gloire céleste, ni les tourments de l'enfer, ni la mort qui s'avance, ni les redoutables jugements du Seigneur. Ce criminel aveuglement est encore augmenté dans les uns par une profonde ignorance des premiers principes de la foi, et dans les autres par une négligence non moins coupable de leurs devoirs particuliers : ils ignorent la voie qui conduit à la vie, et cou-

rent précipitamment dans celle qui mène à la mort. Pendant que les biens futurs, les biens solides et éternels échappent à leur vue, ils saisissent avec avidité tout ce qui est sensible et grossier : les biens fragiles d'un moment, quelque vains, quelque caducs et méprisables qu'ils puissent être, ils en font leur bonheur.

» Ces malades que nous comparons aux sourds, sont-ils en petit nombre, et leur état est-il moins digne de compassion? Opiniâtres et obstinés dans le mal, ils n'entendent point la voix de Dieu ni le langage de la piété chrétienne; leurs oreilles paraissent toujours bouchées aux menaces comme aux douces invitations, aux prières, aux avertissements et à tout ce qu'il y a de plus capable de toucher un cœur : comme privés de sentiment, ils ne craignent pas le danger du salut, et ne respectent ni Dieu ni les hommes. Voilà une partie des maladies si communes parmi les peuples de notre province.

» Pour celles qui regardent le clergé, nous y avons déjà appliqué les remèdes que les circonstances des temps pouvaient permettre. Mais il faut avouer qu'il s'en faut bien que la discipline cléricale soit encore dans toute sa vigueur. Nous avons pourvu à ce qui regarde l'honnêteté des mœurs; et en cela, rendons-en grâces à Dieu, plusieurs vices ont été retranchés. Voici cependant une autre tache peu honorable à la dignité de cet ordre. Je parle de l'avarice; ce seul vice, pour en passer ici sous silence plusieurs autres qui affligent l'esprit d'un pasteur, ce seul vice a plusieurs conséquences qu'on ne peut ni approuver ni toujours dissimuler : car n'est-il pas honteux de voir des clercs abandonner souvent les exercices de leur état, pour intenter et poursuivre des procès, ou pour solliciter les juges? N'est-il point honteux de voir des ecclésiastiques paraître plus

rarement au chœur qu'aux portes des magistrats et à leurs jugements ? Les uns négligent les règles que nous leur avons prescrites, les autres veulent apprendre ce qui n'est point de leur profession ; ils font servir leurs études de prétexte pour se dispenser des fonctions ecclésiastiques, et troubler ainsi l'ordre de la discipline. Il en est qui, enflés de leur prétendu savoir, se préfèrent orgueilleusement aux plus anciens qu'ils devraient respecter. Ils dédaignent les petits bénéfices, et se hâtent trop de parvenir aux grands. Nous remarquons encore bien d'autres maux dans le clergé ; mais il est plus à propos de travailler à les guérir que de les aigrir peut-être en les exposant.

» Ce n'est point ici le lieu de faire le tableau de nos propres maladies, il ne faut pas douter qu'étant établis par le Seigneur, comme vous l'êtes, pour guérir les infirmes, vous n'ayez une exacte connaissance, et de toutes nos infirmités et des remèdes qu'il convient d'y appliquer. Mais, pour agir plus efficacement, posons d'abord pour principe, et soyons tous bien persuadés de cette vérité, que, pour remplir nos devoirs et répondre à la dignité de notre ordre, il ne suffit point qu'on trouve en nous certaines vertus qu'on voit assez communément dans les autres hommes, si nous ne les possédons dans un degré plus éminent. Comme l'or est le plus précieux de tous les métaux, l'ordre épiscopal est aussi bien au-dessus de toutes les autres dignités. Il faut donc que l'éclat des vertus dans ceux qui en sont honorés, rejaillisse en quelque manière sur les autres états. L'innocence de la vie, l'intégrité des mœurs, la religion, la piété, l'amour de la justice nous sont communs avec plusieurs autres, mais ils doivent être encore plus marqués dans toute notre conduite. Il est encore d'autres vertus qui sont propres et particulières

aux évêques ; vertus qui, relevées par un grand amour de Dieu et un zèle très-ardent pour le salut du prochain, font qu'on doit les regarder véritablement comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. Si nous examinons donc cette règle, nos actions, et la manière dont nous nous acquittons de nos devoirs, nous trouverons encore en nous bien des choses à perfectionner ou à corriger.

» En jetant ainsi nos regards attentifs sur nos peuples, sur le clergé et sur nous-mêmes, nous verrons avec douleur qu'il n'est point de lieu dans notre province qui n'ait sa maladie, ou plutôt qui ne soit affligé de plusieurs maladies graves. D'où vient donc ce déluge de maux ? « N'y a-t-il donc point de baume dans Galaad ? Ne s'y trouve-t-il point de médecins ? Pourquoi donc la blessure de la fille de mon peuple n'a-t-elle pas été fermée (1) ? » N'avons-nous pas autant de bons évêques et autant d'excellents médecins de nos âmes ? Comment les plaies de notre province sont-elles toujours ouvertes ? « La moisson est passée, l'été est fini, et nous n'avons pas été sauvés (2), » disait en gémissant Jérémie.

» Il y a longtemps que le saint concile de Trente a prescrit le remède à nos maux. Déjà comme les médecins qui consultent pour la guérison des corps, nous nous sommes assemblés dans plusieurs conciles pour procurer la santé spirituelle à la province : comment en est-elle encore si éloignée ? « La plaie profonde de la fille de mon peuple me blesse profondément : j'en suis attristé, j'en suis tout épouvanté (3). »

(1) Jérémie, II.
(2) Idem, XX.
(3) Idem, XXIV.

» Votre douleur, très-révérends pères, n'est pas sans doute moindre que la mienne; cherchons donc dans un même esprit d'efficaces remèdes à nos maux : vous connaissez comme moi l'état de la province, il est temps de travailler sérieusement à la guérir. Si on continue à murmurer, à censurer trop légèrement et nos soins et nos assemblées, méprisons à notre tour et les murmures et les folles railleries; ne daignons point écouter des paroles si peu dignes de l'attention des évêques : écoutons plutôt les oracles du Saint-Esprit, conformons notre conduite aux institutions apostoliques, aux exemples des Pères, à l'esprit des canons, à la pratique de l'Eglise, aux décrets du saint concile de Trente et au devoir épiscopal. Quel cas faut-il faire de tant de discours vides de sens? Ou plutôt, quelle indignation ne mérite point la malice de ceux qui, selon l'expression d'un prophète, « guérissent les plaies de mon peuple d'une manière honteuse en disant : La paix, la paix, lorsqu'il n'y a point de paix (1)? » Est-ce que la paix et le bon ordre peuvent se trouver avec un déluge de maux? la santé avec les plus graves maladies, et la perfection de la discipline chrétienne avec la corruption des mœurs? Ceux qui parlent de la sorte, que font-ils? Apprenons-le d'un autre prophète : « Ils bâtissent une muraille, et l'enduisent avec de la boue, sans y mêler de la paille; ils séduisent ainsi le peuple en lui annonçant la paix, lorsqu'il n'y a point de paix (2). »

» Dans nos précédents conciles nous avons fait, il est vrai, comme une ébauche de discipline, un léger commencement de réforme : ceux qui pensent qu'il faut s'en tenir là

(1) Jérémie, VI.
(2) Ezéch., XIII.

ne voient donc point que cet essai de réforme manquant de solidité, d'étendue et de perfection, risque d'être bientôt renversé comme une muraille de boue sans paille. Si telle était notre conduite, ne ressemblerions-nous pas à ceux « qui préparent des coussinets pour les mettre sous les coudes, et qui font des oreillers pour en appuyer la tête des personnes de tout âge, afin de surprendre les âmes (1)? » Ces sortes d'adulateurs ne nous flattent en effet que pour perdre nos peuples, en leur faisant regarder le bien comme un mal, et le mal comme un bien. Nous pouvons leur adresser l'avertissement que donnait le prophète Isaïe aux habitants de Jérusalem : « O mon peuple, ceux qui vous appellent bienheureux vous séduisent; ils rompent le chemin par où vous désirez marcher (2). »

» Persuadés donc et de la grandeur de nos maux et de la nécessité d'y remédier, ne pensons plus qu'à prendre des moyens sûrs pour parvenir à cette fin; et revenant au texte de l'Evangile, examinons ce que Jésus-Christ a prescrit à ses apôtres, lorsqu'il les a chargés du soin de guérir les âmes : « Ne portez rien dans le chemin, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent; n'ayez point deux habits (3). » Que signifient donc ces paroles? que nous prescrivent ces divines lois? N'est-ce pas l'oubli et le mépris de toutes les choses de la terre, ou le parfait détachement des commodités de la vie; afin que rien d'humain ne puisse empêcher ni retarder l'œuvre de Dieu? Ces vertus qui éclatèrent toutes dans les apôtres, doivent être de même notre partage; et, pour réussir dans la cure des âmes, ne nous ap-

(1) Ezéch., XVIII.
(2) Isaïe, III.
(3) Luc., IX.

puyons jamais ni sur notre prudence ni sur celle du monde ; car la prudence de la chair est trompeuse, et ne produit que la mort, celle de l'esprit au contraire est pleine de vie et de paix.

» Ne nous conduisons donc que par l'esprit de Jésus-Christ, aimons à dépendre de lui seul, sans jamais faire attention, ni au jugement du vulgaire, ni aux applaudissements des peuples, ni à nos propres intérêts. C'est ainsi qu'en obéissant aux lois de l'Evangile, et en marchant sur les traces des apôtres, nous travaillerons utilement comme eux à la conversion des pécheurs et au salut des fidèles. Les biens que nous procurerons à toute la province, avec le secours divin, seront réels et solides. Il nous est permis d'espérer le succès que le ciel accorda autrefois à Josué et à Esdras, si nous nous efforçons d'imiter ces grands hommes. Chargé de rétablir la discipline parmi le peuple de Dieu, Esdras prit en main le livre de la loi ; dans une assemblée générale il fit la lecture de cette loi, il y revint souvent sans se lasser, et par cette admirable ferveur il enflamma celle des Israélites.

» C'était aussi pour régler sa propre conduite et celle de ses Hébreux, que Josué avait reçu cet ordre du Seigneur : « Que le livre de la loi ne s'éloigne point de votre bouche ; mais ayez soin de le méditer jour et nuit, afin que vous fassiez tout ce qui y est écrit (1). » Le Saint-Esprit ne recommande pas seulement la lecture, mais aussi la méditation de la loi ; il n'ordonne pas seulement sa méditation assidue, mais encore le fidèle accomplissement de tout ce qu'elle prescrit. Voilà notre règle, voilà l'exemple que nous devons suivre. Dans toutes les actions de cette assem-

(1) Jos., II.

blée nous aurons donc toujours à la main et sous les yeux, les statuts, les ordonnances et les décrets déjà portés dans les précédents conciles. Nous ne ferons en cela que ce qui est en usage dans tous les synodes : nous reconnaîtrons, et ce que nous avons déjà mis en pratique, et ce qu'il nous reste à exécuter, soit que cela nous regarde en particulier ou que cela concerne le clergé ou le peuple, les églises ou toute autre matière.

» Mais nous sentons renouveler ici notre douleur. Que de maux à la fois ne nous présente point cette léthargie dont on ne saurait dire que nous soyons exempts ni que nous travaillions autant qu'il le faudrait pour en délivrer les autres ? La négligence, la langueur, la paresse semblent s'être emparées de tous les cœurs. Nous-mêmes, pasteurs et médecins, nous qui devrions exciter ceux qui s'abandonnent à un funeste sommeil, ne languissons-nous pas quelquefois dans une espèce d'engourdissement ? Pouvons-nous dire que les saints décrets ont été exécutés par nos soins vigilants, que les scandales publics ont été abolis, le libertinage réprimé et les semences du vice arrachées ? En quel lieu a-t-on eu la satisfaction de voir la véritable discipline rétablie ? Où a-t-on fermé ces lieux publics de jeux et de débauche ? Où a-t-on arrêté la pétulance d'une jeunesse effrénée ? Les spectacles et le concours des peuples aux profanes divertissements, ne sont-ils pas toujours les mêmes ? Des chrétiens sans retenue ne continuent-ils pas encore à imiter les païens sans pudeur ? Le déluge des péchés n'a point de fin, et nous paraissons tous comme ensevelis dans un sommeil léthargique.

» Tout cela, dit-on, est difficile à exécuter. Oui, nous le reconnaissons et nous l'avouons. La difficulté est grande, mais ce n'est jamais le travail ni le nombre des difficultés

qu'il faut opposer au devoir. Nous n'ignorons pas à quoi nous engage notre ministère ; et ce n'est point ici le lieu d'exagérer les soins, les peines, les sollicitudes et les embarras où nous nous trouvons continuellement exposés. Permettez-moi de vous demander si c'est par nos propres forces ou par le secours divin que nous pouvons espérer de remplir comme il faut les fonctions épiscopales ? Si nous ne nous appuyons que sur nos propres forces, confessons-le, le fardeau est au-dessus de nous. Mais, si c'est la main du Tout-Puissant qui nous aide à le porter, nous ne devons ni le fuir ni en craindre la pesanteur. « Ceux qui espèrent dans le Seigneur, dit Isaïe, trouveront des forces toujours nouvelles ; ils prendront des ailes et voleront comme l'aigle ; ils courront sans se fatiguer, et ils marcheront sans qu'ils se lassent (1). »

» S'il est nécessaire de combattre pour procurer à la province un bien dont elle a un si grand besoin, armons-nous donc de toute la force épiscopale ; et, soutenus de la droite du Très-Haut, remplissons les devoirs de notre ministère. Rappelons-nous ce que saint Paul écrivait à son disciple Timothée, pour lui inspirer ou pour soutenir toujours en lui cet esprit de constance et de fermeté qui convient à un évêque : « Il viendra un temps, lui disait-il, où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine ; ayant au contraire un extrême désir d'entendre ce qui les flatte, ils auront recours à une foule de docteurs propres à satisfaire leurs souhaits (2). »

» Après cet avertissement que lui commande-t-il ? que lui conseille-t-il ? Est-ce de se taire, de dissimuler, de

(1) Isaïe, XL.
(2) Tim., IV.

céder au temps, de laisser ou d'abandonner ce qu'il avait commencé et de ne penser qu'à son repos? Il l'exhorte au contraire et il le presse vivement de remplir toujours avec courage toutes les fonctions d'un évêque : « Pour vous, veillez continuellement, et supportez constamment toutes sortes de travaux : faites la charge d'un évangéliste, remplissez tous les devoirs de votre ministère (1) » (*ministerium tuum imple*). Ces trois mots disent tout; c'est à nous qu'ils s'adressent.

» Laisserions-nous refroidir notre zèle, parce qu'il déplaît à quelques-uns, à qui on entend dire tous les jours que la discipline primitive et les anciens canons ne sont point faits pour notre temps? Mais ces plaintes mêmes ne doivent-elles pas au contraire nous faire redoubler de zèle, en nous rendant toujours plus sensible la nécessité du remède? Oui, pour rétablir et affermir la discipline, nous devons nous servir aujourd'hui des mêmes moyens qui servirent naguère à son établissement. Vous comprenez parfaitement, très-révérends pères, avec quel surcroît de charité et de zèle il nous convient de coopérer à la grâce pour travailler selon notre devoir à la réforme si nécessaire de nos peuples. C'est ce que nous ne saurions faire que par l'entière exécution des saints décrets déjà publiés et de ceux qu'il faudra peut-être y ajouter encore. Il y va de notre souverain intérêt, il y va de notre propre salut. Il n'est point de motif ni plus légitime ni plus pressant que cette considération pour nous élever au-dessus de toute autre. Le salut de cette province nous est confié, malheur à nous si elle périt par notre faute!

» Vous êtes les anciens du peuple de Dieu; leurs âmes

(1) Tim., IV.

et leur vie sont entre vos mains (1). » On vous en demandera compte. C'est le Saint-Esprit qui l'assure. Vous savez ce que nous avons promis, et à quoi nous nous sommes engagés, en nous chargeant du redoutable fardeau de l'épiscopat. Lorsqu'on nous a confié le soin du troupeau, nous avons répondu de lui et pour lui, nous avons voué à cela tout ce qui peut dépendre de la vigilance et de la sollicitude pastorale. Nous sommes engagés par nos propres paroles; il ne nous reste donc qu'à remplir nos promesses, et gardons-nous bien de nous faire illusion, en nous tranquillisant là-dessus, puisque c'est Dieu même qui a reçu nos serments.

« Mon fils, nous dit le Sage, si vous avez promis pour votre ami, si vous avez engagé votre foi, vous vous êtes mis dans le filet par votre propre bouche, et vous vous trouvez pris par vos paroles. Faites donc ce que je vous dis, délivrez-vous vous-même, courez de tous côtés; hâtez-vous et réveillez votre ami; ne laissez point aller vos yeux au sommeil, et que vos paupières ne se ferment pas (2). »

» Il n'est point possible de ne pas sentir à quelle vigilance nous oblige le saint engagement que nous avons contracté. Mais quelle nouvelle ardeur ne doivent pas exciter encore en nous les désirs et les vœux mêmes du troupeau! Représentons-nous cette grande piscine toute remplie de malades, d'aveugles, de boiteux, de ceux qui ayant les membres desséchés soupirèrent après l'eau salutaire. Cette multitude de malades ne révèle-t-elle pas l'état de notre province : comme ceux-là attendaient avec impa-

(1) Judith, VIII.
(2) Prov., VI.

tience la venue de l'eau, d'où dépendait leur guérison, nos malades spirituels, je parle de ceux à qui il est donné de désirer la santé, n'attendent pas moins que nous la leur procurions par l'activité de notre zèle, par la sagesse de nos délibérations et de nos conseils. Ne nous disent-ils pas, par leurs besoins mêmes, ce que les Israélites disaient à Esdras en implorant son secours : « Levez-vous, Esdras, c'est à vous à ordonner, nous serons avec vous, revêtez-vous de force et agissez (1). » Nous sentons nos maux, c'est à vous, ministres du Seigneur, à en connaître la nature et à y appliquer le remède : nous ne pouvons que le demander et l'attendre de la charité pastorale.

» O vous, mes chers enfants, consolez-vous ; je le répète, consolez-vous. Espérez, chère province de Milan ; voici vos pères et vos médecins déjà appliqués à guérir vos plaies : levez vos yeux, et regardez autour de vous ; tous ceux que vous voyez ici assemblés y sont venus pour vous. Quel autre objet pourrait avoir le but de nos travaux ? Que nous sommes-nous proposé dans nos conciles précédents ? et que nous proposons-nous encore dans celui-ci ? N'est-ce point de vous fournir des moyens de sanctification ? Que votre salut soit le fruit de nos travaux, ils seront tous amplement récompensés. Excitez donc votre foi, ayez recours à la prière, exercez-vous dans les œuvres de charité et de miséricorde ; et aidez ainsi la sollicitude continuelle de ceux qui vous ont engendrés en Jésus-Christ. Amen. »

(1) Esdras, I.

CHAPITRE XXVI.

Dernières actions de la vie du cardinal Borromée. — Sa maladie. — Sa mort.

En vain le zèle et la charité de Charles semblaient augmenter de jour en jour, en vain le saint prélat redoublait-il de ferveur dans ses exercices pieux et de rigueur dans ses austérités, l'idée d'une fin prochaine s'était emparée de son esprit, et son corps qui s'affaiblissait visiblement ne lui permettait plus de se livrer, qu'avec de pénibles efforts, aux travaux et aux devoirs de l'épiscopat. Quoi qu'il en soit, son courage l'emportant sur les souffrances dont il ressentait déjà les premières atteintes, il résolut de s'occuper sans délai de compléter et de consolider les institutions et les réformes auxquelles il avait déjà consacré tant de journées. Dans cette pensée il appela dans son palais archiépiscopal tous les curés, les confesseurs et les prêtres de la cité et du diocèse de Milan, afin de s'occuper avec eux d'aviser aux mesures les plus efficaces pour assurer l'entière exécution des constitutions, ordonnances et décrets relatifs à la discipline ecclésiastique et à la réforme des mœurs publiques. Ces assemblées durèrent au delà de trois semaines, et quoique pendant cet espace de temps le mal qui menaçait les jours du prélat augmentât au point de le contraindre à faire placer un lit dans sa chambre d'audience, et à se tenir dessus tout habillé, il ne cessa de

présider les conférences et de prendre une part active aux discussions provoquées par la divergence des opinions des assistants. La parole des hommes religieux est puissante. Elle éclaire, elle émeut, elle convainc les esprits et les cœurs. Celle du cardinal, austère mais persuasive, produisit une admiration universelle parmi la docte congrégation et réunit les avis les plus opposés; aussi, lorsque le moment de se séparer fut venu, chacun se retira édifié de la piété et de la charité du saint prélat, et s'engageant à observer et à faire observer les ordonnances, décrets et constitutions que sa vigilance épiscopale avait jugés indispensables à la gloire et aux intérêts de l'Eglise de Milan et au salut des Milanais.

Une réforme à laquelle le saint prélat attachait un prix inestimable et qu'il avait en vain tenté plusieurs fois de réaliser dans son diocèse, était l'abolition des profanations et des divertissements scandaleux du carnaval, « qu'il avoit défendu et osté ès jour des festes principales et qu'il n'avoit rien tant à cœur que de déraciner tout à faict, afin d'induire le peuple à se délecter des choses divines, et s'entretenir en œuvres spirituelles dignes du nom et profession chrétienne (1). » Il résolut donc d'essayer encore une fois d'arracher son troupeau bien-aimé à ces plaisirs abominables, à ces embûches, à ces tentatives du démon, et ordonna « que les trois semaines avant caresme on feroit les suivants exercices pieux. Il institua qu'en l'église métropolitaine et en toutes les autres églises collégiales, on feroit tous les dimanches et festes oraison publique où se chanteroient les litanies et autres prières, et se proposeroient

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

quelques points spirituels pour matière de l'oraison mentale, qu'un chacun feroit immédiatement après, avec beaucoup de dévotion et non sans un fruict notable. Puis toute la semaine de la Septuagésime, de chacune porte ou quartier, faisoit tous les jours une procession de tout le clergé et peuple aux sept églises; commençant le lundy par la porte orientale où il assista luy-mesme et fit une prédication de grande efficace contre les vanités et passe-tems mondains. Ces processions furent fort célébrées et assistées du peuple.... Il invita également le peuple de chacune desdites portes à communier de sa main ès églises pour cet effet destinées, en jours distincts, un pour chaque porte, outre la communion générale qui se fit par après le dimanche de la Quinquagésime, qui luy fut un extresme travail, malingre qu'il estoit, pour le nombre incroyable des personnes qu'il communia en toutes ces journées; car ce fut presque comme une solennité de Pasques.

» Il ordonna encores, pour donner l'après-dîné un entretien utile à cette cité, que l'oratoire du saint sépulcre se feroit tous les jours durant ces trois semaines, auquel deux des plus excellens et éloquens prédicateurs qui fussent, prescheroient; ce qui attiroit un grand nombre de gens s'y trouvant, particulièrement les principaux magistrats, et la noblesse, ayant le sainct archevesque par son zèle et force d'esprit, changé ces passe-tems mondains en entretiens et exercices saints et spirituels. Et désirant qu'il en vînt un plus grand fruict il preschoit lui-même avec une pieuse onction, pleine d'amour pastoral et de paternelle charité, monstrant combien estoit desplaisant à Dieu les griefs péchés qui par suggestion diabolique se commettoient en ces spectacles prophanes faicts en ces jours saincts et sacrés; les exhortant tous à les fuyr et s'exercer

ès œuvres de vrais chrétiens, qui pussent leur ayder à sauver leurs ames et acquérir les biens de vie éternelle. Puis il fit mandement à chacun curé, leur commandant qu'ils publiassent au peuple, à la messe parochiale, ses ordonnances, et lussent par un mesme moyen la lettre pastorale par luy faicte sur le mystère de la Septuagésime et de ces jours célébrés par la saincte Eglise d'une vénération particulière, et qu'ils tâchassent à les exciter par vives et fortes exhortations d'embrasser les moyens si utiles et convenables pour servir Dieu sainctement en ces jours tant précieux. Ce ne fut donc merveilles si par après ce peuple fidèle s'occupa en ce tems, avec une si grande fréquence et concours, aux susdites dévotions, puisqu'avec tant d'efficace leur sainct pasteur les y appelloit et stimuloit (1). »

Les discours prononcés par saint Charles dans le onzième synode diocésain que le prélat tint peu de jours après les fêtes de Pâques de l'an 1584 sont les dernières paroles qu'il adressa au clergé de Milan. Dans une de ces éloquentes allocutions il prophétisa sa fin prochaine, annonçant que « son cœur l'avertissait qu'il ne devait bientôt plus se retrouver au milieu de ses frères, » mots fatals qui remplirent d'épouvante et d'affliction tous ceux qui furent témoins de l'émotion et de la résignation du pieux prélat en les prononçant.

Quoi qu'il en soit, malgré les souffrances incessantes qui l'assiégeaient et les appréhensions de son troupeau, Charles disposa tout pour accomplir un projet qu'il avait conçu dans ces derniers temps. Accompagné du père Adorno, de la compagnie de Jésus, homme de vie exem-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

plaire, d'admirable doctrine, et qu'il avait coutume d'emmener avec lui toutes les fois qu'il se retirait dans quelque lieu saint pour s'y livrer à la prière et à la mortification, il se mit en route pour le mont Varalle (Varallo), pèlerinage situé dans le diocèse de Novare et en grande vénération dans toute l'Italie. Parvenu au bourg de ce nom, le cardinal Borromée congédia les gens de sa maison, ne gardant avec lui que deux prêtres, et deux domestiques pour veiller à leurs besoins. Pour lui il alla demander l'hospitalité à des religieux de l'ordre de Saint-François, choisissant la cellule la plus humble, s'y établissant sur des ais de bois, sans matelas ni paillasse, et ne se livrant au repos dans cet étroit et grossier réduit que trois ou quatre heures de la nuit.

Le matin, après une exhortation paternelle du saint prélat et une conférence du père Adorno sur les mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le cardinal se retirait à l'écart pour se livrer à la méditation ou s'imposer les traitements les plus rigoureux, comme la discipline, les cilices, etc. Souvent dans le silence de la nuit on l'apercevait, guidé par la lueur vacillante d'une petite lanterne, gravir péniblement la montagne, atteindre son sommet, s'agenouiller sur le seuil d'une des plus hautes chapelles et y demeurer des heures entières en oraison, malgré le froid glacial qui régnait dans ces régions élevées et solitaires. Durant ces longues stations le cardinal Borromée se préparait surtout à la confession générale qu'il fit le cinquième jour de novembre avec tant de componction et des sanglots si abondants que le père Adorno ne put être témoin de cette pieuse affliction sans verser lui-même un torrent de larmes amères.

Mais déjà depuis plusieurs jours Charles sentait dimi-

nuer ses forces, déjà une fièvre ardente le minait et présageait une catastrophe peu éloignée. Dans la crainte qu'on n'exigeât de lui qu'il abandonnât sa solitude chérie, il avait tu ces indices précurseurs de la fin de ses souffrances terrestres. Toutefois, un nouvel accès étant survenu dans la journée du 26 octobre, il déclara son état au père Adorno, qui parvint à le persuader de se relâcher un peu de l'austérité du régime qu'il suivait, et de permettre qu'on apportât quelque soulagement à son mal. Le saint archevêque obéit, et souffrit « qu'on fît cuire son pain dans de l'eau, sans sel ni autre assaisonnement, adjoustant pour son dormir un peu de paille étendue sur les planches où il couchoit. Il ne laissa point de célébrer la messe tous les jours, mesme en ceux de la fièvre, ne luy venant point d'accès durant ce tems-là (1). »

Le 28 octobre, un troisième accès se déclara plus violent que ceux des jours précédents; néanmoins la vigueur de son esprit soutenant la faiblesse de son corps, abattu par la maladie, les privations et les fatigues, il résolut de cesser ses exercices spirituels, et de retourner à Milan pour y célébrer pontificalement la fête de tous les saints. Avant de se rendre dans cette cité, il témoigna le désir de s'arrêter à Ascona, petite ville située sur les bords du lac Majeur, à une lieue de Locarno, où sa présence était nécessaire, à cause de la fondation du collége que le souverain pontife venait de placer sous sa protection. Tout le monde étant prêt à partir, on fut surpris de l'absence de Charles, et on se hâta de regagner le sommet de la montagne, « où après l'avoir cherché tantost çà, tantost là

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

par les chapelles, on le rencontra dans la grotte du saint sépulcre, les yeux baignés de larmes, et priant avec une telle contrition et ferveur, qu'il ne s'aperçut de la présence de ses compagnons qu'après avoir terminé sa dévote oraison (1). »

Lorsqu'on eut regagné le bourg de Varalle, le père Adorno contraignit Charles à monter sur une mule; on atteignit le soir Arona, où le cardinal s'embarqua sur le lac, quoique la nuit fût fort avancée, pressé qu'il était d'arriver à Ascona de bonne heure, afin d'être de retour à Milan le surlendemain, veille de la fête de la Toussaint. « La barque partie, il se mit à genouils, et récita avec les siens l'*Itinéraire*, les *Litanies* et autres prières pour les trépassés; puis se tournant vers les barquerols, il les interrogea s'ils prioient Dieu quand ils entroient en barque, et leur fit promettre que dorénavant, quand ils commenceroient à voguer, ils diroient toujours l'*Oraison dominicale*, la *Salutation angélique* et le *Symbole des apôtres*; et voulut qu'à l'heure mesme, pour un heureux commencement de cette dévotion, ils récitassent avec luy à haute voix distinctement, et paroles pour paroles, les dites prières. Après lesquels effects de charité il commença à faire un discours spirituel à toute la compagnie, auquel comme en tous les autres discours familiers qu'il fit en ce voyage, il monstra comme il estoit nécessaire d'estre toujours préparé à suivre la volonté de Dieu en toutes choses, et à n'estimer que chestivement les choses humaines. Et entre ces discours il parloit fort de la mort, et de la disposition qu'on doit avoir pour estre toujours prêt à la

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

recevoir, monstrant ouvertement combien volontiers il partiroit pour l'autre vie, disant que ses ancêtres avaient fort peu vécu; desquelles paroles conjectura-t-on depuis qu'il prévoyoit toujours estre proche de sa fin, bien que pour lors ces discours ne fussent pénétrés ni bien entendus des siens; d'autant que personne n'eust pensé que Dieu eust voulu priver alors son Eglise d'un tel homme, en un tems spécialement que l'on croyoit qu'il devoit faire un fruict grandement signalé en la conversion des hérétiques et avancement de nostre foy (1). »

Vaincu par le mal opiniâtre qui le consumait, Charles consentit à prendre quelques heures de repos. Il est plus difficile d'imaginer que de rendre la douloureuse émotion des assistants à la vue du saint archevêque, étendu au fond de cette rustique barque, pâle, abattu et comme frappé déjà d'une mort contre laquelle les secours humains étaient devenus impuissants. L'obscurité de la nuit, le silence que nul bruit n'interrompait, tout contribuait à jeter sur cette scène imposante un voile funèbre. A quatre heures du matin, le cardinal s'éveilla et entra en oraison jusqu'à six heures. On était arrivé à Canobbio où on débarqua. Après avoir visité l'église, où Charles dit prime et tierce, se confessa et célébra la sainte messe, on se rembarqua malgré le mauvais temps qui était survenu, et on se dirigea vers Ascona. « La pestilence estoit alors en ceste terre; mais cela n'empêcha le cardinal d'y entrer, allant droict à l'église, où après sa prière il fit un bref discours aux assistans, puis il érigea le collége et y établit un recteur avec la manière de gouverner, et or-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

donna encores que quelques jeunes enfans fussent examinés, afin que soudain on donnât un bon commencement à l'enseignement, quoy qu'alors ce sien charitable desir ne se peust effectuer, à cause de la contagion (1). »

Cependant un nouvel accès de fièvre étant survenu, il résolut de retourner incontinent à Canobbio, où il passa la nuit, tantôt en oraison, tantôt en pieux entretiens avec les frères capucins du lieu. Le mal ayant un peu diminué, le cardinal exprima le lendemain un vif désir de célébrer la sainte messe; mais on fut contraint, aux génuflexions, de l'aider à se relever. Néanmoins, comme c'était la veille de la Toussaint, il voulut jeûner, et ne prit qu'une cuillerée d'aigre de cèdre, que les médecins avaient ordonné. On partit pour Arona, où l'on débarqua dans la soirée. Le comte René Borromée, qui était allé au-devant de Charles jusque sur le port, avait fait préparer dans son palais de splendides appartements destinés au cardinal et à sa suite; mais celui-ci s'excusa et refusa ces honneurs, préférant aller loger chez les pères jésuites, assuré qu'il était de trouver chez eux le réconfort et les secours spirituels dont il sentait intérieurement avoir prochainement besoin. Toutefois la nuit se passa sans accidents fâcheux, et le matin le saint archevêque célébra solennellement la messe à laquelle communièrent tous les novices et une multitude considérable de peuple. Le lendemain l'état de faiblesse du prélat lui interdisant la consolation d'offrir une dernière fois à Dieu le saint sacrifice, il se fit transporter à l'église où il se confessa et communia avec une dévotion et un recueillement qui édifièrent et émurent tous les assistants. Enfin son

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

état devenant de plus en plus alarmant, Charles quitta Arona, cette terre qui avait été son berceau, et rentra à Milan, où il n'allait bientôt plus trouver qu'un sépulcre.

L'état d'abattement du saint archevêque, et la difficulté des chemins ne lui permettant point de tenter, sans un danger imminent, le trajet d'Arona à Milan, soit en voiture, soit monté sur une mule, il s'embarqua sur le Tessin avec le comte René, qui ne devait plus le quitter qu'à son lit de mort. Ils descendirent ensuite le grand canal (*naviglio grande*) jusqu'à deux milles environ de la cité, où ils trouvèrent une litière qui les attendait là depuis le matin. La nuit était obscure et glaciale. A l'arrivée du cardinal dans son palais archiépiscopal, il y fut reçu par le comte Annibal Altaemps, le comte Gaspard son fils, et le seigneur Fabricio Coreggio. Alarmés de la pâleur et de l'abattement du saint prélat, ses parents le conjurèrent, les larmes aux yeux, de se mettre sans délai au lit. Mais, après les avoir embrassés avec effusion, il les remercia, et se hâta, autant que ses forces le lui permettaient, de se rendre dans son oratoire particulier, où il passa quelque temps en oraison; puis ayant appris qu'un de ses gens, qui l'avait suivi au mont Varalle, était tombé la veille dangereusement malade, il ne voulut prendre de repos qu'après qu'il eut fait appeler le préfet de sa maison pour lui recommander d'aller trouver ce pauvre garçon, de s'assurer de son état et de lui annoncer qu'il le visiterait lui-même le lendemain matin. Ainsi l'amour de Dieu et l'amour des hommes devaient embraser l'âme du cardinal Borromée et diriger ses saintes actions jusqu'aux derniers jours de sa vie bienheureuse.

La nuit qui suivit cette journée fatale fut plus fatale encore, le mal augmentant avec une opiniâtreté telle qu'il fit présager dès lors aux médecins une mort inévitable

et prochaine. Quoi qu'il en soit, dès que le jour parut, le cardinal appela ses aumôniers, et témoigna un désir extrême de réciter à haute voix avec eux, selon sa coutume, l'office du matin. Mais les médecins s'étant opposés à un exercice qui ne pouvait que hâter l'agonie du saint prélat, celui-ci, sur l'invitation et la défense même du père Adorno, obéit et demanda à ouïr les prières des morts que son camérier, Jérôme Gastani, vint réciter devant son lit, en présence de ses parents consternés et de ses serviteurs avides de contempler encore les traits chéris et vénérés du bienheureux mourant. « Et comme il avoit délibéré d'entendre la messe en sa chapelle et de communier, le sieur Louis Moneta l'en ayant dissuadé, luy disant qu'il pourroit communier en sa chambre, se levant du liet, le père Adorno s'offrit de célébrer les saints mystères sur un autel qui estoit là préparé et de le communier. Pour n'estre le lieu sacré, il ne le voulut pas. Et le père répliquant qu'il se pouvoit bien faire, toute la maison de l'évesque estant sacrée, il respondit qu'ores qu'il fust ainsi, qu'il ne vouloit pourtant donner cet exemple aux autres, et conclut d'aller à la chapelle si la grièveté du mal puis après ne s'y fust opposée (1). »

Les médecins, étant revenus vers deux heures de l'après-midi, trouvèrent le saint cardinal sans fièvre et en conçurent un bon augure. Mais ce calme passager fut de courte durée, et Charles retomba bientôt dans un assoupissement général. A la vue de la recrudescence du mal, les médecins déclarèrent que la mort était imminente. Cet arrêt causa une stupeur et une consternation générale. « Le père

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

Adorno en avisa incontinent le cardinal, et luy dit avec beaucoup de larmes, que son heure de partir de ceste vie estoit arrivée, et que Nostre Seigneur l'appelloit à soy, et s'il se vouloit pas munir du très-saint viatique; à quoy il respondit qu'il le demandoit instamment: et interrogé qui le devoit communier il nomma l'archiprestre du Dôme qui estoit le sieur Jean Fontana, aujourd'hui evesque de Ferrare. A cette heure-là mesme arrivèrent pour le visiter les chanoines de la grande église, ne sachant qu'il fust si malade; et le voyant en tel estat, tous prosternés en terre avec une grande abondance de larmes, luy demandèrent sa bénédiction; mais il estoit ja reduit à tels termes qu'il ne pust dire une seule parole: quoy voyant, ils s'en allèrent droict au Dôme pour accompagner le très-sainct sacrement, qu'ils exposèrent premièrement sur le grand autel afin de prier Dieu pour la santé de leur saint archevesque. Durant ce tems-là le comte Annibal Altaemps, son fils le comte René Borromée et toute la famille, tous fondant en larmes, s'agenouillèrent devant luy pour luy demander sa bénédiction. On vit ce bon et amoureux père mouvoir les doigts et vouloir lever les bras pour les bénir; mais il n'avoit plus de force pour le pouvoir faire seul, et aydé qu'il fust, il les bénit.

» Puis arrivant le chapitre de la grande église avec le très-sainct sacrement, il tascha et monstra clairement de la teste qu'il fust volontiers sorty du lict par revérence ores qu'il ne pust, faisant voir par ces mouvements extérieurs, qu'il se souvenoit de tout ce qui avoit esté conclu au matin sur la manière de se communier. Ils luy vestirent son rochet et l'estole au col, laquelle il voulut premièrement baiser; et toutes les cérémonies accoustumées faictes, il reçut le très-sainct viatique, monstrant en l'extérieur, autant que ses foi-

bles forces le permettoient ; son grand amour à ce très-auguste sacrement et sa dévotion intérieure. Interrogé s'il vouloit l'extrême onction, haussant la teste le plus qu'il put, fit signe que ouy, et comme on luy donnoit il s'efforçoit de respondre au prestre, et puis tout soudain il entra en l'agonie de la mort. Ses gens se souvinrent qu'il avoit dit plusieurs fois qu'il vouloit mourir en la cendre et au cilice comme les anciens saints évesques, et même qu'il l'avoit ordonné en son rituel. Pour ce, deux heures avant qu'il expirast, le père dom Charles Bescapé, qui l'assista toujours jusques au dernier soupir, prit un des cilices du saint, et tout couvert de cendres bénites il l'en revestit ; et dedans lequel il rendit l'esprit à Dieu, pour monstrer jusqu'à la fin sa très-grande austérité de vie et patience continuelle. » *Ecce venio* (voici que je viens) furent les dernières paroles que prononça le saint cardinal en expirant, les yeux attachés sur l'image de Nostre Seigneur Jésus-Christ priant dans le jardin des Oliviers. « Toute la chambre se remplit incontinent de prestres et de ceux de sa famille, desquels les genouils en terre, les uns lisoient les recommandations de l'âme selon l'usage de l'Eglise, les autres la passion de Nostre Seigneur, et le père Adorno avec le crucifix en main s'employoit à l'entretenir continuellement des choses divines ; mais les larmes qui couloient des yeux d'un chacun estoient en si grande abondance, que leurs pieuses prières estoient souventes fois interrompues ; puis, quand ils le virent privé des sens, laschant alors le frein à leurs douleurs, les sanglots et voix lamentables estoient si fréquentes et les larmes en tel debord qu'un cœur de pierre par compassion s'en fust brisé ; cette triste famille se voyant desrober par la mort leur cher père si furtivement, sans qu'ils luy pussent tesmoigner par aucun acte particulier

l'amour qu'ils lui portoient tous, ni recevoir à ce partement final et dernier adieu, aucun enseignement salutaire de cette bienheureuse bouche (1). »

Tandis que ces scènes déchirantes se passaient au palais archiépiscopal, la population entière de la cité de Milan était dans une anxiété inexprimable. Quoiqu'il fût nuit, la foule en pleurs se pressait dans toutes les églises, priant pour le salut du cardinal. Les rues étaient encombrées de processions de pénitents, psalmodiant d'une voix lugubre les litanies et les prières des mourants. Une agitation non moins vive avait pénétré dans les cloîtres avec la fatale nouvelle de l'agonie du saint pasteur. Agenouillée au pied des autels, cette milice chrétienne, essuyant ses larmes, demandait au ciel, avec une ferveur touchante, la conservation du saint archevêque qui l'avait dirigée dans la vie spirituelle avec un zèle si actif, une sagesse si rare, une charité si admirable. Mais les cris et les gémissements de la multitude redoublèrent lorsque les cloches de la cathédrale annoncèrent que « l'âme du saint prélat venait de s'envoler dans le sein de Dieu (2). »

A ce signal funèbre, partout les cérémonies sacrées furent interrompues par les sanglots des prêtres et des assistants. Les prédicateurs qui exhortaient le peuple à la prière et à la pénitence, atterrés eux-mêmes par ces sons lugubres, demeurèrent sans voix. Dans les rues, dans les places publiques, les pauvres, les malades faisaient retentir les airs de leurs déchirants regrets, s'écriant avec désespoir qu'ils avaient perdu leur père, leur refuge, leur soutien.

Ces démonstrations de la désolation publique devinrent

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) De Chenevières, *Histoire de saint Charles Borromée.*

plus vives encore lorsqu'on connut les legs pieux et charitables du saint cardinal, qui avait désigné pour son héritier universel le grand hôpital de Milan, ne réservant que les biens substitués par ses ancêtres aux comtes Borromée, ses oncles et ses cousins. Le chapitre de l'église cathédrale, les églises de Milan, la famille et les serviteurs du saint cardinal eurent aussi une large part dans sa pieuse libéralité.

A l'église Majeure il légua une somme de plusieurs milliers d'écus.

Aux chanoines, sa bibliothèque qui était d'un grand prix.

A l'évêque de Verceil, François Bonome, ses manuscrits autographes.

Aux prêtres de sa maison, ses tableaux, ses livres et ses reliques.

A ses domestiques, des pensions viagères proportionnées aux services qu'ils lui avaient rendus.

Ainsi par ce testament digne d'un saint évêque et d'un équitable citoyen, saint Charles sut conserver à la maison Borromée les biens dont elle était en possession avant qu'il en fût investi, récompenser le zèle et l'affection de ses amis et de ses serviteurs, et perpétuer les dons abondants de sa charité aux pauvres et aux malades du diocèse dont Dieu lui avait confié la direction spirituelle.

Informé de l'état désespéré du prélat, le gouverneur de Milan, le sénat et les principaux magistrats s'étaient empressés de se rendre au palais archiépiscopal. A la vue du saint cardinal, aux prises avec la mort, étendu sur son lit, les yeux élevés vers le ciel, revêtu d'un cilice et couvert de cendres, le duc de Terra-Nova témoigna la plus profonde douleur, et mêla ses larmes aux larmes des assistants.

Pendant ce temps, la foule, impatiente de contempler encore une fois les restes vénérés de son bien-aimé archevêque, remplissait toutes les avenues voisines de l'archevêché, et l'on fut contraint de placer des gardes aux portes principales afin d'empêcher que ce concours de personnes de toute condition et de tous rangs n'occasionnât quelque désordre affligeant.

Lorsque le palais fut redevenu désert, lorsque le silence de la nuit eût succédé au tumulte de cette soirée de douloureuse mémoire, les médecins et les serviteurs de Charles se hâtèrent de revêtir le corps du saint prélat d'habits pontificaux blancs, pour l'exposer, selon la coutume, dans la chapelle de l'archevêché le lundi et les jours suivants. « Le bienheureux corps n'avoit autre chose que la peau sur les os, paroissant sur les épaules des marques très-évidentes de plusieurs battures, à cause des fréquentes disciplines qu'il prenoit, et la chair se voyoit maigre et toute rude par la rigueur du cilice, et voyoit-on encores au milieu de l'eschine la marque de l'arquebusade imprimée, et ce bien clairement (1). »

Pendant toute la journée du dimanche, la famille et les domestiques du cardinal veillèrent autour du corps, récitant l'office des morts et priant pour le repos de son âme, bien qu'ils fussent convaincus que déjà le saint archevêque jouissait dans le ciel de la gloire des bienheureux; « et en cette croyance ils firent tout ce qu'ils purent pour avoir quelque chose de ce qui luy avoit ou touché ou appartenu, afin de le conserver pour sa mémoire, comme relique d'un sainct; ainsi l'un prit sa couronne, l'autre

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

son agnus Dei qu'il portoit au col, qui la calotte qu'il avoit en teste, son sceau et autres objets (1), et d'aucuns mieux avisés coururent aux choses plus précieuses, comme à la chemise et la discipline, toutes teintes de son sang, et au cilice, qu'ils se divisèrent à plusieurs; qui aux livres, images, vestements, et tout ce qu'ils pouvoient saisir jusques à la paille même sur laquelle le sainct estoit couché (2). »

Le lundi 5 novembre, l'affluence du peuple fut si grande, qu'on fut contraint de percer les murailles de la chapelle archiépiscopale en plusieurs endroits, afin de ménager de plus vastes issues à la multitude (3). Le corps du cardinal avait été exposé sur une estrade élevée et entourée d'une forte balustrade en fer, et comme un grand nombre de Milanais avaient en vain tenté de s'approcher assez près pour baiser les mains ou les vêtements du saint, beaucoup d'entre eux essayèrent de faire toucher à ces précieux restes leurs rosaires ou chapelets, révérant ensuite ces objets comme des reliques saintes capables de les préserver des artifices et des embûches que le démon pouvait chercher à leur tendre. La douleur publique, causée par ce trépas funeste, ne saurait être qu'imparfaitement racontée. Dans tout le diocèse de Milan, le deuil fut universel; et tel qui jusque-là n'avait répandu nulle larme, quelque désastre qu'il eût éprouvé dans sa fortune ou dans ses affections,

(1) A l'époque où le cardinal Borromée obtint de Pie IV de quitter le nom et les armes de sa famille et de prendre le nom de son titre de cardinal de Sainte-Praxède, il avait adopté pour sceau l'image de saint Ambroise et des saints martyrs Gervais et Protais, avec ces mots : *Tales ambio defensores.*

(2) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

(3) Idem.

pleura amèrement dans ces journées funèbres, dont le souvenir ne s'effaça que lentement de l'esprit et du cœur des Milanais.

La cérémonie des funérailles se fit le mercredi 6 novembre, avec la pompe due au rang et à la dignité de cardinal de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Ce fut le cardinal Nicolas Sfondrat, évêque de Crémone, qui officia, assisté des évêques d'Alexandrie, de Vigevano et de Castro. Lorsque les chanoines de la cathédrale, les ecclésiastiques et les différents chapitres de la cité entrèrent dans la chapelle, « chacun son flambeau ou cierge en main, achettés volontairement par eux-mesmes à leurs propres dépens, on chanta deux motets en musique, très-tristes et lamentables, desquels l'un disoit :

» La joie de nostre cœur s'est évanouye, nostre chœur et chant est tourné en deuil; la couronne de nostre chef est tombée, malheur à nous, car nous avons péché; pour ce nostre cœur est triste en sa douleur, pour ce nos yeux sont obscurcis (1).

» Et le second est celuy-cy :

» Agréable à Dieu il a esté bien-aymé, et vivant entre les pécheurs il a esté transporté, il a esté ravy de peur que la malice ne changeât son entendement, ou que la fiction trompast son âme; consommé en bref il a écoulé plusieurs tems, car son âme estoit plaisante à Dieu; pour ce il s'est hasté de le retirer du milieu des iniquités (2). »

(1) « Defecit gaudium cordis mei, versus est in luctum chorus noster, cecidit corona capitis nostri, vel nobis quia peccavimus, propterea mœstum est in dolore cor nostrum, ideo contenebrati sunt oculi nostri. »

(2) « Placens Deo factus dilectus et vivens inter peccatores translatus est, raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus, aut fictio deciperet animam

Le cortége funèbre quitta peu après le palais, et accompagna le corps à la cathédrale dans l'ordre suivant :

Les confréries des pénitents, les écoles chrétiennes et les colléges marchaient les premiers ; les religieux et les ecclésiastiques venaient ensuite et précédaient le corps.

Les chanoines, les évêques et le cardinal Sfondrat suivaient, et après eux le comte Frédéric Borromée (1), le comte René et le comte Annibal d'Altaemps, accompagnés des grands vicaires du saint cardinal, « et toute sa maison archiépiscopale après, deux à deux, vestus de deuil, avec de longs manteaux tombans jusques en terre, avec un large voile qui pendoit à tous ceux de sa famille, depuis la teste jusqu'à la poictrine, chose qui estoit fort triste et lamentable à voir (2). »

Le duc de Terra-Nova, le sénat, les magistrats, les docteurs de l'université et la noblesse milanaise suivaient à leur tour, ainsi qu'une multitude innombrable d'habitants et d'étrangers accourus pour assister à cette lugubre cérémonie.

Quoique le sixième jour de novembre ne fût point un jour férié, toutes les cours et tous les tribunaux vaquèrent. On ferma les magasins. Aucune boutique ne resta ouverte. Les places publiques et les rues que devait traverser et suivre le cortége étaient occupées par une foule compacte dévotement agenouillée, les yeux baignés de larmes, et

illius consummatus in brevi explevit tempora multa, placita enim erat Deo anima illius, propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum. » J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(1) Depuis cardinal et archevêque de Milan.

(2) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vità et attioni di Carlo Borromeo.*

criant par intervalles d'une voix gémissante : Miséricorde ! miséricorde ! Le ciel lui-même sembla partager l'affliction des Milanais ; « car au mesme temps que se leva le corps hors de l'archevesché le soleil demeura voilé d'une nuée épaisse, et se mit à tomber une menue pluie comme une forte rosée, qui dura tout le long du chemin jusques au Dôme. Puis les cris et les hurlemens des démons agités par la présence de ce sainct corps, ès personnes possédées et vexées des esprits malins, estoient tels et si grands par toutes les rues et au Dôme encore, qu'il sembloit qu'on fust à la fin du monde. . . . . (1). »

Après que l'évêque de Crémone eut célébré la messe, le père Panigarole monta en chaire, et prononça l'oraison funèbre du saint cardinal. Ce discours touchant et pathétique remplit les cœurs des assistants d'une douleur si profonde, que la voix de l'éloquent orateur fut plus d'une fois couverte par leurs sanglots et leurs gémissements.

La cérémonie funèbre achevée, on transporta le corps de saint Charles dans la chapelle Médicis, où, après avoir renfermé ces précieux restes dans un cercueil de plomb couvert d'épais ais de bois, on le déposa, selon sa volonté, exprimée dans son testament, au-dessous des degrés du chœur, « comme le lieu le plus humble et foulé aux pieds qui soit en l'église (2). »

Le cardinal Borromée avait composé lui-même l'épitaphe suivante, qu'on plaça sur son tombeau :

« Carolus cardinalis tituli sanctæ Praxedis, archiepiscopus Mediolani, frequentioribus cleri populique ; ac de-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

(2) Idem.

voti fœminei sexus precibus se commendatum cupiens, hoc loco sibi monumentum vivens elegit (1). »

La nouvelle de la mort du cardinal Borromée se répandit bientôt dans toute l'Italie. Partout cette perte irréparable causa une consternation universelle. A Rome le sacré collége des cardinaux témoigna unanimement les regrets que lui causait ce douloureux trépas, et le pape Grégoire XIII, qui honorait déjà Charles comme un saint, s'écria dans sa douleur : « Extincta est lucerna in Israël (2)! » Interprètes de l'affliction publique, les écrivains et les poëtes se hâtèrent à l'envi de célébrer en prose et en vers les vertus et la piété du prélat. Le cardinal Guillaume Sirlet composa à cette occasion l'éloge suivant :

» Carolus Borromæus qui corpore tenebratur in carcere, anima retrò in cœlo, in quo nihil carnis erat nisi visio sola. Is homo specie, angelus gratiâ, christianæ pietatis exemplar, Episcopalis auctoritatis speculum, cardinalitiæ dignitatis specimen antemurale adversus impios firmissimum!

» Deus Dei Ecclesiæ speciosissimum, fuit sal, lux; civitas supra montem Sion; fuit lucerna ardens Evangelica; sal in vita et moribus; lux in doctrina et prædicationibus; civitas in præsidiis et de defensionibus; lucerna in accensionibus. Effulsit in Ecclesia fide, sapientiâ, vitâ et regimine, fide ut martyr (neque enim ipse martyrio, sed ipsi defuit martyrium), sapientiâ ut doctor, vitâ ut confessor, regimine ut pastor. Innocentiâ fuit Abel, probitate Noë, Abraham fide,

(1) « Charles, cardinal du titre de Sainte-Praxède, archevêque de Milan, implorant les ferventes prières du clergé, du peuple et du sexe pieux, a choisi de son vivant ce lieu pour sa sépulture. »

(2) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

obedientiâ Isaac, labore Jacob, castitate Joseph, charitate Moyses, humilitate David, zelo Elias, operarius inconfusibilis et nunquam otiosus, rectè tractans verbum veritatis, neque aliquid gerens quod ad Deum non tenderet, cujus animum ita spiritus Dei soli davit, ut eum invictum undique et invulnerabilem præstiterit; omnium denique fuit charismatum ærarium et habitaculum.

» Is servus fidelis, postquam sibi commissi operis implevit pensum, ante faciem Domini apparere gestiens, in celebritate sanctorum omnium, ad cœlum fuit vocatus. Intempestiva nobis, congrua sibi ipsi hæc transmigrationis dies. Cum enim ipse tutatus et veneratus esset omnium fere Christi, militum dignitatem, eorumque mores piè foret æmulatus, ab eorumdem sanctorum legionibus decuit ante thronum Altissimi præsentari, ubi de ipsius negotio lucrum Deo petente Borromæus illud proferre posset : Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum (1). »

(1) « Renfermé dans un corps chétif comme dans une étroite prison, Charles Borromée, sans cesse occupé du ciel, n'avait d'humain que l'apparence.

» Exemple de toutes les vertus chrétiennes, il était le modèle des évêques, l'honneur des cardinaux et le zélé défenseur des gens de bien contre les impies.

» Il a été l'ornement le plus illustre de l'Eglise de Dieu, le sel, la lumière, la cité établie sur la montagne de Sion, et la lampe ardente de l'Evangile; le sel de l'Eglise par sa vie sainte et ses mœurs pures, la lumière par sa doctrine et ses prédications, la cité par ses pieux et éminents travaux, et la lampe par l'ardeur de sa charité.

» Il a brillé dans l'Eglise par sa foi, par sa sagesse, par sa sainte vie et sa prudente conduite; par sa foi comme un martyr, mais le martyre lui a manqué; par sa sagesse comme un docteur, par sa conduite comme un pasteur, et comme un confesseur par sa vie irréprochable.

» Il a réuni en sa personne l'innocence d'Abel, la foi d'Abraham, l'obéis-

sance d'Isaac, la probité de Noé, l'activité de Jacob, la chasteté de Joseph, la charité de Moïse, l'humilité de David et le zèle d'Elie.

Ce fidèle serviteur, après avoir accompli ici-bas l'œuvre qui lui avait été imposé, fut appelé au ciel pendant l'octave de la Toussaint. Il était juste qu'un si zélé évêque fût présenté au Tout-Puissant par la multitude innombrable des bienheureux, afin que lorsque le Seigneur lui demandera compte de la charge qu'il lui avait confiée, il puisse répondre : « Vous m'aviez donné cinq talents, en voici cinq autres que j'ai gagnés. »

CHAPITRE XXVII.

Dévotion à saint Charles. — Sa canonisation.

A la vue des miracles qui se manifestèrent le soir même de la mort du cardinal Borromée, le peuple, convaincu que le bienheureux archevêque n'avait abandonné la terre que pour aller au ciel occuper une place à côté des plus saints évêques, entoura son tombeau d'actions de grâces et de prières. Cette dévotion à saint Charles n'eut point pour bornes les murs de la cité de Milan ; elle s'étendit plus tard dans toute l'Italie, où un grand nombre de princes, de prélats et de personnages illustres vinrent tour à tour s'agenouiller sur l'humble pierre qui recouvrait ses saintes et précieuses reliques. Cette vénération universelle continua jusqu'en l'an 1501, « auquel tems la renommée des nombreux miracles qui se faisoient journellement, excita une telle dévotion et ferveur parmi les peuples de la Lombardie, que c'estoit comme un flux perpétuel de gens de tous estats et conditions qui venoient pour vénérer ce sainct corps, le requérir de faveurs en leurs nécessités, luy offrir des dons, et luy rendre grâce pour les bienfaicts jà reçus de luy. Et outre le peuple innombrable qui à toutes les heures du jour, voir mesme à deux ou trois heures de nuict, se voyoit là en foule, pesle mesle, il y venoit encores processionnellement grand nombre de compagnies d'hommes et de femmes de dehors, accompagnés de chœurs de musiques

et de trompettes, pour signe de leur jubilation et joye infinie, et quelques compagnies estoient vestues d'habits divers d'instituts particuliers, et aucuns de sacs en marque de pénitence. Voyre souvent y voyoit-on venir des bourgs entiers avec le clergé et tout le peuple qui excédoient des milliers de personnes. Le cardinal de Sourdis survint aussi en ce tems là de France pour visiter ce saint sépulcre; et quoy qu'on luy eust envoyé au devant, hors de la porte Romaine, litière et carrosse, il ne vouslut néanmoins s'en servir aucunement, et acheva le reste du chemin à pied jusques au tombeau, où il s'arresta plusieurs heures en oraison, ne se pouvant lasser de baiser la pierre avec dévotion, et ne manqua les huit jours qu'il séjourna dans Milan, de visiter ce sainct lieu deux fois le jour, et au partir il apporta pour y faire toucher plusieurs couronnes et médailles pour les distribuer par après à ses diocésains en France (1). »

Ce concours de pèlerins nationaux et étrangers ne discontinua point pendant les années suivantes. Et les chanoines de la cathédrale, craignant que ce culte prématuré n'occasionnât quelque sujet de scandale, « sachant qu'il estoit desfendu par les sacrés canons et lois pontificales d'honorer les saintcs ou béats, sans licence du sainct-siége apostolique, ordonnèrent aux portiers, gardes ou custodes du Dôme qu'ils ne prestassent la main, ne favorisassent en façon que ce soit, cette dévotion extraordinaire du peuple, et qu'ils ne fussent si hardis de prendre seulement une chandelle d'aucun pour l'allumer au sépulcre. Puis ils le firent entourer de bancs et jetter grande quantité d'eau des-

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

sus, afin que le peuple n'en pust approcher, et firent plusieurs autres semblables diligences, lesquelles furent toutes inutiles et vaines; car la ferveur du peuple estoit si grande, et la foule si desmesurée, qu'ils renversoient tout ce que dessus dessous, et ne faisoient aucune difficulté de s'agenouiller dedans l'eau. Et pour autant que les portiers ostoient les chandeliers du sépulcre et cachoient les vœux offerts, le peuple ne laissoit d'allumer des chandelles et les attacher contre terre, et à la séparation de bois qui divisoit l'église. Et cette ferveur estoit si ardente, qu'il vouloit encores demeurer toute la nuict; pour ce on estoit contrainct, les deux ou trois heures de nuict passées, chasser à vive force chacun de l'église. De toutes ces choses il en fut donné avis à Rome, et le cardinal César Baronius en ayant informé le pape Clément VIII, souverain pontife, prescrivit qu'on n'empeschast plus le peuple, mais qu'on luy laissast faire sa dévotion, adjoustant les paroles : « Scitote quia mirificavit Dominus sanctum suum (1). »

Le nombre et la valeur des dons et des offrandes exposés sur le tombeau de saint Charles ne sauraient être exactement précisés. Jean-Baptiste Possevin, que nous avons déjà cité, écrivait en l'an 1615 : « Je m'estendray seulement aux choses les plus précieuses. Ainsi, parmi les lampes qui brûlent devant ces sainctes reliques, l'une donnée par le cardinal Philippe Spinelli, est d'or massif et sculptée avec un grand art. Le lampadaire, don du sérénissime duc de Savoie. Un autre lampadaire d'argent d'un travail exquis, don du prince Doria. Une grande lampe du même métal

(1) J.-P. Giussano, *Histoire de la vie, vertus, mort, etc., de saint Charles Borromée.*

offerte par la sérénissime duchesse de Clèves, Antoinette de Lorraine. Une autre lampe d'argent donnée par Maximilien Spinola. Une statue du cardinal, debout en habits pontificaux, haute de cinq pieds et quelques pouces, d'argent et ornée de plusieurs sortes de joyaux, offrande de la communauté des orfévres de Milan. Une seconde figure du sainct, aussi en argent. Plusieurs autres figures de différentes grandeurs, en or, en argent et garnies de pierreries. Une très-belle croix ornée de perles et joyaux précieux; un calice et la patène d'argent, offerts par l'évesque de Crémone, César Speciano. De hauts et précieux chandeliers donnés par l'évesque de Vigevano. Un étendard ou bannière à l'effigie du sainct.

» Une seconde bannière, don de la cité de Vigevano, et où se voit représentée cette ville implorant la protection de sainct Charles. De précieux parements d'autel en brocart d'or et autres. Plusieurs châsubles brodées en or et en argent, avec les étoles, manipules et corporaux; des aubes, des nappes d'autel et un grand nombre de joyaux en or et en argent, offerts par le peuple depuis la mort du cardinal, et dont la valeur peut monter à cinquante mille écus d'or, et plus (1). »

Mais il était réservé à la vénérable congrégation des oblats de Saint-Ambroise, cette pieuse milice du cardinal Borromée, de provoquer la première les informations sur la sainteté de la vie, les actions admirables et les miracles opérés par le saint cardinal. Sur les respectueuses instances de ces témoins des vertus et de la piété de Charles, le vicaire général du cardinal Frédéric Borromée, alors archevêque

(1) Gio. Batt. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromeo.*

de Milan, convoqua une congrégation de théologiens et de canonistes qui dressèrent les relations contenant la déposition de trois cents témoins, habitant Milan, Arona (1), Pavie, Crémone, Bologne, Pise et les autres lieux où ses miracles avaient été observés. Après que ces actes authentiques eurent été tous rassemblés, on décida d'envoyer à Rome des ambassadeurs, pour porter à la connaissance du souverain pontife les instances unanimes des habitants de la cité de Milan, jointes aux sollicitations ardentes du roi catholique, du sérénissime duc de Savoie Charles-Emmanuel, du duc de Parme et des cantons catholiques de la Suisse. Le pape Clément VIII accueillit avec joie ces pieuses demandes, et ordonna à la congrégation des Rites de connaître et d'examiner avec une grande circonspection et maturité les déclarations et informations relatives à la canonisation si ardemment souhaitée, le saint-siége n'étant point dans la coutume de procéder à une action d'une si grande importance, sur les procès établis par les ordinaires.

Mais la mort du souverain pontife étant survenue pendant l'année 1605, ce ne fut qu'un an plus tard, au mois de juin 1606, que Paul V, sur les nouvelles instances du sacré collége des cardinaux, sur celle du roi catholique, du roi de Pologne, du roi de Suède Sigismond III, de la reine Constance d'Autriche sa femme, du sérénissime duc de Savoie, du duc de Mantoue et des évêques de la province de Milan, réunis à cet effet dans un concile provincial, ordonna qu'on tînt sans nul autre délai les consistoires accoutumés qui devaient précéder la cérémonie de la cano-

(1) Ville natale de saint Charles, où un siècle plus tard on devait lui élever une statue colossale. Voir aux *Pièces justificatives*.

nisation. Dans le troisième et dernier, qui eut lieu le 21 septembre 1610, et auquel intervinrent tous les cardinaux, patriarches, archevêques et évêques présents à Rome, il fut déclaré d'une voix unanime, que des preuves nombreuses et authentiques contenues dans les procès soumis aux délibérations de l'assemblée, « résultoit une très-claire cognoissance, non sujette à débat, de la sainctété de la vie, de l'excellence de la foy et de l'opération des miracles du bienheureux cardinal (1). » A cette déclaration succéda le décret solennel de Paul V, qui prononça la canonisation du saint prélat, « exhortant un chacun aux prières, au jeusne et à l'aumosne, pour que Dieu ne permist poinct que sa saincte Eglise errast en une affaire si majeure (1). » Et le lendemain, Sa Sainteté s'étant transportée dans la basilique de Saint-Pierre, accompagnée des cardinaux-archevêques et évêques, et d'une immense affluence de peuple, y déclara solennellement, « par l'autorité du Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Sainct-Esprit, par celle des bienheureux Pierre et Paul, par la sienne et par celle des cardinaux, patriarches, archevesques et évesques, que Charles Borromée, en son vivant cardinal et archevesque de Milan, dont les vertus, la foy et les miracles avoient été constatés, estoit sainct, que son nom devoit être inscrit sur le catalogue des saincts pontifes confesseurs, qu'il estoit recommandé à tous les fidèles de le vénérer comme tel, et qu'une fête seroit célébrée en son honneur le 4 novembre de chaque année (2). »

Les solennités qui eurent lieu dans la capitale du

(1) *Relation sommaire de la canonisation de saint Charles Borromée.* Paris, M.DC.XV.

(2) Bulle de Paul V, pape, du 1er novembre 1610.

monde chrétien à l'occasion de la canonisation de saint Charles furent splendides, « la cité de Milan s'étant employée à faire les préparations accoutumées, tant pour l'apparat et ornement de l'église de Sainct-Pierre, comme de tous les ornemens et paremens nécessaires pour telle célébrité. En quoy elle ne manqua de faire paroistre sa splendeur et grandeur ; car, comme l'apparat et ornement en l'église de Sainct-Pierre au Vatican, où se fit la canonisation, fut grandement rare et très-agréable à voir, tant pour la fabrique d'un très-beau théâtre à portiques et colonnes, et d'une despense de plusieurs milliers d'écus, avec la vie et miracles de sainct Charles vivement exprimés en trente-huit tableaux de peinture, faicts et élabourés par une main très-experte, posés sous les arcs de théâtres, comme aussi pour les très-agréables et très-riches broderies d'or et d'argent pour tous les paremens de l'autel et pour la messe pontificale, mettant la main sur tous les plus précieux draps de brocart, d'argent et d'or, pour les baldaquins, ils arrivèrent à une magnificence et richesse si immense, que non-seulement elle égale les canonisations passées, mais les outrepasse toutes de beaucoup, et en laisse à la postérité un exemple mémorable (1). »

La nouvelle de la canonisation de saint Charles jeta les Milanais dans une allégresse inexprimable. Comme à Rome, les fêtes célébrées en l'honneur du saint prélat furent d'une grande magnificence et attirèrent une foule innombrable d'étrangers. On retira le corps du saint archevêque de l'humble sépulture où il avait voulu être déposé, et on le renferma dans une riche châsse, présent de

(1) *Relation sommaire de la canonisation de saint Charles Borromée.* Paris, M.DC.XV.

Sa Majesté Catholique, qu'on plaça dans une chapelle souterraine pratiquée au bas des degrés du chœur, et qui devint pour le peuple de Milan l'objet d'une grande vénération (1). Cette dévotion à saint Charles fut bientôt partagée par les catholiques de tous les pays. A Paris, à Vienne, à Madrid, des églises et des chapelles furent élevées sous l'invocation du saint cardinal. De nombreuses et pieuses confréries furent également instituées sous sa protection. Celle fondée à Paris dans la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie compta parmi ses membres Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qui obtint, par l'intercession de saint Charles, la guérison d'une maladie mortelle; et Marie-Thérèse, reine de France, « qui, touchée du pieux exemple de la reine mère, et faisant gloire de l'imiter dans les exercices de sa rare piété, a désiré être admise dans la *confrérie de la Charité de saint Charles Borromée,* afin de participer aux biens spirituels et aux grâces que Dieu répand sur tous ceux qui sont associés à cette sainte institution..... (2). »

La confrérie de la Charité de saint Charles solennisait chaque année sa fête, le premier dimanche après le 3 novembre. Par une bulle du 22 mai 1617, Paul V avait donné et perpétué à tous les confrères et sœurs des in-

(1) Cette chapelle, où sont conservées encore aujourd'hui les reliques de saint Charles, est de forme octogone et soutenue par des colonnes de métal précieux; l'or, l'argent, les pierreries y brillent de toutes parts; des bas-reliefs, d'un travail admirable, placés autour de la muraille, rappellent les principaux traits de la vie du saint cardinal. La châsse en cristal est revêtue d'une première châsse en argent formant autel. On entretient jour et nuit devant cet autel, des lampes, présents de papes, cardinaux, princes, évêques, etc., etc.

(2) *Office propre de saint Charles Borromée,* à l'usage de l'église paroissiale de Saint-Jacques-la-Boucherie. M.DCC.XXXVIII.

dulgences plénières. Santeuil composa pour l'*office propre de saint Charles Borromée* plusieurs hymnes latines (1), que le célèbre Perrault traduisit en vers français.

(1) Voir aux *Pièces justificatives.*

CHAPITRE XXVIII.

Les miracles de saint Charles.

Les miracles obtenus par les mérites de saint Charles sont innombrables. Il semble que Dieu ait voulu, en accordant au saint archevêque un privilége si éclatant, rendre sa sainteté plus populaire et sa mémoire plus glorieuse. J.-P. Giussano, que nous avons souvent cité dans le cours de cet ouvrage, a recueilli quelques-uns de ces faits miraculeux, « extraits fidèlement, dit-il dans son *Histoire de la vie de saïnct Charles Borromée,* des procès authentiques formés à Milan et à Rome, afin que celuy qui souhaiteroit avoir quelque connoissance particulière des dits miracles, trouvast de quoy se satisfaire. » Le petit nombre de ceux rappelés ici est copié textuellement dans ce recueil. Nous avons pensé, ainsi que le pieux et savant écrivain contemporain du saint cardinal, que ces faits par lesquels saint Charles a manifesté tant de fois son intercession protectrice, appartiennent à l'histoire de la vie bienheureuse du saint pasteur dont on peut dire avec justice, comme saint Grégoire de Nazianze a dit de saint Athanase : *Malorum depulsor,* à cause des secours et réconforts qu'ils ont également donnés l'un et l'autre aux affligés qui les ont implorés pendant leur vie et après leur mort.

Miracles survenus durant la vie de sainct Charles.

Au tems que le sainct cardinal visita le roy de France Henry III, en la ville de Monza, l'an de notre salut mil cinq cent septante quatre, il se trouva au dict lieu une jeune dame, mariée à un gentilhomme peu de temps y avoit, laquelle estoit tombée en une maladie fort fascheuse, occasionnée (comme on pouvoit conjecturer de plusieurs choses qui se passoient en icelle) par quelque maléfice, ou possible par les malins esprits; car elle éprouvoit des continuels soulèvements d'estomach et inquiétudes avec une grande mélancholie, luy estant d'avis qu'elle avoit dans l'estomac une poignée d'espines qui toujours la tourmentoient et luy empeschoient la respiration. Elle abhorroit la présence des prestres, et de sa propre mère encores, et estant à l'esglise elle ne pouvoit supporter la vue du sainct sacrement lorsqu'on l'eslevoit à la messe, faisant plusieurs gestes incomposez. Ayant longtems supporté ce mal, sans avoir reçu aucun allégement d'une si grande variété de remèdes dont elle avoit usé, ni mesme des exorcismes spirituels, entendant que le cardinal estoit en cette ville, elle eut non-seulement espérance, mais ferme créance qu'elle guériroit par le moyen de sa bénédiction si elle la pouvoit recevoir. Et à cet effect entendant qu'il passoit devant sa maison, sortit en la rue les genouils en terre; il la bénit, et soudain elle recouvra la raison et la santé sans qu'il luy demeurast le moindre ressentiment de mal.

Sur la fin de la peste de Milan, Marguerite Vertue, femme de François de la Garde, orfévre de cette cité, tomba malade d'une pernicieuse fièvre qui luy dura plus de six mois sans

amender aucunement, bien que durant tout ce tems là elle usast de tous les remèdes à elle possibles. Au contraire, empirant toujours, elle fut réduite à telle extrémité et défaillance, qu'elle ne se pouvoit mouvoir dans son lict et la falloit tourner avec les linceuils. Les médecins mesmes l'avoient abandonnée comme incurable. Estant cette pauvre femme en cet estat misérable, elle pria son mari qu'elle peust recevoir la bénédiction du cardinal, auquel elle avoit grand foy, se tenant pour assurée qu'elle en recouvreroit la santé ; et comme le mari estoit fort cognu de sainct Charles, il l'informa du mauvais estat auquel estoit sa femme, le priant de la venir consoler et réconforter. Le sainct archevêque devant passer en procession près la maison le dimanche suivant, promist qu'il ne manqueroit de lui donner cette satisfaction. C'estoit le dimanche de la très-saincte Trinité de l'an 1578 ; auquel jour la pauvre femme s'estant fait descendre sur le seuil de sa porte, le sainct s'arrestant exprès un peu de tems là, fit le signe de la croix et la bénit, dont à l'heure même Marguerite se sentit comme en une nouvelle vigueur, et tellement qu'avec très-peu d'ayde elle remonta dans sa chambre, et comme elle estoit guérie elle ne se remit au lict, mais après avoir pris un peu de force, elle redescendit presqu'aussitôt et elle sortit de la maison et, sans le secours d'aucun, s'en alla à pied tout le chemin qu'avoit suivi la procession, pour gagner l'indulgence plénière octroyée à ceux qui visiteroient en ce jour l'hospital des Mendians, et depuis n'eut jamais aucun mal.

Jean-Pierre Stopano, prestre de la congrégation des oblats, estant tombé si grièvement malade que les médecins désespéroient de sa vie, le cardinal qui avoit à grand déplaisir la perte de ce bon prestre se transporta à sa cure, le servant luy mesme au lict avec beaucoup de charité et

humilité, le confessant et communiant pour viatique, et ne manquant à prier Dieu continuellement pour son rétablissement, et ainsi qu'il estoit à l'extrémité pour rendre l'âme, le sainct continuant à faire oraison pour luy, la santé luy fut rendue incontinent avec admiration de tous.

Sainct Charles faisant sa visite aux vallées sujectes pour le temporel aux Suisses, le jour de l'Assomption de la glorieuse Vierge, mil cinq cent octante et un, il luy fallut passer le Tessin pour aller de Notre-Dame de Polegio à la ville d'Iragna. Ce fleuve estoit pour lors fort enflé, gros et impétueux. Le cardinal le traversa néanmoins, guidé par le cavalier Jean-Baptiste Pelanda, natif du pays et fort expérimenté en ce passage. Ceux de sa famille le suivirent ; mais l'abbé Bernardin Taruggi, visiteur de ces vallées, et un notaire de la visite, nommé Joseph Chevalier, estant lors au fort du courant, eurent peur et s'épouvantèrent, en sorte que comme tout éperdus ils se laissoient conduire par leurs chevaux à val de l'eau, en un lieu très-profond, où ils couroient fortune de péril, estant jà dedans l'eau jusques à la gorge, le chevalier Pelanda les ayant apperçus de l'autre rive, s'écria qu'ils estoient morts, et qu'autre que Dieu ne les pouvoit sauver. Mais le sainct archevêque se retournant à l'heure mesme de ce côté, ayant premièrement joinct les mains et eslevé en oraison ses yeux au ciel, leur donna sa bénédiction, et soudain les chevaux, comme s'ils eussent eu des ailes, sautèrent sur la rive du fleuve, sauvant les periclitans avec une manière admirable et indice très-évident d'un ayde supernaturel.

Un jeune garçon, fils d'une pauvre veuve fort pieuse de la paroisse de Sainct-Simplicien à Milan, estoit travaillé des

malins esprits depuis plus d'une année, quoique durant ce tems là, le père Camuccio religieux, de la congrégation de sainct Benoist et sacristain de la dicte église, l'eût exorcisé maintes et maintes fois. Mais le cardinal estant venu à Sainct-Simplicien le vingt-neuvième jour de may de l'an 1582, pour assister à la translation de sainctes reliques le pauvre démoniaque s'estant jetté aux genouils du sainct, et en ayant reçu la bénédiction, tomba en terre comme à demy mort, puis se leva libre et guéri, et jamais depuis il n'en eust aucun ressentiment.

Miracles et apparitions de sainct Charles au temps de sa mort.

Le père Adorno ayant assisté le sainct cardinal jusqu'à son heure dernière, comme son père spirituel qu'il estoit, se retira soudain au collége de saincte Fidèle aussitôt que le sainct archevêque eut passé à une vie meilleure. Et s'estant mis au lict il demeura tout le reste de la nuict sans pouvoir sommeiller, son cœur estant saisi d'une douleur extrême à cause de la perte que venoit de faire l'Eglise d'un si sainct et si grand prélat. Enfin comme le jour alloit paroître s'étant assoupi un instant, le bienheureux cardinal luy apparut en habit pontifical tout resplendissant de gloire et la face toute joyeuse. De quoi s'émerveillant le père, le sainct luy parla ainsi : *Dominus mortificat et Dominus vivificat* (Je suis bien et bientôt vous me suivrez). Le père Adorno demeura consolé de cette apparition et la rapporta quelques jours après en chaire, pour ôter tout soupçon que ce fût songe ou resverie. Mais tost après la prédiction fut vérifiée, car le mesme père étant allé à Gênes son pays natal, il fut surpris d'une subite maladie, et mourut peu de jours après en odeur de sainteté.

Une pieuse et dévote ouvrière de la doctrine chrestienne, nommée Constance Rabia, avoit le bras droit estropié depuis plusieurs années, et ce mal l'avoit tellement destituée de force qu'elle ne pouvoit l'estendre et à peine le mouvoir, si qu'elle estoit contraincte de le porter toujours en escharpe, estant devenu le mal incurable. Cette pauvre femme ayant appris la mort de sainct Charles, outrée de douleur et de tristesse pour l'amour qu'elle luy portoit, commença à se lamenter et dire : « Hélas ! pauvre que je suis, vieille, estropiée et inutile au monde, Dieu me laisse vivre et a retiré ce sainct homme à soy, qui servoit tant à l'Eglise et à son peuple. Je veux aller visiter son corps, espérant que si je le puis toucher avec mon bras infirme, le Seigneur miséricordieux me renvoyera la santé. » Et en cette confiance la dévote servante de Dieu s'en alla à l'archevesché, le corps estant encores en la chapelle ; et sa prière premièrement faicte avec la santé demandée au ciel par les mérites de son serviteur et avec une grande foy, elle fit toucher son bras infirme au corps du sainct, et au mesme instant il fut entièrement guéri ne plus ne moins que l'autre bras qui estoit sain, et persévéra en cette santé jusqu'à la mort.

Un gentilhomme Milanais fort dévot à sainct Charles, Octavien Varese, estoit retenu au lict, il y avoit déjà plus de trois mois, à cause d'une fièvre opiniâtre à laquelle les médecins ne trouvoient nul remède, et pour ce ils jugeoient le malade en danger de mort, ou au moins menacé de rester très-longtems dans ce pitoyable état. Mais celui-ci ayant été informé du trépas du sainct cardinal, dont il eût un extreme déplaisir, qui s'augmentoit par l'impossibilité de pouvoir visiter son corps précieux, et luy rendre

le dernier office de l'accompagner à la sépulture, estant assuré que Dieu luy avoit donné partage entre les saincts bienheureux au ciel, se recommanda à ses intercessions, le requerrant de le délivrer de cette sienne et si longue maladie, et il en fut aussitost exaucé.

Il y avoit dans Milan quelques femmes pieuses qui avoient une singulière dévotion à sainct Charles et le suivoient par toutes les églises, pour entendre la messe, les prédications et communier quasi tous les jours de sa main. Parmi ces dévotes âmes, il en estoit une, fille de la noble famille Besozza, qui se nommoit Ursule, laquelle ayant rejetté les nopces de la terre s'estoit du tout dédiée au service de l'époux céleste, menant une vie fort exemplaire et spirituelle en la propre maison de son père; et Dieu pour son plus grand mérite, la voulant exercer et éprouver en quelques souffrances corporelles, permit que pour le longtems qu'elle s'arrestoit agenouillée en la prière, il lui vînt un mal très-grief à un genouil, lequel s'enfla notablement et avec progrès de tems s'y engendra une tumeur qui luy causoit une douleur continuelle; ne pouvant ployer ledict genouil ni le mettre en terre, s'estant le mal rendu incurable. Le sainct archevêque estant passé de cette mort en la vie éternelle, cette dévote vierge le pleuroit comme son père et estant en la chapelle archiépiscopale, tenant compagnie à son corps, récitoit plusieurs prières pour cette âme bienheureuse. Puis elle l'accompagna à la sépulture, ne voulant l'abandonner ce pendant qu'elle le pouvoit voir. Et retournée en sa maison ne sentant plus aucune douleur à son genouil malade, elle le développa et le trouva sain; la tumeur ayant disparu miraculeusement tandis qu'elle

s'occupoit à prier pour le bienheureux cardinal, recognoissant cet effect de l'infinie miséricorde de Dieu par l'intercession de son glorieux père et pasteur.

Miracles qui ont suivi le trépas de sainct Charles.

Sœur Archangele Gussona, religieuse capucine du monastère de Sainte-Barbe à Milan, malade depuis environ quatorze années et menacée à chaque jour d'un trépas prochain à cause de pertes de sang continuelles, bien que durant ce tems là elle eust usé d'infinis remèdes, estoit au jugement des médecins condamnée et incurable, et attendant d'heure en heure sa fin déplorable, s'en alla un jour du mois d'août de l'an 1600 à l'église, et là se prosternant en terre devant le sainct sacrement, elle pria sainct Charles avec ferveur et affection qu'il luy plust impétrer de Notre-Seigneur sa santé, s'il devoit réussir au plus grand bien de son âme, faisant vœu si elle la recouvroit de le tenir pour son particulier avocat et de jeusner sa vigile au pain et à l'eau jusqu'au dernier jour de sa vie. Le vœu faict elle ressentit une admirable allégresse en son cœur, accompagnée d'une ferme espérance qu'elle avoit été exaucée, indice manifeste de la grâce reçue, laquelle fut si abondante, que non seulement tout le mal luy fut osté en cet instant, mais encores elle recouvra tant de force et vigueur, qu'en effect, comme saine et bien guérie, elle s'appliqua à toutes les obédiences du monastère et fut restituée par la supérieure à l'observance de la règle, comme si elle n'eust jamais esté malade.

Un comte ferrarois, jeune et peu dévot à sainct Charles, estant à Milan au mois d'octobre de l'an 1601 et voyant un

pourtraict du cardinal dans la chambre d'un sien amy François Moghino, bénéficier du Dôme, reprocha à celui-ci le respect et la vénération qu'il avoit pour cette image, et dist quelques paroles impies en blasme du bienheureux archevesque. Le Moghino ne laissa passer ces paroles coupables sans correction, le menaçant de quelque notable chastiment du ciel; mais le jeune comte méprisant cette admonition, Dieu permit qu'il fust incontinent saisi d'un mal violent, lequel en peu de tems le réduisit à la dernière extrémité. Dans cet état misérable le Moghino estant venu le visiter lui persuada de se confesser du péché commis contre sainct Charles, et l'induisit à faire un vœu et requérir de sa clémence le retour de sa santé. Et le malade ayant obéi à ce salutaire conseil et l'exécutant promptement avec une grande repentance et douleur de son péché, l'effect désiré s'ensuivit. Aussi confessa-t-il et publia-t-il partout que le cardinal Borromée estoit un grand sainct.

Une jeune fille de famille honorable du doyenné d'Incino dans le diocèse de Milan, Isabelle Porra, devint subitement malade d'un mal incognu aux médecins, qui nonobstant qu'ils usassent de tous les remèdes corporels à eux possibles finirent par déclarer la maladie incurable et mortelle. Courbée dedans son lict, et ne donnant plus que quelques signes de vie, comme elle estoit près d'expirer, un sien frère, prestre, qui l'assistoit, fit vœu de la conduire au sépulcre de sainct Charles, et d'y allumer un flambeau de six livres, s'il obtenoit de Nostre-Seigneur Jésus-Christ qu'elle recouvrast la santé, et incontinent à celle qui se mouroit vint tel amendement de son mal, que le lendemain matin elle se leva de son lict, et deux ou trois jours

après commença à sortir de la maison pleine de joie et de santé. Ce miracle advint un jeudi, le 18[e] jour d'octobre de l'an 1602.

Virginio Casalo, docteur ès droits du collége de Milan, alité à un tel poinct de rigueur et aspreté qu'il en estoit réduit à un très-grand péril de la vie, invoqua le secours de sainct Charles faisant vœu de porter un tableau d'argent à son sépulcre, s'il pouvoit estre délivré du mal pernicieux qui l'accabloit. Et soudain s'estant laissé emporté à un doux sommeil, il pensa voir le sainct cardinal à genouils devant le crucifix, qui prioit pour luy. Une heure plus tard, réveillé libre de tout mal et remply d'une admirable consolation, chacun pust se convaincre du miracle qui venoit de s'opérer en luy. Jamais depuis il ne ressentit aucune incomodité ni douleur.

L'an 1602, deux dévots pères de la compagnie de Jésus, le père Alphonse Vagnon, Piémontais, et le père Jean-Baptiste Porre, de Milan, partirent de cette ville pour aller aux Indes prescher l'Evangile aux pauvres gentils, et ces hommes pieux ayant une dévotion particulière à sainct Charles portoient avec eux quelques pourtraicts de luy et quelques reliques qui avoient été en sa possession durant sa vie mortelle. Ils s'embarquèrent à Gênes pour Barcelonne, mais arrivés au golphe de Laon il s'éleva une horrible tempête en mer, avec un vent si orageux qu'il leva les ondes quasi jusqu'au ciel, et mit le bâtiment en péril évident de naufrage, et à tels termes qu'on y estoit jà en l'eau jusqu'aux genouils, tellement que les mariniers mesmes se tenoient pour perdus. En ce péril extrême, où tout secours humain estoit vain, les pères jésuites recou-

rurent avec une ferme confiance à l'intercession du bienheureux cardinal, et firent un vœu auquel se joignirent tous les passagers et matelots, le suppliant de les délivrer de ce danger si grand ; et en un instant le vent et la bourrasque cessant, la mer redevint calme avec signes manifestes de la favorable grâce reçue par l'intercession du sainct en l'honneur duquel tout l'équipage et les passagers jeusnèrent le lendemain pour la satisfaction du vœu qu'ils avoient tous promis d'accomplir en mémoire de leur délivrance.

Le comte Emmanuel-Philibert Severino, grand écuyer du sérénissime duc de Savoye Charles-Emmanuel estant en péril de mort à Turin, dans le mois de décembre de l'an 1602, atteint d'une fièvre très-opiniastre et autres maux et accidens fascheux, que les médecins et chirurgiens avoient en vain tenté d'éloigner de lui, se voyant abandonné de tous secours humains, pensa et se résolut prudemment d'avoir recours à l'ayde d'en haut, priant sainct Charles qu'il luy plust le secourir en cette extrême nécessité et faisant vœu d'aller en personne visiter son sainct sépulcre s'il recouvroit la santé. Le vœu proféré, le mal commença à cesser, et prenant un peu de sommeil, alors qu'un chacun le tenoit pour mort, il sembla au comte qu'un rayon de lumière l'embrasoit et luy rendoit la santé et la vie. Ce qui advint incontinent en la présence des médecins et chirurgiens qui jugèrent le cas, un miracle très-évident. Peu de tems après le comte Severino se rendit à Milan pour satisfaire à son vœu, et offrit au sépulcre de sainct Charles deux tableaux d'argent, un cœur d'or, et sa croix de chevalier de l'ordre de Saint-Maurice de Savoye.

Un maître maçon nommé Dominique Beuleur, qui pro-

fessait une grande dévotion à sainct Charles, mesme du vivant du sainct archevesque, avait fait le vœu, lors de son trépas, de dire en son honneur un *Pater noster* et un *Ave Maria* devant la pourtraicture du sainct cardinal, qu'il conservoit avec respect et vénération en sa maison située à la porte Vercelline à Milan. L'an 1603, environ le commencement du mois de juillet, advint que cet homme construisant un bastiment au lieu dit le Molinazzo, hors de ladite porte Vercelline, avoit coutume de se retirer sur le midy, dans une église dédiée à sainct Jacques, pour y prier et s'y reposer. Un matin, comme il dormoit couché sur les degrés du chœur, Charles lui apparut vestu pontificalement, et s'abaissant vers luy luy dit : « Mon frère, lève-toi d'ici, car l'église va tomber. » Tout épouvanté de cette vision miraculeuse, le pauvre homme se réveilla et s'éloigna en toute haste, pasle et agité. Des passans qui se trouvoient là, l'ayant interrogé sur la cause de son effroi, il leur conta ce qu'il venoit de voir. Mais l'état extérieur de l'église n'annonçant point une ruine si prochaine, personne ne voulut croire à cette prédiction étrange, et chacun alloit entrer dans l'antique chapelle, quand elle tomba tout à coup à terre, le clocher s'écroulant justement au lieu où estoit couché auparavant maistre Dominique.

Un miracle non moins admirable est celui que fit sainct Charles à Pavie au mois de may de l'an 1604, où un jeune enfant de la paroisse de Saint-Théodore estant tombé dans le Tessin, qui estoit alors fort gros et rapide, et ayant invoqué sainct Charles à son ayde, le sainct cardinal luy apparut, et le prenant entre ses bras le porta plus de cent brasses, l'espace d'un quart d'heure, sur les ondes de cet impétueux fleuve, sans luy laisser souffrir aucun mal ;

jusqu'à ce qu'un certain barquerol appellé Bernardin, entra en l'eau, le prit des bras du sainct et le déposa sur la rive. Beaucoup de gens accourus là, encores que le sainct ne fust vu que du pauvre innocent, trouvoient ce faict admirable que l'eau ne l'avoit submergé, et qu'il allast soutenu ainsi sur les ondes irritées. Ils recognurent par après le miracle, quand la mère de l'enfant courant comme les autres pour voir ce que ce pouvoit estre, reconnoissant son fils et pleurant, l'enfant lui dit : « Ne pleurez point, maman, car je suis vivant ; c'est le bienheureux Charles qui m'a secouru et soutenu au-dessus de l'eau. » Il répliqua les mêmes paroles à son père Bernard Tirone, quand il fut de retour à la maison, montrant une image du sainct archevesque qu'ils avoient chez eux, et ajoutant : « C'est sainct Charles qui m'a aydé et gardé que je me suis noyé ; il estoit vestu de sa robe rouge de cardinal, et quand le barquerol m'enleva de ses bras, je le vis monter au ciel. »

Au temps de la pestilence de Milan, le cardinal Borromée visitant les malades ès cabanes de la porte Romaine, trouva en l'une d'icelles une femme enceinte atteinte de la contagion et proche du terme de son accouchement. Cette infortunée avoit auprès d'elle un fils mourant. Le sainct consola la mère affligée, récita les recommandations de l'âme sur le fils, et incontinent que cette pauvre femme fut accouchée il prend l'enfant qui estoit une fille et la baptise à l'eau d'une fontaine voisine, et comme autant qu'elle estoit noire comme une Maure pour être née d'une mère empestée, il la fit depuis allaiter par des chèvres entretenues exprès pour semblables occurrences. Cette fille estant parvenue à un âge nubile se maria et devenue grosse, elle accoucha d'un fils qui avoit les yeux clos et qu'on

jugea grandement infirme pour ce que le second jour de sa naissance il luy vint en dehors des paupières deux tumeurs considérables qui le rendoient fort monstrueux ; non sans que ses père et mère en eussent un extrême déplaisir, d'autant encore que c'estoit un mal irremédiable, sachant bien qu'il n'y a poinct de remède humain pour rendre la vue à un aveugle-né ; ce qui estoit cause qu'on se contentoit de nettoyer ces plaies avec un linge trempé dans quelque eau salutaire. Mais la mère estoit grandement dévote à sainct Charles, le regardant comme son père particulier, qui, spirituellement par le baptesme, l'avoit engendré à l'Eglise, et d'abondant eut soin de sa nourriture corporelle ; aussi avoit-elle voulu que son fils portast son nom, avec espérance que luy seul le devoit ayder. Le dixième jour de novembre, qui estoit le vingt-cinquième de la naissance de l'enfant, la mère le trouvant en pire estat qu'il n'avoit jamais esté, toute triste, en confia la garde à une jeune fille, sa filleule nommée Isabelle, cependant qu'elle vacqueroit aux soins du ménage ; et se ressouvenant alors de son advocat sainct Charles, eslève son esprit à luy, et les larmes aux yeux le prie fervemment qu'il luy plust faire un miracle en faveur de ce sien fils et luy restituer la vue et la vie. Pendant qu'elle estoit ainsi en oraison, une petite fille nommée Claire s'agenouilla en terre et s'écria : « O maman, maman, le bienheureux Charles a béni Carlo et luy a ouvert les yeux. » A ces mots la mère se retournant du côté de son fils, vit celui-ci les yeux ouverts et sains, et remplis d'une joie indicible, tous trois s'agenouillèrent soudain pour rendre grâce au sainct d'une faveur si signalée. Et la petite fille innocente sçut bien représenter comme le cardinal luy avoit apparu l'imitant en la manière qu'il observa à donner la bénédiction au petit Carlo.

Miracles qui se sont manifestés au sépulcre de sainct Charles, et par le moyen de ses images.

Dominique, fille de Pierre Rabon de Polezza, diocèse de Milan, paralysée et aveugle depuis déjà quinze mois passés, estoit demeurée par une si longue durée de mal comme une statue avec la seule peau et les os. Le préposé de Polezza qui estoit un homme pieux et craignant Dieu, induisit le père de la fillette (laquelle avoit environ douze ans), de la conduire au sépulcre de sainct Charles et de la recommander à ses intercessions. On la plaça à cet effet dans un panier sur une mule et comme un corps mort, on la mena à Milan, où l'ayant conduite deux fois sur le sépulcre du sainct archevesque elle fut guérie de tout mal; ayant recouvré des forces suffisantes pour retourner à son logis à pied et suivant la mule qui l'avoit apportée.

Il y avoit à Pavie au mois d'août de l'an 1604 une pauvre femme qui passoit pour estre tourmentée et poursuivie par les démons et malins esprits. Après avoir envain usé de plusieurs exorcismes, elle alla invoquer le secours de sainct Charles, et avant que de quitter son sépulcre elle obtint la grâce d'une délivrance complète et la fin totale des maléfices qui l'avoient si longtems tourmentée.

Claire de Boccoli, femme de Jean-Thomas Bordigallo, gentilhomme crémonois estoit travaillée depuis longtems d'extrêmes douleurs de tête avec figure et signes manifestes de quelques maléfices diaboliques. Un jour que son mal estoit devenu insupportable et son estat très-déplorable à voir, elle envoya quérir le père dom Jean Gabuti, clerc ré-

gulier de Sainct-Paul, lequel avoit guéri une infinité de personnes d'infirmités très-grièves au moyen d'une médaille en laquelle estoit l'effigie du sainct cardinal, et se faisant signer d'icelle par le dict père Gabuti, invoquant le sainct à son secours et implorant son intercession, elle fut subitement restituée en pleine santé et délivrée de tous maléfices, le troisième jour d'août 1601 se levant du lict plus forte et l'esprit plus tranquille qu'avant la maladie qui l'avoit si grandement affligée.

L'an 1602, au mois d'octobre, se trouva en l'archevesché de Milan le révérendissime évesque de Bovino envoyé par le pape Clément VIII comme nonce apostolique à Turin; et comme il estoit encore au palais archiépiscopal il fut surpris d'une fièvre accompagnée d'accidens très-griefs, et croyant que son heure de partir de ceste vie estoit venue il se recommanda à sainct Charles et luy fit un vœu; et le sainct luy apparut en son lict, en son habit de cardinal accoutumé, avec le rochet et camail luy disant ces paroles : « Vous ne mourrez poinct de ce mal; mais la maladie sera longue; il est raisonnable que la nonciature commence par la croix. » Et l'effect s'ensuivit conforme à l'oracle, car le mal dura quarante jours et ne revint plus.

Catherine Sarona, de la paroisse de Saincte-Marie Porta à Milan, estoit au lict de mort le troisième jour de novembre, le mesme que l'on célèbre la veille de la fête de sainct Charles; elle se recommanda à luy avec une grande ferveur et luy fist un vœu, et au mesme instant elle fut guérie, le sainct luy apparoissant visiblement. Il luy donna sa bénédiction, et la malade se leva le mesme jour du lict, à cause de quoy le médecin mesme, qui l'avoit visitée pendant sa

maladie, dist qu'une santé si subitement rendue estoit un miracle manifeste, attendu la nature et la griefveté du mal qui la consumoit.

Le révérendissime Antoine Seneca, évesque d'Agnani, avoit esté deux années malade d'un éblouissement ou *vertigo,* lequel les derniers six mois il luy estoit tellement empiré que souvent il le contraignoit de demeurer au lict ne pouvant aucunement marcher, mesme avec l'aide de deux personnes. Un jour du mois de janvier de l'an 1607, estant à Rome, grandement affligé de ce mal, il se fit lire les miracles de sainct Charles, le priant fort affectionnément que comme il avoit impétré de Dieu tant de gràces pour les autres, qu'il luy plust aussi d'obtenir de luy la santé si c'estoit pour sa plus grande gloire et son salut, afin de se pouvoir employer au service de l'Eglise, et fit vœu de jeûner au pain et à l'eau la veille de sa fête, et le mesme jour tout soudain une santé parfaite luy fut rendue.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Cura mortuorum (1).

Hæc pro mortuis pestilenti tempore præstanda Episcopus curabit, eoque vigilantius, quo gravior culpa multorum in eo charitatis officio aliquando existit.

Si quis igitur peste affectus, eoque nomine suspectus mortem obit, ejus corpus ne citius duodecim horis, nec vero tardius quatuor et viginti horis vel eo circiter temporis spatio sepeliatur, postquam obiit.

Noctu ne efferatur, nisi Episcopi concessu scripto aliter aliquando justis causis permissum sit.

Curru item ne vehatur, nisi præ mortuorum multitudine, aliàque causà secus fiat necesse est.

Ne humeris unius tantum, tamquam onus gestetur succolleturve; nec vero nudum, nulloque operimento tectum, etiam si curru feratur, nec alio modo indecenter atque inhumane.

Porro a duobus efferatur decore binis longuriis, aut hastilibus solidis beneque firmis, quibus feretrum sustineatur, aut scalà decenti aliove hujus generis opere.

Sit autem inclusum in capsà vel linteamine recte involutum; tum pallio præterea ad hunc usum constituto corpora operiantur, etiam quando vehiculo efferentur.

Ad efferendum vespillones, qui monatti vulgo dicuntur adhibeantur; qui si minus publico stipendio conducti sunt, curandum erit,

(1) *Acta Ecclesiæ mediolanensis*,

ut corporis et efferendi et sepeliendi curam suscipiant et gerant, qui in eà ipsà domo familiàve sunt, in quà erat qui pestis morbo obiit; aut illi, qui vel cognatione vel amore et charitate conjunctiores, cum ejus pestilentiæ contagio laborantes curam præcipuam habuerint, et ab illius latere non discesserint, mortui etiam funus et sepulturam libentius, atque minori periculo curabunt ac præstabunt, cum officio charitatis adducti, tum etiam quia nihilominus aliquo temporis spatio ex lege magistratus qui sanitati præest, seclusi ab aliorum consuetudine sint oportet.

Funeris statis prælibus et psalmorum aliarumque orationum officio, ut Ecclesiæ ritus est, prosequendi celebrandique munus ad sacerdotes locis illis peste laborantium constitutos pertinebit, si qui sunt : alioquin id officium præstabit una cum clerico proprius mortui parochus.

. . . .

Sin autem vel in ædibus hospitalibus, vel in iis locis tuguriorum mortem obiit, in earum ædium, locorumve cæmiterio humabitur; cujus funeris, sepulturæque officium sacerdotes et clerici obibunt, qui ibi curam gerunt; ubi si complures non sunt, is unus tantum qui est ad funus, satis erit.

Ceræ porro sumptus ab hospitalibus, eorumque locorum curatoribus fiet; isque a bonis mortui, si quæ in illis vel hospitalibus domibus, vel tuguriolis relicta sunt, resarcietur.

Ubi nulla alia ratio sumptus sit pro funere defuncti, ceram in funeris sumptum conferre, et sepulturam in cæmiterio curare, parochi sit : ut cæteris parochialibus suis ab omni re inopibus qui obeunt, itidem præstare debent.

Et campanarum sono et cruce prælata, et luminibus accensis, et cæteris cæremoniis, statoque omni ritu ecclesiastico, et parocho alioque sacerdote, et clerico saltem uno funus ducatur; etiam si Episcopi concessu noctu fiat, et curru item non unus solum, sed plures peste extincti efferantur.

. . . .

E domicilio autem, locoque ubi quis peste mortuus est, non antea efferetur sepulturæ causà, quam parochus, aliique illius curæ sacerdotes de obitu certiores in eo tempore per vespillones aliosque ministros fiant, atque certà sepulturæ horà constitutà, parochus aut

constitutus ille sacerdos advenerit, præsensve aderit; qui ut in tempore adsit, curet omnino.

. . . .

Funeris sepulturæ causà ne parochus aliusve sacerdos, neque clericus item plus eleemosinæ ne sponte quidem oblatæ ullo quovis nomine prætextuve capiat, quam vel dari ob funus alio tempore solet, vel ab Episcopo præscriptum est aut concessum.

Nec vero emolumenti cujusquam societatem cum vespillonibus, aliisve funerum curatoribus, cæterisque id generis eo nomine ineat : cui rei aliisque avaritiæ sordibus atque suspicionibus ut occuratur, quidquid fructus eleemosinæve in singulos menses ab exequiis quæ peste mortuorum nomine fient, acceperit; in urbe præfecto regionario, aut si in diecesi est, vicario foraneo singulis item mensibus scripto significet.

In sepeliendi officio ea cautio adhibeatur, ut in cæmiteriis, præsertim quæ in urbe, oppido, aut vico sunt, altius fossæ effodiantur, ne inde fœtor contagiosus exhalet.

Earum igitur altitudo tanta erit, ut supra cadaver terra extet alte congesta tres quatuorve cubitos.

Ubi vero sæpius sepulcrum sepeliendum est, eo altius erit : et quoties sepelietur, toties terra, aut calx, aut arena conjiciatur, qua corpus bene obtegatur.

Hæc atque adeo alia potior ratio adhibebitur ad corporum fœtoris vim continendam.

II.

Speculatio in ministris publicæ curationis adhibenda (1).

Parochus et sacerdos qui in hospitalibus, publicis ædibus, locisque tuguriorum spiritualem curam gerit, hæc diligenti speculatione videbit :

Primo, ut eorum locorum præfecti, curatores, cæterique omnes, qui vel operam vel officium, vel famulatum in illorum hominum

(1) *Acta Ecclesiæ mediolanensis.*

28

curam, sublevationesque conferant, ne quid negligant, prætermittant, deserantque, quod ad operæ, curæ, officii, ministeriique suscepti partes attinet. Ut ne quid præterea committant, quod illis fraudi, detrimento sit; quodque pià sollicitudine et sincerà curà quam navare debent, indignum existat.

Quare ipse parochus sacerdosve præcipua capita mox infra demonstrata in primis animadvertet, in quibus scilicet frequentes eorum offensiones esse solent.

Ut potissimum illi ipsi quicumque sint, charitatis studio, non negligenti operà, non languescenti ministerio, nec vero immodeste, non petulanter, non proterve, non contumaciter exequantur debiti officii partes.

Ut mulieris morbosæ suspectæve corpus aut cadaver, dumtaxat inspiciatur, cum necessitas maxime est.

Et vero inspectioni necessarii solum ministri intersint, utpote medicus, chirurgus, mulier aliqua, et alius præterea nemo.

Ut inspiciendis item marium corporibus, ministri tantum adhibeantur, qui videlicet necessarii sunt.

Videbit item parochus, sacerdosve, ut præfecti, vespillones, viciniæ curatores quos antianos dicunt, aliique ministri, nihil omnino pecuniæ, muneris denique extorqueant, cum vel domicilia clauduntur, vel aperiuntur, vel alià quavis occasione modove.

Ut ne pecunia, resque aliqua, aut supellex peste languentium, vel suspectorum vel mortuorum diripiatur dissipeturve unquam, et maxime cum vel domi educuntur, vel in sepulturam traduntur, vel eorum domicilia purgantur, vel eorum supellex ad loca purgationis exportatur.

Ut qui ad loca publicæ curationis perducuntur veheanturve, quo sacerdotibus qui in iis curationis locis resident, temporis spatium detur audiendi eorum confessiones, et alia quæ domi non susceperant spiritualia adjumenta ministrandi, antequam nox adveniet, in quà, ut in plerisque accidit, morte eripiantur.

Ut ne eodem curru vehiculove mortui simul et vivi, aut morbo tabescentes unà cum his qui solum suspecti sunt, asportentur, si modo tamen suspecti non illi quidem sunt, qui suà sponte morbo affectis operam, curam et studium navent. Ut hæc ipsa cautio, diligensque distinctio in exportandà, importandàve supellectile ad-

hibeatur; ut illa scilicet quæ peste languescentis est, distincto curru ac separatim vehatur ab eà quæ suspecti hominis est.

Ideoque curandum erit, ut vehicula plura, quæ ad eum distinctionis usum satis sint, in tempore apparentur. Ut iis qui ad loca publicæ curationis domo abducantur, temporis spatium detur colligendi pecuniam suam, supellectilem disponendi, constituendique cæteras res domesticas; ita tamen, ut ne diuturnior mora fraudi sit et detrimento valetudini publicæ.

Ut spatium etiam detur colligendi sarcinulas, et advehendi secum lectum, culcitras stramentitias, codices, linteamina, tegetes, storeasve, vestes et alia id generis usui necessaria.

Sin autem ab initio tempus non habuerunt, detur postea, adhibità custodià, ut moris est, et cautione.

Ut evitandæ contagionis causa, tuguria morbo languentium, aliquo interjecto sepimento vere ab illis sejuncta sint, quæ suspecti habitant.

Eadem cautio adhibeatur tuguriorum, ubi sunt minus suspecti, ut separentur ab iis qui gravissime subjecti sunt.

Item de convalescentibus.

Ut ordine describantur certo libro, quicumque ad loca publicæ curationis abducuntur.

Quæ descriptionis ratio uniuscujusque tugurii cellulæve numero respondent, ut singuli a parocho sacerdoteve constituto, medico, chirurgo, cæterisque ministris facile distincte inveniantur.

Ut ob eam ipsam causam, quoties quis recens ad loca curationis venit aut inde abit, aut de uno in alterum commigrat; id omne eisdem ministris significetur, et sacerdoti præsertim, ut ministerii sui partes præstet.

Ut in uniuscujusque tugurio cubiculoque, ad lectum sternendum, quo ad ejus fieri potest, satis paleæ sit, culcitra item stramentitia, et cento lodixve.

Ut quibus vel ex morbo laborantibus, vel suspectis, lectis, stramentis laneis, aliaque supellectile apparari, et sterni debet, ii pro ratione, statuque personarum illud ipsum commodum consequantur, et ministri item publice ad locum curationis constituti.

Ut iisdem ministris, aliisque recte valentibus victus certà ratione suppeditetur qui satis sit.

Ut ægrotis item statà horà subministretur, quibus etiam ratio

adhibeatur cibi, qualis sit, et quantus et quo item modo præbeatur.

Ut medicinæ medicamentave in tempore, certis præscriptis horis et ordine apparentur, conficiantur et præbeantur.

Ut et vestes, et supellex, et tuguria, cubiculave quæ ex asseribus constructa sunt, ubi peste infecti, suspective manserunt, aut mortui sunt, prout opportunitas tulerit, diligenter purgentur.

Illa vero tuguriola ex flammis inflammentur.

Nec vero usui sint aliis qui solum suspecti sunt.

Ut ea ipsa tuguriola ut cum opus est, paleà recenti cum intrinsecus optime circumvestiantur, tum extrinsecus recte undique obtegantur, ut ne quando pluvia influat.

. . . .

Ut vero hæc omnia in executionis usum recte inducantur, parochus omnisque alius sacerdos, quicumque infra tuguriorum septa curam gerit, præfectus regionarius, et vicarius foraneus, ut diligentissime poterunt, curabunt crebris cohortationibus, assiduisque admonitionibus omni charitate plenis, atque adeo ubi opus est, reprehensionibus.

Et omni præterea paterno officio cum illis agent, ad quos summa curationis spectat, ut ordine, et quam rectissime cuncta gerantur.

Quod si ne his quidem officiis quidquam adjumenti ad rem optime administrandam non afferent, perfugium ut primum possunt, ad Episcopum habebunt, cujus consilio, studio, ope, et auctoritate, etiam apud magistratum ut opus erit, si quæ perperam aguntur, ad rectam normam redigantur.

III.

Edictum de iis qui contagiosas vestes surripuerunt asportaruntve (1).

Abbiamo visto con l'esperienza, non senza nostro gran dolore, appresso agli altri innumerevoli peccati, quali han provocato l'ira di Dio a mandar sopra questa città il flagello della peste, la sfrenata

(1) *Acta Ecclesiæ mediolanensis.*

e insaziabile avarizia di molti, quali dimenticati affatto della propria salute, del timor divino, della carità del prossimo, e dell' obbedienza che devono a superiori, non si sono astenuti di rubare, nascondere, e transportar da un luogo a un altro, robbe, o panni ammorbati, o sospetti di contagione : onde s' è dato non piccol impedimento alla totale liberazione da questo male; la quale dobbiamo sperare dalla divina misericordia, ogni volta che ciascuno per la sua parte (siccome per ogni rispetto è obbligato) attenda a purgare e conservar monda l'anima dalla sozzura de' peccati ed obedire gli ordini e avvertimenti de' superiori fatti e tante volte replicati, intorno alla purgazione delle robbe infette e sospette.

. . . . Ed accio non si cammini nelle tenebre... dichiariamo (all' occasione di far la S^a^ Pasqua), con questo publico editto che niuno sin qui ha poluto e maggiormente non potrà d'ora innanzi, contra i precetti ed ordini superiori pigliare, contrattare, rubare, nascondere, trasportare d'uno in altro luogo, nè in qual si voglia modo, nè sotto qual si voglia pretesto ingerirsi a por le mani nelle robbe, o panni, non solo d'altri, ma nè anco nelle suoi propri, che saranno infetti, sospetti di contagione senza certezza d'incorrere nella colpa di peccato mortale; il cui frutto è la dannazione eterna.

. . . . E per questo commandiamo anche a tutti e a qualsivoglia, così vomini, come donne di questa città e diocesi, dove sarà publicato d'ordine nostro questo editto, in virtù di santa obbedienza, e sotto la formidabile pena d'escomunicazione, che niuno contra gli ordini dell' eccellentissimo governatore di questo stato e de' magistrati, abbia ardire di tenere in governo, o in deposito, di toccare, contrattare, rubare, nascondere, trasferire da un luogo all' altro, ne' in qualsivoglia modo, o sotto qualsiasi pretesto metter le mani in quelle robbe o panni che saranno amorbati, o almeno sospetti di contagione.

Ricordiamo a quelli che in ciò fossero già incorsi, che debbano quanto prima, riconoscendo la gravezza del loro errore, confessarsi del loro peccato, e rendersi obbedienti e pronti ad eseguire tutto quello, che intorno a ciò gli sarà imposto dal suo confessore.

Ammoniamo parimenti tutti i confessori, così secolari, come regolavi, che dobbano istruire, e rendere capacii i loro penitenii della

qualità di questo peccato, ad esortare, anzi commandare a ciascuno, che debba (se desidera essere liberato dalla colpa) sodisfare a quanto è obbligato.

A questo medesimo effetto, dichiariamo aver riservato, e riserviamo di nuovo a noi l'assoluzione di quelli che in ciò concontraveranno.

. . . . . I confessiori nel dubbio e ricorranno a noi o ad alcuno dei deputati da noi sopra ciò, senza però scoprire direttamente o indirettamente la persona del penitente, se non fosse con sua espressa licenza, acciò intesa la qualità del fatto, possa darsegli l'ordine di quello che debba fare.

. . . . .

IV.

Al suo diletto popolo della città e diocesi di Milano.

Carlo cardinale di Santa Prassede Arcivescovo, etc.

Amatissimi figliuoli : Dobbiamo sempre procurare di avere avanti gli occhi l'opere di Dio, e conoscere non solamente nella prosperità ; ma anco nell' aversità di questo mondo la sua potente mano; cosi in ogni occasione, benedirlo e rendergli grazie senza fine, come tante volte e le sacre lettere, e gli esempi dei santi celo insegnano.

Dobbiamo parimenti cercar d'intendere quel che con tali operazioni da noi voglia la divina maestà che tutto per sua benignità indivizza a nostro bene.

Ma dobbiamo specialmente tutto ciò fare con maggior studio, ogni qual volta che ci scuopre la sua carità con alcuna nuova grazia, come è questa, d'aver finalmente estinta la pestilenza, con la quale aveva così spaventosamente cominciato a flagellare questa città, ed in tante parti la sua diocesi.

Onde sebbene da noi sin dal principio di quello spavento vi è stato spesse volte ragionato con quelle voci, con che l'Apostolo eccitava i

cuori a de' Filippensi nihil solliciti satis, sed in omni oratione et obsecratione cum gratiarum actione petitiones vestræ innotescant apud Deum; e sebben poi anche particolarmente, quando cominciò per bontà divina a mancar la peste, avemmo or con lettere procurato di suegliarvi ed infiammarvi a quel che si doveva in così futta occasione : nondimeno ci sentiamo debitori per l'obbligo pastorale che avemmo con voi, di fare ora più pienamente questo officio; poichè tanto importa conoscere, e la grazià fattaci, e quello insieme che perciò dobbiamo a sua divina maestà ed a noi medesimi.

Già sapete che a giorni passati, quando per prepararvi santamente a render grazie a Dio del benefizio ricevuto vi invitammo tutti alla santissima communione, vi ragionammo assui a lungo in questo proposito.

. . . . . Tuttavia abbiamo voluto, quel che vi è stato più volte sopra di ciò diffusamente detto, raccoglier tutto brevemente in questo libretto, il quale vi diamo, non tanto come compendio di tutti i nostri ragionamenti passati, quanto per memoriale perpetuo della grazia ricevuta, e di quel che l'intitoliamo e chiamiamo *Memoriale.*

La peste è estinta, sia benedetto Dio e padre delle misericordie, e Dio d'ogni consolazzione, che ci ha consolato e fatto questa nuova misericordia.

Conosci, o Milano, e riconosci la grazia, che da sua divina maesta è stata ora concessa a te ed alla tua diocesi.

Conosci dunque, o Milano, il benefizio che hai ricevuto. . . . . .

Per conoscerlo, figlivoli, non occorre cercare da lungi testimoni tutti noi, che in così manifesto pericolo, così vicini alle porte della morte, siamo restati vivi, possiamo attestare, e predicare che abbiamo ricevuto di nuovo la vita.

Non vi pare anco, che questo istesso testimonio ci faccia tutto quello innumerevole popolo, di che avevamo veduto in quelle tre giornate delle processioni solenni piena non solamente la chiesa nostra metropolitana così grande, ma anche le piazze, i compiti e le contrade. Pure se volete vedere meglio, che benefizio grande è questo dell' estinzione della peste, mettetevi avanti agli occhi il paragone, e faccia di quel miserando stato, e di questo in che oggi voi siete per grazia di Dio.

Ma vedete prima come avanti la peste era Milano.

Era già questa città, come quell' arbore grande, veduto in sonno da Nabucodonosor che con la sua altezza toccava il cielo, si allargava a vista sino agli ultimi termini di tutta la terra, aveva le foglie bellissime, il frutto abbondante fuori di modo; in quell' arbore era cibo per tutte le creature, sotto esso abitava ogni sorte di animale.

All' improviso venne un vigilante e santo dal cielo, e gridò forte con queste voci : Tagliate su quest' arbore, troncate i suoi rami, scuotete le sue foglie, dispergete i suoi frutti, fuggano le bestie che sono sotto di esso, e gli uccelli da suoi rami : ma lasciate un germe della sua radice in terra, e sia legato con un legame di ferro e di metallo, nell' erbe che sono fuori; e sia bagnato dalla rugiada del cielo.

Si adempi tutto questo secondo il suo significato in Nabucodonosor nello spazio di un anno.

Chi aurebbe mai pensuto, che da quelle radici restate nella terra, avesse a risorger quest' arbore, come risorse, s' alzò, dilatò i suoi rami, si vestì di foglie, produsse abbondantissimi frutti, e si rimise in maniera che gli animali tutti ricorsero sotto l'ombra sua; e gli uccelli a far nido nè suoi rami con maggior gloria che prima : che così racconta Daniel, che s'ademzù nello stesso Nabucodonosor.

O città di Milano la tua grandezza si alzava sino a' cieli, le ricchezze tue si stendevano sino al confini dell' universo mondo, gli uomini, gli animali, gli uccelli vivevano e si nutrivano della tua abbondanza; concorrevano quì da ogni parte persone basse a sustentarsi nei sudori suoi sotto l'ombra tua; convenivano nobili ed illustri ad abitar nelle tue case, a goder delle tue commodità, ad a far nido e stanza ne' tuoi siti.

Ecco in un tratto dal cielo che viene la pestilenza, che è la mano di Dio, ed in un tratto fu abbassatta a tuo dispetto la tua superbia ; sei fatta in un subito dispreggio agli occhi del mondo; sei ristretta dentro dei tuoi muri; son rinchiuse le tue mercanzie ne' tuoi confini, le tue abbondanze, i tuoi traffichi; non era più chi venisse ad abitar teco, a nutrirsi de' tuoi frutti, a provedersi nei bisogni delle tue mercanzie, a vestirsi de' tuoi panni, a riposar nei tuoi letti, a godere delle tue commodità, nè meno ad ornarsi delle tue invenzioni di nuove foggie, nè a pigliar da te il modo di nuove pompe.

Fuggivano i grandi, fuggivano i bassi, ti abbandonarono allora tanti e nobili e plebei.

Chi non fuggiva era spesse volte dal male o dai sospetti del male ridotto nelle angustie del lazaretto o fuori delle mura della città, ad abitare in quelle picciole capanne, e con riputarsi gran ventura di poter aver pur paglia che lo coprisse, ed altrettanta che gli facesse il letto : che già eri consummata tutta per molte miglia attorno di paese, e però bene spesso gli faceva letto la terra dura, e talvolta l'acqua, od il ghiaccio : così era la tua abitazione in buona parte ridotta al sereno, esposta alla rugiada del cielo, posta in mezzo alle campagne, nei campi, nei luoghi ove si pascono gli animali e le fiere della terra, e ivi eri custodito dalle guardie, e arme de' soldati, perchè non uscissi da' quei confini.

Che più (è cosa da dire, e da ricordarsi perpetuamente per tener memoria sempre della grazia ricevuta). Restarono solitarie le contrade, le case, le piazze, le chiese, chiuse le botteghe affatto.

Tu, Milano, affamato, angustiato e bisognoso di essere continuamente soccorso per vivere dalle città, dai castelli, e dalle povere ville d'ogni intorno, restasti come fuor di te, stupido, incantato, così in quei principii specialmente abbassò l'ira divina in un tratto tutte le tue grandezze.

O bontà e grazia di Dio, come sono ora mutate le cose? Come restituita la sanità, rinovate le speranze della prima grandezza? Sono spiantate quelle case di asse e paglia; sono coltivate le campagne, dove allora abitavano al sereno tante famiglie; dorme sicuramente ciascuno nelle sue case; sono aperte le botteghe; e restituito il commercio in tutto questo stato : nè vi è causa più, perchè non concorrano, come prima le genti da ogni parte : e le chiese e le contrade, le piazze sono piene d'uomini; non vi è luogo talvolta di escire; vengono forestieri da lungi a veder questa meraviglia; ognuno stupisce. E chi non stupirebbe? Sapete pur voi, che da principio appena si sentì la voce che la peste era in Milano, che subito parimenti da ogni intorno e in ogni parte pareva sempre risonassero voci della rovina di questa gran città (1), come profetò Isaia di quella gran città.

(1) Cecidit, cecidit Babylon, et omnia sculptilia deorum ejus contrita sunt in terram, Isaiæ cap. 21.

Pareva che queste istesse si incominciassero a verificare di Milano (1) : sono parole di Geremia, quali pareva che dovessero avere luogo anche di Milano.

Onde chi invitava gli uomini a piangere, chi gli esortava a fuggire, con parole simili a quelle del medesimo profeta (2). Pareva che vi si udissero quelle voci dal cielo che udì già san Gioanni nell' Apocalisse (3). Mentre fummo in quello stato funesto, così ogni cosa era quasi a terra, che bene spesso legendo noi Geremia profeta, quando ci incontravamo in luoghi di rovine, o minaccie, che per bocca sua Dio faceva alla città di Gerusalemme, ci pareva che con l'istesse voce ben minaciasse a Milano : così erano gravi le miserie e tali le calamità di questa patria, che i nostri vicini stupendone pareva dicessero, come l'istesso profeta già di Babilonia disse (4) : Non era casa certamente, non contrada, non piazza, ove non paresse allora che si udissero raccontar le ruine nostre, ed improperarci i peccati, per i quali ci erano venute sopra, con quelle voci dell' Angelo nell' Apocalisse (5) : E la cagione di questa rovina « quia de » vino iræ fornicationis ejus biberunt omnes gentes, et reges terræ » in illa fornicati sunt, et mercatores terræ de virtute deliciarum » ejus divites facti sunt (6). » Onde meritamente ne siegue il castigo : « Quantum glorificavit se, et deliciis fuit, tantum date illi » tormentum et luctum (7). » Ben si vede allora verificate in noi

(1) Qui habitas super aquas multas, locuples in thesauris, venit finis tuus pedalis præcisionis tuæ. Hier.

(2) Exite de illa populus meus, ut ne participes sitis delictorum ejus, et de plagis ejus non accipiatis; quoniam pervenerunt peccata ejus usque ad cœlum, et recordatus est Deus iniquitatum ejus. Apoc., cap. 18.

(3) Et collidam in te equum, et equitem ejus; et collidam in te virum et mulierem ; et collidam in te senem et puerum ; et collidam in te juvenem et virginem ; et collidam in te duces et magistratus : Hier.

(4) Quomodo facta est in stuporem Babylon inter gentes ! Ascendit super Babylonem mane, multitudine fructum ejus operata est : factæ sunt civitates in stuporem : terra in qua nullus habitet, nec transeat per eam filius hominis. Hier.

(5) Cecidit, cecidit Babylon magna, et facta est habitatio dæmoniorum, et custodia omnis spiritus immundi, et custodia omnis volucris immundæ, et odibilis (Apoc., cap. XVIII).

(6) Apoc., XVIII.

(7) Apoc., XVIII.

quelle altre parole rivelate a san Gioanni pur nell' Apocalisse : « Quia in corde suo dicit : Sedeo regina et vidua non sum, et luc» tum non videbo : ideo in una die venient plagæ ejus, mors et » luctus et fames, et igne comburetur, quia fortis est Deus, qui ju» dicabit illam (1). » Ricordiamoci che tali erano le afflizioni et tali le calamità nostre, che ben pareva l'Evangelista san Gioanni parlasse come di noi e di questa nostra patria, quando disse anco nell' Apocalisse : « Et flebunt et plangent se super illam reges terræ, qui » cum illa fornicati sunt, cum viderint fumum incendii ejus, longe » stantes propter timorem tormentorum ejus dicentes : Væ, væ civi» tas illa fortis, quoniam una hora venit judicium tuum (2). » Così pareva, che Milano in poco tempo, essendo la peste così fieramente accesa, si avesse a consumare nell' incendio di essa.

Soggiunge poi ancora il medesimo parole bene espresse, nelle quali possiamo vedere, come in uno specchio, la forma, ritratto dello stato, in che era per ridursi, ed in gran parte ridotta allora questa afflitta.

Le quali parole poniamo a posta in questo nostro memoriale, per memoria e ricordanza d'uno stato tale, affinchè voi leggendole, e ripensando spesso in che ruina si era, più sempre conosciate il benefizio della liberazione. Piangevano allora i mercatanti, gli orefici, i gioieglieri, i profumieri, ed altri uomini di traffico, perchè non erano più in Milano quelli che comperassero le loro mercanzie, i drappi d'oro, d'argento, i velluti, le sete, le gioje, le perle, i profumi, nemmeno cavalli, cocchj, e sì fatte molte cose : Udite come in ciò vi predice quell' evangelista santo : » Et negotiatores terræ » flebunt et lugebunt super illam, quoniam merces eorum nemo » emet amplius, merces auri et argenti, et lapidis pretiosi, et mar» garitæ, et bissi, et purpuræ, et serici, et cocci, et omne lignum » thginum, et omnia vasa eboris, et omnia vasa de lapide pretioso, » et æramento, et ferro, et marmore, et cinnamomum et odoramen» torum, et unguenti, et thuris, et vini, et olei, et similæ, et tritici, » jumentorum, et ovium, et equorum, et rhedarum, mancipiorum,

(1) Apoc., xviii.
(2) Apoc., xviii.

» et animarum hominum (1). » Mancarono subito allora le delicie, le abbondanze, e le grandezze di Milano : i mercatanti ed altri se ne stavano di lontano che temevano la rovina e la piangevano.

Vedete mo, se a un cotale stato di città afflitta rispondano quelle parole che sono anche nell' Apocalisse : « Et poma desiderii animæ » tuæ discesserunt a te, et omnia pinguia et præclara perierunt a te » et amplius illa jam non evenient : mercatores horum qui divites » facti sunt, longe ab ea stabunt propter timorem tormentorum ejus, » flentes ac lugentes, et dicentes : Væ, væ civitas illa magna, quæ » amicta erat bysso, et purpura et cocco, deaurata erat auro, et » lapide pretioso, et margaritis (2) : » Lasciamo molte altre parole che ivi sono ; ma non lascieremo però queste altre ; che nella finezza della peste, quale così gagliardamente incrudelì da principio, mostravano una rovina simile che avesse da venire sopra di Milano : « Et vox cytaredorum et musicorum, et tibia canentium, et tuba, » non audietur in te amplius : et omnis artifex omnis artis non inve- » nietur in te amplius : et vox molæ non audietur in te amplius ; et » lux lucernæ non lucebit in te amplius, et vox sponsi et sponsæ » non audietur in te (3). » Queste minaccie e ruina tale voi avevate bene a temere ragionevolmente, poichè per i peccati permise Dio che in un punto l'incendio della peste si attaccasse in ogni parte di Milano.

Quanta cagione adunque avevamo noi, che così paternamente vi amiamo nel signore, di pianger allora sopra le affizioni vostre, essendo voi per ogni rispetto colmi di grande dolore, che potevan ben dire veramente insieme con Esaia : « Repleti sunt lumbi mei dolore, » angustia possedit me, sicut augustia parturientis : corrui cum » audirem ; conturbatus sum, cum viderem ; emarcuit cor meum ; » tenebræ stupefecerunt me : Babylon dilecta mea posita est mihi » in miraculum (4) : » Così dunque mirabile era, figliuoli, e luttuoso lo spettacolo di questa patria.

Che differente stato abbiamo oggi per Dio grazia ? Quanto sono

(1) Apoc., XVIII.
(2) Apoc., XVIII.
(3) Apoc., XVIII.
(4) Isaiæ cap. XI.

mutate le speranze nostre da quei tempi a questi? Che gran ragione abbiamo in questa cognizione di cantar con l'istesso Isaia : « Confitebor tibi, Domine, quoniam iratus sum mihi, conversus est » furor tuus, et consolatus es me (1). »

Chi aurebbe mai pensato umanamente che dovessero le cose ridursi a questo tempo nello stato che ora sono? Che grande mutazione è questa! Vedete come bene ciò descrive Ezechiello profeta, qual da parte di Dio parla a Gerusalemme, come dicesse a Milano : « Transiens per te vidi te, conculcavi in sanguine tuo.... Oleum comedisti, et decora facta es vehementer nimis (2). » Eravamo conculcati nella morte e nelle infermità nostre, una morte partoriva l'altra, una infermità l'altra, il morbo d'uno si propagava in molti; così andavano morendo in quella miserabile infettione: eravamo confusi, vergognati nei peccati, cagione di queste ruine. Passò Iddio, ci vidde con quell' occhio suo paterno, e con l'istesso ci diede la vita e la sanità; rivestì le contrade; riempì le case; rasserenò i visi degli uomini; rinovò la frequenza delle chiese; ha restituito i commerci; ha mutato tutta la faccia di Milano, di maniera che è in fiore e in giubilo come prima; e pare un nuovo Milano.

. . . . Possiamo conoscere la grandezza di questo benefizio con alcun altro esempio delle sacre Scritture.

Si racconta in quelle, che quando il popolo Giudeo fu per opera della Regina Ester con così favorite lettere del Re Assuero liberato da quella certa aspettazione, che avevano di morte e dell' esterminio loro, che in tutte le provincie per ordine di quel Re gli era apparechiata, gli parve che gli nascesse allora una nuova luce ed allegrezza.

Quanta luce, diletissimi figliuoli, di consolazione e di cristiano giubilo è nata a noi dopo quei nubilosi giorni di quella universale mestizia, dopo le pioggie di tante lagrime, dopo i gridi dei figliuoli piccioli, dopo la fame, dopo le pressure ed angustie, dopo l'oscura notte della tribulazzione di quei calamitosi tempi, dopo le tenebre della stupidità, nella quale come ciechi molti andavano palpando, e così vanamente sperimentando tutte le ricette, tutti i rimedi, che

(1) Isaiæ cap. XII.
(2) Ezech. cap. XVI.

anco dalle donnicivole, e uomini incogniti erano proposti; e non trovavano uscio, nè apertura per uscir di tante angustie e miserie.

. . . .

O Milanesi, che sentimento dovrà per sempre avere fra noi questa grazia che Dio ci ha fatto! fra quelli specialmente che avendo veduto acceso il fuoco della tribolazione di questa pestilenza, nelle contrade, negli uomini, ed in tutte le case della sua vicinanza, e fra quelli anco che sono stati i mesi intieri dentro i muri del lazaretto, o fra quelle case, o capanne di paglia tutte infette, o condotti sopra quei carri di morti! e non dimeno furono conservati sani e salvi dalla divina protezione, nè soli loro, ma seco le mogli, o li mariti, i figlinolini, e le robbe sue.

Tutti noi anco di questo popolo in proporzione delle stragi che ha fatto questa peste altrove, quando abbiamo sentito le tante migliaja d' uomini che sono morti a Mantova, a Venezia, e specialmente a Brescia, città così vicina a noi, così picciola in proporzione della nostra, e in così pochi giorni; possiamo ben perpetuamente consolarci della grazia del Signore che in tutto il tempo di questa afflizione, si può dire in paragon loro che non fossimo quasi tocchi dal fuoco.

Quanto più conosceranno la grandezza di questo benefizio tutte quelle terre e luoghi e popolo della diocesi, che essendo circondati da ogni parte di luoghi infetti di peste fin sulle porte loro, e molti di essi vicinissimi alla città infetta, nè potendosi guardare dal commercio loro, tuttavia li ha conservato Iddio in modo che non è mai penetrato a loro pur una scintilla di quel male, nè pur suspicione di esso, sì che non ha tocco pur un capello, nè vestimento loro.

Una cosa, figliuoli miei, vogliamo pur anco aggiugnere innanzi che finiamo questo p° capo, quale servirà meglio a conoscere la grandezza del benefizio ricevuto.

Non fu alla città sola dalla misericordia di Dio fatta grazia dell' estinzione, e della sanità, ma insieme ancora alla diocesi; e sì favoritamente che in un medesimo tempo fu liberata dalla contagione e l'una e l'altra: quasi cento luoghi di questa diocesi furono già presi da questo male; per Dio grazia non fu allora pur luogo di questa gran diocesi, che non fosse libero, e dal male e da ogni sospetto di male. Siane sempre benedetto il Signore. E noi perpetuamente di

qui conosciamo, quanto fu grande la grazia che Dio si degnò di farci.

. . . .

V.

Francisci Adornii Genuensis, Societatis Jesuitarum, Epistola qua Peregrinatio ab illustrissimo Cardinali Sanctæ Praxedis suscepta exponitur, cùm ad invisendum sacrum Linteum Augustam Taurinorum se contulit.

Quod mihi exploratum erat, Venerande Pater, pro tuo summo in Carolum Borromeum Cardinalem S. Praxedis studio, et singulari observantia, tibi non solùm pergratum et perjucundum futurum, si quæ is in peregrinatione gessisset, cùm se Augustam Taurinorum ad invisendum sacrum Linteum contulit, cognovisses; sed etiam lætos et uberes fructus ex ea re capturum; occasionemque habiturum, qua aliis plurimis eandem utilitatem, et lætitiam impertire posses; foreque intelligebam, ut hæc omnia ad Dei laudem et gloriam revocarentur : omittendum non putavi, quin, quantum meminisse possem, rem omnem, ut gesta erat, ordine perscriberem. Allobrogum Ducibus claritate generis antiqui, vetustæque fama gentis Sabaudæ, et magnitudine imperii, quo magnam Galliæ, et non exiguam partem Italiæ ad hoc usque tempus obtinuerunt, nobilissimis, singulare hoc pietatis Insigne, et amplissimus Thesaurus, sacri Lintei, in quo Dominum nostrum Jesum Christum involutum sepultum fuisse Evangelistæ tradunt, nonnullis ab hinc seculis partus est. Incredibili quadam ratione, et omnium judicio admirabili Servatoris nostri imaginem expressam in eo licet intueri : quæ partim augustissimo sanguine figuratur; partim quantùm licet conjicere, prætiosissimis unguentis; quibus Dominus noster, prius quàm humaretur, unctus est. Pars corporis prior et posterior mirabiliter discernuntur. Quamvis autem forma totius rei expleta, perfectaque integris lineamentis non definiatur : tamen singulæ corporis partes membrorum figura optimè dijudicantur : loca ubi corona ex spinis intexta, ubi vulnus lateri inflictum, præcipueque ubi manus clavis confixæ hæserint, distinguntur. Dictu mirabile est, quæ commotio intimorum sensuum, cùm sacram et divinam illam effigiem intuere-

mur, nos occupaverit. Præ pietate et religioso, quo compungebamur, animi studio, lachrymæ contineri vix poterant. Familiam Lusignanam regnum Cyprium et Hierosolymitanum multos quondam annos obtinuisse memoriæ proditum est. Ex ea Carolotta orta postrema in Cypro regnavit. Hæc Ludovico alterius Ludovici filio Allobrogum, quos Sabaudienses appellant, Duci in matrimonium collocata, familiam hanc, et Gazæ regiæ et regni Cyprii reliquit hæredem. Hinc in inclytam hanc domum præclarissimum et sacrum hoc monumentum pervenisse superiores Duces à suis accepère, et ejus rei memoriam per manus traditam, posteritati reliquere. Nonnulli etiam insulam Rhodum à Turcis maxima multitudine circumsessam vehementissimeque oppugnatam Amadeum Allobrogum Comitem summis obsidionis periculis eripuisse, et conservasse ferunt : ob eamque causam cum cruce alba, qua ille sua ipsius insignia exornavit, tum sacro Linteo à summo equitum Hierosolymitanorum Magistro, qui animum memorem et gratum in benemerentem præstare studuit, donatum fuisse. Multi præterea Summi Pontifices literis hoc esse præclarum et divinum illud Linteum, de quo supra diximus, testati sunt. In iis Xistus iiij. qui theologiæ scientia floruit, in opusculo, quod de corpore et sanguine Christi confecit, hoc esse verum illud Linteum, in quo sanguinis veri vestigia, et signa, immo sanguis ipse extaret, commemorat. Primus Episcopus Cabilonensis, qui cxxx. ante annis loca, quibus sanctorum corpora, et variæ reliquiæ continentur, persecutus est, hujus sanctissimi Lintei præcipuam mentionem facit. Plurima quoque miracula, sacri Lintei vim, nobilitatemque declarant; quæ gravissimis, certissimisque monumentis testata, et Chamberii, et Augustæ Taurinorum in publicas tabulas relata passim celebrantur. In iis illud insigne memorandumque visum est : nam cùm quadraginta, aut quinquaginta ab hinc annis, incendium in sacello, ubi sacrum Linteum situm erat, casu ortum esset; sicque omnia ignis absumpsisset, ut non solum cætera flammis, ruinisque æquarentur, sed lapides ipsi in calcem redigerentur ; atque capsula ipsa in qua Linteum collocatum erat, flagrans canderet : Lintei quidem nonnullæ exiguæ partes incendio sunt deformatæ; sed cùm ad Servatoris figuram ignis pervenit, veluti restinctus constitit, integraque imago, ut adhuc videmus, remansit, et incorrupta : summo in honore, et magna in veneratione sacrum

Linteum habitum est, tum, cùm Galli et Allobroges à nefariis et fallacibus hæreticorum doctrinis aversi, nihil de antiqua pietate et religione remiserant : tum certis et statis diebus Linteum spectandum promebatur, atque ex provinciis, oppidis, vicis, et agris magni concursus venerandi ejus causa fiebant. Has inclytas reliquias fama nobilitatas, summus ille Galliæ Rex Franciscus primus visendas putavit; Lugdunoque profectus pedibus Chamberium petiit : templumque piè et religiosè ingressus, sacrum Linteum veneratus est. Eadem pietate et religione præditus Carolus regnantis nunc Ducis pater, cum duodecim virorum comitatu Augusta Taurinorum Chamberiacum oppidum, hoc exemplo memorabili, quod quatridui viam aberat, pedibus iter fecit, ut sacrum Linteum venerabundus inviseret. Unde Cardinali hujus peregrinationis occasio sit oblata, altius ordiemur. Erat Emanuel Philibertus Allobrogum Dux, bellicis laudibus, et justitiæ, pietatisque gloria insignis. Ceperat hunc admiratio Cardinalis sanctæ Praxedis ex fama rerum, sanctè, pièque gestarum ; magnoque desiderio fruendæ ejus suavissimæ consuetudinis tenebatur : et ut familiares cum eo de summis rebus conferre sermones liceret, exoptabat. De ratione explendæ hujus sitis deliberanti Duci de aliquorum consilio optimum visum est curare, ut sacrum Linteum, cujus invisendi studio Cardinalem ardere acceperat, Chamberiaco Augustam Taurinorum transferretur, ubi transportatum est. Cardinalis se ad id invisendum comparavit : tempusque in ante v. idus Septembris, die festo ortus Divæ Virginis celebrato, itineri faciundo constitutum est. Consilio Cardinalis ad Emanuelem Ducem perlato, Franciscum Linum, qui est à secretis, quique eundem locum apud Cardinalem tenuerat, ejusque spectata fides, et singularis prudentia Cardinali magno usui fuerat, misit, qui à Cardinale peteret, ut hac profectione supersederet, quoad Helvetiorum Legatos dimisisset ; seque pro pediem de temporis opportunitate Cardinalem certiorem facturum pollicitus est. Ea re à Cardinali comprobata, non multo post Franciscus Linus cum mandatis de invitando Cardinali Mediolanum reversus est. Dies profectioni in ante nonas Octobris dicitur, anno à Christo nato 1578. ordo et modus, qui in obeunda peregrinatione adhibendus censebatur, præscribitur. Decernitur primùm, ut decima hora è lectulis surgeretur : per unius horæ et dimidiæ spacium corporum commodis inserviretur.

Missæ sacrum à sacerdotibus perageretur : à reliquis salutaris Eucharistia, quæ de manu Cardinalis tradenda erat, sumeretur : prima et tertia recitarentur : post inita via eæ preces, quæ ab iter facientibus ex Breviarii instituto fieri solent, pronunciarentur : deinde, ut ritè et piè per duas horas spiritu oraretur, intimum et flagrans studium adhiberetur : reliquum temporis, quo iter faciebant, rosarii pronuntiatione consumeretur. Id in duos choros divisi aptè et concinnè præstarent. Ab aliquibus mysterii versibus, qui cum denario salutationis angelicæ numero, et diei tempore congruerent, ex sodalitate aliquis initium duceret : et ut ij versus ab omnibus exaudirentur, unus prægredientibus, alter subsequentibus illos repeteret. Iis perceptis omnes veluti ex composito ad meditandum idem mysterium mentem appellerent. Orationem dominicam quispiam altiori voce ordiretur, eamque perfectè et dilucidè pronuntiaret : cùm is dicendi finem fecisset, qui proximum teneret locum, idem officium exequeretur. Idem à prægredientibus et subsequentibus gereretur. Quod etiam in recitanda salutatione angelica servaretur. Si quid temporis superesset, antequàm ad hospitium perveniretur, quod raro accidit, propterea quòd plurimum temporis in pronunciando rosario poneretur : id vel hujusmodi, vel aliis obsecrationibus, vel psalmis dicendis traduceretur ; et ad singulos versus brevis aliqua explicatio adhiberetur. Cùm ad hospitium ventum esset, ad templum, quod Principem locum teneret, recta pergerent. Ibi sexta et nona recitarentur. Qui Romano seorsum ab illis, qui Ambrosiano ritu statas officii preces persolvebant, id munus præstarent. Recreati cibo, qui semper ex iis, quibus quadragesimæ tempore vescimur, instrueretur, ad templum redirent ; statæ preces vespertinæ fierent ; post iter rursus ingrederentur : duæ horæ in meditationibus, et recitandis septem psalmis, et aliis precationibus, ea qua supra distinximus ratione, ponerentur. Cùm ad diversorium accessissent, ad primariam ædem viam flecterent. Ibi persolutis completorii precibus, se omnes ad diversorium reciperent. Postquàm se quisque ex labore refecisset, corporisque necessitati consuluisset, cibumque cepisset, eorum, quæ in itinere meditati erant, quibusque orando et contemplando se quisque oblectasset, argumenta conferrent. Eo colloquio absoluto, quæ postero die contemplanda erant, proponerentur : inde cum suam quisque conscientiam excussisset, tum aqua benedicta asper-

sus se insuper Cardinalis benedictione munisset, cubitum discederet. Tres sententiæ, in quibus prima die mente ac spiritu versati sunt, iis Evangelii locis continentur, quibus Domini nostri Jesu Christi peregrinatio maxime explicatur. Ex iis prima sic incipit : Et circuibat Jesus totam Galileam docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni, et sanans omnem languorem, et omnem infirmitatem in populo. Altera habebat : Jesus autem fatigatus ex itinere sedebat sic supra fontem : tertia : Erant autem in via ascendentes Hierosolymam, et præcedebat illos Jesus, et stupebant, et sequentes timebant. Altera die, de Apostolorum peregrinatione in meditationibus agitatum est. Hæ itidem ex tribus Evangelii sententiis constabant, quarum prima erat : Euntes autem prædicate dicentes, quia appropinquabit regnum cœlorum. Altera Apostolorum partitionem amplectebatur; cùm Apostoli in plures partes distributi, in diversas orbis terrarum provincias, ex vetere Ecclesiæ traditione bini missi sunt. Tertia divi Pauli peregrinatio commemorabatur, quæ inquit : Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Paulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos. Tunc jejunantes, et orantes, imponentesque eis manus dimiserunt illos. Et ipsi quidem missi à Spiritu sancto, abierunt Seleuciam ; et inde navigaverunt Cyprum : et cum venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Tertiæ diei meditationibus vitam nostram, continentem esse peregrinationem demonstrabatur, quarum prima sententia erat : egredere de terra tua et de cognatione tua, et de domo patris tui, et veni in terram, quam monstravero tibi. Item illud Pauli habebat : Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed à longe eas aspicientes, et salutantes, et confitentes, quia peregrini et hospites sunt super terram : qui enim, et reliqua. Altera illum psalmi trigesimi octavi versiculum continebat : quoniam advena ego sum apud te, et peregrinus, sicut omnes patres mei. Tertia, illa verba D. Petri, quæ in secunda canonica præscripta sunt, contemplabamur : obsecro vos tanquam advenas et peregrinos abstinere à carnalibus desideriis, quæ militant adversus animam. Postremi diei meditationibus ad rationem venerandi sacri Lintei nos ipsos comparabamus ; hæque more et instituto nostro, ad triplicem tractationem redigebantur. Primum quodnam cultus genus augustissimo illi mo-

numento adhibendum esset, commentati sumus. Huic et propter contactum sanctissimi corporis, et quòd preciosissimi cruoris reliquiæ in eo impressæ essent, supremus cultus, quem latriam appellant, consensu omnium deberi visus est. Cùm vero causa nostra, in sacro Linteo illa imago expressa esset, ut divini erga nos amoris sempiternum monumentum extaret; illud secundo cogitaremus Dominum nostrum multo magis optare videri, ut in animarum nostrarum cordibus, ejus divinitatis forma effingeretur : præsertim cùm illam imaginem ad hanc referri certò sciremus. Cumque toties sanctissima Eucharistia nobis administraretur : dominumque nostrum in animam nostram tanquam in Linteum acciperemus, culpa nostra fieri putaremus, quæ viva et expressa imago cruciatus et mortis ejus in nobis non relinqueretur. Tertiò considerabamus, quid et pro se, et pro quibus supplicandum esset, peteremus. Plurimi erant, qui hujus peregrinationis studio traherentur. Quatuordecim, quos secum adduceret, sibi delegit. Ex familiaribus undecim ascivit. In hunc numerum tres ædis cathedralis Canonici, Ludovicus Moneta, unus ex seminarii Clericis, duo ex sodalitate nostra ascripti sunt. Franciscus Linus, qui iccirco ab Allobrogum Duce missus fuerat, ut Cardinalis commodis inserviret, eumque prosequeretur, unà nobiscum semper affuit. Pridie quàm discessuri essemus, qui erat dies dominicus nonis Octobris, post domesticas et quodianas preces, omnibus Peregrinis, familiaribusque unum in locum coactis, ex sociis unus brevi sed gravi et vehementi sermone, quò peregrinatio illa referenda esset, explicavit. Duos enim ad fines eorum laborem potissimum spectare docuit, pietatem nimirum et pœnitentiam : quarum altera sacri Lintei piam et sanctam venerationem, altera acrem et intimum dolorem, et peccarorum detestationem postularet. Omnem curam, mentem, cogitationemque adhibendam esse monuit, ut iis finibus omnia eorum dicta et facta responderent. Hac oratione habita et accepta à Cardinali benedictione conventus dimissus est. Postero die omnes diluculo habitu peregrinantibus decoro ornati Cardinali præstò fuere. Statim res divina à sacerdotibus peracta est; à reliquis de Cardinalis manu, ut præceptum erat, Eucharistia sumpta. Post Missæ sacrum Cardinalis Pontificio ornatu insignis ex pontificalis præscripto cum Peregrinis tum eorum baculis benedictionem impertitus est; iisque verbis, quæ sacerdotali conti-

nentur, usus suum cuique baculum distribuit. Is ritus quòd ex solenni et sanctissima cærimonia, precibusque pietatis plenis constat, plurimum religionis in omnium mentibus excitavit. Omnibus rebus sanctè administratis, viam quæ Augustam Taurinorum ferebat, hoc ordine ingressi sunt. Antecedebant peregrini : Ecclesiæ Cathedralis Canonici, reliquique sacerdotes subsequebantur ; psalmosque graduales decantabant. Cùm ad portam Vercellinam constitissent, Cardinalis deposito solenni habitu breviorem vestem puniceam, quæ ad medium usque crus pertingebat, et vestem lineam, quam Rochetum appellant, sibi retinuit, baculumque sumpsit. Hoc habitu amictus, singulos Canonicos summa cum charitate complexus est, et pacis osculum dedit. Itidem Canonici inter se complexi, inspectante populi magna frequentia, quæ, proficiscentes comitabatur, non sine lacrymis digressi sunt. Prima die circiter meridiem Sidrianum, quod passuum millia decem Mediolano aberat, pervenimus. Apud parochum diversati sumus. Statim horæ et Litaniæ recitatæ sunt. Inde recreati cibo, Trecas contendimus. Is vicus frequens et copiosus est. Quòd vero de nocte eo ventum est, Custos Franciscani cœnobii, quod ab iis, quos Zocolantes appellant, colitur, cum cœnobii patribus, et loci primoribus ad mille passus obviam ita prodiit, ut nihil potuerit fieri honoratius. Cùm propius vicum accessissemus, multitudo, quæ luminum magnam vim præferret, sese effudit : magnam pietatem incolæ omnes præ se tulerunt. Luminibus, quæ ad fenestras in viam versas, et ad fores protulerant, omnia collucebant. Multitudo, pars procurrit in viam ad conspiciendos peregrinos, pars ad ædem, quò Cardinalis iter flexerat, proficisci maturat. Matres non solùm parvos liberos secum trahunt, sed lactantes illuc rapiunt, ut à Cardinali benedictionem consequantur. More institutoque nostro, in primaria æde factis precibus, Franciscanum cœnobium, ubi instructum erat hospitium, adivimus. Tum Cardinalis non accubuit, sed dum alii cœnarent, ipse lectoris officio, summa cum omnium admiratione, eorumque præcipuè, qui illi assistebant, functus est. Cùm ad cœnæ finem huic muneri alius successisset, ipse comeso pomo, unico vini poculo contentus fuit. Postridie cùm in templo primario, quò populi magnus concursus factus erat, Missæ sacrum fecisset, sanctamque Eucharistiam vici primariis administrasset, et si magnus imber coortus erat ; tamen viam ingressi,

Novariam millia passuum ex eo loco quinque, iter convertimus. Inclinato jam in postmeridianum die, hora decimaquarta eò perventum est. Ejus urbis Antistes, quòd podagra laborabat, obviam egredi non potuit, ejus tamen jussu, qui ei à secretis erat, et Vicarius, plurimique Canonici occurrerunt. Decuriones itidem certos homines, qui eum invitarent, obviam miserunt. Cardinalis urbem ingressus, more suo, ad ædem Cathedralem perrexit. Ibi canoris et suavissimis vocibus concinebatur. Post factam obsecrationem, etsi Antistes civesque Novarienses summo studio instarent et urgerent, ut Cardinalis maneret, imbrisque continuatio revocarent, ejusque vestimenta uvida essent; tamen retineri non potuit. Via, qua transibat, maxima multitudine benedictionem à Cardinali exoptantium, et exposcentium concelebrata est : neque ullus fuit, qui aut in publicum, aut ad fenestras non prodierit. Millia passuum quinque ab ea urbe progressi Camerianum pervenimus. Ibi diversorium Episcopi sumptu et cura præparatum fuerat. Cardinalis etsi in veste madida fluebat; tamen post adhibitas in templo preces, et recitatas Litanias, cùm se cibo recreasset, et igni accenso se calfecisset, vespertinasque preces more institutoque suo, in æde persolvisset, eodem habitu, quo venerat, Vercellas, millia passuum ex eo loco quinque, proficisci contendit : eo consilio ut si posset eam urbem præteriret. Temporis exiguitate consistere coactus. Ad mille passus extra urbem, Franciscus Bonhomius Antistes Vercellensis, et Canonici plurimi, urbisque primarii obviam egressi, cùm qua decebat reverentia et humanitate, Cardinalem excepissent, eum prosequi cœperunt. Primis fermè tenebris ad Scesiam amnem processimus. A Vercellensibus tanto certamine eò concursum est, ut ulteriores fluminis ripæ multitudine hominum complerentur. Trajecto amne Cardinalis circunfusus omnis generis hominum turba à comitatu seclusus, urbem petiit. Sequentibus nobis magna hominum copia funalibus lumina prætulit. Ad portam clerus Cardinali præsto fuit, templumque Cathedrale adeuntem prosecutus est. Interim responsoria quædam miro quodam et vario concentu à seminarii clericis decantabantur. Post factam obsecrationem, recitatasque completorii statas preces, reliquiæ sanctorum, quæ propalàm in altari majori expositæ erant; argentoque tectæ, et magnifico sumptuosoque ornatu instructæ, servantium pietatem indicabant, inspectæ sunt. Ibi Fredericum

Ferrerium Romaniani Marchionem, summum Ducis familiæ præsidem, virum gravissimum et amplissimo loco natum, et alium ex SS. Mauritii et Lazari equestri ordine, qui Ducis nomine Cardinalem consalutarent, ejusque sumptu Augustam usque Taurinorum perducerent, omnibusque hospitalibus fungerentur officiis, nacti sumus. Postero die mane Vercellis profecti sumus. Antistes, Canonicique nonnulli, et Antistitis familiares quidam se comites addidere. Crobam, ubi prandium apparatum fuerat, processimus. Is locus in ditione Marchionis Romaniani erat, Vercellisque millia passuum octo, Allobrogum mensione aberat: (nam singula milliaria altero tanto, quàm nostra fermè sunt longiora.) quòdque pridie ejus diei facultas data non fuerat, qua, quæ meditati eramus, in medium proferrentur; iis exercitationibus, quæ circunstantes incredibili admiratione affecerunt, quotidianæ lectionis loco, quæ ad eam diem nunquam defuit, usi sumus. Eo die sub Vesperum Cilianum labore confecti pervenimus: veriti enim ne nox opprimeret, maximam festinationem adhibueramus. Cardinalis adeò itinere defessus erat, ut incænatus se in lecto collocarit. Eam ob causam, quæ vesperi post cænam fieri solebant, exercitationes, in posterum diem dilatæ sunt. Postridie exacta undecima hora cum dimidia, ante lucem prælatis funalibus Ciliano discessum est; recitatisque itinerarii precibus, superioris diei sententiæ, quas inter nos commentaremur, propositæ sunt. Etsi vehementer approperatum est: tamen hoc tibi perspectum esse velim, nos cum iis in contemplationibus animis versaremur, omni lassitudinis sensu caruisse: non solùm enim laborem pietas levabat, sed novas vires parabat. Tredecim millia passuum progressi ad villam, quam Riomartini appellant, pervenimus. Hieronymus Rueres Taurinorum Archiepiscopus cum Canonicorum, et aliorum sacerdotum comitatu, quos Dux ad excipiendum Cardinalem præmiserat, ibi nobis obvius fuit. Loco deserto et inculto prandium præbitum est: et quòd sellæ Cardinali et Episcopis vix suppetebant, plerique stantes cibum cepere. Pransi, vespertinas preces in æde proxima recitavimus: inde iter Augustam Taurinorum direximus. Inter eum locum et Augustam Taurinorum passuum millia octo intercedebant. Archiepiscopus, qui ut Ducem de adventu Cardinalis certiorem faceret, magna celeritate antecesserat, ad mille passus extra urbem obviam nobis regressus est. Paulo post Ducis equitatus

omnibus rebus ornatus et instructus occurrit, qui in duas divisus partes, in medium nos excepit agmen. Altera pars antecedebat, altera sequebatur. Quò propior urbs erat, eò magis accessus noster hominum frequentia, qui ad conspiciendum Cardinalem et Peregrinos prodibant, florebat. Ad quingentos passus extra urbem Guidonem Ferrerium Cardinalem Vercellensem, qui Cardinalis nostri adventum opperiebatur, offendimus. Qui benignissimè data, acceptaque salute pedibus, quod itineris erat reliquum, nobiscum confecit. Ad ducentos quinquaginta passus progressis nobis Dux, Carolusque Princeps filius, et alii insignes viri quam plurimi præstò fuere. Dux humanissimè Cardinalem complexus, omne genus observantiæ et studii in eum benigna oratione, et vultus jucunditate expressit. Quàm amplissimos honores tantæ virtuti habendos Dux ante cogitarat : ac propterea tum primum à dextera Cardinalem incedere, et eum primum caput tegere, comiter modestissimeque compulit. Iis officiis à Duce diligenter sancteque servatis, hoc ordine iter ad urbem institutum est. Qui Ducis regiam sectabantur, antecedebant : à lateribus equitatus, sclopetariique equis impositi, et ii, quibus Ducis custodia credita erat, collocati, unà proficiscebantur. Cardinalis familiares baculis cœno oblitis instructi, proximi erant, binique progrediebantur : Cardinalis et Dux sequebantur : Cardinalis Vercellensis, et Carolus Princeps, deinde alii Antistites, qui ad spectandum sacrum Linteum Augustam Taurinorum convenerant, postremum tenebant locum. Apostolicus Nuncius non affuit, quòd celerius ejus opinione eò perventum erat. Nos quoque cùm Mediolano profecti sumus, serius iter facturos existimavimus. Cùm propius accederemus, tormentorum bellicorum sonitu incredibili, quorum nonnullis etiam magnæ glandes conjiciebantur, quibusque aliis maximè effusa lætitia significari solet, excepti sumus. Sclopetarii, quorum magnæ copiæ contractæ erant, singulari arte instructi sclopetis admoto igne, sonitu ingenti eandem gratulationem præ se tulerunt, nosque in medium agmen receperunt. Hoc comitatu septus Cardinalis, urbem ingressus est, rectoque itinere ad Cathedralem ædem tetendit. Ibi, cùm preces fecisset, ad regiæ sacellum, ubi sacrum Linteum situm erat, profectus est. Ibi itidem adhibitis precibus ad hospicium iter convertit. Id non in regia, sed in domicilio regiæ proximo, magnificentissimè paratum erat. Elegantibus iisdem stragulis lectos stra-

tos fuisse, eadem sumptuosa supellectili, iisdem pretiosis aulæis domicilium instructum ferunt, cùm Henricus Galliæ Rex è Pollonia profectus, à Duce hospitio receptus est. In eodem loco Cardinalis Vercellensis, cujus domestico usu et jucunda consuetudine Cardinalis S. Praxedis delectaretur, diversatus est. Cùm Dux Cardinalem ad cubiculum usque prosecutus esset, quò facilius is solus conquiesceret, et se ex labore reficeret, discessit. Cardinalis pedibus ex bullis, quas itineris longitudo et hujusmodi contentionum insuetudo contraxerat, laborabat; eoque morbo præcipue in altero calcaneo urebatur : quem dum medendi studio diligentius curant, altius inciderunt. Hoc divino consilio accidisse interpretabatur, ut tanto in splendore, tanta in altitudine fortunæ et gloriæ, Domini nostri cruciatus animo hærerent infixi. Cardinalis etsi per aliquot dies ægrè se pedibus sustentaret : nulla tamen vi morbi deterritus est, quin munia sua obiret. Quinta peregrinationis die, quæ erat sexta feria, in sacello ubi sacrum Linteum servabatur, Cardinalis Missæ sacrum confecit, sanctamque Eucharistiam nonnullis piis viris administravit. Eodem die Dux Cardinalis prandium obiit. Invitusque, et diu, modestissimeque recusans tandem medius inter duos Cardinales accubuit. Interim sacrum Linteum ad Cathedralem ædem delatum, in chori loco, super magna mensa explicatum est, veloque serico nigro tectum. Post prandium, cum Cardinalis, ejusque familiares, et pauci alii eò concessissent, Archiepiscopus, Canonicique pluvialibus ornati, id detexerunt, et Cardinali, reliquisque secretò spectandum proposuerunt. Primo ejus aspectu, me ita commotum esse charitati tuæ fateor, ut, cum Cardinalis mandasset, ut orationis genere aliquo animos ad venerationem pietatemque concitarem, lacrymis præpeditus, id facere nequierim : studio enim quodam admirabili, et sanctitate rei, sic obstupueram, ut neque vox, neque oratio, neque lingua consisteret. Lintei exemplar olim conspexeram, quod Dux Antonio Guzmano Hispano Marchioni, cui Insubrium gubernatio à Philippo Rege commissa est, miserat. Sed tantam dissimilitudinem habebat, quantum mutam hominis imaginem, ab ipsa spirantis hominis forma differre cognoscimus : tantumque aberat, ut mihi veram speciem exemplar illud referret, ut ejus ipsius aspectus admiratione quadam incredibili animum et mentem meam obruerit. Magnam vim lacrymarum profundimus; totoque animo, et singulari

pietate haud exiguum temporis spacium ad precandum incubuimus. Nonnulli digni habiti sunt, qui sanguinem, qui ex sanctissimo latere et pedibus manarat, oscularentur. Id magno religionis studio eximiaque pietate factum est : omnibus denique occasio præbita est, ut sacrum Linteum spectarent, sanctitateque ejus fruerentur. Mox decreto loco repositum est seque omnes domum receperunt. Subsequenti Sabbati die, in eodem sacello Cardinalis Missæ sacrum confecit; prandiumque ei Carolus Princeps instruxit. Est Carolus ætate adolescens, sed senili judicio, ingenio peracri, flagranti pietate, eximia religione, prudentia singulari. In omni recto studio præterea versatus est; sed sacras historias præcipuè callet. Cùm prandentibus Machabeorum liber fortè legeretur, non solùm eorum res gestas se memoria tenere demonstravit : sed de iis ornatè et copiosè, et summa cum dignitate locutus est. Præclaram et altam indolem tam maturæ virtutis, in illa ætate, non solùm Cardinalis dilexit, sed etiam admiratus est. Reliquum temporis in deliberando, qua ratione, et quo ordine sacrum Linteum spectandum et venerandum esset, consumptum est; constitutumque, ut postridie, qui erat dies Dominicus, rem divinam solenni, et pontificali ritu Cardinalis faceret; sermonem de sacri Lintei laudibus haberet; supplicatioque, quæ circumeundo, et Divorum auxilium implorando fieri solet, decerneretur : tum denique sacrum Linteum spectandum proponeretur. Sed quòd tam miranda multitudo ex Subalpino agro, ad id visendum confluxit, ut eos ædes Cathedralis capere non posset; magnumque periculum impendere videbatur, si Missæ sacrum ibi fieret, et sacrum Linteum ex suggesto ad id constructo ostenderetur : necessariò consilium commutatum est. Ante arcem multorum passuum planities in longitudinem, latitudinemque patet : is locus ad ostendendum sacrum Linteum aptus, idoneusque, consensu omnium judicatus est : eoque et secreta via, quæ à sacello ad arcem ducit, magna cum pompa delatum : Cardinales enim, primum deinde Taurinorum, Tarantasiensiumque Archiepiscopi, præterea Episcopi Ventiensis, Ticinensis, Vercellensis, Augustensis, Savonensis, Salutiarum, infulis, et pontificalibus insignibus ornati, postremo ædis cathedralis canonici comitabantur. Dux, Nuncius Apostolicus, Orator Venetus, aliique Principes viri, tum SS. Mauricii, Lazarique equites crucibus, et equestri habitu, qui est longa vestis

serica et purpurea, insignes, et ad aspectum decori subsequebantur. Referta planitie : repletisque omnibus locis, unde locus editus, ad id exornatus conspici potest, promiscuæ virorum et mulierum multitudini innumerabili sacrum linteum spectandum depromptum est. Cardinales, Episcopique hoc explicatum ter demittebant, et tollebant; idque ad singulas loci partes faciebant. Eo viso omnes divinam misericordiam implorantes succlamabant. Ubi satis spectatum ab omnibus arbitrati sunt, eodem ordine in Cathedralem ædem id retulerunt; et in suggesto ad hoc exornato collocarunt, funaliaque plurima accensa statuerunt. Tum quadraginta horarum supplicatio, quæ decreta fuerat, cœpta est; dieque et nocte continuata. Horæ divisæ sunt, singulisque horis diurnis, nocturnisque, aliqua sive Sodalitas, sive Parochia, sive Disciplinatorum societas in templo ad supplicandum adesse visa est. Non solùm societates urbanæ, omniumque hominum ordines, qui multi et frequentes numerabantur, scitè, piè et eleganter id munus executi sunt, suavitateque et varietate cantus ingentem religionem demonstrarunt : sed ex proximis oppidis, tantus concursus ad supplicationem factus est, ut multitudine virorum et mulierum, tam nocte, quàm die ædes referta fuerit. Ordini equestri SS. Mauritii et Lazari negotium datum est, ut ad singulas horas, binos equites mitteret, qui et continenter orarent, et sacrum Linteum custodirent. Constitutum præterea est, ut singulis horis, de summa sacri Lintei dignitate sermones haberentur. Et quod allatum erat hæreticorum ingentem numerum, ex Perusiæ et Lucerniæ vallibus adventare, qui Cardinalis famæ celebritate adducti, illum videre cupiebant; unius diei spacium supplicationi Dux proferri jussit; captarique occasionem, qua, qui sermones habebant præcipuè in hæreticorum errorem et fraudem inveherentur. Cùm Cardinalis S. Praxedis, qui ter locutus est, ac alii Episcopi, cæterique concionatores, ad comprimendas libidines, accendendosque ad pietatem animos, et ad restinguendas hæreses, aptè, ornatè, et copiosè dixerunt; tum Cardinalis Vercellensis, ampla et divina quadam sententiarum gravitate, et majestate orationis, ad rerum cœlestium studium, audientium animos non trahere, sed rapere visus est. Antistes autem Vercellensis, cùm Catholicorum causam defenderet, hæreticorum errores et fallacias unicè exagitavit, et turbulentissimi hujus temporis caliginem mirificè discussit. Flagranti

studio, et magno pietatis ardore in precibus perseveratum est. Dux et Princeps injunctas precandi horas, sanctè, pièque obierunt : animadversumque est nunquam sacrum Linteum spectandum propositum fuisse, quod bis inter preces fecerunt, quin Dux præ magnitudine quadam pietatis, semper illachrymatus sit; præclarumque exemplum antiquæ Principum fidei, et Catholicæ pietatis renovarit. Cùm supplicationis finis instaret, Taurinorum Archiepiscopus doctrina, consilio, et eloquentia excellens, adeò copiosè, eruditè, pièque concionatus est, ut singularem et divinam ejus vim omnes admirarentur. Antequam sacrum Linteum ad saecellum reportaretur, gravissimus sermo, et ad pietatis exercitationem aptus, accommodatusque à Sanctæ Praxedis Cardinali habitus est. Dum hæc in Cathedrali æde geruntur, Sanctæ Praxedis Cardinalis ad Collegium nostrum, ubi corpora sanctorum martyrum, et ejus urbis civium Solutoris, Adventoris, et Octavii sita sunt, se contulit. Ibi Missæ sacrum fecit, et quibusdam piis viris sacram Eucharistiam, ab eo percipere cupientibus, morem gessit. Postridie, qui erat quartæ feriæ dies, sacrum Missæ in sacello, ubi sacrum Linteum reconditum erat, confecit. Ibi Princeps, cum aliis viris clarissimis quamplurimis, sacram Eucharistiam sumpsit, et Cardinalis prandium iniit. Sub vesperum rursus sacrum Linteum secretò prolatum est; et quo ordine, primo adventu inspectum fuerat, eodem Cardinalis, et ejus familiares postremò spectarunt. Dux itidem et Princeps aderant : nec minor pietas quàm ante, in omnibus, præcipueque in Cardinalis Sanctæ Praxedis enituit; qui ad pedes sacræ imaginis summo cum studio, humilitateque projectus, non prius surrexit, quàm in usitata sede collocata est. Die proximo, Dux Cardinalis prandium celebravit : ad duas horas post prandium, unà fuere. Cardinalis de rebus divinis, de animarum salute, deque optima gubernandi ratione cum Duce egit. Ejus oratio à Duce attentè, secundisque auribus audita est. Cardinalis comiter, liberaliterque habitus, et honorificentissimis officiis cultus fuerat : Sed cum discessurus esset, quanto in honore fuerit, et quàm magni ejus pietas æstimaretur, illud unum, quo omnes obstupefacti sunt, indicium fecit. Nam Dux humi prostratus, unà cum Principe, et Amadeo, manantibus lachrymis, infimis precibus benedictionem sibi, ac liberis poposcit. Attollenti eos Cardinali, nec jacere patienti, Dux respondit,

non prius erecturos se se, quàm benedictionem impertitus esset. Ducis, quemlibet clarorum, piorumque regum cum magnitudine animi, tum mansuetudine, et religione æquantis rogationi, Cardinalis cessit, studioque obsecutus est. Hoc facto, Dux ad Principem filium conversus, lingua Gallica primùm, deinde Itala, ut Cardinalis intelligeret, Cardinalem, inquit, fili tibi patrem asciscas, eique patrium honorem tribuas; atque uti parenti obtemperes; eumque roges, ut te filii loco habere non gravetur. Ille, ut erat obsequentissimus, ad Cardinalem conversus, parentis mandata diligenter, obedienterque persecutus est. Horum Principum omnia summi amoris, obsequii, observantiæ in Cardinalem officia constiterunt : tantaque pietatis præstantia, tantus animi splendor in Cardinale perspectus est, ut tota Civitas ad eum intuendum converteretur, summaque in eum studia à populo significarentur. Antequàm discederet, eum Dux rursus invisit; proficiscentem in vehiculum sustulit, et longius extra urbem prosecutus est. Cardinalis, reliquis Mediolanum remissis sex ex familia secum retinuit : iis adhibitis, cum Cardinali Vercellensi Javennam, (qui locus, in Cardinalis Vercellensis potestate est,) se contulit. Postridie ad Divi Michaelis cœnobium, cui Clusæ nomen inditum est, pervenimus. Id in monte excelso, edita, et prærupta rupe, summa arte, et mirificis operibus extructum est; præclarumque antiquæ Principum Sabaudorum religionis monumentum existit. Maximis opibus floret : sub ejusque administrationem et ditionem, plurima oppida antiqui illi Principes subjunxerunt. Fidei ac patrocinio Cardinalis Vercellensis commendatum est. Plurimis preciosis reliquiis sanctorum ornatum ac refertum est. Ibi totum diem consumpsimus, remque divinam magna cum religione fecimus. Subsequenti sabbati die, Javenna profecti sumus, et altero die Varale pervenimus. Varale mons est : à propinquo vico, et ad radices montis posito, nomen traxit. Ibi Domini nostri vitæ, ac crucis mysteria, singulari opere, artificioque perfecta sunt : sed nascentis CHRISTI præcipuè, horti, ac sepulchri signa, eximia sunt venustate. Formam et figuram eorum, quæ Hierosolymis adhuc cernuntur, exprimunt. Centum ab hinc annis, Bernardinus Caimus, ordinis observantium D. Francisci, vir singulari sanctitate præditus, summa religione adductus, edito hoc loco, ad similitudinem eorum, quæ Hierosolymis viderat, hac curavit for-

manda. Iis mysteriis nihil nobilius, nihil quod magis visendum putetur. Eò, cum hora vigesima prima perventum esset, à vico pedibus in summum evasimus montem, mysteriaque invisimus : ex familiaribus aliquis sententias, quas ad singula mysteria meditaremur, pronuntiabat : plus, minusve, pro mysterii ratione, in iis meditationibus versabamur. Altera noctis hora, cibi copia facta est : ad id enim tempus, ita jejuni fueramus, ut nihil prorsus gustassemus. In eo jejunio nos quidem panem, et vinum, Cardinalis, panem tantum, et aquam adhibuit. Refectis cibo viribus, ad mysteriorum contemplationem reditum est. Cardinalis, uno tantum socio secum retento, usque ad nonam horam ibi pernoctavit. Tum verò cùm socius vim frigoris non sustineret, accenso igne, se calfecerunt, et in sellis usque ad undecimam horam sopiti jacuerunt. Tum autem experrecti, ad preces redierunt. De obsecrandi studio nihil remissum est, nisi cum tempus præparandi se ad Missæ sacrum affuit. In iis exercitationibus, post prandium nonnullæ horæ traductæ sunt. Atque ut quàm magno adjumento Deus huic ejus servo sit, planè intelligas, et si tota hac peregrinatione, è lecto decima hora surgeret, seriusque se quieti traderet; iterque vel equo, vel pedibus prima luce ingressus, usque ad vigesimam tertiam horam interdum ire contenderet; interimque cibo, et omni quietis genere abstineret : tamen præcipuis corporis viribus semper viguit. Tum Deum implora, ut sanctum Spiritum in eo foveat, et conservet; facultatemque divinam voluntatem cognoscendi, eique obtemperandi largiatur : tum ipse tuo instituto, in precibus, quas ad Deum facis, mei fac, ut memineris.

VI.

La Statue de saint Charles, à Arona.

Cette statue occupe une colline qui domine la ville d'Arona et une partie du lac Majeur. L'attitude du saint est noble. Il est représenté debout, la tête découverte et en habit de cardinal. D'une main il tient un livre fermé; de l'autre il bénit sa ville natale. Au premier aspect il est difficile de se faire une idée de la grandeur de ce colosse immense. La tête, les pieds et les mains sont en bronze; le reste du

corps est en lames de cuivre fort épaisses. Au dedans on a construit une colonne en pierre destinée à donner la solidité nécessaire à la statue. Au moyen d'un escalier, dont l'entrée est ménagée dans les plis de la robe du saint, on peut atteindre jusqu'à sa tête, écouter par ses oreilles, respirer par ses narines et voir à travers ses yeux. On jouit au sommet de cette espèce de phare de la vue la plus étendue et la plus variée. La largeur de la tête est telle qu'en étendant les bras on ne saurait atteindre les deux extrémités; et on s'assied commodément dans la cavité formée par le nez.

Les mesures suivantes achèveront de donner une idée complète de cette gigantesque image, élevée en 1697 par les soins et des deniers de la famille Borromée et des habitants d'Arona en mémoire de la naissance de saint Charles dans les murs de leur cité.

	Pieds.	Pouces.
Piédestal.	36	»
Statue.	72	»
Tour de la tête.	20	»
Largeur du front.	7	2
Largeur du visage.	7	»
Largeur du nez.	1	10
Largeur de l'oreille.	2	7
Longueur des yeux.	1	6
Largeur de la bouche.	2	4
Longueur des bras.	28	»
Hauteur du bréviaire.	13	»
Largeur du bréviaire.	6	6
Epaisseur du bréviaire.	2	6
Largeur de la main.	4	6
Longueur du pouce.	4	3
Circonférence de la main.	3	2
Longueur de l'index.	6	»
Tour de la robe de cardinal.	54	»
Largeur du pied.	4	»

VII.

Hymnes composées par Santeuil, chanoine de saint Magloire, et traduites en vers français, par Perrault, de l'Académie française.

I.

Christe, qui semper gravibus periclis
Destinas fortes ovibus magistros;
Carolum fracto tua donat orbi
Provida cura (1).

Vix in augusti numerum senatùs
Pontifex summus juvenem cooptat,
Credit invito Pius arduarum
Pondera rerum.

Quæ fides, et quæ pietas gerendis
Rebus illuxit! Quis amor tuendi
Jures! et quàm nil movet ampla magnam
Purpura mentem!

---

(1) Seigneur dont le troupeau, quand le péril augmente,
Toujours de bons pasteurs se trouve environné,
Par toi, pour secourir l'Eglise languissante,
Charles nous est donné.

Le Pontife, informé de ses soins salutaires,
Pour le sacré sénat a peine en eut fait choix,
Que sur lui sa vertu des plus grandes affaires
Fait tomber tout le poids.

Quelle fut sa bonté! quelle fut sa prudence,
Son équité, sa foi, son zèle, son ardeur,
Son mépris pour les biens, et son indifférence
Pour sa propre grandeur.

Gente non clarâ neque sede Petri
Quæ Pium jactat, sibi gratulatur;
Sed nimis præceps timet eminentis
Culmen honoris (1).

Pastor errantes stabulo reducit,
Et gregi jungit malè separatos.
Nulla vis terret : pia vincit omnem
Cura laborem.

Quam nitet morum reparatus ordo!
Quæ fides regnat, pietasque terris!
Noctis hinc atræ tenebris sepultus
Conditur error.

Trinitas summo veneranda cultu,
Fida plebs in te colit unitatem;
Qui pari curâ referant parentem
Unge ministros. Amen.

---

(1) Ni l'éclat du saint-siége occupé par sa race,
Ni l'éclat de son sang n'élèvent point son cœur;
Il frémit à l'aspect de cette auguste place,
D'une sainte frayeur.

La brebis qui fuyait son pasteur légitime,
Est remise par lui dans son premier bercail :
Rien ne peut ralentir le beau feu qui l'anime
Dans un si saint travail.

L'usage des vertus et les mœurs redressées
Reviennent par ses soins embellir l'univers;
Et les noires erreurs, vivement repoussées,
Rentrent dans les enfers.

Trinité souveraine, exauce notre zèle;
Et te laissant toucher aux soupirs de nos cœurs,
Veuille toujours donner à ton peuple fidèle
De semblables pasteurs!

30

II.

Qui tuam Præsul sapiens subivit,
Ambrosi, sedem; similem laborem
Et pares curas subit ille magni
Pectoris hæres (1).

Ille rectores populi superbos
Nil timet, solum metuens Tonantem;
Et pedum simplex veneranda regum
Sceptra verentur.

Præsulum cœtus quoties coegit
Scita qui Patrum populis referret,
Redderet templis decus et profanos
Tolleret usus?

Hic sacerdotum pietas revixit,
Castitas sacros repetit recessus,
Civitas surgit nova, pristinorum
Æmula morum.

---

(1) Le prélat qu'en ces lieux à ta place on appelle
De tes vertus, Ambroise, est le digne héritier;
Et pour les droits du ciel, rempli du même zèle,
Suit le même sentier.

Que le pouvoir des rois ou menace ou promette,
Rien contre son devoir ne le fera plier:
Les sceptres les plus fiers sous sa faible houlette
Viendront s'humilier.

Combien assembla-t-il de prélats vénérables,
Pour en faire observer les décrets immortels,
Et retrancher ainsi mille abus déplorables
Du culte des autels?

Les prêtres, mieux instruits, commencèrent de suivre
Les sentiers peu battus de l'humble piété:
Le cloître se réforme, et l'on y voit revivre
L'antique austérité.

Quot Deo condit, reparatque templa,
Atque curandis pia tecta morbis,
Aut domos sacras, ubi rector aptos
Format alumnos (1)!

Grandis incussæ caput in verendum
Plumbeæ stridens hebetatur ictus :
Innocens ictus fuit hic superni
Pignus amoris.

Trinitas summo veneranda cultu,
Fida plebs in te colit unitatem ;
Qui pari curâ referant parentem
Unge ministros.

III.

Viva lex, certam populos regendi
Præstruis formam : docilis piorum
Ad Patrum mentem regis universam
Carole plebem (2).

---

(1) Combien à l'Eternel a-t-il bâti de temples,
De maisons où le corps voit guérir ses langueurs,
Et de sacrés réduits, où par ses grands exemples
Il forma des pasteurs.

Par une main barbare, un plomb cruel et traître,
Sur sa tête lancé siffle dans l'air qu'il fend ;
Le coup n'a d'autre effet que de faire connaître
Le bras qui le défend.

Trinité souveraine, exauce notre zèle ;
Et te laissant toucher aux soupirs de nos cœurs,
Veuille toujours donner à ton peuple fidèle
De semblables pasteurs.

(2) Tu traces aux pasteurs des routes assurées
Pour mener leur troupeau, où règne Jésus-Christ ;
Et tu conduis le tien sur les règles sacrées
Que Trente te prescrit.

Dum tuam vastat mala pestis urbem,
Quis tuus fervor? bona cuncta natis
Prodigis largus, propriæque nescis
Parcere vitæ (1).

Supplicas votis, lacrymasque fundis;
Et crucem gestas, crucis æmulator,
Pro tuis factus populis optima
Victima pastor.

Urbs tuis debet precibus salutem :
Sic tuus terris, moriture Præsul,
Amplior, solis velut occidentis,
Emicat ardor.

Tot reportatis spoliis onustus
Et tuis dives meritis et orbis :
Tu cruci natus, crucis inter ulnas,
Redderis astris.

Trinitas summo, etc.

---

(1) Dans le temps que la mort, de la peste suivie,
Ravageant ton troupeau, ravage tout ton bien,
Ton soin s'étend à tout, hors à ta seule vie
Que tu comptes pour rien.

Disciple du Sauveur qui lava notre crime,
Tu portes une croix pour calmer son courroux,
Et tu t'offres au ciel, comme une humble victime,
Pour le salut de tous.

Tu sauvas la cité par cette digne offrande :
La course de tes jours de son terme approchant,
Tel brille le soleil d'une splendeur plus grande,
Proche de son couchant.

A l'aide du travail, du jeûne et des cilices,
De cent rudes combats tu revins glorieux ;
Et du sein de la croix, tes uniques délices,
Tu passes dans les cieux.

Trinité souveraine, etc.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

Pages

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

TABLE

ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R